



REGARDS CROISÉS SUR LES DEVOIRS SURVEILLÉS DANS LE CANTON DE VAUD

*ENQUÊTE AUPRÈS DE RESPONSABLES COMMUNAUX, DOYENS,
SURVEILLANTS ET ÉLÈVES*

Karine Benghali Daepfen
Eugen Stocker
Jörg Sieber

166 / Septembre 2015



Unité de recherche pour le pilotage
des systèmes pédagogiques



REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont donné du temps et participé activement au bon déroulement de cette recherche, en répondant aux questions lors des entretiens : les responsables communaux, les doyen-ne-s des établissements scolaires concernés, ainsi que les surveillant-e-s et les élèves des devoirs surveillés. De par l'intérêt et l'investissement de chacun, ces échanges ont été très fructueux.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Pour cette étude, nous parlons de « devoirs surveillés », y compris lorsqu'ils sont qualifiés autrement dans les établissements scolaires (« devoirs guidés », « devoirs encadrés », etc.).

Pour simplifier la lecture du rapport, nous utilisons, par défaut, le masculin pour désigner, de manière générale, les surveillant-e-s, les enseignant-e-s, les doyen-ne-s et les étudiant-e-s, même s'il s'agit souvent de femmes. Par contre, lorsque l'information concerne une personne en particulier, le genre de cette personne est respecté dans le texte.

La recherche ayant débuté sous l'ancien système scolaire (avant la nouvelle loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire, LEO), nous utilisons les anciennes dénominations de cycles et de degrés. Toutefois, pour faciliter la lecture, les nouvelles dénominations sont parfois précisées entre parenthèses.

Les abréviations et acronymes sont expliqués en fin d'ouvrage

*Dans le cadre des missions de l'URSP,
ses travaux sont publiés sous l'égide
du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.
Les publications expriment l'avis de leurs auteurs
et n'engagent pas les institutions dont ils dépendent.*

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	7
2	REVUE DE LITTÉRATURE ET QUESTIONNEMENT	11
2.1	REVUE DE LITTÉRATURE SUR LES DEVOIRS À DOMICILE	11
2.1.1	<i>Introduction</i>	11
2.1.2	<i>Les devoirs du côté de l'école</i>	13
2.1.3	<i>Les devoirs du côté des élèves</i>	18
2.1.4	<i>Éléments mis en évidence</i>	22
2.2	OBJECTIFS, QUESTIONS ET HYPOTHÈSES	28
2.2.1	<i>Objectifs de la recherche</i>	28
2.2.2	<i>Questions</i>	29
3	MÉTHODOLOGIE	31
3.1	POPULATION	31
3.2	INSTRUMENT DE RECHERCHE	32
4	RÉSULTATS	35
4.1	DEVOIRS SURVEILLÉS DANS LES CANTONS ROMANDS	35
4.1.1	<i>Réglementation et organisation des devoirs surveillés</i>	35
4.1.2	<i>Élèves fréquentant les devoirs surveillés</i>	36
4.1.3	<i>Objectif des devoirs surveillés et formation des surveillants</i>	36
4.1.4	<i>Surveillance, « feedbacks » et avenir des devoirs surveillés</i>	37
4.2	ENTRETIENS AVEC LES RESPONSABLES COMMUNAUX	39
4.2.1	<i>Organisation, fonctionnement et coût des devoirs surveillés</i>	39
4.2.2	<i>Surveillants</i>	43
4.2.3	<i>Objectifs, efficacité ressentie et recommandations</i>	45
	<i>Points importants à propos des entretiens avec les responsables communaux</i>	48
4.3	ENTRETIENS AVEC LES DOYENS À PROPOS DES DEVOIRS À DOMICILE	51
4.3.1	<i>Règles concernant les devoirs à domicile</i>	51
4.3.2	<i>Types de devoirs à domicile</i>	52
4.3.3	<i>Objectifs des devoirs</i>	54
4.3.4	<i>Efficacité des devoirs</i>	57
4.3.5	<i>Problèmes des acteurs en lien avec les devoirs</i>	58
4.3.6	<i>Conditions de réalisation des devoirs à domicile</i>	60
4.3.7	<i>Mesures d'aides aux devoirs à domicile</i>	62
4.3.8	<i>Pourrait-on se passer des devoirs à domicile ?</i>	63
4.4	ENTRETIENS AVEC LES DOYENS À PROPOS DES DEVOIRS SURVEILLÉS	65
4.4.1	<i>Gestion des devoirs surveillés</i>	65
4.4.2	<i>Lieux des séances</i>	65
4.4.3	<i>Moment, durée, fréquence et prix des devoirs surveillés</i>	66
4.4.4	<i>Formation des surveillants</i>	67
4.4.5	<i>Tâches des surveillants</i>	68
4.4.6	<i>Organisation des surveillances</i>	68

4.4.7	<i>Recrutement des surveillants</i>	69
4.4.8	<i>Contact entre surveillants et enseignants</i>	69
4.4.9	<i>Recours en cas de problème</i>	70
4.4.10	<i>Part des élèves fréquentant les devoirs surveillés</i>	70
4.4.11	<i>Public cible des devoirs surveillés</i>	71
4.4.12	<i>Accès aux devoirs surveillés</i>	71
4.4.13	<i>Surveillance du bon fonctionnement des devoirs surveillés</i>	72
4.4.14	<i>Modifications dans l'organisation des devoirs surveillés</i>	72
4.4.15	<i>Projets d'établissements</i>	73
4.4.16	<i>Réactions et retours d'information</i>	74
4.4.17	<i>Efficacité des devoirs surveillés</i>	75
4.4.18	<i>Adéquation des devoirs surveillés aux besoins des élèves, des parents et des enseignants</i>	76
4.4.19	<i>Autres dispositifs envisagés</i>	77
4.4.20	<i>Recommandations</i>	77
	<i>Points importants à propos des entretiens avec les doyens</i>	79
4.5	ENTRETIENS AVEC LES SURVEILLANTS	83
4.5.1	<i>Surveillants</i>	83
4.5.2	<i>Élèves</i>	85
4.5.3	<i>Organisation des devoirs surveillés</i>	87
4.5.4	<i>Rôle des surveillants</i>	89
4.5.5	<i>Coordinations et contacts</i>	92
4.5.6	<i>Types de devoirs</i>	96
4.5.7	<i>Problèmes avec les devoirs</i>	97
4.5.8	<i>Avis sur les devoirs surveillés</i>	100
4.5.9	<i>Les devoirs à domicile</i>	103
4.5.10	<i>Recommandations</i>	105
4.5.11	<i>Autres dispositifs</i>	105
	<i>Points importants à propos des entretiens avec les surveillants</i>	107
4.6	ENTRETIENS AVEC LES ÉLÈVES	109
4.6.1	<i>Caractéristiques des élèves</i>	109
4.6.2	<i>Devoirs en général</i>	111
4.6.3	<i>Devoirs surveillés</i>	117
	<i>Points importants à propos des entretiens avec les élèves</i>	126
4.7	OBSERVATIONS DES PRATIQUES	129
4.7.1	<i>Observation des devoirs surveillés dans l'établissement n°1</i>	129
4.7.2	<i>Observation des devoirs surveillés dans l'établissement n°2</i>	130
4.7.3	<i>Observation des devoirs surveillés dans l'établissement n°3</i>	131
4.7.4	<i>Observation des devoirs surveillés dans l'établissement n°4</i>	132
4.7.5	<i>Observation des devoirs surveillés dans l'établissement n°5</i>	133
4.7.6	<i>Observation des devoirs surveillés dans l'établissement n°6</i>	134
4.7.7	<i>Observation des devoirs surveillés dans l'établissement n°7</i>	135
4.7.8	<i>Observation des devoirs surveillés dans l'établissement n°8</i>	136
	<i>Synthèse des observations des pratiques</i>	138

5 REGARDS CROISÉS.....	139
5.1 LES SURVEILLANTS.....	139
5.2 LES SÉANCES DE DEVOIRS SURVEILLÉS.....	141
5.3 IMPRESSIONS DES PERSONNES INTERROGÉES.....	141
6 DISCUSSION.....	143
7 PISTES À EXPLORER.....	147
7.1 À PROPOS DES DEVOIRS SURVEILLÉS.....	147
7.2 À PROPOS DES DEVOIRS EN GÉNÉRAL.....	152
8 CONCLUSION.....	155
LISTE DES TABLEAUX.....	157
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....	161
BIBLIOGRAPHIE.....	163
ANNEXES.....	167
<i>Annexe 1 : Questionnaire adressé aux responsables cantonaux.....</i>	<i>168</i>
<i>Annexe 2 : Canevas d'entretien avec les responsables communaux.....</i>	<i>175</i>
<i>Annexe 3 : Canevas d'entretien avec les doyens.....</i>	<i>177</i>
<i>Annexe 4 : Canevas d'entretien avec les surveillants.....</i>	<i>180</i>
<i>Annexe 5 : Canevas d'entretien avec les élèves.....</i>	<i>186</i>
<i>Annexe 6 : Grille d'observation des séances de devoirs surveillés.....</i>	<i>189</i>

1 INTRODUCTION

Les devoirs, pour ou contre ?

Depuis que l'école existe, elle a adopté un certain nombre de rituels aussi immuables qu'universels. En effet, il n'existe que peu d'écoles dans le monde où les enseignants n'assignent pas des tâches à leurs élèves, tâches qu'ils devront réaliser chez eux à la maison, ou à l'école. Quel que soit le lieu où on les réalise et quel que soit le nom qu'on leur donne, les devoirs, les tâches ou les leçons semblent donc indissociables de l'école.

De même que chacun a son propre avis sur ce qu'est ou ce que devrait être l'école, parce qu'il y est allé, tout le monde a un avis sur le travail postscolaire, car chacun y a été confronté avec plus ou moins de bonheur, dès les premières heures d'école primaire. On le dit nécessaire pour bien des raisons : manque de temps pour parcourir la matière en classe, création d'une habitude de travail régulier, incitation à l'autonomie, moyen de communication entre école et famille, pour ne citer que les plus courantes.

Et pourtant des voix s'élèvent pour le remettre en cause, car le travail à domicile est également source de problèmes. Le principal reproche qu'on lui fait est qu'il renforce les inégalités, car ce sont souvent les élèves en difficulté scolaire qui peinent le plus à faire leurs devoirs. Ils peuvent également être source de conflits entre les parents et les enfants. En outre, certains reprochent aux devoirs leur manque d'efficacité, c'est-à-dire un rendement faible par rapport à l'investissement en temps des différents acteurs. Les devoirs peuvent aussi être problématiques lorsqu'il faut les corriger : quand, où, comment, pendant combien de temps ? Enfin, lorsqu'ils ne sont pas faits, ils donnent généralement lieu à des sanctions qu'il faut alors appliquer.

Le débat sur les devoirs est donc un débat fort qui peut rapidement prendre une tournure affective. Faut-il les supprimer ou non ? Existe-t-il des devoirs absolument indispensables et d'autres pas ? Y a-t-il des devoirs plus intelligents à faire réaliser que d'autres ? Faut-il faire effectuer les devoirs à l'école plutôt qu'à la maison, afin de réduire les inégalités ? Faut-il trouver des moyens autres, pour que ces devoirs soient une réelle plus-value par rapport au contenu des leçons ?

Pourquoi une étude sur les devoirs surveillés ?

Quelles que soient les réponses que l'on peut donner aux questions posées ci-dessus, les devoirs que les enseignants donnent à faire à domicile (et donneront sans doute longtemps encore) sont une réalité à laquelle les élèves sont confrontés quotidiennement. Les études portant sur les devoirs à domicile ne manquent donc pas, ici et ailleurs.

En revanche, il n'existait, à notre connaissance, aucune étude portant sur les devoirs surveillés dans le canton de Vaud, au moment où la décision d'effectuer cette recherche a été prise. Cela peut surprendre, car l'organisation du temps scolaire est actuellement un sujet important, tant pour concilier l'horaire des élèves avec celui des parents (journée continue), que pour tirer au mieux profit du temps hors de la classe (activités parascolaires). Ces aménagements horaires reposent la question des devoirs scolaires – notamment l'aide qui peut, ou doit, être apportée à la maison – celle de l'offre et de la qualité des devoirs surveillés, ainsi que celle du lieu où ces devoirs devraient être réalisés et avec quel encadrement.

En effet, chaque élève ne dispose pas forcément, dans son cadre familial, de conditions favorables à l'exécution de ses devoirs. Les communes sont donc tenues, dans le canton de Vaud, de mettre en place des heures de devoirs surveillés. Ces dernières sont organisées de

manière indépendante et non unifiée. Par exemple, les personnes engagées pour ce travail diffèrent d'un établissement scolaire à l'autre, de même que leurs pratiques. Des risques d'inégalité de traitement pourraient en résulter.

La présente recherche se penche sur quelques-unes des questions citées précédemment, tout en se focalisant sur le thème plus restreint des devoirs surveillés. Elle vise à cerner, de la manière la plus complète possible, la situation des devoirs surveillés dans le canton. En se basant sur la richesse des regards multiples, les chercheurs ont opté pour une approche plurielle, en récoltant des informations auprès de divers partenaires en lien direct avec cette thématique.

Structure du rapport

Dans le chapitre 2 « Revue de littérature et questionnement », il est question des contributions de la recherche en lien avec les devoirs à domicile, dans le canton de Vaud et ailleurs dans le monde. La finalité de cette revue de la littérature est de mettre en évidence la diversité des pratiques dans ce domaine (objectifs, contenus) et de résumer les résultats de l'évaluation de leur efficacité par la recherche. La question de l'équité en relation avec l'aide que peuvent fournir (ou non) les parents est abordée, notamment par le biais des cours particuliers réservés aux enfants des parents les plus aisés. Les systèmes d'aide aux devoirs fournis par l'école, à l'étranger et dans le canton de Vaud, sont passés en revue, puis des solutions et des recommandations par rapport aux devoirs à domicile sont présentées. Ce chapitre se termine par la formulation de la problématique à travers les questions de recherche auxquelles cette étude à l'intention de répondre ainsi que les hypothèses qui ont été retenues.

Le chapitre 3 donne des précisions quant aux choix méthodologiques que les auteurs ont faits. L'approche retenue (de type qualitatif), la composition de l'échantillon, et les instruments de recherche y sont décrits.

Le chapitre 4 est consacré aux résultats des entretiens menés avec tous les interlocuteurs concernés par les devoirs surveillés. Les instruments de recherche ayant été élaborés en fonction des interlocuteurs, les entretiens sont orientés dans ce sens. Ainsi, ceux menés avec les responsables communaux accordent une importance particulière aux aspects réglementaires et organisationnels des devoirs surveillés. Ceux consacrés aux doyens comportent deux volets : une première partie est consacrée aux devoirs à domicile (objectifs, efficacité, problèmes posés) et une seconde partie aux devoirs surveillés. Les doyens ayant une bonne connaissance de l'établissement scolaire dans lequel ils travaillent et que, d'une certaine manière, ils représentent, les entretiens avec eux ont été les plus approfondis. Les surveillants ont ensuite été interrogés, tant sur leur rôle que sur les aspects relationnels avec les enseignants. Enfin, les élèves se sont exprimés à propos des devoirs surveillés, en insistant plutôt sur la motivation qu'ils ont (ou non) à s'y rendre. Ce chapitre se clôt par une description de huit séances de devoirs surveillés observées par les chercheurs, ainsi qu'une analyse synthétique de chacune d'elles.

La diversité des opinions des divers acteurs et aussi leur caractère consensuel sont présentés et commentés au chapitre 5. Dans ce chapitre, l'étude jette un regard différent sur l'univers des devoirs surveillés tel qu'il est perçu par les personnes qui le peuplent.

Une discussion thématique fait l'objet du chapitre 6. Cette partie de l'étude reflète la diversité des regards que tous les partenaires portent sur la question des devoirs surveillés en lien avec des thèmes que nous avons privilégiés. C'est aussi le lieu où les questions de recherche trouvent une réponse et où les hypothèses formulées au départ sont confirmées ou infirmées, du moins partiellement pour certaines d'entre-elles.

Dans le chapitre 7, les auteurs explorent un certain nombre de pistes susceptibles d'apporter des améliorations aux devoirs surveillés et formulent quelques recommandations en lien avec les devoirs à domicile. Le rapport se termine sur une mise en perspective des résultats de l'étude, eu égard aux changements importants que connaît notre société et aux modifications des habitudes qu'entraîne une redéfinition de la journée d'école pour les familles et pour l'institution scolaire.

2 REVUE DE LITTÉRATURE ET QUESTIONNEMENT

2.1 REVUE DE LITTÉRATURE SUR LES DEVOIRS À DOMICILE

2.1.1 INTRODUCTION

Les devoirs à domicile sont de tradition ancienne, fortement ancrée dans les pratiques de l'école vaudoise – comme dans beaucoup d'autres écoles ; ils font partie intégrante de la vie scolaire des élèves. Cela n'empêche pas une controverse animée à leur sujet ; certains y sont attachés, d'autres souhaitent les voir disparaître, pour prendre des positions extrêmes.

Ce rituel, présent dès les premiers degrés du primaire, prend aujourd'hui une place très importante dans l'apprentissage, notamment parce que le rapport à l'éducation s'est transformé au cours des dernières décennies. En effet, d'après certains auteurs québécois (CEPEP, 2010), « le niveau de scolarité de la population s'est accru, la société du savoir est en plein déploiement, et on accorde de plus en plus d'importance à la réussite scolaire comme façon d'assurer la participation sociale optimale des citoyens ». Or les devoirs à domicile sont devenus indissociables de la réussite scolaire des élèves.

En s'interrogeant à ce propos, et à travers cette revue de littérature, nous verrons quels sont les objectifs visés par les enseignants lorsqu'ils donnent des devoirs, dans quelles conditions ceux-ci sont réalisés par les élèves, et avec quelle aide. Dans la partie « Éléments mis en évidence », nous évoquerons les problèmes principaux soulevés par les devoirs, à savoir la question de leur efficacité, de l'équité entre les élèves, du rythme scolaire et nous terminerons en évoquant quelques solutions proposées par les spécialistes du domaine pour contrer ces difficultés.

Définition du devoir à domicile

La caractéristique incontournable du devoir à domicile est évidemment qu'il est à effectuer en dehors des heures de classe. Pour le pédagogue Dobbelstein (1996), c'est « un travail obligatoire qu'effectue un élève [...] dans l'intention de le rendre ou de le montrer à l'école sur prescription du maître ». La définition donnée par le Ministère belge de l'Enfance, dans un décret daté de 2001¹, précise qu'il s'agit d'« une activité dont la réalisation peut être demandée à l'élève, en dehors des heures de cours, par un membre du personnel enseignant », et que les devoirs englobent les leçons, ainsi que les activités de recherche ou de préparation.

La définition n'a guère changé depuis un siècle. À l'époque, il était toutefois souligné qu'il s'agissait d'un travail écrit, exécuté « comme suite et comme application d'une leçon exposée ou dirigée par le maître » (Danguueger, 1911). Les buts étaient également décrits : les devoirs devaient offrir un moyen « de provoquer l'effort personnel des enfants, tout en assurant le contrôle de l'enseignement reçu ». Les devoirs n'étaient pas considérés à la légère, au contraire, les exercices donnés devaient avoir fait l'objet d'un « choix judicieux ». Enfin, les consignes stipulaient qu'il était important que « le devoir soit toujours court et à la portée de la moyenne de la classe ».

¹ Exposé des motifs du décret visant à réguler les travaux à domicile dans l'enseignement fondamental, adopté par le parlement de la Communauté française le 27 mars 2001.

En Belgique, on relèvera qu'est employé le terme de « travaux à domicile », plutôt que « devoirs » ou « leçons », qui englobe toutes les activités (par exemple, la recherche documentaire). Seules sont visées les activités à caractère pédagogique (Glasman, 2004).

Au Québec, on distingue généralement les devoirs des leçons. Legendre (2005, cité par CEPEP, 2010) définit les devoirs en précisant le lieu et le but : « Travaux que l'élève doit exécuter en dehors de l'horaire régulier de l'école, habituellement à la maison, dans le but d'approfondir et de consolider les apprentissages récents ». Pour lui, les leçons sont une « matière donnée à apprendre aux élèves en vue d'une classe ou d'un cours ultérieur ».

Ce que disent les textes légaux

Dans le canton de Vaud, le règlement d'application de la loi scolaire² mentionne que :

¹ Les devoirs donnés par les enseignants respectent les critères suivants :

- a. ils sont préparés en classe ;
- b. ils peuvent être effectués sans aide par les élèves ;
- c. ils incitent à l'autonomie et à la responsabilisation ;
- d. ils servent à consolider des apprentissages effectués en classe ;
- e. ils sont vérifiés régulièrement par les enseignants.

² Les établissements veillent à l'harmonisation des pratiques. Au degré secondaire, ils veillent également à une bonne coordination entre les enseignants en charge des mêmes élèves.

³ Les devoirs sont annoncés aux élèves au moins deux jours à l'avance, spécificités horaires réservées.

⁴ Il n'est donné aucun devoir pour le lundi et pendant les congés ou les vacances scolaires.

On constate que le sens et les buts des devoirs n'y sont pas clairement définis.

Un autre texte émanant de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), et datant de 2004, existe ; il s'agit de la directive 2.11 concernant le travail scolaire à domicile³. Il distingue les objectifs des devoirs en fonction du public concerné. Par exemple, pour les élèves, les devoirs sont un moyen « de prendre conscience, en complément au travail fait à l'école, et dans un autre contexte que la classe, de leurs acquis, leurs capacités et leurs difficultés ». Pour les parents, ils permettent « d'être à l'écoute de leur enfant et de s'intéresser explicitement au travail scolaire ». Pour les enseignants, ils sont une manière « de mettre leurs élèves dans des situations leur permettant d'appliquer différentes stratégies d'apprentissage travaillées en classe ». Parmi les principes généraux, il est précisé que « la nature et la quantité des devoirs peuvent être différenciées » en fonction des élèves, que ces derniers doivent pouvoir les faire de manière autonome, que « les sens et buts des devoirs doivent être discutés avec les élèves et communiqués aux parents » et que les enseignants sont responsables du respect des durées des devoirs indiquées dans cette même directive. Ces durées à ne pas dépasser sont de 1 heure hebdomadaire au premier cycle primaire (CYP1), 2 heures au CYP2, 3 heures au cycle de transition (CYT) et 5 heures du 7^e au 9^e degré. Enfin, il est mentionné que donner des devoirs n'est pas une obligation.

² Article 59 du règlement d'application de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire ; 400.02.1.

³ Cette directive n'est plus disponible sur le site du DFJC, mais est toujours reproduite sur celui de l'Association des parents d'élèves (APE, <http://www.apevaud.ch/wp-content/uploads/2014/09/Devoirs-à-domicile-directive-DFJC-2004.pdf>). D'après la présidente de cette dernière, le statut de ce texte serait peu clair et les recommandations qui y sont mentionnées peu connues des enseignants.

En France, dès 1912, l'inspecteur d'Académie de la Haute-Marne affirme dans une circulaire que les devoirs écrits « faits dans la famille » ont une utilité contestable, qu'ils fatiguent l'enfant et peuvent même nuire à sa santé ; il estime donc que « leur suppression absolue s'impose ».

En 1956, un arrêté du Ministère de l'Education nationale confirme la suppression « impérative » des devoirs écrits à la maison ou en étude pour les élèves des classes primaires. Les arguments sont les mêmes que précédemment ; le texte mentionne que « le développement normal physiologique et intellectuel d'un enfant de moins de 11 ans s'accommode mal d'une journée trop longue. Six heures de classe bien employées constituent un maximum au-delà duquel un supplément de travail soutenu ne peut qu'apporter une fatigue préjudiciable à la santé physique et à l'équilibre nerveux des enfants ». En outre, le texte souligne l'« intérêt éducatif limité » que revêt le travail effectué hors de la présence du maître et peut-être dans de mauvaises conditions matérielles et psychologiques.

« L'interdiction formelle de donner des travaux écrits à exécuter hors de la classe (...) pour l'ensemble des élèves de l'école primaire » fait, par la suite, l'objet de rappels successifs à travers des circulaires adressées aux recteurs, aux inspecteurs d'académie et aux chefs d'établissements (circulaires de 1964, 1971, 1994, 2004). Il est précisé que les devoirs ne sont pas supprimés, mais qu'ils doivent être faits en classe. Malgré ces nombreuses recommandations, les enseignants persistent à donner des devoirs à la maison. En 2013, dans son plan de refondation de l'école, le président de la République s'attaque à ce sujet, et annonce qu'il souhaite faire disparaître les devoirs à la maison au profit de travaux individuels effectués dans l'établissement⁴.

2.1.2 LES DEVOIRS DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

Les devoirs s'inscrivent rarement dans une politique d'établissement (Glasman, 2004), d'où des pratiques très diverses entre enseignants concernant leurs formes et contenus, leurs modalités d'évaluation, mais également leurs buts.

Objectifs recherchés

Les directives cantonales vaudoises officielles actuelles ne disent rien sur le sens et les buts des devoirs. Pourtant, lorsqu'un enseignant donne un devoir à domicile à ses élèves, il en escompte des effets positifs. D'une manière générale, le but visé est la réussite scolaire, et les effets particuliers attendus en sont des déclinaisons, comme montrés ci-après.

L'appropriation des contenus

Un des objectifs principaux des devoirs est d'abord « de permettre tout un travail d'appropriation des notions apprises en classe, que ce soit par la familiarisation, la manipulation, l'exercice, la mémorisation » (Glasman, 2004). C'est le cas, par exemple, des exercices de mathématiques. Si les devoirs sont contrôlés en classe régulièrement et rapidement, ils permettent de s'assurer que l'élève a compris et maîtrise la matière. Si ce n'est pas le cas, l'enseignant peut alors fournir la remédiation nécessaire.

Maulini (2000) relève ce qu'il appelle « le paradoxe de l'apprentissage scolaire », c'est-à-dire que, pour que les élèves puissent faire seuls leurs devoirs, ceux-ci doivent être simples et répétitifs. Dans le cas contraire, ils nécessitent l'intervention d'un adulte et alors ils ne sont plus mobilisateurs pour les élèves.

4 Source : <http://www.education.gouv.fr/pid29462/la-refondation-de-l-ecole-de-la-republique.html>

L'avancement dans le programme

Les devoirs permettent également d'arriver au bout du programme scolaire, ou au moins de terminer la partie qu'on n'a pas eu le temps de faire en classe, notamment les activités de mémorisation et de répétition. On pense à l'apprentissage des livrets, des poésies, des règles de grammaire, du vocabulaire d'allemand, etc. (Dubois & Navarro Dubois, 1997).

La création d'une habitude de travail

En donnant des devoirs, les enseignants souhaitent développer chez leurs élèves de bonnes habitudes de travail (incluant régularité, organisation et autonomie), ainsi qu'une attitude responsable et sérieuse vis-à-vis de leur travail et de leur scolarité en général. C'est donc ici la forme qui est privilégiée plutôt que le fond. Vers la fin du primaire, cet enjeu se fait plus pressant, anticipant le changement de rythme de travail nécessaire au secondaire pour réussir (Glasman, 2004).

L'aide aux élèves les plus faibles

Une partie des enseignants envisagent les devoirs à domicile comme un travail de remédiation qui cible les lacunes des élèves les plus faibles. Ces derniers ont à disposition davantage de temps pour revenir sur les notions mal comprises, les exercer dans un environnement plus tranquille que celui de la classe et dans le respect de leur propre rythme. C'est un moyen d'octroyer aux élèves moins rapides, ou dont les aptitudes sont plus faibles, le temps qui leur est nécessaire et qui leur manque en classe pour s'approprier les apprentissages.

Les chercheurs, au contraire, ne voient pas les devoirs comme un moyen efficace d'aider les élèves en difficulté. Les tâches demandées sont, soit trop simples afin que l'élève puisse les accomplir, soit trop difficiles à réaliser seul ; donc, dans les deux cas, inutiles. Pour Perrenoud (1990), « l'échec scolaire doit être attaqué à la racine, par un enseignement différencié en classe, pas par des compensations illusoire ». Grandserre (2007) s'interroge : pourquoi les élèves les plus faibles se mettraient-ils soudain à comprendre seuls ce que l'enseignant n'a pas réussi à lui faire saisir en classe ? En invoquant ce qu'il nomme « la domestication du travail scolaire », il prétend que « tout renvoi d'un travail scolaire vers la sphère privée prend le risque d'une discrimination ».

Le développement de l'autonomie

Pour les enseignants, une autre mission des devoirs est de développer l'autonomie des élèves. Confrontés régulièrement à des tâches qu'ils sont capables d'effectuer seuls, ils peuvent construire leurs apprentissages et s'approprier les connaissances. Ils apprennent ainsi à se prendre en charge seuls et à acquérir une attitude studieuse (Favre & Steffen, 1988).

Cette opinion n'est pas toujours partagée par les chercheurs. On relèvera les commentaires représentatifs de certains d'entre eux : « Si faire son devoir d'élève signifie se conformer au désir du maître en exécutant une tâche imposée, comment pourrait-il développer une quelconque autonomie chez l'enfant ? L'autonomie peut aussi s'apprendre en classe » (Dubois & Navarro Dubois, 1997). « L'autonomie ne s'atteint pas en donnant aux élèves des consignes pour qu'ils agissent seuls. Travailler par nécessité, par calcul et souvent sans envie n'a pas véritablement de sens » (Perrenoud, 1990). Et enfin : « L'autonomie cela s'apprend peut-être mais pas dans la solitude, pas face aux tâches démotivantes imposées par le maître, sans nécessité bien établie » (Richard, 1990). Sachant que la plupart des parents participent à l'encadrement et à l'aide aux devoirs, on peut se demander quelle part d'autonomie et de travail individuel est développée dans ce

cadre. Certains enseignants, soucieux que le travail soit réalisé seul, proposent des devoirs simples, ce qui sous-entend surtout des activités de mémorisation et de répétition (Glasman, 2004).

Le dialogue avec la famille

Les devoirs peuvent être appréhendés comme un vecteur de communication entre l'école et la famille (bien qu'ils puissent également être envisagés autrement, par exemple comme une façon pour les enseignants de se prévenir des reproches que certains parents pourraient faire ou d'apaiser l'inquiétude de ces derniers). En présentant ses devoirs, l'enfant montre ce qu'il est en train d'étudier en ce moment à l'école et son niveau de maîtrise du sujet. Les parents peuvent se rendre compte des difficultés que rencontre leur enfant, mais aussi des progrès réalisés. Cela assure un lien et donne aux parents un sentiment à la fois de partage et de contrôle.

Toutefois, les chercheurs sont sceptiques par rapport à cet échange. Ils avancent que les tâches données en guise de devoirs reflètent mal ce qui se fait en classe, au niveau des méthodes en particulier. De plus, ils reprochent aux devoirs d'être source de stress et de tensions dans les familles, de culpabiliser les parents qui n'ont, soit pas le temps, soit pas les capacités pour aider leur enfant, de « les transformer en répétiteurs, empoisonner les soirées familiales, mettre beaucoup de parents dans des situations d'incompétences ou de toute puissance » (Perrenoud, 1990). Aussi, ne serait-il pas plus efficace, plus constructif et plus apaisant de dialoguer de manière différente, avec d'autres outils ? Richard (1990, cité par Dubois & Navarro Dubois, 1997) suggère l'entretien comme moyen pour établir la confiance entre enseignants, parents et élèves, pour expliquer, ou encore dialoguer. Dubois et Navarro Dubois (1997) évoquent un système d'informations aux parents qui comprendrait des classes ouvertes, des entretiens, des réunions de parents, une commission famille-école pour discuter ensemble de problématiques scolaires, un journal parents-enseignants. Maulini (2000) est convaincu que les cahiers école-maison, les portfolios d'évaluation, les classes ouvertes ou les réunions de parents donneraient « une image beaucoup plus représentative de la richesse des activités pédagogiques » que les devoirs. On peut toutefois se demander si de tels outils ne sont pas également discriminants pour les familles.

Selon Glasman (2004), à ces objectifs explicites peuvent s'ajouter des enjeux plus implicites du point de vue des enseignants tels que « fixer les élèves dans le scolaire, mettre en avant sa discipline par rapport à celle des collègues, avoir une image de sérieux ». Sur ce dernier point, une étude française nous apprend que 40% des enseignants estiment qu'un maître qui ne donne pas de devoirs est mal jugé (Tédesco, Maness & Vari, 1985).

Les attentes des parents sont les mêmes que celles des enseignants, à savoir que les devoirs aident l'élève à fixer les notions acquises à l'école, à favoriser l'autonomie et le sens de l'effort et permettent un suivi par eux-mêmes (UFAPEC, 2000). En revanche, les élèves sont peu capables de donner un sens au travail demandé à la maison, c'est le cas pour seulement 16% des élèves du primaire (Bégoc, 2001-2002).

À côté des effets positifs attendus, les enseignants sont également conscients des effets négatifs possibles. Interrogés sur ce point, ils évoquent les effets de saturation qui se manifestent par une perte d'intérêt ou par une fatigue physique et émotionnelle, le manque de temps libre pour d'autres activités extrascolaires, l'interférence des parents et la pression que les devoirs peuvent induire au sein de la famille, la tricherie, et l'augmentation de l'écart entre les élèves performants et les élèves en difficulté (Cooper,

Civey Robinson & Patall, 2006). Maulini (2000) souligne le paradoxe : « l'école décharge les familles de la « tâche » d'instruction pour mieux la leur renvoyer sous la forme de devoirs à la maison ». Sweet et al. (2007) vont plus loin puisqu'ils affirment que les devoirs font obstacle à l'objectif d'améliorer les relations entre les parents et l'école, car ils introduisent du stress dans les familles.

Forme et contenu des devoirs

En tout début de scolarité obligatoire (1P), la lecture, pilier des apprentissages, représente la majorité des devoirs. Dès la deuxième primaire, elle est complétée par des petits travaux écrits, comme la formation d'une phrase pour le français, ou la comparaison de nombres pour les mathématiques. Ce type de travail s'installe véritablement en troisième année où les tâches se diversifient. Les élèves doivent alors compléter des fiches plus étoffées de grammaire, de vocabulaire, ou des fiches de calcul. À partir du cycle de transition, de nouveaux travaux apparaissent, qui mettent davantage l'accent sur le développement des compétences transversales. Ces travaux, comme par exemple la création d'un dossier, d'une présentation orale, d'une rédaction, répondent « à des logiques temporelles différentes ». Les élèves sont ainsi amenés à gérer leur temps et à planifier leurs devoirs sur une période plus longue (Tédesco, Maness & Vari, 1985).

Plusieurs auteurs ont classé les devoirs selon leur forme, leur contenu et/ou leurs objectifs. Nous présentons ici la catégorisation proposée par Lee et Pruitt (cités par Hong et al., 2000) qui distingue quatre types de travaux à domicile :

- les devoirs de pratique qui favorisent le renforcement des acquisitions ;
- les devoirs de préparation qui anticipent sur le sujet prochainement étudié ;
- les devoirs de poursuite qui permettent d'utiliser des concepts dans d'autres situations ;
- les devoirs de créativité qui relèvent de l'analyse.

Ces quatre types de devoirs ne sont pas utilisés de la même façon par les enseignants. D'après une étude française (UFAPEC, 2000), la plupart des devoirs sont des exercices pratiques. Les devoirs de préparation et de poursuite apparaissent plus tard, au secondaire. Quant aux devoirs de créativité, bien que stimulants pour les élèves – mais également sources d'inégalité – ils sont plus difficiles à mettre en place et leur utilisation varie fortement d'un enseignant à l'autre.

Certains auteurs regrettent que les exercices qui composent les devoirs soient souvent « uniformes, répétitifs et monotones » (Prost, 1983). Toutefois, ce type de tâches, bien que peu attrayantes et stimulantes pour les élèves, va leur permettre d'acquérir des automatismes de base et des routines indispensables à la bonne poursuite de leurs apprentissages. « Certaines compétences doivent devenir des réflexes » pour que les élèves puissent progresser (Glasman, 2004).

Temps consacré aux devoirs

Une étude française, interrogeant plus de 1500 enseignants par questionnaire, (Tédesco, Maness & Vari, 1985) nous apprend que 30% des enseignants du cours préparatoire (CP ; équivalent 1P) estiment à 1 heure ou moins le temps hebdomadaire consacré aux devoirs ; 52% l'évaluent à 1 ou 2 heures et 17% à 2 heures ou plus. Au cours moyen 2^e année (CM2 ; équivalent 5^e CYT), 40% pensent que leurs élèves consacrent 2 heures ou moins à leurs devoirs chaque semaine, 26% 2 à 3 heures et 34% 3 heures et plus. Les enseignants se référant généralement à « l'élève moyen » lors de ce genre de questions, le risque de sous-

estimation est élevé. En effet, une autre recherche menée en France (Larue, 1995) montre que, pour un même devoir, la charge de travail à la maison peut varier du simple au triple en CM2 (5^e). Nous reviendrons plus en détail sur ce problème dans la section « Inégalité entre élèves », en page 19.

Aux différences inhérentes aux élèves, il convient de rajouter celles imputables aux enseignants qui recourent de manière variée aux devoirs à domicile. Certains reconnaissent la fatigue des élèves en fin de semaine ou avant les vacances, et évitent de donner des devoirs à ces moments-là. La fatigue en fin de journée est, par contre, peu souvent considérée comme pouvant compromettre le bon déroulement d'un exercice ou d'une révision de leçon.

Le temps consacré aux devoirs n'est pas seulement celui de l'élève à la maison, c'est également ce qui est réalisé en classe. Richard (1990) estime qu'entre « la préparation des devoirs, la distribution, le recopiage éventuel, l'explication des consignes, la correction, et la récitation, environ une demi-heure à trois quarts d'heure par jour sont consacrés à la gestion des devoirs à la maison, soit 1/5^e du temps de travail hebdomadaire en classe ».

A un niveau international, on notera que des devoirs sont donnés dans les 65 pays qui ont participé à l'enquête PISA en 2012 (OCDE, 2014). Les élèves de 15 ans interrogés évaluent à 5 heures hebdomadaires, en moyenne, le temps passé à faire leurs devoirs, avec de grandes variations allant de moins de 3 heures en Finlande et en Corée à 14 heures à Shanghai (9 heures maximum dans les pays de l'OCDE). Ce temps est important mais néanmoins moindre qu'en 2003 où il était presque de 5.9 heures en moyenne. Les raisons de cette diminution peuvent se trouver du côté des élèves, qui passent un temps de plus en plus considérable sur divers écrans (ordinateur, tablette, Smartphone), notamment sur Internet, et des enseignants sensibilisés à la question du bien-fondé des devoirs et des quantités à ne pas dépasser. Il ressort également de cette enquête que les élèves issus d'un milieu socio-économique favorisé consacrent davantage de temps aux devoirs : 1.6 heures de plus en moyenne, dans les pays de l'OCDE, que les élèves défavorisés. Ce résultat interroge la propension des devoirs à creuser les inégalités socio-économiques, dans la mesure où il peut exister une corrélation positive entre le fait de faire des devoirs et les performances scolaires (voir le point « Efficacité des devoirs », page 23).

Correction des devoirs

Les pédagogues sont unanimes pour dire qu'un devoir perd de son efficacité s'il n'est pas corrigé. En effet, la correction va permettre aux élèves de réfléchir sur leur propre démarche de résolution des problèmes et ainsi faciliter des prises de conscience. Pour être profitable, la correction doit se faire rapidement et comporter des commentaires utiles et nuancés de la part des enseignants (Larue, 1995).

En France, un arrêté de 1887 pose déjà la correction des devoirs comme essentielle et en définit les modalités : « La correction des devoirs et la récitation des leçons ont lieu pendant les heures de classe auxquelles se rapportent ces devoirs et ces leçons. Dans la règle, les devoirs sont corrigés au tableau noir, en même temps que se fait la visite des cahiers. Les rédactions sont corrigées par le maître en dehors de la classe. » Il apparaît déjà que le maître ne peut pas « s'imposer la tâche de corriger tous les devoirs des élèves, surtout dans les classes nombreuses », il convient donc à ce dernier d'anticiper la forme du devoir afin que celui-ci se prête à une correction collective, « chaque élève rectifiant son propre travail ou celui de l'un de ses camarades, après un échange mutuel de cahiers ». « Le rôle du maître consiste à diriger d'abord, à contrôler ensuite. Cette dernière opération réclame autant de vigilance que la première [...] » (Danguueger, 1911).

Dans leur mémoire professionnel, pour offrir une alternative, Alexandre et Vagneck (2004) ont cherché d'autres méthodes que la correction magistrale, estimant que cette dernière s'adresse au groupe classe plutôt qu'à l'individu et ne permet pas d'impliquer tous les élèves. Pour eux, la correction des devoirs tient clairement de la prolongation de l'apprentissage et, à ce titre, elle devrait être une activité valorisée, considérée comme faisant partie à part entière de l'enseignement. Pour cela, disent-ils, il est nécessaire que les élèves « participent à l'élaboration de cette correction » pour mieux se l'approprier et « qu'ils ne se contentent pas de recevoir un savoir qui serait une correction type de la part du professeur ». S'appuyant sur les théories piagétienne, ils préconisent de centrer la correction sur les erreurs commises par les élèves, afin que ces derniers en prennent pleinement conscience et y remédient, ceci de manière active. Ainsi, la correction ne doit pas être un produit fini. Impliquer pleinement tous les élèves n'est toutefois pas simple, puisqu'il s'agit d'intéresser à la fois les élèves qui ont fait leurs devoirs justes, les élèves les plus faibles, les passifs, les moins attentifs, les peu motivés. Pour cela, il est important que la correction ait été soigneusement préparée par l'enseignant. Les auteurs ont testé plusieurs méthodes dans leur propre classe et apparaissent plus satisfaits par l'auto-correction, qu'elle soit réalisée individuellement ou en groupe. On en revient donc aux idées déjà préconisées au début du vingtième siècle.

Utilisation des devoirs ailleurs

Les pratiques en matière de devoirs sont très variées d'un pays à l'autre et sont fortement liées au modèle pédagogique existant. Nous citerons ici trois exemples de pratiques, une se situant dans la moyenne, les deux autres étant plus extrêmes. En France – et cela malgré les circulaires interdisant les devoirs écrits au primaire (voir page 13), 55% des enseignants en donnent à partir du cours élémentaire 1^{ère} année (CE1 ; équivalent 2P). Dans les plus petites classes, les devoirs prennent la forme de travaux de lecture (Begoc, 2001-2002). En Finlande, qui ne pratique ni redoublement ni sélection jusqu'à l'âge de 15 ans, il n'y a pratiquement pas de devoirs à la maison. Dans les écoles québécoises, à l'inverse, les devoirs sont une pratique très répandue. Près de 99% des directeurs d'école disent qu'en général les enseignants de leur école en donnent aux élèves (CEPEP, 2010). On notera également que, dans certains pays, par exemple au Danemark et en Irlande, les élèves font leurs devoirs à l'école afin de profiter des ressources de l'institution scolaire (UFAPEC).

2.1.3 LES DEVOIRS DU CÔTÉ DES ÉLÈVES

On ne peut pas parler des objectifs attendus des devoirs à domicile sans évoquer le prix à payer pour atteindre ces objectifs. Les devoirs prennent du temps aux élèves. Une fois à la maison, ils doivent rouvrir leurs cahiers, leurs classeurs et laisser de côté d'autres activités de loisir, de jeu ou de repos. D'autre part, tous les élèves ne sont pas capables de faire face seuls à leurs devoirs, ce qui pose le problème de l'équité. Si, par chance, ils trouvent une aide auprès de leurs proches, cette aide peut s'avérer inadéquate ou encore générer des conflits familiaux. Nous développerons certains de ces points dans ce chapitre.

De manière générale, les élèves les plus âgés comprennent le sens donné aux devoirs et le bénéfice attendu. Dans un questionnaire adressé à ses élèves, une enseignante française de mathématiques en 3^e (équivalent 9^e) a reçu des réponses généralement positives concernant le but des devoirs à la maison : il s'agit de « voir si on a compris les activités faites en cours », de « prendre le temps de travailler et comprendre nos erreurs » ou

encore de « nous faire évoluer et réviser en même temps »⁵. Apparemment convaincus de l'utilité des devoirs, les élèves n'en restent pas moins peu motivés au moment où ils les reçoivent : « ça va être long et pénible », « ça va me prendre du temps, alors que je n'en ai déjà pas beaucoup ». Finalement, bien qu'imaginant que les devoirs pourraient leur être bénéfiques, ils les perçoivent néanmoins comme un travail ennuyeux de plus (Mottey, 2005).

Conditions de travail

Il y a cent ans déjà, les spécialistes s'inquiétaient des conditions dans lesquelles le travail à domicile pouvait être réalisé. Danguueger (1911) écrivait : « L'école primaire est fréquentée par des enfants dont la famille appartient aux situations sociales les plus diverses : tel trouvera au foyer paternel une table pour écrire, un coin isolé où il pourra travailler en paix, sous la surveillance discrète de parents capables de le guider ; d'autres ne sauront où poser leur cahier et seront constamment troublés par le va-et-vient du ménage, par les cris ou les jeux des frères et sœurs. Au premier reviendront des éloges et des récompenses peu en rapport avec son mince mérite ; aux autres, des reproches et des punitions manquant au moins d'équité ».

Aujourd'hui, le souci reste comparable et il est certain que les conditions dans lesquelles les devoirs sont faits sont source d'inégalité. Toutes les familles ne sont pas à même d'offrir un environnement compatible avec les exigences scolaires au sens large. En plus, d'un emplacement calme pour faire les devoirs, l'enfant a besoin d'avoir un rythme de vie régulier, avec un nombre d'heures de sommeil suffisant, de faire de la télévision et des autres écrans un usage modéré, de consacrer du temps à des activités éducatives, sportives et culturelles.

Gouyon (2006) s'est demandé si avoir une chambre à soi représente, pour un élève, un atout dans sa scolarité. Elle relève d'abord que trois quarts des enfants de 7 à 17 ans possèdent leur propre chambre, mais que ce taux moyen varie en fonction de plusieurs caractéristiques. Ainsi, les plus jeunes, ceux qui sont issus d'une fratrie plus nombreuse et de même sexe, les enfants d'immigrés ou issus de milieu défavorisé, ou encore ceux qui vivent dans une grande agglomération ont davantage de risque de partager leur chambre. Lorsqu'elle est à eux seuls, les collégiens et lycéens font plus souvent leurs devoirs dans leur chambre (80% d'entre eux) que lorsqu'ils doivent cohabiter (55%). L'auteure montre que, à caractéristiques socio-démographiques égales, la probabilité d'avoir redoublé avant l'âge de 15 ans est supérieure de 9%, si l'enfant partage sa chambre, par rapport à celui disposant de sa propre chambre. Elle conclut que « disposer de sa propre chambre apparaît associé à la réussite scolaire, soit parce que sont ainsi créées les conditions propices au travail, soit parce qu'attribuer une chambre individuelle témoigne d'un fort intérêt des parents pour les études de leurs enfants ».

Inégalité entre élèves

Un souci majeur associé aux devoirs à domicile est que tous les élèves ne sont pas égaux devant cette tâche. Pour son travail de mémoire, Mottey (2005) a interrogé ses propres élèves pour estimer le temps que chacun passait à ses devoirs de mathématiques. Pour un même devoir, donné par une même enseignante, le temps consacré variait de 30 minutes à 1 heure pour 6 élèves sur 19 et jusqu'à 4 à 5 heures pour 2 élèves. Treize élèves sur 19 y ont consacré plus d'une heure.

5 Réponses données spontanément à la question ouverte suivante : « Selon toi, quels sont les buts des devoirs à la maison ? À quoi servent-ils ? Pourquoi penses-tu que je vous en donne à travailler ? »

Une étude française portant sur le temps de travail à la maison au primaire montre que, en CM2 (5^e) la charge de travail à la maison est, en moyenne, de 22 minutes par soir pour les élèves rapides, mais de 45 minutes par soir pour les élèves lents (Larue, 1995). Dans les petites classes (1P), ce temps varie entre 12 et 27 minutes. Une étude allemande corrobore ces différences. Dans les petites classes, les élèves en difficulté passent en moyenne près du double de temps à leurs devoirs : 69 minutes quotidiennes contre 37 minutes pour le groupe constitué des « bons élèves » (Vermeil, 1984). Ils sont préterités par diverses difficultés d'apprentissage, au sens large (difficulté de concentration, lenteur, mauvaise organisation, etc.). Les enfants dyslexiques (environ 10% des élèves) passent 2 à 3 fois plus de temps que les autres à s'acquitter de leurs devoirs (Tédesco, Maness & Vari, 1985).

Ce dernier auteur, dans la même étude, estime que 82% des enseignants du primaire donnent les mêmes travaux à tous leurs élèves, sans différenciation ni prise en considération des rythmes individuels.

La question de l'équité soulevée par ces différences de compétence et d'autonomie entre les élèves est développée à la page 24.

Aide des parents

En préambule, nous noterons que, contrairement à certains chercheurs, les parents ne remettent en général pas en question la pratique des devoirs. Des chercheurs québécois les ont interrogés à ce sujet. Il ressort que 80 % d'entre eux sont d'avis que les devoirs sont nécessaires pour bien réussir à l'école, que 62% pensent que leur enfant devrait avoir des devoirs quotidiennement, tandis que 67% ne sont pas d'accord avec l'idée d'abolir les devoirs. Finalement, 86% apprécient les devoirs (Saint-Laurent et al., 1994, Doyon, 1994, Deslandes et al., 2008, cités par CEPEP, 2010).

Bien que les textes légaux vaudois stipulent que les devoirs doivent pouvoir être réalisés par l'élève seul, sans l'intervention d'un adulte, il n'en est pas ainsi dans la réalité. Lors d'une consultation menée auprès de 6'000 parents, ces derniers déclarent, pour 63% d'entre eux, que leur enfant reçoit « toujours » de l'aide s'il en a besoin et, pour 18%, « souvent » de l'aide (UFAPEC, 2000).

Perrenoud (2004) met en avant trois obstacles possibles à la réussite d'une aide de la part des familles. Premièrement, tous les parents ne sont pas à l'aise avec le contenu des programmes scolaires, soit qu'ils ont été peu scolarisés (ou même qu'ils ne maîtrisent pas la langue d'enseignement), soit que les programmes ont changé depuis qu'ils y ont été confrontés pour la dernière fois. A cette difficulté s'ajoute celle de comprendre les attentes des différents enseignants, ces derniers ayant chacun un « style » et des demandes propres. Les parents peuvent se trouver dans une situation où ils « se sentent menacés et disqualifiés par les devoirs ». Le deuxième obstacle concerne les « talents pédagogiques » des parents. En effet, maîtriser la matière est une chose, savoir la restituer ou au moins l'expliquer en est une autre ; et cela, sans céder à la tentation de faire le travail à la place de l'élève. Pour Perrenoud, assurer une bonne relation pédagogique consiste à trouver le bon équilibre entre « trop de certitudes » ou « trop d'hésitations ». Le dernier écueil possible pour les parents, est de prendre les devoirs trop au sérieux. L'angoisse de l'échec est telle qu'elle peut générer « une attitude perfectionniste et persécutante » très dommageable pour, d'une part, la relation avec leur enfant et, d'autre part, la relation de l'enfant avec le milieu scolaire et sa propre scolarité. Dans ces cas, conclut Perrenoud, « Est-ce que tu as fait tes devoirs ? » peut devenir une question existentielle.

Une étude française (Gouyon, 2004) portant sur plus de 4000 ménages fournit quelques précieux indicateurs. On apprend ainsi, qu'au CP (équivalent 1P), les mères consacrent en

moyenne 14.1 heures mensuelles à aider leur enfant, et les pères 6.3 heures, soit près de 40 minutes par jour pour l'ensemble des deux parents (ou 52 minutes en excluant le week-end comme temps de travail pour les devoirs). Ce temps consacré à l'aide aux devoirs est plus ou moins constant au primaire, il commence à vraiment diminuer vers la 5^e (équivalent 7^e) où il est de 15.3 heures pour les deux parents réunis. À l'entrée du lycée (équivalent gymnase), il n'est plus que de 7.8 heures. L'auteure fait plusieurs constatations. Elle remarque d'abord que ce temps d'aide a augmenté d'une demi-heure mensuelle en 10 ans. Ce n'est pas énorme, mais cela montre que la place accordée aux devoirs au sein des familles s'amplifie. À niveaux social et scolaire égaux, les mères y consacrent plus du double du temps que le père. Ce sont les mères les moins diplômées qui y consacrent le plus de temps ; par contre, les plus diplômées sont capables d'aider plus longtemps dans la scolarité. Une étude belge (Vander Gucht, 1998) a même montré que 42% des mères cadres supérieurs renoncent à leur emploi pour offrir une prise en charge à domicile à leur enfant. En 5^e (7^e), 95% des mères et près de 70% des pères s'occupent encore des devoirs. L'engagement des mères est plus marqué en terme de quantité, mais également parce qu'elles prennent l'initiative de l'aide, alors que les pères répondent plus souvent à la demande de l'enfant. Les pères agriculteurs sont ceux qui apportent le moins d'aide à leurs enfants et les pères enseignants le plus. Les enfants vivant dans une famille monoparentale reçoivent moins d'aide que les autres. Concernant le ressenti des parents, l'auteure note que « ce sentiment d'avoir bien joué leur rôle n'empêche pas les parents de se sentir dépassés. Dès le primaire, un parent sur cinq a l'impression, assez souvent ou très souvent, de ne pas avoir les connaissances nécessaires pour aider ses enfants. Ce sentiment d'incompétence est évidemment lié à leur niveau scolaire ». Les parents qui se disent souvent dépassés, aident moitié moins que ceux qui se déclarent rarement dépassés.

L'aide des parents, et de la mère en particulier, doit-elle être favorisée ? Certains auteurs semblent le penser en concluant que le rôle de la mère de famille est si essentiel dans l'aide apportée aux travaux à domicile qu'« il serait important qu'elle puisse compter sur un système de formation permanente à l'école » (Van Kempen, 2008).

Bien que les élèves qui reçoivent de l'aide à la maison soient considérés comme favorisés par rapport aux autres, cette situation n'est pourtant pas idéale. Une étude française (Glasman, 2004) relève que pour 34% des parents, les devoirs sont source de stress et de lutte dans la vie familiale. En effet, « les enjeux qui entourent la réussite académique créent, chez de nombreuses familles, de l'anxiété pour l'avenir de leur enfant. Cette pression liée à la réussite scolaire peut alors se traduire par des conflits entre parents et enfants lors des devoirs ». Néanmoins, il reste clair que « l'investissement des parents dans la scolarité de leurs enfants, leur intérêt pour leurs études, les stratégies qu'ils mettent en place pour les aider dans leur travail quotidien comme dans le choix de leurs options et filières demeurent très largement déterminants dans la réussite scolaire. Cette situation est tout à la fois, totalement légitime et absolument insupportable » (Meirieu, 2000).

Cours particuliers

Pour augmenter les chances de réussite scolaire de leur enfant, certaines familles – pour se décharger, car elles n'arrivent pas à suivre le programme ou simplement pour éviter les tensions à la maison – font appel à un répétiteur ; il s'agit généralement d'un étudiant ou d'un enseignant. Cette aide peut prendre plusieurs formes. D'abord, elle peut avoir lieu au domicile de l'élève, à celui du répétiteur, ou encore dans le cadre d'une structure privée. Elle peut ensuite être individuelle ou dispensée à des groupes restreints, de 2 à 5 élèves en général. Elle peut consister en des cours dans toutes les disciplines scolaires, mais le plus

souvent dans celles les plus fortement dotées et/ou valorisées : français au primaire et mathématiques à partir du secondaire I. Au niveau du contenu, l'éventail des possibles est large : il peut s'agir de revoir des notions mal assimilées, de réviser et faire réciter une leçon et, bien évidemment, de fournir une aide aux devoirs.

Une étude française (Glasman & Collonges, 1994) menée dans une région plutôt favorisée auprès de 9400 lycéens (équivalent gymnasiens) fait apparaître que 36% d'entre eux ont pris des cours particuliers à un moment de leur scolarité. Ce chiffre recouvre des réalités différentes. Ainsi, les cours particuliers concernent plus souvent les élèves des milieux urbains que ruraux, les filles que les garçons, les enfants de cadres supérieurs et de professions libérales que ceux d'ouvriers. Ces cours sont plus nombreux lors de moments « stratégiques » : années où se décide une future orientation (pour le canton de Vaud, il pourrait s'agir du cycle de transition ou du 9^e degré, si un raccordement paraît envisageable), années sanctionnées par des examens, ou encore classes à profil valorisé (voie secondaire baccalauréat au secondaire I). À cause de son coût, cette aide n'excède que rarement une à deux heures hebdomadaires. Les auteurs de cette étude précisent que pour une partie de ces élèves, les cours particuliers s'ajoutent « à l'aide déjà substantielle qu'ils reçoivent à la maison ». Ainsi, les clients des cours particuliers ne sont pas seulement des élèves faibles, ayant besoin d'un soutien pour combler leurs lacunes et éviter l'échec, mais également, à partir des classes secondaires, de bons élèves qui souhaitent (ou dont les parents souhaitent pour eux) réussir de manière brillante leur scolarité et s'ouvrir ainsi le plus grand nombre de portes, y compris les plus prestigieuses. Il s'agit alors d'être meilleurs que les autres dans cette compétition scolaire.

En ce qui concerne l'efficacité de ces cours, la même enquête (Glasman & Collonges, 1994) nous apprend que 12% des élèves déclarent ne pas avoir constaté de changement notable dans leurs résultats, 36% parlent d'une petite amélioration, tandis que 28% estiment avoir remarqué une nette ou une forte amélioration⁶. Toutefois l'attente en matière de résultats ne se limite pas aux progrès au niveau des notes. Les parents souhaitent des effets positifs quant à la mobilisation et à la mise au travail de leur enfant. Parmi les effets observés des cours particuliers, l'enquête relève une confiance et une motivation retrouvées.

Étant payants, les cours particuliers soulèvent le problème de l'équité. En effet, ils ne sont pas à portée de tous les élèves, et ceux issus de catégories sociales défavorisées sont une nouvelle fois préterités. Les chercheurs reprochent à l'école d'être responsable de cette situation puisqu'elle n'est finalement pas « en mesure de préparer efficacement les élèves aux épreuves qu'elle même organise (tests, concours, examens, orientation) » (Glasman, 2004).

2.1.4 ÉLÉMENTS MIS EN ÉVIDENCE

Parmi les effets négatifs associés aux devoirs à domicile, on peut citer le renforcement de la sélection scolaire, la détérioration des échanges familiaux, la diminution des activités extrascolaires et des moments ludiques et de repos en général, voire la diminution du temps de sommeil, et le rejet de l'école. Nous avons regroupé certains de ces risques sous les notions de « équité » et « rythme scolaire », que nous allons discuter ci-après. Toutefois, avant de parler des risques, il nous semble important d'aborder la question de l'efficacité des devoirs, puisque seule la conviction que les devoirs atteignent les buts qui leur sont assignés permet de justifier leur existence.

⁶ En outre, 2% des élèves interrogés disent avoir obtenu de moins bons résultats depuis qu'ils prennent des cours particuliers et 21% estiment qu'il est trop tôt pour qu'ils puissent se prononcer.

Efficacité des devoirs

Concernant l'efficacité des devoirs sur la réussite scolaire des élèves, il convient de distinguer les effets relevés par les chercheurs au primaire et au secondaire. En effet, dans les petites classes, l'efficacité des devoirs est mise en cause et critiquée. Cooper, Civey Robinson et Patall (2006) ont analysé près de 120 études empiriques concernant les effets des devoirs à domicile. Ces études possédaient des *designs* différents, certaines comparaient les résultats des élèves selon que leur enseignant leur donne du travail à la maison ou pas, d'autres comparaient l'effet des devoirs selon qu'ils étaient réalisés à la maison ou en classe, et d'autres enfin le niveau de réussite en fonction du temps que les élèves disent passer à faire leurs devoirs. Les résultats de la méta-analyse montrent qu'au primaire il existe une relation négative entre devoirs et réussite scolaire. Plusieurs raisons possibles sont évoquées dont la capacité plus faible des plus jeunes à répondre à la stimulation que sont les devoirs, et les effets potentiels des devoirs sur d'autres compétences rarement mesurées par les études, comme la capacité d'organiser son temps. L'auteur relève que, malgré ces résultats peu favorables, les enseignants estiment néanmoins important de donner du travail à domicile à leurs élèves dans le but de leur faire acquérir de bonnes habitudes et attitudes de travail. Il s'agit donc de développer certaines habiletés qui leur seront utiles sur le long terme.

À l'inverse, la majorité des études de ces méta-analyses montrent qu'il existe un lien positif entre devoirs et résultats scolaires au niveau du secondaire, quelle que soit la discipline étudiée. Le temps passé à faire ses devoirs est également positivement associé aux notes annuelles et aux scores réalisés lors de tests standardisés. La relation positive entre les devoirs et le rendement scolaire n'apparaît qu'à partir d'un certain temps de devoirs (1 heure par semaine pour les élèves du secondaire II) ; elle continue à augmenter et est à son apogée entre 7 et 12 h par semaine.

Les résultats internationaux de l'enquête PISA (OCDE, 2014) mettent en avant cette même corrélation positive entre le temps consacré aux devoirs et la performance des élèves en mathématiques dans la plupart des pays. Par exemple, en Allemagne, une heure hebdomadaire supplémentaire consacrée aux devoirs et leçons donnés par les enseignants entraîne une augmentation moyenne de 16 points de score au test PISA⁷. La Suisse est toutefois l'un des rares pays où cet impact fort des devoirs sur la réussite des élèves n'est pas relevé.

Il existe également un seuil au-delà duquel l'effet positif disparaît, ainsi l'excès de devoirs peut diminuer leur efficacité et même devenir contreproductif (Cooper, 2006). Ce résultat est confirmé par l'enquête PISA 2009 (OCDE, 2014) qui montre qu'au-delà de 4 heures de devoirs par semaine environ, le temps supplémentaire consacré aux devoirs n'a qu'une incidence négligeable sur les performances aux tests.

L'interprétation de ces résultats nécessite une certaine prudence, puisqu'il s'agit là de corrélation et non de relation de cause à effet. Il est difficile de savoir si c'est parce qu'ils font leurs devoirs que les élèves ont de meilleurs résultats, ou si les élèves qui ont de meilleurs résultats font davantage leurs devoirs. Le fait qu'un élève passe beaucoup de temps à faire ses devoirs peut signifier qu'il est très motivé et s'investit dans sa propre réussite ou, au contraire, qu'il présente des difficultés scolaires et met davantage de temps que les autres à terminer ses leçons. Ces résultats restent toutefois sujets à critiques : peut-on mesurer de manière fiable la variable « temps passé à faire ses devoirs » ; et la variable « réussite scolaire » ? Par ailleurs, ces corrélations ne s'estompent-elles pas avec le temps ?

7 La moyenne des scores de l'OCDE en 2012 en mathématiques est de 494.

D'après plusieurs auteurs, certains facteurs améliorent la corrélation entre devoirs et réussite. Ainsi, varier les types de devoirs ou les différencier selon les besoins des élèves semble avoir un effet positif sur l'apprentissage, tout comme le fait de donner le choix des tâches à réaliser, de mettre l'accent sur l'apprentissage actif, de corriger rapidement les devoirs en y apportant des commentaires constructifs. La qualité de l'enseignement, l'environnement d'apprentissage, les caractéristiques de l'élève, ou encore l'implication des parents peuvent jouer un rôle important dans la motivation de l'élève et ainsi dans sa réussite. On voit donc que l'efficacité des devoirs est le fruit d'une combinaison de facteurs qu'il est impossible de contrôler de manière exhaustive dans les recherches (Cooper, Civey Robinson & Patall, 2006, CEPEP, 2010).

Question de l'équité

La question de l'équité se pose parce que les facteurs d'inégalité entre élèves sont nombreux. Il existe d'abord des inégalités sociales qui peuvent avoir de multiples conséquences.

D'une manière générale, le cadre familial peut s'avérer peu propice au travail intellectuel, s'il offre un capital socioculturel pauvre. Les parents ne sont parfois pas en mesure d'apporter de l'aide à leur enfant, soit en raison de leur indisponibilité parce qu'ils travaillent ou sont surchargés (monoparentalité), soit en raison de leur manque d'outillage pour apporter une aide efficace (parents allophones ou peu scolarisés). Meirieu (2004) insiste sur le fait que « tout renvoi systématique du travail scolaire à la maison est, en réalité, un renvoi aux inégalités », arguant que « la qualité de l'environnement familial [...] est véritablement déterminante ». Les devoirs peuvent créer un fossé entre les élèves ; ceux qui ne reçoivent pas d'aide à la maison étant pénalisés par rapport aux autres. Il est également probable que les enfants qui ont le plus besoin d'aide sont également ceux qui en reçoivent le moins, même si Meirieu constate que certaines familles modestes réussissent à apporter l'aide nécessaire à leur enfant. Une étude française (Guiguet & Jaillardon, 1992) montre que « le renvoi du travail personnel à la maison pénalise massivement les élèves des catégories socio-professionnelles défavorisées, alors que ces mêmes élèves obtiennent des résultats proches de ceux de leurs camarades quand le travail est fait en classe ».

Une autre grande source d'inégalité provient du fait que tous les élèves ne possèdent pas les mêmes compétences ou le même degré d'autonomie. Ceux qui présentent des difficultés d'apprentissage devront consacrer beaucoup plus de temps et d'efforts que d'autres pour terminer le même devoir, et parfois n'y parviendront même pas.

Compte tenu de ces facteurs d'inégalité, la question se pose de savoir s'il ne serait pas plus équitable, d'un point de vue social, de supprimer les devoirs à domicile. Les chercheurs ne sont, en général, pas favorables à cette proposition, et préfèrent imaginer des solutions à cette difficulté.

En ce qui concerne les inégalités de compétences, les devoirs ne devraient idéalement pas nécessiter le recours à des aides extérieures, c'est-à-dire que le langage et le vocabulaire utilisés devraient être simples, les consignes préalablement lues et discutées en classe, la tâche ne pas présenter de nouveautés, etc. Mais à trop simplifier le devoir, il risque de s'avérer inutile. Deux possibilités peuvent alors permettre à tous les élèves d'atteindre les objectifs poursuivis par l'enseignant avec les devoirs, et ainsi assurer l'équité. La première consiste à donner des devoirs différenciés, qui prennent en compte les caractéristiques individuelles des élèves et les facteurs relatifs au contexte de réalisation des devoirs. Dans cette perspective, l'enseignant devrait s'assurer de prendre comme référence, au moment

où il donne ses devoirs, les élèves les plus faibles et ceux dont les contextes sociaux et familiaux sont les moins favorisés (Perrenoud, 2004). Toutefois, cette solution est coûteuse en temps et en énergie pour les enseignants. De plus, tous ne sont pas suffisamment outillés, en termes pédagogiques, pour s'ajuster aux besoins variés des élèves. Beauregard (2004, cité par CEPEP, 2010), suggère que certains enseignants sont conscients que les élèves en difficulté doublent ou triplent la durée des devoirs, mais ne modifient pas leurs pratiques à l'égard de ces élèves pour autant.

La seconde possibilité vise à garantir, à tous les élèves qui en éprouvent le besoin, ou qui ne peuvent recevoir du soutien de leurs parents, des conditions favorables pour effectuer leurs devoirs, soit des espaces, des interlocuteurs et de la disponibilité au sein même de l'école. Dans cet esprit, les mesures d'accompagnement scolaire et d'aide aux devoirs peuvent favoriser l'équité.

En résumé, d'après les auteurs cités, la question de l'équité en matière de devoirs à domicile se pose en ces termes : pour s'assurer de l'égalité des résultats de tous les élèves, il est nécessaire de les traiter de manière différenciée, afin de prendre en compte leurs besoins individuels.

Question des rythmes scolaires

Un des principaux problèmes lié aux rythmes scolaires tient à la surcharge des journées, davantage encore lorsqu'un temps de devoirs vient s'ajouter à une charge de travail et des programmes déjà importants. Les devoirs s'immiscent parfois dans la récréation, dans la pause de midi, ou se substituent aux activités extrascolaires. Or c'est tous les jours qu'un enfant doit avoir le temps de jouer, de faire du sport et de se reposer (Vermeil et Vermeil, 1999). Le système scolaire actuel ne suit pas le rythme naturel – biologique (manger, dormir) et psychologique (capacité d'attention, de concentration) – de l'enfant et de ses besoins, mais un rythme artificiel qui se cale sur des contraintes économiques, sociales et religieuses. Les conséquences sont l'apparition de différents troubles (fatigue, non-vigilance, mal-être, repli sur soi, etc.) et la diminution des chances de réussite scolaire (Testu, 2008). Des interrogations récurrentes se rapportent à la place des devoirs, notamment à leur intégration ou non dans le temps scolaire ou dans le temps d'accueil parascolaire (Pecorini et al., 2010), voire également à leur suppression. En effet, est-il adéquat de prolonger une journée d'école qui a déjà demandé à l'enfant de « fournir un travail de type cognitif qui touche à l'excès » ? Cet excès évoqué par Mouraux (1992) est de deux ordres : d'une part « le travail exigé est disproportionné par rapport à la capacité journalière de travail intellectuel utile » et, d'autre part, « l'excès vient aussi du monopole cognitif sur le moteur et l'affectif ». Le temps de devoirs envahit les soirées et les après-midi de congé, diminuant considérablement les espaces qui pourraient être dévolus à l'improvisation, l'innovation, la création, etc. Les journées de travail imposées par l'école aux enfants, lorsque l'on ajoute le temps consacré aux devoirs et aux leçons et le temps des cours, sont plus longues que celles des adultes, alors que la capacité journalière de travail intellectuel utile est de 2 heures chez les 6 à 8 ans, de 3 heures chez les 8 à 10 ans, de 4 heures chez les 10 à 11 ans, etc., donc nettement inférieure à ce qui est demandé (FAPEO, 2008).

Déjà en 1965, la fatigue chez les élèves et leurs maîtres interroge. Un médecin adresse plus de 7000 questionnaires à un public d'élèves, de parents et d'enseignants (Jourdan, 1965). De son enquête, il ressort que 66% des parents et 88% des enseignants estiment que les élèves sont fatigués à certaines périodes de l'année. Trente quatre pour cent des enseignants proclament spontanément que l'origine de cette fatigue vient des horaires scolaires trop chargés. La fatigue se traduit par une baisse de l'attention des élèves

(d'après 51% des enseignants interrogés), des leçons moins sues, des devoirs moins bien exécutés (63%). Une enquête récente, menée à Genève, nuance ces résultats puisque seulement 10% des parents citent la fatigue des enfants comme difficulté rencontrée dans le suivi des devoirs. Toutefois, 40% évoquent le manque de motivation qui peut également être lié, en partie, à une journée de travail trop longue (Pecorini et al., 2010).

En France, une réflexion globale sur les rythmes scolaires est menée sous l'impulsion du ministre de l'Éducation nationale. En 2011, un rapport est rendu, qui établit des propositions pour l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissages des élèves. Une réforme est mise en œuvre à la rentrée 2013, qui vise à « mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande »⁸.

L'effet des devoirs sur l'efficacité des dispositifs d'aide

En tentant de comprendre pourquoi les dispositifs d'accompagnement aux devoirs ne parvenaient pas à réduire les inégalités sociales en matière de réussite scolaire, Kakpo et Netter (2013) ont mis en évidence des dysfonctionnements récurrents liés aux devoirs eux-mêmes. Leur recherche porte sur un dispositif communal d'aide aux devoirs, implanté en région parisienne, dont les séances sont encadrées par des enseignants, et les élèves repartis en groupes en fonction de leur degré d'autonomie, afin de mieux cibler leurs besoins. L'activité de 76 séances a été observée de différentes manières (enregistrements audio et vidéo, entretiens) et complétée par des photographies des agendas, cahiers, classeurs, brouillons et manuels d'élèves. Les dysfonctionnements constatés sont liés à l'irrégularité du volume des devoirs (trop ou trop peu selon les jours alors que le temps d'étude est fixe), aux leçons qui se basent sur des notions insuffisamment maîtrisées (soit qu'elles n'ont pas été assez étudiées en cours, soit que l'enseignant décide volontairement de confronter les élèves de façon précoce à des nouvelles notions), à l'opacité des consignes et des supports pédagogiques qui contiennent trop d'implicite, et à la fragmentation des savoirs (dissociation des notions apprises de leur contexte d'utilisation) et des supports de travail. Tous ces éléments accumulés contribuent à compromettre l'efficacité des dispositifs d'aide puisque les élèves ne parviennent pas à travailler seuls et que les adultes se retrouvent placés dans une situation d'enseignement, qui plus est sursollicités, et par conséquent insuffisamment disponibles pour les élèves les plus en difficulté. Le risque de cette complexité de l'activité scolaire qui intervient, en outre, après une journée de classe déjà chargée est, pour les élèves « la mise en conformité rapide avec la demande institutionnelle » et, pour les surveillants, « la réalisation rapide de la tâche » et des pratiques d'évitement des situations d'enseignement pour échapper à un « geste professionnel » trop important et à des contraintes trop accaparantes.

Quelles solutions ?

Cette revue de littérature montre que tous les objectifs attendus des devoirs à domicile ne sont pas réalisés, ou alors de façon incomplète. Ainsi, si certaines études concluent à l'efficacité des devoirs sur la réussite scolaire, ce n'est pas le cas de toutes, ni pour tous les groupes d'élèves étudiés. L'utilité des devoirs pour développer l'autonomie et les bonnes habitudes de travail des élèves, ou encore pour favoriser le dialogue avec la famille, est remise en question par certains chercheurs. D'autres problèmes encore sont soulevés comme les difficultés rencontrées par les élèves les plus faibles ou l'aide apportée par les familles, très différente d'un élève à l'autre ; deux thèmes qui renvoient à la question d'équité. Et enfin, les écarts importants de pratiques entre enseignants soulèvent

8 Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

également des interrogations. Toutes ces constatations amènent à se demander s'il ne serait pas raisonnable d'envisager la suppression des devoirs.

Sur ce point, les chercheurs s'accordent à dire que cela ne suffirait pas à régler les problèmes, comme effacer les inégalités sociales, par exemple. Ils préfèrent proposer des axes de réflexion et des solutions pour améliorer les pratiques. Pour asseoir la réflexion autour des devoirs surveillés, il convient de tenir compte du contexte local, donc de la réalité entourant les élèves et leur famille, d'évaluer leurs besoins pour déterminer les ressources nécessaires à assurer la réussite de tous. Il convient également de mener une réflexion pédagogique afin de donner un sens, une cohérence et des objectifs aux devoirs qu'il faut transmettre aux élèves (CEPEP, 2010).

Les principales recommandations faites à l'école, issues de la littérature, sont les suivantes :

- **doter les établissements d'une politique en matière de devoirs à domicile** afin d'initier une réflexion collective qui, s'appuyant sur les réalités locales, permet de coller au plus près des besoins des élèves, d'harmoniser les pratiques et de favoriser ainsi une « cohérence institutionnelle » (CEPEP, 2010) ;
- **changer le contenu des devoirs.** Afin d'éviter le dilemme à l'élève, devoirs bâclés ou temps libre sacrifié, Perrenoud (2004) propose de concevoir un « temps de travail à la maison » qui sort du schéma classique des exercices et autres leçons fastidieuses. Ces devoirs devraient être intéressants et amusants, car « variés, différenciés, insolites, riches de sens ». Ils feraient appel « à l'autonomie, à la créativité, à la curiosité de l'élève, bref à une forme d'implication personnelle ». Cette idée se heurte toutefois, selon l'auteur à deux difficultés. La première est que ce genre de devoirs convient mal aux élèves en difficulté et la seconde est qu'ils sont exigeants pour les enseignants en termes de créativité et de temps. Alors, à défaut de ce « temps de travail à la maison », Perrenoud suggère de « proposer des consignes claires, les expliquer en classe, offrir une aide méthodologique, des outils et quelques conseils en cas de blocage. Mettre en place des dispositifs d'entraide entre élèves. Corriger de manière formative. Exiger des devoirs faits sérieusement, mais tolérer les erreurs. ». Un tel processus favorise l'autonomie des élèves face à leurs devoirs. Et des devoirs faits de manière autonome sont le meilleur garant d'une équité acceptable. D'autres auteurs vont dans le même sens, ainsi Sweet et al. (2007) préconisent d'abandonner les activités répétitives au profit d'une pédagogie par projet, qui intègre les intérêts individuels des enfants. D'après eux, les bénéfices attendus sont une meilleure cohésion entre l'apprentissage à l'école et à la maison, une meilleure implication de la famille associée à une diminution du stress, et une augmentation de la motivation chez les élèves. Dans le même ordre d'idées, Maulini (2000) préconise une pédagogie « différenciée et interactive » qui fait une part belle aux questions stimulantes et aux activités complexes et surtout implique les élèves dans leurs propres apprentissages, ainsi que dans la conception de projets collectifs. Il imagine même de solliciter non seulement les parents, mais également le voisinage afin de « tisser du lien entre la culture scolaire et la vie des gens » ;
- **chercher d'autres outils.** La pertinence des devoirs est parfois mise à mal par les chercheurs qui suggèrent que d'autres moyens pourraient être tout aussi efficaces pour atteindre les objectifs attendus. Ils encouragent donc les enseignants et les

équipes pédagogiques à innover et à imaginer des solutions de substitution⁹ répondant aux critères de pertinence, mais également de cohérence et d'équité (CEPEP, 2010) ;

- **mettre en place des mesures de soutien**, en particulier pour les élèves ne pouvant pas bénéficier d'aide appropriée de la part de leur famille. L'école doit participer à rendre inopérantes « les différences d'investissement familial dans la réussite scolaire » (Meirieu, 2000). Ce soutien, facilement accessible, doit répondre aux besoins des élèves les plus en difficulté, en matière d'accompagnement scolaire et d'aide aux devoirs. Pour Grandserre (2007), il est important que l'école soit « son propre recours ». C'est donc à elle d'offrir aux élèves qui ont des difficultés à faire correctement leurs devoirs des solutions adaptées (comme des périodes de remédiation), dans son enceinte et sur son propre temps ;
- **favoriser la communication entre l'école et les familles** afin de faciliter la compréhension par ces dernières du sens des devoirs à domicile et de leur rôle dans le suivi scolaire de leur enfant. Une mission de l'école peut également être de rappeler aux parents que l'attention et le soutien qu'ils offrent à leur enfant, ainsi que leur attitude positive envers son activité scolaire ont un effet favorable sur sa motivation, son autonomie, et donc ses performances ;
- **offrir une formation aux enseignants** sur les devoirs, les sensibiliser aux enjeux des devoirs, afin de favoriser leur réflexion sur ce thème tout au long de leur activité.

La revue de littérature se termine sur ces quelques pistes. Tous les éléments de réflexion envisagés concernent les devoirs à domicile. En effet, au moment où ce texte a été écrit, il n'existait pas, à notre connaissance, de littérature suffisante autour de la notion et du rôle des devoirs surveillés.

2.2 OBJECTIFS, QUESTIONS ET HYPOTHÈSES

2.2.1 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Les devoirs surveillés ou encadrés peuvent permettre à certains élèves, peu soutenus à la maison, de trouver un cadre dans lequel réaliser ce travail dans de bonnes conditions. Ils ne permettent pas forcément d'équilibrer le temps entre élèves rapides et élèves lents, celui-ci étant, comme à l'école, le même pour tous. Les communes – puisqu'aujourd'hui cette tâche leur incombe – s'acquittent de manière variable de cette mission.

Le but général de ce travail est de renforcer la connaissance sur ce qui est offert aux élèves de l'école obligatoire en matière de devoirs surveillés, dans le canton de Vaud. Ce but général passe par plusieurs objectifs particuliers :

- Décrire, grâce à une revue de littérature, la diversité des pratiques concernant les devoirs à domicile (objectifs, contenus) et résumer les résultats de l'évaluation de leur efficacité par la recherche. Aborder, à cet égard, les questions de l'équité et des rythmes scolaires.

9 La CEPEP ne précise pas à quelles alternatives elle fait allusion. D'autres articles (non scientifiques) traitent de ce sujet en donnant des exemples concrets, comme « Alternatives to homework : a chart for teachers » publié sur le site www.teachthought.com.

- Inventorier et comparer les cadres réglementaires en vigueur dans les différents cantons romands concernant les devoirs à domicile et les devoirs surveillés.
- Récueillir les informations sur :
 - l'organisation des devoirs surveillés dans le canton de Vaud ;
 - les conditions et les modes d'accès aux devoirs surveillés ;
 - le public cible et le nombre d'élèves concernés par les devoirs surveillés ;
 - les types de devoirs à réaliser et les éventuels problèmes associés ;
 - la formation des surveillants ;
 - la coordination entre surveillants ;
 - la coordination entre surveillants et enseignants ;
 - les pratiques des devoirs surveillés ;
 - les opinions des différents acteurs à propos des devoirs surveillés.
- Exposer en détails plusieurs modèles de fonctionnement des devoirs surveillés.

2.2.2 QUESTIONS

Les questions posées sont les suivantes :

- Les devoirs surveillés répondent-ils à leur mission réglementaire ?
- Les devoirs surveillés permettent-ils de décharger complètement les familles de la charge des devoirs ?
- Les devoirs surveillés répondent-ils aux besoins des élèves ?
- Les élèves apprécient-ils d'aller aux devoirs surveillés ?
- Quels sont les problèmes auxquels les surveillants sont confrontés et quelles solutions apporter ?
- Les surveillants ont-ils les compétences suffisantes pour soutenir les élèves dans la réalisation de leurs devoirs et corriger ces derniers ?
- Comment les surveillants sont-ils intégrés au sein de l'école et notamment existe-t-il une collaboration avec les enseignants ?
- Les devoirs surveillés sont-ils considérés comme efficaces par les différents acteurs ?
- Quels éléments influencent cette efficacité ressentie ?

Conjointement à ces questions générales, d'autres, plus détaillées, ont été formulées :

- La délégation de l'organisation des devoirs surveillés aux communes, engendre-t-elle une grande diversité de pratiques ?
- Les établissements auxquels les communes ont délégué l'organisation des devoirs surveillés, sont-ils plus satisfaits de leur fonctionnement, de leur efficacité, et de la façon dont ils répondent aux besoins des élèves que ceux qui ne s'en occupent pas eux-mêmes ?

- Des conditions d'accès souples et avantageuses (inscription en cours d'année, possibilité de ne pas suivre toutes les séances, tarif bas, etc.) ont-elles une incidence positive sur la fréquentation des devoirs surveillés ?
- Les devoirs surveillés offrent-ils de bonnes conditions de travail aux élèves ?
- Les élèves qui fréquentent les devoirs surveillés sont-ils plus souvent des élèves issus de milieu défavorisé, qui ne reçoivent pas d'aide à la maison ?
- Les élèves en difficulté avec leurs devoirs sont-ils encouragés par leurs enseignants à fréquenter les devoirs surveillés ?
- Les devoirs surveillés créent-ils une stimulation positive grâce au travail en groupe ?
- Là où les devoirs surveillés sont assurés par des personnes possédant une formation pédagogique (généralement des enseignants), le degré de satisfaction est-il plus élevé chez tous les partenaires concernés, et la structure est-elle ressentie comme plus efficace, avec moins de problèmes liés à la discipline ?
- Les surveillants proposent plus que de la simple surveillance ; aident-ils les élèves à faire leurs devoirs ?

3 MÉTHODOLOGIE

3.1 POPULATION

La recherche propose un regard croisé sur les devoirs surveillés et, dans une moindre mesure, sur les devoirs à domicile. À cet effet, des entretiens ont été menés avec des responsables communaux, des doyens, des surveillants et des élèves fréquentant les devoirs surveillés. Pour apporter un regard externe, des observations de séances de devoirs surveillés ont été effectuées.

L'enquête a été menée dans 21 établissements scolaires sur les 90 que compte le canton. Afin d'assurer une certaine représentativité, la sélection des établissements repose sur les critères suivants :

- la taille de la commune, afin de prendre en considération les spécificités liées aux villes et aux campagnes ;
- la répartition géographique : les établissements choisis sont répartis sur tout le territoire vaudois ;
- les projets *équité* : la moitié des établissements choisis bénéficient d'un projet *équité*¹⁰, l'autre moitié pas ;
- le degré de scolarité : le deuxième cycle primaire (CYP2) et le cycle de transition (CYT) représentent chacun la moitié de l'échantillon. Le premier cycle primaire n'est pas représenté, car les devoirs y sont peu nombreux et peu diversifiés. De même, les degrés 7 à 9 n'ont pas été intégrés, car les devoirs surveillés s'adressent moins souvent aux élèves de ces niveaux.

Des entretiens téléphoniques ont été menés avec les responsables communaux des devoirs surveillés des établissements sélectionnés. Ils ont répondu aux questions concernant l'organisation et les objectifs des devoirs surveillés.

Pour refléter au mieux le regard de l'école, nous avons choisi d'interroger les doyens – un par établissement. Ces derniers disposent à la fois d'une vision globale de la politique de leur établissement et d'une vision de terrain, proche des enseignants et des pratiques en classe – la plupart étant eux-mêmes enseignants.

De même, un surveillant par établissement a été choisi pour répondre à nos questions. Ils ont fourni des renseignements sur leurs conditions d'engagement et de travail, et sur le contenu de ce dernier.

Dans 8 établissements, répondant aux conditions de sélection évoquées plus haut, 43 élèves – 24 du CYP et 19 du CYT – ont été interrogés sur les devoirs à domicile et les devoirs surveillés.

Dans chacun de ces mêmes établissements, des observations d'une séance de devoirs surveillés ont été effectuées.

¹⁰ Les mesures *équité* sont des ressources financières complémentaires octroyées dès 2008 aux établissements dont la population scolaire est la plus défavorisée. Ces moyens financiers supplémentaires sont en principe alloués à des projets pédagogiques, ce qui est le cas ici, car l'établissement dont il est question utilise les périodes supplémentaires pour payer une enseignante qui accompagne les élèves dans la réalisation de leurs devoirs.

3.2 INSTRUMENT DE RECHERCHE

Des entretiens individuels semi-dirigés ont été menés avec les responsables communaux, les doyens et les surveillants. Cette approche a été préférée au questionnaire, puisqu'il permet d'obtenir des informations d'une grande richesse et d'une grande précision sur le sujet traité. Il permet, en outre, de mettre en avant des expériences et des ressentis individuels, ce qui paraissait particulièrement adapté au traitement de notre thème. Les canevas d'entretien¹¹ – adaptés à chaque type d'interlocuteur – ont été élaborés par nos soins, l'objectif étant de pouvoir répondre au mieux à nos objectifs et questions de recherche. L'entretien avec les élèves s'est basé sur un canevas plus court.

Les responsables communaux ont été interviewés par téléphone en été 2013. Ils se sont prononcés sur les conditions d'accès aux devoirs surveillés, le transport des élèves, ainsi que sur l'engagement, la formation et les tâches des surveillants. Ils ont aussi pu émettre des recommandations.

Les entretiens avec les doyens ont été réalisés entre avril et juin 2012. Ils mettaient en présence un doyen – parfois aussi un représentant du projet *équité* lié aux devoirs – et, dans la mesure du possible, deux chercheurs. Le premier posait les questions et structurait l'entretien, tandis que le second prenait des notes. L'entretien durait une heure en moyenne. En plus de réserver un bon accueil à notre démarche, les doyens ont manifesté un grand intérêt à discuter de la problématique des devoirs, à échanger avec des chercheurs, à faire part de leur expérience, et à connaître ce qui se passe dans les autres établissements.

L'entretien a été divisé en deux parties, l'une portant sur les devoirs à domicile et l'autre sur les devoirs surveillés. Les thèmes abordés à ce sujet étaient les suivants :

- les règles en relation avec les devoirs à domicile au sein de l'établissement ;
- les caractéristiques des surveillants ;
- les caractéristiques des élèves ;
- la coordination entre enseignants ;
- les types de devoirs donnés ;
- l'utilité des devoirs ;
- l'efficacité des devoirs ;
- les problèmes associés aux devoirs ;
- les conditions dans lesquelles les élèves font leurs devoirs ;
- les mesures prises lorsqu'un élève a besoin d'aide pour réaliser ses devoirs.

Un prétest avec un doyen a été réalisé dans un établissement afin d'évaluer la pertinence des questions, leur difficulté de compréhension, leur exhaustivité tout comme leur redondance éventuelle, ainsi que le temps nécessaire à la réalisation de l'entretien. Cet entretien préliminaire s'est avéré entièrement satisfaisant, de telle sorte qu'il a été décidé de le conserver. C'est la raison pour laquelle le nombre d'entretiens s'élève à 21.

Les entretiens avec les surveillants ont été menés en automne 2013 par un chercheur seul équipé d'un enregistreur. Ils ont eu lieu le plus souvent dans la salle des devoirs surveillés

¹¹ Voir annexes.

– avant ou après une séance –, parfois à domicile du surveillant, et ont traité les thèmes suivants :

- les caractéristiques du surveillant ;
- les caractéristiques des élèves ;
- l'organisation et les aspects pratiques des devoirs surveillés ;
- les tâches et la coordination des devoirs surveillés ;
- les problèmes et la supervision des devoirs surveillés ;
- les types de devoirs ;
- les devoirs qui posent problèmes ;
- les avis et les recommandations.

Notons l'excellent accueil qui a été réservé aux chercheurs et l'intérêt des surveillants pour cette recherche.

Des entretiens courts – environ 10 minutes – ont été réalisés avec des élèves qui fréquentaient les devoirs surveillés au cours du printemps 2014. Les questions ont concerné deux thèmes, les devoirs en général (quantité, problèmes, utilité, aide à la maison) et les devoirs surveillés (raison, fréquence, appréciation, mode de travail, conditions de travail, aide du surveillant, devoirs terminés, vérification des devoirs à la maison).

Les élèves ont quitté leur séance de devoirs surveillés pour répondre aux chercheurs. Tous les élèves d'une séance de devoirs surveillés répondant au critère de degré de scolarité (CYP2 ou CYT) ont répondu aux questions. Ils ont tous participé à l'enquête avec enthousiasme et sincérité.

Relevons que, puisqu'il s'agit de regards croisés, certaines questions posées aux différents acteurs sont identiques ou ressemblantes. Il nous a semblé important de conserver les réponses de chacun et de les comparer. En effet, celles-ci peuvent être différentes, y compris sur certains aspects factuels, pour diverses raisons :

- les entretiens ont été administrés à des moments différents et les informations recueillies ne concernent pas forcément la même année scolaire ;
- le niveau de connaissance du fonctionnement des devoirs surveillés n'est pas le même pour tout le monde ;
- sur certaines questions, comme par exemple le profil de formation des surveillants, ces derniers répondent pour eux-mêmes tandis que les doyens s'expriment par rapport à l'ensemble des surveillants présents dans leur établissement ;
- le degré d'informations données peut varier selon les acteurs, allant du plus général au plus détaillé ;
- chacun s'exprime à un niveau différent : les responsables communaux au niveau plus administratif du système, les doyens au niveau de l'établissement, et les surveillants au niveau du terrain et de l'élève. Ainsi, certaines questions recueillant des avis, comme celle sur les recommandations pour améliorer les devoirs surveillés, n'obtiennent presque aucune réponse commune.

Les observations de séances de devoirs surveillés ont également eu lieu, au début de l'année 2014. Deux chercheurs ont participé aux séances. Ils se sont installés de manière discrète dans la classe et ont noté les observations dans leur grille prévue à cet effet.

Les enregistrements de tous les entretiens effectués et les notes d'observation ont fait l'objet d'analyses qualitatives qui ont permis de décrire le contexte et le déroulement des séances de devoirs surveillés.

Riche de tous ces regards, les résultats permettent de donner une image fiable de ce qui se pratique au sein de plusieurs établissements du canton de Vaud en matière de devoirs surveillés, et une représentation des opinions des acteurs par rapport aux devoirs et aux devoirs surveillés.

4 RÉSULTATS

La première partie du présent chapitre donne quelques informations sur les cadres réglementaires, les élèves, et les objectifs des devoirs surveillés dans les cantons romands. Les données y relatives ont été récoltées par questionnaire auprès des responsables cantonaux. La suite du chapitre traite des devoirs surveillés dans le canton de Vaud. Elle présente les informations obtenues par des entretiens avec des responsables communaux, des doyens, des surveillants et des élèves, ainsi que par des observations in situ de séances de devoirs surveillés.

4.1 DEVOIRS SURVEILLÉS DANS LES CANTONS ROMANDS

Les devoirs surveillés peuvent couvrir des réalités différentes d'un endroit à un autre. Pour situer le cas vaudois dans un contexte plus large, nous nous sommes intéressés aux devoirs surveillés dans l'ensemble des cantons romands¹². Les lois et les règlements scolaires ont été étudiés, et un questionnaire a été adressé aux responsables cantonaux de l'école obligatoire. Les données ainsi récoltées permettent de décrire les politiques et cadres cantonaux, en matière de devoirs surveillés. Elles n'ont pas pour but d'évaluer les pratiques des devoirs surveillés qui peuvent varier d'une commune, d'une école, voire d'un surveillant à l'autre.

Les informations relatives aux devoirs surveillés contenues dans les lois et règlements varient très fortement d'un canton à un autre. Plusieurs raisons expliquent ces différences. Dans certains cantons, d'autres textes, tels que des ordonnances et directives, ont été édictés pour réglementer les devoirs surveillés. Ailleurs, ce n'est pas le canton, mais la commune, voire l'école, qui réglemente les devoirs surveillés. Les informations récoltées par le questionnaire sont plus détaillées que celles extraites des textes officiels et facilitent la comparaison entre cantons. Notons que les données obtenues par questionnaire concordent avec les textes des lois et règlements.

4.1.1 RÉGLEMENTATION ET ORGANISATION DES DEVOIRS SURVEILLÉS

Plusieurs niveaux administratifs peuvent être impliqués dans la définition et l'organisation des devoirs surveillés. Le tableau 1 résume la situation dans les cantons romands.

Dans les cantons de Berne, Genève et du Jura, le canton fixe le cadre réglementaire des devoirs surveillés, dans les cantons de Neuchâtel, Vaud et Valais, ce sont les communes qui s'en occupent, et dans le canton de Fribourg, l'école. L'organisation des devoirs surveillés revient aux communes dans les cantons de Berne, Fribourg (pour l'enseignement primaire¹³), Vaud et Valais, et à l'école dans les cantons de Fribourg (cycle d'orientation), Genève, Jura et Neuchâtel¹⁴. La majorité des communes bernoises et toutes les communes valaisannes délèguent l'organisation des études surveillées aux écoles.

12 Dans les cantons de Berne et Fribourg, seule la partie francophone est prise en compte.

13 Dans le canton de Fribourg, les devoirs surveillés ne sont pas obligatoirement proposés à l'école primaire, c'est alors la commune ou la commission scolaire qui proposent ce service.

14 Dans le canton de Neuchâtel, les devoirs surveillés sont organisés par l'école, ou par la commune en absence d'une direction d'école. Cette situation n'a cependant pas duré, puisque dès août 2012, il y a des directions partout.

Tableau 1 : Cadre réglementaire et organisation des devoirs surveillés dans les cantons romands

		BE	FR	GE	JU	NE	VD	VS
Cadre réglementaire fixé par	le canton	x		x	x			
	la commune					x	x	x
	l'école		x*					
Devoirs surveillés organisés par	la commune	x	x**				x	x
	l'école		x*	x	x	x ¹⁵		
Organisation des études surveillées déléguée à	l'école	x						x

* Cycle d'orientation

** Enseignement primaire

4.1.2 ÉLÈVES FRÉQUENTANT LES DEVOIRS SURVEILLÉS

Les devoirs surveillés sont proposés aux élèves de tous les degrés de l'école obligatoire, à l'exception du canton du Valais qui les offre à partir de la troisième année du primaire. En début de la scolarité, il n'est pas toujours évident de distinguer devoirs surveillés et accueil extrascolaire.

Dans tous les cantons romands, les devoirs surveillés sont ouverts à tous les élèves, même si un public cible est défini. Dans le canton de Berne, les devoirs surveillés s'adressent plus particulièrement aux élèves dont les parents travaillent, dans le canton de Fribourg aux enfants en difficulté scolaire ou aux élèves mal organisés pour faire leurs devoirs. Les devoirs surveillés sont parfois aussi destinés aux élèves ayant de longues attentes avant ou après les cours, pour leur transport de retour par exemple (cycle d'orientation dans les cantons de Fribourg et du Valais).

Dans tous les cantons, les élèves, respectivement leurs parents, peuvent faire la demande de participation aux devoirs surveillés. Dans certains d'entre eux, l'école peut également faire la demande, mais elle n'a pas le droit d'imposer les devoirs surveillés aux élèves – à l'exception de Fribourg qui, au cycle d'orientation, peut obliger un élève à fréquenter les devoirs surveillés s'il n'effectue pas régulièrement ses devoirs.

Les répondants cantonaux ne connaissent pas la proportion des élèves qui fréquentent les devoirs surveillés, à l'exception du canton de Genève qui l'estime à environ 25% pour les élèves de l'enseignement primaire.

Dans la majorité des cantons romands (FR, GE, JU, VS), les devoirs surveillés sont gratuits pour les familles. Dans le canton de Berne, la participation financière des parents est calculée en fonction du revenu des parents, dans le canton de Neuchâtel, elle dépend de l'école, et dans le canton de Vaud de la commune.

4.1.3 OBJECTIF DES DEVOIRS SURVEILLÉS ET FORMATION DES SURVEILLANTS

Les devoirs surveillés peuvent être distingués selon le degré d'aide qu'ils apportent aux élèves. Au minimum, ils mettent à disposition des élèves un espace propice au travail et un surveillant. En plus, ils peuvent apporter aux enfants une aide : un surveillant guide et met

15 Là où il n'y a pas de direction d'école, la commune organise les devoirs surveillés. Dès août 2012, il y aura des directions d'école partout.

au travail les élèves. Les devoirs surveillés peuvent aussi apporter un appui aux élèves : dans ce cas, un adulte donne des explications et corrige les devoirs.

Tableau 2 : Prestations des devoirs surveillés dans les cantons romands

	BE	FR	GE	JU	NE	VD	VS
Offrir aux élèves un espace de travail	x	x	x	x	x	x	x
Offrir aux élèves une aide et/ou un appui	x	x	x	x		x	x

Dans tous les cantons, le premier objectif des devoirs surveillés est d'offrir aux élèves un espace approprié au travail surveillé par un adulte. La plupart d'entre eux offrent une aide, qui peut prendre des formes différentes. Par exemple, dans le canton de Berne, l'aide est collective, mais pas individuelle. À Genève, il y a deux types d'études surveillées, l'un sans aide, l'autre – avec des effectifs réduits – avec appui aux devoirs. Dans le canton de Neuchâtel, l'aide aux devoirs n'est pas généralisée, mais dans certaines écoles du niveau secondaire I, des élèves ayant de très bons résultats scolaires deviennent mentors et suivent un élève inscrit aux études surveillées. Pour le canton de Vaud, le répondant signale que la forme de l'aide aux devoirs diffère beaucoup d'un endroit à l'autre, en fonction de la formation du surveillant.

Les cantons de Fribourg, Genève et du Jura exigent une formation d'enseignant pour les surveillants. Les enseignants s'occupent des devoirs surveillés en plus de leur enseignement et sont logiquement rémunérés en plus.

4.1.4 SURVEILLANCE, « FEEDBACKS » ET AVENIR DES DEVOIRS SURVEILLÉS

À la question concernant l'existence d'un contrôle du bon fonctionnement des devoirs surveillés, 4 cantons ont répondu par la négative. Cette réponse ne veut pas forcément dire qu'il y ait absence de contrôle, mais des instances autres que cantonales s'en occupent. Les cantons qui ont répondu par l'affirmative précisent que les contrôles sont de la compétence des directions d'école.

Cinq cantons sur sept n'ont pas connaissance de retours, qu'ils soient positifs ou négatifs, de la part de parents, d'enseignants ou de surveillants concernant les études surveillées. Le canton de Berne sait que certaines communes voient doubler la demande pour les devoirs surveillés et le canton de Vaud fait état d'une grande diversité de l'offre, deux situations qui les laissent penser que les bénéficiaires des devoirs surveillés sont satisfaits. On peut cependant se demander si ces deux éléments – l'offre et la demande – donnent réellement une indication sur la satisfaction des bénéficiaires des devoirs surveillés.

Dans 5 cantons également, il ne devrait pas y avoir de modifications par rapport aux devoirs surveillés dans un proche avenir. Dans l'enseignement primaire à Genève et avec le nouvel horaire, une généralisation des devoirs surveillés est à l'étude. Dans le canton de Neuchâtel, une réflexion sur les devoirs à domicile et les devoirs surveillés est menée sur le plan cantonal, et les écoles sont invitées à présenter des projets selon des nouvelles bases légales. Dans le canton de Vaud, la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire pourrait avoir des répercussions sur les devoirs surveillés, et dans le canton du Valais, un accent est mis sur les études dirigées.

4.2 ENTRETIENS AVEC LES RESPONSABLES COMMUNAUX

Ce volet de la recherche s'intéresse aux personnes qui sont responsables de la mise en place et du suivi des devoirs surveillés au niveau communal dans le canton de Vaud. Seize entretiens téléphoniques d'une durée moyenne d'une heure ont été menés sur la base d'un canevas qui contenait des questions spécifiques à la fonction qu'occupent ces personnes au sein de la commune, mais également des questions identiques aux entretiens des autres acteurs.

Le nombre de responsables communaux est inférieur au nombre d'établissements scolaires, parce que deux des interlocuteurs ont la responsabilité des devoirs surveillés dans plusieurs établissements. Dans une des communes retenues, il n'y a pas de responsable communal prévu pour les devoirs surveillés, l'intégralité du dossier scolaire étant confié exclusivement aux établissements. En outre, au moment des entretiens, une commune n'organisait pas de devoirs surveillés, car il n'y avait pas encore de demande.

4.2.1 ORGANISATION, FONCTIONNEMENT ET COÛT DES DEVOIRS SURVEILLÉS

Mise en œuvre des devoirs surveillés

Le tableau 3 recense les autorités responsables de la mise en œuvre des devoirs surveillés dans les 21 établissements. Précisons que la distinction est faite entre association intercommunale et commune, dans la mesure où le premier terme implique que cette tâche est confiée à une personne pour un ensemble de communes tandis que le second terme fait référence à une personne responsable d'une seule commune.

Tableau 3 : Organe responsable de la mise en place des devoirs surveillés

	Nombre de mentions
Association intercommunale	6
Etablissement scolaire	5
Commune	3
Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)	2

L'organisation des devoirs surveillés est de la compétence des communes, mais certaines la délèguent aux établissements, ce qui est le cas dans 5 situations. Deux communes ont recours à une structure semi-privée du type Unité d'accueil pour écoliers (UAPE). On ne peut pas établir de lien entre la taille de la commune, sa localisation géographique et l'organisation des devoirs surveillés, tant les grandes communes urbaines que les petites communes rurales ayant adopté l'un ou l'autre mode d'organisation.

Depuis les entretiens, certains changements sont intervenus. En effet, en 2013, le nombre d'associations intercommunales est passé de 6 à 8, les deux associations supplémentaires reprenant cette responsabilité à une des UAPE et à un établissement scolaire. Enfin, 2 communes ont repris dès 2014 la responsabilité de cette tâche aux établissements qui en avaient la charge. On peut relever que la tendance semble être de confier leur mise sur pied à des associations intercommunales.

Deux tiers des autorités chargées de l'organisation des devoirs surveillés se dotent d'un règlement écrit (10 sur 16). Celles qui n'en ont pas peuvent cependant disposer d'un autre document qui fait plus ou moins office de règlement, comme les chartes, les circulaires

aux parents, les informations distribuées par le biais du journal de la commune, etc. Ces documents sont parfois écrits par le responsable communal, parfois par l'association ou parfois par la (ou les) personne(s) qui assure(nt) elle(s)-même(s) les devoirs surveillés. Il n'y a pas de réglementation unique et standardisée, ni au niveau de la commune ni à celui du canton, mais certaines grandes communes urbaines tendent à vouloir uniformiser les contenus et les pratiques des devoirs surveillés, notamment par le biais d'un règlement plus contraignant (en fixant, par exemple, à l'élève une obligation de rester un minimum de temps même s'il n'a pas de devoirs).

Supervision et coordination des devoirs surveillés

Le tableau 4 met en évidence que la supervision de la bonne marche des devoirs surveillés est principalement l'affaire des responsables communaux ou des doyens¹⁶. Dans certaines communes urbaines, les surveillants sont si nombreux (il peut y en avoir une quinzaine dans un même établissement) qu'il faut désigner une (ou deux) personne(s) chargée(s) de coordonner le travail de cette équipe : c'est le responsable local des devoirs surveillés. Notre échantillon en comporte trois. Dans un cas, cette tâche est confiée à un responsable UAPE, et dans un autre à une personne travaillant comme secrétaire scolaire. Par ailleurs, cette responsabilité est souvent partagée entre deux personnes aux fonctions différentes (c'est le cas dans 6 communes), ce qui explique un total de mentions supérieur à 16.

Tableau 4 : Personnes supervisant le fonctionnement des devoirs surveillés (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Responsable communal	9
Doyen	7
Responsable local des devoirs surveillés	3
Responsable UAPE	1
Autre (secrétaire scolaire, membre APE ¹⁷ , etc.)	1

Comme le tableau 5 le montre, en cas de problèmes graves (discipline, refus de travailler, etc.), c'est en premier lieu au directeur ou au doyen que les surveillants s'adressent. Les responsables communaux sont également contactés parfois, de même que les parents et les enseignants. À noter que dans une commune, les devoirs surveillés étant très récents, il n'y a eu aucun incident notable jusqu'ici, et donc pas de nécessité de prise de contact.

Les responsables communaux interrogés estiment qu'ils sont en lien étroit avec les établissements scolaires, 11 parmi les 16 déclarant entretenir des contacts réguliers et directs avec un ou plusieurs membres de la direction. Trois responsables communaux ont des liens plus indirects avec le monde scolaire par le biais de l'association intercommunale, et enfin 2 personnes disent n'avoir aucun lien avec les établissements.

16 L'expression « surveillance du bon fonctionnement » peut être comprise comme un contrôle au sens strictement organisationnel du terme, ou comme un encadrement des surveillants, orienté sur l'aide qu'il conviendrait d'apporter aux élèves pour qu'ils effectuent leurs devoirs dans des conditions optimales. Cette distinction n'ayant pas été faite formellement au cours des entretiens, il est donc possible que cette expression ait été comprise d'une manière ou d'une autre.

17 APE = Association de parents d'élèves.

Tableau 5 : Personnes contactées en cas de problèmes graves (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Directeur et/ou doyen	15
Responsable communal	9
Parents	5
Enseignant(s)	5
Autres personnes-ressources	2

Le tableau 6 montre que le travail effectué par les surveillants est coordonné principalement par un responsable communal ou un doyen de l'établissement scolaire. Les 3 surveillants responsables locaux des devoirs surveillés, évoqués plus haut, s'occupent bien sûr de cette tâche puisque la commune les a engagés pour cela. Dans 3 communes, la coordination est assurée par des personnes ayant un statut particulier de par la fonction qu'ils occupent au sein d'une administration ou d'un organisme privé.

Tableau 6 : Personne chargée de la coordination du travail des surveillants (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Responsable communal, chef de service, adjoint, etc.	7
Doyen	7
Surveillant responsable local des devoirs surveillés	3
Autres (secrétaire scolaire, membre APE, etc.)	3

Accès aux devoirs surveillés

Tous les élèves peuvent-ils accéder aux devoirs surveillés ou faut-il remplir des conditions particulières ? Parmi les 16 communes contactées, une seule fixe une priorité aux élèves qui ont des conditions défavorables pour faire leurs devoirs (allophonie, famille monoparentale, parents travaillant les deux, etc.). La raison est que, dans cette commune, la demande est extrêmement forte, malgré l'offre croissante. D'un point de vue financier, la moitié des communes consultées accordent des allègements aux familles nombreuses ou qui auraient de la difficulté à payer, l'autre moitié (hormis les 2 communes où les devoirs sont de toute façon gratuits) n'en accorde pas. Une commune propose des facilités de paiement, une autre un entretien avec une conseillère familiale. Les communes restantes estiment que le montant demandé est faible et que les parents doivent être en mesure de s'acquitter de cette somme sans problème (3 responsables communaux nous ont confié que la commune serait toutefois prête à accepter des allègements, voire à accorder la gratuité le cas échéant).

La question de l'accès aux devoirs surveillés a également un rapport avec le transport. En effet, l'élève doit-il emprunter un moyen de transport pour se rendre à la séance et cela peut-il le dissuader d'y assister ? Les communes n'ont pas forcément de transports à organiser, soit parce que les devoirs surveillés ont lieu dans l'école, soit parce les élèves utilisent les transports publics (dans ce cas, certaines communes offrent l'abonnement sous certaines conditions). Finalement, seules 6 communes sur 16 prennent en charge l'organisation et le coût intégral de ces transports. Selon 12 responsables communaux, les transports ne constituent pas un problème. Dans 4 établissements, les devoirs surveillés sont centralisés dans la commune principale, et les élèves des villages environnants

doivent y être amenés par bus scolaire. Par contre, le retour à la maison n’est pas organisé, ce qui oblige les parents à trouver une solution pour récupérer leur enfant. Un responsable communal estime donc que les problèmes liés aux transports dissuadent assurément certains élèves de se rendre aux devoirs surveillés (ou certains parents d’y inscrire leurs enfants) et 3 autres responsables pensent que c’est peut-être le cas dans leur commune.

Fonctionnement des devoirs surveillés

S’intéresser au fonctionnement des devoirs surveillés, c’est d’abord se poser la question du lieu où ils se déroulent. Le tableau 7 montre que les séances sont majoritairement organisées dans des salles de classe. Les salles spécifiques, qu’elles soient destinées à un autre usage voire qu’elles soient situées à l’extérieur du bâtiment scolaire, constituent une exception à la règle. Le facteur coût explique sans doute cet état de fait, mais pas seulement. L’organisation est certainement facilitée par la proximité des locaux, mais cette congruence des locaux n’est pas sans parfois poser de problèmes (matériel volé ou abîmé, chaises et tables déplacées, etc.).

Tableau 7 : Lieu où se déroulent les devoirs surveillés

	Nombre de mentions
Salle de classe	11
Salle spéciale (dessin, sciences, ACT, cafétéria, etc.)	4
Local spécifique hors établissement	1

Neuf communes (ou établissements scolaires) se montrent peu contraignantes, l’élève pouvant choisir le nombre de séances hebdomadaires auxquelles il assiste, avec ou sans nombre minimum. Seules 5 communes imposent de suivre toutes les séances de devoirs surveillés.

Modifications dans l’organisation des devoirs surveillés

Neuf communes ne prévoient pas de grandes modifications ces prochaines années, si ce n’est celles induites par HarmoS. L’une d’elles a, par exemple, vu l’heure de début des devoirs surveillés passer de 15h45 à 16h30 du fait de la primarisation du cycle de transition, ce qui a créé quelques problèmes avec l’emploi du temps des surveillants. Certains responsables communaux nous ont confié qu’ils voyaient avec une certaine inquiétude les modifications que la nouvelle journée de l’écolier HarmoS entraînerait et qu’il faudrait peut-être repenser radicalement l’accueil parascolaire des enfants. Que la problématique de l’accompagnement aux devoirs en fasse partie intégrante semble une évidence.

Selon 7 responsables, des modifications ont d’ores et déjà commencé. Elles sont de nature et d’ampleur très différentes. Ainsi, pour une commune, il s’agit de passer le témoin à l’association intercommunale, cette transition devant se faire dans la douceur, puisque le futur président de l’association est lui-même déjà responsable de ce dossier dans sa commune. Telle autre commune se dote de nouveaux bâtiments scolaires, ce qui aura pour conséquence de pouvoir organiser les devoirs surveillés sur place. Trois communes se sont lancées dans une phase de restructuration complète des devoirs surveillés, refonte accompagnée d’une réflexion (voire d’une enquête en ligne) sur les objectifs des devoirs surveillés. Enfin, 2 communes se penchent sur la question de la formation des surveillants, l’une avec l’intention d’engager un conseiller pédagogique qui les accompagnerait, l’autre prévoyant une formation pédagogique dispensée à tous les

surveillants de la commune afin d'harmoniser des pratiques jugées trop diverses. Notons que les 7 communes qui envisagent des changements, 5 sont de grandes communes urbaines ou périurbaines.

Coût des devoirs surveillés pour les communes

Pour terminer cette partie en rapport avec le fonctionnement des devoirs surveillés, la question du coût que cela représente pour la commune a été posée aux responsables communaux. Le sujet semble délicat, puisque 6 personnes ont déclaré soit qu'elles ne le connaissaient pas, soit qu'elles préféreraient ne pas en parler. Cela dit, la question du coût est complexe, car les facteurs varient d'une commune à l'autre. Par exemple, telle commune doit assumer le coût des transports des élèves, telle autre pas. Les locaux sont facturés à l'une, mais pas à l'autre. Dans telle commune, on s'arrange pour couvrir les coûts par les cotisations des parents, dans telle autre les devoirs surveillés sont entièrement gratuits et donc totalement à la charge de la commune. Enfin, le nombre global d'élèves concernés par les devoirs surveillés varie très fortement, ce qui implique d'engager plus ou moins de surveillants ; les coûts seront par conséquent plus ou moins élevés également. Pour diverses raisons, il n'est pas aisé d'obtenir toutes ces informations de manière précise, c'est pourquoi les réponses à cette question seront présentées sans entrer dans les détails.

Globalement, les grandes communes urbaines (ou située en périphérie d'un centre urbain) ont un dispositif plus important et donc plus coûteux. Les petites communes rurales ont des structures plus légères et plus souples, mais elles sont plus souvent confrontées à des problèmes de transport. En ville, les cotisations demandées aux parents sont moins élevées qu'à la campagne. Il en résulte des charges considérables pour les villes. Le poste « devoirs surveillés » représente pour les 3 communes urbaines de notre échantillon une somme oscillant entre 250'000 francs et 2.5 millions de francs. Les 3 communes de taille moyenne ont, elles, des coûts situés dans une fourchette allant de 7'500 francs à 24'000 francs. Dans les communes restantes, les cotisations des parents (parfois assez élevées) et les locaux gratuits permettent une opération blanche. Une commune parvient même à dégager un modeste bénéfice.

Il conviendrait, afin de mieux comparer, de calculer le coût par élève pour chaque commune, mais les informations dont nous disposons sont trop vagues pour réaliser une telle opération.

4.2.2 SURVEILLANTS

Engagement et formation des surveillants

Les surveillants sont engagés majoritairement par les responsables communaux (11 sur 16). Trois établissements gèrent cette tâche seuls, et enfin 2 autres communes confient cette mission à une personne spécifique (la secrétaire scolaire évoquée ci-dessus et une personne travaillant pour l'APE). Cette tâche n'est apparemment pas aisée, car les responsables communaux s'accordent à dire qu'il n'est pas toujours facile de trouver les personnes qui conviennent. La faible rémunération de base, voire le fait que l'on soit moins payé lorsque les élèves terminent rapidement leurs devoirs ou lorsqu'ils n'en ont pas, la disponibilité dont il faut faire preuve trois fois par semaine pour un laps de temps réduit, le manque de formation offerte sont autant de facteurs explicatifs pour cette difficulté à l'embauche.

La formation des surveillants est en effet un souci majeur pour les personnes chargées de les engager. Ainsi, on peut distinguer deux catégories principales de surveillants : les personnes au profit d'une formation pédagogique (dans notre échantillon, il y en a 9) et celles disposant d'une autre formation. Au final, il s'avère que selon les responsables communaux, l'horizon de formation est parfois très – voire trop – varié. Certaines communes tentent de limiter cette variété en fixant des exigences précises (par exemple, si le surveillant est un étudiant, il doit au moins être parvenu au terme de son *bachelor*), mais lorsque le temps presse, les communes engagent parfois des personnes qui n'ont pas nécessairement le profil de formation souhaité.

Les surveillants sont en principe payés par la commune ; deux communes ont cependant fixé les cotisations des parents de telle sorte qu'elles couvrent le salaire des surveillants. Ainsi, elles n'ont plus que les locaux à mettre à disposition. Comme nous l'avons vu précédemment, une des communes fonctionne en mode semi-privé, c'est-à-dire que ce sont les parents membres de l'APE qui paient les surveillants à travers leur cotisation et des dons éventuels. En contrepartie, la commune couvre les déficits qui pourraient survenir. Deux communes offrent la gratuité absolue des devoirs surveillés, les 14 autres demandent toutes une participation des parents qui peut être très variable. L'une des communes bénéficie d'une mesure *équité*.

Tâches des surveillants

Quant aux tâches que les surveillants doivent accomplir lors des séances de devoirs surveillés, on peut affirmer qu'il règne une certaine ambiguïté. En effet, 5 communes demandent explicitement aux surveillants de faire plus que de la surveillance (leur appellation change d'ailleurs souvent et ils deviennent alors des « encadrants »), 7 se contenteraient d'une surveillance et pour les 4 communes restantes, la situation n'est pas très claire, notamment parce qu'il n'y a aucun cahier des charges.

Toutefois, la présence d'un cahier des charges n'implique pas forcément des tâches allant au-delà de la surveillance. Ainsi, sur les 5 communes qui s'en sont dotées, 4 se contentent – sur le papier – d'une simple surveillance. À l'inverse, 6 communes n'ont pas (ou pas encore) de cahier des charges, mais les responsables communaux estiment que le surveillant est aussi là pour aider les élèves à faire leurs devoirs. Pour 2 représentants d'une de ces communes, les tâches du surveillant sont formulées de manière générale puisque celui-ci doit « assurer le bon fonctionnement des devoirs surveillés » ou encore « utiliser sa liberté pour que ça marche ».

Retours d'information

Dix responsables communaux disent recevoir des retours d'information de la part des surveillants ; ces retours sont souvent liés à des problèmes. En d'autres termes, lorsque tout va bien, les retours sont moins fréquents voire inexistantes. Les pratiques varient d'une commune à l'autre, ces retours pouvant être très formels (séance de coordination de début d'année, par exemple), ou au contraire très informels (discussion au hasard d'une rencontre), se faire d'une manière directe ou indirecte, voire même par le biais d'une autre personne. Les retours peuvent être en rapport avec des problèmes d'ordre financier (problèmes de budget, par exemple), d'ordre organisationnel ou pédagogique.

De manière générale, les responsables communaux ne reçoivent que peu de retours des autres partenaires. Ils citent les parents (4 mentions), les directeurs (2 mentions), les enseignants (2 mentions) et enfin l'association intercommunale (2 mentions).

Dans 3 communes, l'absence de communication est ressentie comme un problème et les autorités cherchent à y remédier en organisant des rencontres en début d'année.

4.2.3 OBJECTIFS, EFFICACITÉ RESSENTIE ET RECOMMANDATIONS

Objectifs des devoirs surveillés

Quels sont les objectifs des devoirs surveillés affichés par les communes ? Celles-ci appliquent-elles simplement la loi ou ont-elles une vision propre aux conditions locales de ce que sont (ou devraient être) les objectifs de ces devoirs surveillés ? Le tableau 8 montre que c'est le fait de mettre à disposition des élèves un lieu propice à la réalisation des devoirs qui est cité le plus souvent par les responsables communaux. L'aide qu'on peut leur apporter pour faire leurs devoirs lorsqu'ils sont en difficulté est mentionnée à 7 reprises ; c'est donc bien d'une visée pédagogique dont il est question ici. La réponse « Présence d'un adulte dans la classe » donnée 3 fois peut être interprétée de diverses manières, par exemple cet adulte est le garant de la discipline ou cet adulte est là pour aider l'enfant. La catégorie « Autres » regroupe des réponses qui ne sont apparues qu'une seule fois, comme par exemple « aider les familles monoparentales » ou « aider les enfants allophones ». Signalons enfin que 4 responsables communaux ont indiqué spontanément qu'il ne fallait surtout pas confondre les devoirs surveillés avec un cours d'appui tandis qu'une autre a précisé que « les devoirs surveillés n'étaient pas une garderie », sous-entendant par là qu'ils ne doivent pas être considérés par les parents comme un lieu dont l'unique but serait de surveiller leurs enfants. Enfin, un responsable communal a indiqué que la commune n'avait pas à avoir d'objectifs pédagogiques, ceux-ci étant du ressort des professionnels de l'école.

Tableau 8 : Objectifs des devoirs surveillés : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Mettre à disposition un lieu propice	10
Aider les enfants en difficulté	7
Assurer la présence d'un adulte	3
Décharger les parents de l'aide et du contrôle des devoirs	4
Autres	3

Efficacité ressentie des devoirs surveillés

Dans l'idéal, les devoirs surveillés devraient pouvoir répondre aux besoins de toutes les personnes concernées. Si tel était le cas, le degré de satisfaction serait élevé et le ressenti par rapport à leur efficacité serait très marqué. Il est évidemment impossible d'évaluer la force d'un tel ressenti, mais on peut mettre en évidence la manière dont sont perçus les devoirs surveillés par les responsables communaux. Un argument évoqué 2 fois est que « la demande de devoirs surveillés est en hausse, c'est donc qu'ils sont ressentis comme utiles ». Deux responsables communaux, parmi ces 9, accompagnent leur « oui » d'un « mais » sans que cela diminue le ressenti positif, comme par exemple « mais il faut un suivi des problèmes constatés chez certains élèves, assorti d'éventuelles mesures spécifiques pour leur venir en aide ». C'est bien d'un accompagnement pédagogique dont il est question ici, et non plus d'une simple surveillance. Là où certains parlent « d'obligation positive » et de « bonne routine », d'autres mentionnent la plus grande équité que les devoirs surveillés promettent aux élèves en difficulté scolaire.

Trois responsables nuancent également leur « oui », car ils estiment que l'efficacité du dispositif pourrait être améliorée, notamment en le confiant à des enseignants ou en « développant les prestations », ou encore en le concevant comme un « accompagnement plutôt qu'une surveillance ».

Seul un responsable ne croit pas à l'efficacité des devoirs surveillés, allant jusqu'à dire qu'ils sont « une garderie qui ne dit pas son nom ». On remarquera également 3 « Ne sait pas », dont 2 sont en réalité des interrogations sur l'efficacité présumée des devoirs surveillés (« Efficacité par rapport à qui ? Difficile à dire »). Enfin, un responsable n'était pas en mesure de se prononcer sur l'efficacité ressentie, car les devoirs surveillés étaient organisés depuis quelques semaines seulement.

Les responsables communaux estiment tous (16) que les devoirs surveillés sont en adéquation avec les besoins des élèves et avec ceux des parents. Il ressort toutefois des entretiens qu'à l'instar de l'efficacité ressentie, c'est d'un « oui » tout en nuances dont il s'agit ici. Ainsi, 4 responsables considèrent que les devoirs surveillés conviennent à tout le monde, sans autres précisions. Trois autres responsables disent que s'il n'y a pas de réclamations, c'est donc que les devoirs surveillés fonctionnent bien et qu'ils satisfont par conséquent tout le monde. Preuve en est qu'il y a une hausse de la demande dans une commune. Nous ne nous prononcerons pas sur la validité de ces arguments, nous nous contenterons simplement de nous interroger sur leur pertinence. Similairement, une personne relève que dans sa commune, il y aurait même une demande pour les élèves plus grands de 7^e à 9^e année (9^e à 11^e HarmoS). Un responsable souligne que dans les communes qui font partie de l'association intercommunale qu'il préside, la réactivité et la souplesse sont telles qu'il est en mesure de mettre sur pied des devoirs surveillés à la demande et localement, ce qui évite des déplacements aux élèves. Il considère donc que la prise en charge est excellente et qu'elle correspond pleinement aux besoins de tous. Deux responsables déclarent que si les devoirs surveillés sont adéquats, c'est parce qu'ils sont dispensés par des enseignants, et un autre dit que cela est dû à la bonne entente et à la collaboration entre enseignants et surveillants dans sa commune. Un responsable estime que les devoirs surveillés sont une véritable mesure de politique familiale, car ils existent surtout pour des raisons d'équité.

Les autres responsables ont répondu oui à la question, mais avec certaines restrictions. Deux personnes disent ainsi que les devoirs surveillés sont adéquats dans les structures actuelles, mais laissent entendre que cela risque de ne plus être le cas à l'avenir, notamment du fait des changements induits par HarmoS. Elles font ainsi allusion aux modifications de la journée de l'élève, notamment l'obligation pour les communes d'assurer l'accueil de l'élève tout au long de la journée. La pause de midi a de fortes chances de servir de plage de travail pour la réalisation des devoirs. Certaines communes disposent d'ores et déjà de devoirs surveillés à ce moment-là de la journée et des expériences pilotes allant dans cette direction sont actuellement en cours dans d'autres.

Un responsable souligne qu'ils sont adéquats seulement s'ils sont conçus dans une optique d'accompagnement de l'élève, donc d'aide aux devoirs. Enfin, pour une personne, les devoirs surveillés sont adéquats, mais pas partout, il y a beaucoup de variations d'une commune à l'autre.

Un seul responsable pense que, du point de vue des enseignants, les devoirs surveillés tels qu'ils existent actuellement, ne répondent pas aux besoins des élèves. Cette personne est d'avis que « les enseignants vivent dans un monde parallèle, ils sont souvent très critiques par rapport à ce qui se fait aux devoirs surveillés ».

Recommandations

Un dernier point interrogeait les responsables sur d'éventuelles recommandations à faire en relation avec les devoirs surveillés. La question a été formulée de manière ouverte afin de ne pas influencer les locuteurs, puis, si aucune recommandation particulière n'était formulée, nous proposons quelques recommandations de notre propre chef. Malgré cela, 4 personnes n'avaient pas de recommandation particulière et n'ont donc pas pris position par rapport à nos propositions.

Tableau 9 : Recommandations (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Pas de cantonalisation des devoirs surveillés	8
Plus d'implication des enseignants	4
Pas de recommandation particulière	4
Plus grande coopération communes - écoles	3
Cantonalisation des devoirs surveillés	2

Il ressort du tableau 9 que la moitié des responsables communaux souhaitent - pour diverses raisons - éviter que le canton ne prenne le dossier des devoirs surveillés à sa charge. La question est d'importance étant donné qu'à travers la notion de cantonalisation, c'est surtout celle de l'autonomie des communes qui est en jeu. Ainsi, est évoqué le fait que les communes ont maintenant acquis de l'expérience avec la mise sur pied des devoirs surveillés et que les confier au canton serait inapproprié. Deux responsables estiment que laisser les communes s'en occuper est synonyme de plus grande proximité avec l'école et l'un d'eux dit que les liens entre commune et école devraient subsister, voire être renforcés : « Organiser les devoirs surveillés est une mission importante et intéressante pour la commune ; mais tout dépend du suivi que l'on souhaite donner aux devoirs surveillés ». Deux personnes s'opposent fermement à une cantonalisation, car cela restreindrait sans conteste la liberté communale. Enfin, un responsable s'oppose à une prise en main par le canton, car il craint que « les coûts s'en trouvent renforcés du fait que le canton engagerait des personnes surqualifiées, donc chères, pour faire le travail d'un généraliste ». Un responsable ne serait pas contre la cantonalisation des devoirs accompagnés, mais tant que les devoirs surveillés donnent satisfaction sous leur forme actuelle, il ne voit pas pourquoi le canton devrait s'en occuper.

Deux personnes sont d'accord avec un passage à une gestion par le canton, ce qui « marquerait le mieux la continuité de la journée scolaire pour l'enfant selon HarmoS », dit l'une d'elle. Elle ajoute que « l'autonomie communale en souffrirait certes un peu, mais très souvent, cette autonomie signifie en réalité obligation de payer ».

Les personnes qui sont soit tentées par une prise en main du dossier par le canton, soit qui n'y sont pas opposées à priori disent toutes que si cette situation venait un jour à être réelle, il faudrait impérativement que l'organisation ainsi que la définition des contenus soient assurées par les milieux scolaires. En effet, « ils savent de quoi ils parlent, la commune n'est pas compétente dans ce domaine ». Ou alors, nous dit un interlocuteur, « il faudrait en tout cas que cela soit fait dans le respect des coutumes locales ».

Pour 4 responsables, il serait souhaitable que les enseignants s'impliquent davantage dans les devoirs surveillés. Selon un responsable, « il serait temps que les enseignants mettent la main à la pâte ». Deux personnes souhaiteraient que les devoirs surveillés soient

transformés en devoirs accompagnés par des enseignants qui seraient en mesure d'aider les enfants plutôt que de simplement les surveiller. Il y a aussi un responsable qui pense « que les enseignants devraient engager une réflexion sur les devoirs qu'ils donnent et dans quel but ils le font ».

Enfin, 3 responsables communaux souhaiteraient une coopération accrue entre commune et école, mais ils ne précisent pas sous quelle forme cela devrait se faire.

POINTS IMPORTANTS À PROPOS DES ENTRETIENS AVEC LES RESPONSABLES COMMUNAUX

Seize entretiens d'une durée moyenne de 1 heure ont été menés avec les personnes responsables du dossier « devoirs surveillés » au niveau communal.

Organisation, fonctionnement et coût des devoirs surveillés

- Les devoirs surveillés sont majoritairement organisés par la commune ou par le biais d'une association intercommunale, mais quelques établissements scolaires les organisent de manière autonome. Deux communes confient leur mise sur pied à des associations semi-privées.
- Le règlement écrit, s'il y en a un, peut prendre des formes diverses. Il n'y a aucune standardisation, au niveau communal ou cantonal, de la réglementation, sauf dans les grandes communes urbaines, où l'on cherche à uniformiser les contenus et les pratiques.
- Soit les responsables communaux, soit les doyens supervisent le bon fonctionnement et la coordination des devoirs surveillés. Dans les grandes communes urbaines, la municipalité nomme des surveillants responsables de cette tâche au niveau local.
- En cas de problèmes disciplinaires ou comportementaux des élèves, les surveillants contactent en premier lieu les directeurs, les doyens ou les responsables communaux. À cet égard, ces derniers estiment en majorité être en lien étroit avec les établissements scolaires ou avec l'association intercommunale.
- Les devoirs surveillés sont accessibles à tous les élèves sauf dans une commune. Certaines communes accordent spontanément des allègements financiers en cas de besoin, d'autres sont prêtes à entrer en matière sur une réduction des cotisations ou proposent d'autres solutions. Les problèmes liés aux transports ne sont potentiellement que peu dissuasifs.
- Les devoirs surveillés se déroulent majoritairement dans des salles de classe. La présence des élèves inscrits à au moins 2 séances sur 3 est la règle.
- Il n'y a que peu de communes qui envisagent des modifications des devoirs surveillés. Si elles le font, c'est parce qu'elles sont impliqués dans des modifications structurelles (passage du témoin à l'association intercommunale par exemple) ou liées à des buts pédagogiques (formation et harmonisation des pratiques des surveillants).

- Pour les communes, les coûts des devoirs surveillés varient de zéro à 2.5 millions de francs en fonction du nombre d'élèves, de la gratuité (ou non) des devoirs surveillés, du montant des cotisations demandées aux parents, des transports à organiser (ou non), des locaux à payer (ou non), etc. Certaines communes dégagent même un modeste bénéfice.

Surveillants

- L'embauche des surveillants n'est généralement pas une tâche aisée pour des raisons diverses allant du profil de formation de la personne à embaucher jusqu'à la faible rémunération de ce travail, en passant par la disponibilité qu'il demande à des heures peu propices de la journée.
- Les tâches des surveillants dépassent souvent la simple surveillance, que ceci soit formulé de manière explicite ou non. L'existence (ou l'absence) d'un cahier des charges n'influe pas forcément sur ce qui est attendu des surveillants.
- Les retours d'information de la part des surveillants, dont disposent les responsables communaux, sont généralement peu fréquents et ils se font avant tout en cas de problèmes.

Objectifs, efficacité ressentie et recommandations

- Les objectifs des devoirs surveillés les plus cités par les responsables communaux sont la mise à disposition d'un lieu propice à la réalisation des devoirs et l'aide qu'on peut y apporter aux élèves en difficulté.
- Les devoirs surveillés sont ressentis comme efficaces, mais certaines personnes pensent qu'on pourrait mieux faire.
- Les devoirs surveillés correspondent bien aux besoins des élèves et des parents et à ceux des enseignants.
- La prise en charge par le Canton des devoirs surveillés n'est pas souhaitée, mais une plus grande implication des enseignants, ainsi que la nécessité d'une plus grande coopération entre communes et écoles sont évoquées.

4.3 ENTRETIENS AVEC LES DOYENS À PROPOS DES DEVOIRS À DOMICILE

Les 21 doyens ont été interrogés sur différents sujets, comme les règles en relation avec les devoirs à domicile dans leur établissement scolaire, les différents types de devoirs donnés, les objectifs et l'efficacité de ces devoirs.

4.3.1 RÈGLES CONCERNANT LES DEVOIRS À DOMICILE

Les devoirs à domicile occupent une place importante dans la journée de l'écolier. Tandis que l'enseignement en classe – structuré selon des périodes et des matières – est bien réglementé, les devoirs à domicile le sont beaucoup moins. Quelles règles s'appliquent-elles à ces derniers dans les établissements ?

Types de règles dans les établissements

Le tableau 10 résume les différents types de règles appliquées aux devoirs à domicile dans les établissements scolaires.

Tableau 10 : Types de règles appliqués aux devoirs à domicile (plusieurs réponses possibles)

Types de règles	Nombre de mentions
Règles écrites	12
Règles tacites	7
Règles contraignantes	8
Pas de règle au niveau de l'établissement	4
Liberté des maîtres	3

Les établissements peuvent mener leur propre politique en matière de devoirs à domicile. S'il y a des règles écrites, ce sont principalement celles du Département (DFJC) figurant dans l'agenda de l'élève. Une majorité de doyens les mentionnent. Souvent, les règles sont tacites. Elles peuvent être contraignantes et sont rappelées aux enseignants, soit en conférence ou réunion des maîtres, soit individuellement en cas de non-respect. Dans plusieurs établissements, il n'y a simplement pas de règles concernant les devoirs à domicile, ou alors on met en avant la liberté des maîtres en la matière.

Contenu des règles

La règle la plus souvent citée est l'interdiction de donner des devoirs pour le lundi, donc pas de travail pour le week-end. Nombreux aussi sont les établissements où les enseignants annoncent les devoirs à l'avance et les préparent en classe. La durée des devoirs est réglementée, et dans plusieurs établissements on proclame que les enfants doivent pouvoir faire seuls les devoirs. Pour bien respecter ces deux dernières consignes, certains établissements prônent la différenciation, donc l'adaptation du volume et/ou du type des devoirs aux facultés de l'enfant.

Coordination entre enseignants

La grande majorité des doyens estiment qu'il y a, concernant les devoirs à domicile, coordination entre les enseignants d'une même classe du CYP (duo pédagogique) ou du CYT, et que celle-ci se passe bien (tableau 11). Par contre, il est rare que les enseignants

entre différents bâtiments ou classes se coordonnent. De même, il y a peu de concertation entre enseignants d'une même discipline.

Dans la plupart des cas, la coordination entre enseignants d'une même classe se fait par écrit. L'agenda de classe est le principal support pour ces échanges d'informations, suivi du tableau noir. Sur ce dernier figurent souvent les devoirs de la semaine, voire de la semaine suivante, ainsi que les tests. Des échanges informels entre enseignants ont lieu en fonction des besoins, par exemple à la salle des maîtres, par téléphone ou par courriel. Toutefois, une concertation formelle entre enseignants est signalée dans deux établissements.

Tableau 11 : Modes de coordination

Modes de coordination	Nombre de mentions
Coordination à l'intérieur d'une classe	14
Coordination entre classes et bâtiments	1
Coordination entre enseignants d'une discipline	2
Coordination par écrit (agenda, tableau noir, etc.)	15
Coordination formelle (réunions, régulation par le maître de classe)	4
Coordination informelle	5
Pas de coordination entre les différentes classes	4
Pas de coordination entre enseignants	3

4.3.2 TYPES DE DEVOIRS À DOMICILE

Les devoirs à domicile peuvent recouvrir des activités diverses et, souvent, spécifiques aux matières enseignées. Le volume et le contenu des devoirs sont parfois aussi très variables, en fonction des pratiques dans les établissements d'une part, et des enseignants de l'autre.

Principaux types de devoirs

Selon les doyens, les devoirs à domicile servent en premier lieu à l'apprentissage et à la consolidation des notions étudiées en classe (tableau 12). Souvent, il s'agit d'exercices de répétition, d'apprentissages par cœur des vocabulaires ou des livrets, ou bien de préparations aux tests.

Tableau 12 : Principaux types de devoirs

Types de devoirs	Nombre de mentions
Apprentissages	13
Application/consolidation	12
Tâches commencées en classe à terminer à la maison	13

Dans beaucoup d'établissements, les élèves terminent à la maison le travail commencé en classe. Ces devoirs sont parfois réservés aux élèves lents qui manquent de temps en classe. Cette pratique courante d'achèvement de travail à la maison ne fait pas l'unanimité auprès des doyens. Parmi ceux qui se sont prononcés, la plupart désapprouvent ce type de

devoirs, qui serait, selon l'un d'eux, le signe d'une mauvaise planification de l'enseignement.

Si un doyen dit que les devoirs peuvent servir à anticiper une leçon, 3 sont d'avis contraire. Concernant les travaux de recherche à la maison, les opinions divergent : 2 sont pour et 2 contre. Alors qu'un doyen trouve ce travail « enrichissant », un autre précise : « [...] les enseignants aiment bien faire ces travaux en classe parce qu'ils n'ont pas envie que cela soit fait par les parents ». Dans un établissement, on nous signale des devoirs facultatifs en plus des devoirs obligatoires pour que les élèves se prennent en charge, et dans un autre, ce sont des élèves désireux d'aller en VSB qui font des devoirs à l'avance.

Devoirs en fonction de la matière

Les apprentissages par cœur prennent une place importante dans les devoirs à domicile (tableau 13). En français et en allemand, on apprend le vocabulaire à la maison, en mathématiques les livrets. Pour les devoirs en français, la lecture est souvent citée (au CYP2), pour les mathématiques ce sont l'entraînement et la consolidation. En géographie, histoire et sciences, les devoirs portent sur les recherches sur un thème, la documentation et la préparation aux tests.

Tableau 13 : Principaux types de devoirs selon la matière

Matière	Type de devoirs	Nombre de mentions
Français	Apprentissage par cœur (vocabulaire, verbes)	13
	Lecture	8
Allemand	Apprentissage par cœur (vocabulaire)	9
Mathématiques	Livrets	7
	Entraînement, consolidation	5
Géographie, histoire, sciences	Recherches sur un thème, documentation	3
	Préparation de tests	3

Différences de pratiques entre enseignants

Les devoirs à domicile peuvent varier fortement d'un enseignant à l'autre. En premier lieu, ces différences concernent la quantité de devoirs (tableau 14). Certains enseignants auraient tendance, comme le relève un doyen, à « étouffer leurs élèves de devoirs », tandis que d'autres en donneraient très peu. Selon un autre doyen, « les enseignants de plus de 40 ans ont tendance à charger le bateau ».

Tableau 14 : Différences de pratiques entre enseignants

Aspects traités différemment par les enseignants	Nombre de mentions
Quantité	15
Gestion, contenu, objectifs, exigences	12
Finir le travail à la maison	3
Différenciation	2
Pratiques communes	12

D'autres différences concernent la gestion, le contenu et les objectifs des devoirs, où, selon l'expression d'un doyen, « chacun fait à sa sauce ». La planification des devoirs est aussi variable. Certains enseignants donnent les devoirs à l'avance pour toute la semaine, d'autres en donnent chaque jour pour le lendemain.

Laisser terminer le travail commencé en classe à la maison n'est pas une pratique commune à tous les enseignants.

La différenciation n'est pas appliquée par tous les enseignants. Les uns ont le souci de donner des devoirs que les élèves peuvent faire seuls, d'autres pas.

La plupart des doyens ne se sont pas contentés de relever les différences de pratiques entre enseignants, mais ont également mentionné des pratiques communes. Celles-ci peuvent concerner le fait même de donner des devoirs, leur quantité, leur type, et la coordination entre enseignants.

4.3.3 OBJECTIFS DES DEVOIRS

Même si les directives cantonales ne disent rien sur le sens et les buts des devoirs à domicile, et même si tous les doyens ne sont pas d'accord sur les vertus à attribuer aux devoirs, il paraît essentiel, comme l'exprime un doyen d' « avoir un objectif quand on donne des devoirs ». C'est la base de l'existence des devoirs, mais il est important de la rappeler puisqu'il arrive que certains enseignants « donnent des devoirs pour donner des devoirs » ou pour satisfaire à une attente sociale. Mais alors, quels objectifs viser et, de manière plus générale, à quoi servent les devoirs ?

Tableau 15 : Objectifs des devoirs : occurrence des 5 réponses les plus citées

Objectifs des devoirs	Nombre de mentions
Consolider les notions vues en classe	16
Développer l'autonomie des élèves	14
Créer un lien entre la famille et l'école	13
Prendre des bonnes habitudes de travail	10
Apprendre par cœur	7

Les objectifs des devoirs les plus fréquemment cités (tableau 15) recourent ceux que l'on trouve dans d'autres recherches, à savoir l'appropriation et la consolidation des notions apprises en classe, le développement de l'autonomie des élèves, la création du lien et du dialogue entre la famille et l'école, la mise en place d'habitudes de travail et l'apprentissage par cœur (Tédesco, Maness & Vari, 1985, Dubois & Navarro Dubois, 1997, Glasman, 2004).

En lien avec l'apprentissage et les résultats scolaires

Les principaux objectifs des devoirs à domicile sont directement liés à l'apprentissage et aux résultats scolaires. D'après les doyens, les devoirs servent avant tout à réactiver et consolider ce qui a été fait en classe, à s'approprier le contenu, à vérifier ce qui a été véritablement intégré en étant capable, par exemple, de refaire un exercice seul, quelque temps après l'avoir fait en classe. Si l'élève arrive à transposer le savoir appris à l'école à la maison, alors il le maîtrise. Les devoirs sont aussi l'occasion de disposer de temps pour « l'apprentissage par cœur ». Cette activité de mémorisation et de répétition,

indispensable dans certaines disciplines (par exemple en allemand pour le vocabulaire, ou en mathématiques pour les livrets), est chronophage et ne peut être réalisée en classe. Pour cette raison, il apparaît indispensable qu'elle soit transférée en dehors des heures de cours. Dans le même ordre d'idées, les devoirs peuvent servir à terminer à la maison un travail - une fiche ou un exercice - que l'élève n'aurait pas pu faire en classe faute de temps.

Selon 2 doyens, les devoirs permettent de préparer les tests et, le cas échéant, d'obtenir de bons résultats. Ils revêtent alors une importance particulière puisqu'ils ont une influence sur la promotion et l'orientation des élèves.

Même si la question est de savoir à quoi servent les devoirs, certains doyens ont jugé utile de préciser à quoi les devoirs ne doivent surtout pas être utilisés. Ils ont ainsi mentionné que les devoirs ne sont pas faits pour avancer dans le programme, ni pour découvrir une nouvelle matière ou apprendre de nouvelles choses, ces activités relevant de la responsabilité du maître.

En lien avec l'autonomisation des élèves et les habitudes de travail

La deuxième raison d'être des devoirs la plus souvent invoquée est qu'ils favorisent le développement de l'autonomie des élèves. Ces derniers sont rendus responsables de leur travail, ils sont amenés à gérer seuls leurs devoirs, ce qui va les pousser à développer des stratégies d'apprentissage, à trouver une structure de travail, à s'organiser. Ces compétences ne peuvent toutefois s'acquérir qu'à condition que les devoirs donnés soient « bien conçus et à la portée des élèves ».

Grâce aux devoirs, les élèves devraient prendre de bonnes habitudes de travail. Par là, on entend prendre l'habitude de travailler régulièrement, de travailler seul, et en dehors du cadre scolaire. Cela présuppose toutefois que l'élève soit capable de faire ses devoirs seul. Deux doyens remarquent que le travail à la maison, contrairement à celui effectué en classe, permet de travailler sans l'agitation et la distraction occasionnées par le groupe.

Tous les doyens ne sont pas d'accord avec ces assertions. Six d'entre eux pensent que, même si le but est que les élèves travaillent seuls, les devoirs ne sont pas un moyen adéquat pour favoriser le développement de l'autonomie de l'élève, notamment parce que les conditions dans lesquelles ils sont réalisés peuvent être mauvaises. Finalement, ceux qui se débrouillent dans leur travail sont déjà autonomes. D'autre part, pour 3 doyens, les devoirs ne permettent pas d'acquérir de bonnes habitudes de travail, à moins que l'élève soit bien encadré à la maison.

En lien avec les élèves faibles

Si 5 doyens estiment que les devoirs sont en mesure d'aider les élèves les plus faibles – en leur permettant de disposer de davantage de temps pour comprendre et entraîner une notion ou en leur assurant une bonne note –, ils émettent certaines réserves. Ainsi, il apparaît indispensable que les devoirs soient bien adaptés à ces élèves et à leurs difficultés, et qu'ils ne soient pas trop longs pour ne pas représenter une charge de travail dissuasive.

Finalement, les doyens sont plus nombreux (11) à penser que les devoirs n'aident pas les élèves faibles. En effet, si les devoirs ne sont pas différenciés, le risque est grand qu'ils apparaissent comme une tâche insurmontable pour les élèves en difficulté, car trop nombreux, trop longs à faire, trop compliqués. Si les élèves ne reçoivent pas d'accompagnement à la maison, les devoirs peuvent faire empirer les choses et les

« enfoncer dans leurs difficultés ». Les élèves lents, reçoivent quant à eux une double pénalité : non seulement ils doivent rattraper à la maison ce qu'ils n'ont pas eu le temps de terminer en classe, mais les devoirs leur prennent également davantage de temps qu'aux autres élèves.

En lien avec les familles

Un avantage des devoirs avancé par un doyen sur deux est qu'ils permettent de montrer aux parents le travail réalisé en classe. Ce lien, créé à travers la matière, favorise la communication école-famille, même s'il s'adresse en premier lieu à des familles d'un bon niveau intellectuel. Les devoirs peuvent également participer à faire prendre conscience aux parents des difficultés de leur enfant (on notera que le cas inverse, la mise en valeur des points forts, n'a pas été évoqué). D'autre part, en permettant aux parents d'aider leur enfant, les devoirs les impliquent de manière directe dans leur scolarité. Pour certains enfants, c'est un moment privilégié où les parents s'occupent d'eux.

La mention de cet échange avec les familles est parfois accompagnée de réserves. Ainsi, l'échange peut fonctionner avec certaines familles – celles qui prennent le temps de regarder les devoirs, de s'y intéresser – mais pas avec d'autres. Il peut arriver que des familles « démissionnent » devant la difficulté que représentent pour elles les devoirs. Dans le cas d'élèves en difficulté, les devoirs n'aident pas à la communication.

Cinq doyens sont d'avis que les devoirs ne sont pas à considérer comme un bon outil de communication avec les familles parce qu'ils génèrent des tensions, voire des conflits. Le lien avec la famille devrait se faire de manière agréable, or les devoirs ne le sont pas par principe. Selon eux, il ne faut pas s'attendre à ce que les devoirs génèrent des discussions entre parents et enseignants. Dans certaines situations, la communication n'est établie qu'en cas de besoin d'ajustement de la quantité de devoirs, ce qui ne représente pas un véritable lien.

Autres objectifs

On constate, au fil des réponses, que les objectifs associés aux devoirs sont nombreux et variés. Certains doyens en attendent davantage encore et y mettent des intentions qui ne sont pas partagées par tous. Ainsi, les objectifs suivants n'ont été cités qu'une fois : donner de l'importance à ce qui a été fait en classe, comprendre quelque chose qui n'aurait pas été compris en classe, avancer dans le programme, développer la confiance en soi.

Signalons également que 3 doyens, après avoir listé quelques objectifs, ont précisé que les devoirs leur semblent avoir une utilité limitée, voire être tout à fait inutiles. Deux autres doyens considèrent les devoirs comme antisociaux étant donné que les élèves qui ne reçoivent pas d'aide à la maison sont préterités. Cette question de l'aide revient dans les discours à maintes reprises. Elle constitue une condition sine qua non à l'atteinte des objectifs : « L'autonomisation des élèves est à priori un des buts des devoirs, mais ça ne marche pas pour tous les élèves. Cela dépend aussi de comment ils peuvent être accompagnés à la maison ». Nous y reviendrons dans les chapitres traitant des conditions de réalisation des devoirs et de l'équité.

4.3.4 EFFICACITÉ DES DEVOIRS

Les attentes par rapport aux devoirs sont grandes, mais sont-elles toutes réalisées ? Et peut-on aller jusqu'à établir un lien entre les devoirs et les résultats scolaires des élèves ?

Tous les doyens interrogés dans cette étude sont d'accord pour dire que les objectifs évoqués au chapitre précédent sont atteints, d'une manière ou d'une autre. Les objectifs sont considérés soit comme atteints pour la plupart des élèves, ou au contraire pour certains élèves seulement, ou pour certains types de devoirs, ou encore pour certains objectifs.

En parallèle, 15 d'entre eux apportent des nuances à leur témoignage et estiment que les objectifs ne sont pas atteints pour tous les élèves, en précisant quels élèves ne profitent pas pleinement des devoirs.

Efficacité selon les élèves

D'après certains doyens, les devoirs n'atteindraient leurs objectifs que pour une catégorie d'élèves, en occurrence les bons et très bons élèves, qui ont déjà des bases solides, qui savent s'organiser, qui ont « assez de conscience professionnelle » et qui, par conséquent, sont capables de réaliser leurs devoirs seuls. Pour ces élèves, cela vaut la peine de donner des devoirs, même si finalement ils réussiraient aussi bien sans. Les devoirs d'entraînement, en particulier, ne semblent pas leur être nécessaires. Une autre catégorie d'élèves pouvant tirer parti des devoirs est citée : ceux qui ont besoin de davantage de temps que les autres pour réaliser les tâches demandées et s'appropriier les contenus.

A contrario, pour certains élèves, les devoirs peuvent s'avérer « plus péjorants qu'aidants », et contribuer à leur « donner une image destructrice d'eux-mêmes ». Il arrive que des élèves – le plus souvent issus de VSO – ne fassent pas leurs devoirs, qu'« ils s'en fichent », et que pour eux les devoirs ne représentent qu'un surcroît de travail, « une corvée qui ne va pas leur apporter grand chose ». D'autre part, les élèves qui ont des problèmes de discipline ou vivent des situations instables dans leur contexte familial ne sont pas dans des conditions satisfaisantes pour profiter des devoirs.

Dans le même ordre d'idées, les devoirs ne sont pas efficaces pour ceux qui ne reçoivent pas d'aide ou ne sont pas encadrés à la maison et qui, par conséquent, n'arrivent pas à les faire. Que l'élève ait mal compris le sujet, qu'il présente un déficit d'attention, ou encore qu'il travaille de manière inefficace, sans stratégie d'apprentissage, sont des raisons supplémentaires pour lesquelles les devoirs peuvent s'avérer inutiles. Finalement, « les devoirs n'apportent pas grand chose aux élèves en difficulté », et ils contribuent à mettre en avant la différence qui existe entre les plus forts et les plus faibles. Cette injustice est renforcée par le fait que, généralement, les élèves qui présentent des problèmes en classe en ont également face à leurs devoirs.

En résumé, les doyens estiment que les devoirs sont utiles s'ils sont bien compris (donc bien expliqués), voire différenciés, et si l'élève reçoit de l'aide pour les réaliser. Pour un doyen, « il faudrait des devoirs juste pour ceux qui en ont besoin ».

Efficacité selon les types de devoirs

De l'avis de plusieurs doyens, certains types de devoirs sont plus efficaces et présentent plus d'intérêt que d'autres. C'est le cas, au CYP2, des devoirs concernant la lecture, et, au CYT, des devoirs de consolidation et de mémorisation. La raison essentielle de l'utilité de transférer ce type de tâches aux devoirs est que, nécessitant un grand investissement de

temps, elles ne peuvent être réalisées en classe. À l'inverse, les devoirs demandant de la réflexion sont à éviter, afin de ne pas renforcer les inégalités entre les faibles et les forts. Les devoirs devraient être, dans tous les cas, adaptés à l'élève afin que ce dernier puisse les faire seul, condition sine qua non à leur efficacité. Cette dernière remarque entre en contradiction avec le fait, souvent relevé, que sans aide à la maison la plupart des élèves ne seraient pas capables de faire leurs devoirs.

Efficacité selon les objectifs visés

Trois doyens ont tenu à préciser que tous les objectifs attendus ne sont pas atteints par les devoirs. Les objectifs qui atteignent leur but le plus fréquemment sont les objectifs d'organisation, d'autonomisation, de responsabilisation, ainsi que celui qui vise à favoriser la communication école-famille.

Lien entre devoirs et réussite

Seize doyens estiment qu'il existe un lien entre le fait de faire ses devoirs et la réussite scolaire, la raison principale étant que l'évaluation repose, pour une part importante, sur les apprentissages faits à la maison. Par conséquent, les élèves qui n'ont pas fait leurs devoirs, ou les ont fait de manière incorrecte (parce que trop difficiles ou mal compris) sont préévalués au moment des tests. Ainsi, ceux « qui font ce qu'on leur demande, [...] progressent, [...] ont une bonne note », tandis qu'au contraire, même les élèves qui ont de la facilité, et qui apprennent juste en écoutant en classe, rencontrent un jour des difficultés s'ils ne font pas leurs devoirs. Les apprentissages manqués à la maison aboutissent inévitablement à des lacunes. Ces dernières vont s'amplifier d'année en année, d'autant plus qu'en avançant en âge le programme devient plus chargé et le temps pour le réaliser en classe plus court.

Ce lien entre devoirs et réussite est renforcé si les élèves font leurs devoirs seuls ou, pour les plus faibles, s'ils peuvent être soutenus à la maison. Il est, par contre, moins important lorsque les évaluations ne portent pas sur des apprentissages, mais sur de la compréhension ou de la réflexion.

Treize doyens mettent toutefois un bémol à ces constats en s'interrogeant sur le sens du lien : quelle est la cause, quel est l'effet ? Est-ce parce que les élèves font leurs devoirs qu'ils réussissent, ou parce que les élèves réussissent qu'ils font leurs devoirs ? Et ceux qui ont de bons résultats, est-ce parce qu'ils ont de la facilité, ou parce qu'ils font leurs devoirs ? Certains doyens relativisent l'effet des devoirs : « un bon élève n'a pas besoin des devoirs pour avoir de bons résultats », tandis que certains élèves échouent aux évaluations malgré les devoirs faits – de même « lorsqu'ils se sont donné beaucoup de peine ». Faire ses devoirs ne suffit pas à garantir de bons résultats. Néanmoins, certains types de devoirs, tels que l'apprentissage d'un vocabulaire, permettent d'obtenir une bonne note, y compris aux élèves en difficulté.

Enfin, le lien peut même être envisagé de manière négative puisque les élèves les plus faibles « se rajoutent des difficultés en faisant des devoirs à la maison », entraînant une démotivation supplémentaire, et par conséquent de mauvais résultats.

4.3.5 PROBLÈMES DES ACTEURS EN LIEN AVEC LES DEVOIRS

Si les devoirs répondent à des besoins, on peut néanmoins imaginer qu'ils s'accompagnent d'un certain nombre d'inconvénients, que ce soit pour les élèves (14 mentions), leurs parents (17) ou les enseignants (15). Il est intéressant de constater, à cet égard, que les

problèmes liés aux devoirs sont aussi nombreux pour les parents et les enseignants que pour les élèves. Quels sont ces problèmes potentiels ? Les doyens ont donné leur point de vue à ce sujet.

Problèmes pour les élèves

Six doyens pensent que les devoirs ne posent pas de problèmes particuliers aux élèves, preuve en est qu'ils sont faits régulièrement. Les problèmes sont évités, en partie grâce à la différenciation des devoirs. D'après eux, seuls les élèves présentant de grosses difficultés d'apprentissage ou des troubles spécifiques (ex. : dyslexie) sont embarrassés face aux devoirs.

La majorité des doyens (14) sont toutefois d'avis contraire. Ils citent en premier lieu le problème des écarts de niveaux entre les élèves, qui a pour conséquence que le temps passé à réaliser un même devoir peut varier beaucoup. Pour une partie des élèves, les devoirs sont une formalité, tandis que pour les autres « c'est une horreur », « une épée de Damoclès au dessus de leur tête ». Ceux qui ont des difficultés à l'école ramènent des difficultés à la maison. S'ils ne reçoivent pas d'aide, ou si les consignes ne sont pas suffisamment claires, ils auront alors beaucoup de peine à les faire. Les leçons à revoir, les recherches d'informations dans un texte sont des tâches particulièrement difficiles à faire seul ; elles posent des problèmes aux élèves en difficulté et à ceux qui n'ont pas de stratégie d'apprentissage.

Pour certains élèves, la charge que représentent les devoirs après une journée d'école est simplement trop lourde, trop fatigante – sans compter qu'au secondaire certaines journées ou périodes sont particulièrement chargées. Les devoirs peuvent apparaître trop longs, trop difficiles.

En plus d'être une « source d'ennui », les devoirs peuvent engendrer des conflits au sein des familles (voir section suivante). Enfin, tous les élèves ne disposent pas chez eux d'un contexte favorable à la bonne réalisation des devoirs, comme un endroit calme où s'installer.

Un doyen conclut : « La majorité des élèves souhaiteraient ne pas avoir de devoirs. ». C'est peut-être la raison pour laquelle ils sont de plus en plus nombreux, et de plus en plus jeunes, à ne pas les faire.

Problèmes pour les parents

Quatre doyens estiment que les devoirs ne sont pas un problème pour les parents. Ces derniers ne s'en plaignent plus, suite notamment à des efforts entrepris par les établissements concernés en matière de communication avec les familles.

Le point le plus souvent soulevé par les 17 autres doyens est en lien avec la quantité de devoirs. Alors que certains parents estiment qu'il n'y en pas suffisamment, d'autres, au contraire, se plaignent de la trop grande charge qu'ils représentent après une journée de travail. Il est, dès lors, difficile de contenter tout le monde. Certains parents veulent « tout contrôler, tout corriger », ils « prennent tout sur eux », allant même jusqu'à faire les devoirs à la place des enfants. Dans ces cas-là, le risque est grand que le rapport avec l'école devienne source d'incompréhension et de conflit, voire « une plaie, un cauchemar ». Si les parents sont trop exigeants face aux devoirs et à leurs enjeux, l'enfant peut se braquer.

Un autre problème récurrent pour certains parents concerne leur impossibilité à aider leur enfant ou même à simplement surveiller le moment des devoirs. La raison peut être leur indisponibilité par manque de temps, ou leur incapacité à le faire – cela peut être le cas pour les parents allophones, pour ceux qui maîtrisent mal le contenu des programmes, les termes utilisés ou, d'une manière générale, pour ceux qui connaissent mal le système scolaire et « ne sont plus en phase avec ce qui se fait à l'école ».

Problèmes pour les enseignants

Pour 5 doyens, les devoirs ne posent pas de problèmes particuliers aux enseignants, même si tous « ne voient pas l'utilité de donner des devoirs ».

Parallèlement, 15 doyens font référence à différents types de problèmes éventuels. Parmi ceux-ci, figurent les devoirs non faits ou mal faits. Ce point est « source d'énerverment », notamment auprès de certains enseignants très rigides face à la question des devoirs et qui ne transigent pas à ce sujet. Ces situations sont fréquentes malgré le « balisage » des enseignants : devoirs donnés à l'avance, explications, rappels, vérifications, etc. Il s'agit alors de trouver la raison et la remédiation à ce problème qui soulève également la question des sanctions à prendre dans ces cas-là.

Les enseignants peuvent ressentir une certaine pression de la part des parents en ce qui concerne la quantité de devoirs. « L'enseignant qui donne peu de devoirs fait-il bien son travail ? » Celui qui en donne trop ne risque-t-il pas de provoquer des tensions entre l'école et les familles ? Il s'agit de trouver un juste milieu pour harmoniser la quantité des devoirs entre les classes, afin d'être crédible face aux parents. Dans certains établissements, avant que la situation ne se péjore, une discussion est initiée entre les parents et l'enseignant, en présence du doyen, dans le but de trouver un terrain d'entente.

Enfin, les devoirs sont chronophages. Les enseignants doivent les préparer, les donner, les vérifier, les corriger. Tout cela prend un temps considérable qui empiète largement sur les autres activités de la classe.

4.3.6 CONDITIONS DE RÉALISATION DES DEVOIRS À DOMICILE

Lors de l'enseignement en classe, le cadre de travail est en principe le même pour tous les élèves. Concernant les conditions dans lesquelles sont effectués les devoirs à domicile, par contre, on peut trouver autant de situations différentes qu'il y a d'élèves dans la classe. L'espace disponible, la présence d'autres personnes, l'encadrement et l'aide apportée à l'enfant sont les principaux facteurs qui caractérisent ces différences.

Un espace de travail approprié, du calme et des parents disponibles sont considérés comme de bonnes conditions pour effectuer les devoirs à domicile. Malheureusement, tous les élèves ne jouissent pas d'un tel environnement.

Conditions de travail à la maison

Souvent, la situation familiale est évoquée pour expliquer les bonnes ou les mauvaises conditions de travail des élèves. Le milieu défavorisé, ou la famille monoparentale, peuvent expliquer l'indisponibilité des parents, l'exiguïté de l'appartement, ou le manque de temps de l'élève, absorbé, par exemple, par la garde de ses frères et sœurs. Certains élèves souffrent d'un désintérêt de leurs parents par rapport à leur travail scolaire. Des conditions apparemment bonnes – être seul dans sa chambre – peuvent aussi être détériorées par l'élève lui-même qui laisse allumées télévision, consoles de jeux, etc.

Les doyens mentionnent que lors de rencontres, les enseignants essaient de sensibiliser les parents à la question des conditions nécessaires à la bonne réalisation des devoirs à domicile. En classe, ils font des recommandations aux élèves concernant les méthodes de travail pour bien réussir leurs devoirs.

Connaissance des conditions de travail à la maison

La plupart des doyens affirment que les enseignants connaissent les conditions de travail de certains de leurs élèves à la maison (tableau 16). L'école de proximité est évoquée : « On connaît assez bien les familles et leur réalité. » Toutefois, le plus souvent, c'est lors de rencontres avec les parents que le sujet est traité. Les élèves constituent une autre source d'informations. Ils parlent spontanément de l'aide reçue à la maison et des conditions dans lesquelles ils font leurs devoirs.

Tableau 16 : Connaissance des conditions de travail à la maison (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Les enseignants connaissent les conditions	15
Les enseignants connaissent les conditions pour les élèves en difficulté	13
Les enseignants ne connaissent pas les conditions	4

Les doyens précisent que les conditions de travail sont notamment connues pour les enfants en difficulté. C'est à ce moment-là que des rencontres avec les parents sont initiées.

Quatre doyens pensent que les enseignants ne connaissent pas la situation de leurs élèves, et l'un d'entre eux déclare : « Certains enseignants sont loin d'imaginer dans quelles conditions vivent certains élèves. »

Part d'élèves jouissant de bonnes ou de mauvaises conditions

Il n'est pas aisé de connaître la proportion d'élèves qui travaillent dans de bonnes conditions à la maison. D'une part, la définition de ces conditions, basée sur plusieurs critères, est complexe, et, d'autre part, ce qui se passe à la maison appartient à la sphère privée de la famille. Certains doyens déduisent le taux d'élèves ayant de mauvaises conditions de travail à la maison du taux de participation aux devoirs surveillés. Les élèves participant aux devoirs surveillés n'auraient selon eux pas des conditions propices au travail à la maison. Onze doyens évaluent entre 50% et 80% la part des élèves qui jouissent de bonnes conditions de travail à la maison. Globalement donc, il semble qu'environ deux tiers des élèves travaillent dans de bonnes conditions. Deux doyens ont ajouté qu'environ un élève sur dix souffre de conditions vraiment mauvaises.

Aide à la maison

Selon les instructions notées dans l'agenda de l'élève, ce dernier doit pouvoir réaliser les devoirs de manière autonome. Qu'en est-il dans la réalité ?

D'après les doyens, les enseignants savent quels élèves reçoivent de l'aide à la maison. Parmi ces derniers, environ deux tiers sont aidés par leurs parents, le tiers restant par des répétiteurs et d'autres cours privés. La part d'aide extérieure est considérée comme importante et en augmentation, y compris chez les familles défavorisées. Au niveau du

CYT, la « barrière » de l'orientation explique le volume élevé d'aide. Un doyen nous dit : « Si les enseignants savent que les enfants peuvent compter sur l'aide de leurs parents, ils peuvent donner des devoirs plus efficaces c'est-à-dire plus exigeants. » Un autre déclare que le soutien à domicile est la « clé du succès ».

4.3.7 MESURES D'AIDES AUX DEVOIRS À DOMICILE

Des devoirs mal faits ou pas faits s'expliquent par un manque de discipline, par des difficultés scolaires, ou par des conditions de travail inappropriées des élèves à la maison. Ceux-ci risquent de voir leurs chances de réussite scolaire réduites. À part sanctionner les indisciplinés, que peut faire l'école pour aider les élèves à faire leurs devoirs ?

Tableau 17 : Mesures d'aides proposées par l'école pour les devoirs à domicile (plusieurs réponses possibles)

Types d'aide	Nombre de mentions
Devoirs surveillés	18
Appuis	11
Répétiteur	7
Différenciation	7
Autres	5

Les types d'aide que les enseignants proposent le plus fréquemment aux élèves sont les devoirs surveillés, les appuis, le répétiteur et la différenciation (tableau 17).

Les devoirs surveillés

L'inscription aux devoirs surveillés est la mesure la plus souvent proposée aux élèves en difficulté avec leurs devoirs à domicile. Comme nous l'avons déjà vu, l'élève fait alors ses devoirs dans un espace approprié en présence d'un surveillant.

Sur l'ensemble des 21 établissements de notre étude, un élève sur cinq environ fréquente les devoirs surveillés. D'un établissement à l'autre, cette part varie entre 0% et 75%. Signalons que les questions relatives aux devoirs surveillés seront approfondies dans le chapitre 4.4.

Les appuis

Les cours d'appui offerts dans le cadre scolaire n'ont pas comme objectif direct d'aider les élèves à faire leurs devoirs. Cependant, en traitant les problèmes d'apprentissage, ils peuvent apporter une aide indirecte aux devoirs. Une doyenne s'exprime ainsi : « L'appui institutionnalisé, en aidant les élèves à comprendre une notion qu'ils n'avaient pas comprise, leur permettra d'être plus à l'aise pour faire leurs devoirs. »

Le répétiteur

Les enseignants peuvent suggérer aux parents d'engager un répétiteur et, pour en trouver un, ils recommandent parfois le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ). Cette mesure est prise en dehors du cadre scolaire et est entièrement à la charge des parents. Plusieurs doyens précisent que cette mesure est réservée aux parents qui « ont les moyens », et une d'entre elles parle même d'« inégalité de traitement ».

La différenciation des devoirs

Les enseignants peuvent différencier les devoirs selon les élèves. Le plus souvent, cela consiste à alléger la quantité des devoirs. En différenciant ainsi les devoirs, le risque est de faire baisser le niveau d'exigences, ce qui peut avoir des conséquences sur le parcours futur des élèves. Selon une doyenne, la différenciation « [...] est plus difficile à faire au secondaire qu'au primaire. Au CYT, c'est mal perçu par les parents qui sont inquiets pour l'orientation ».

Parmi les autres aides, les doyens mentionnent l'aide directe apportée par les enseignants, en réexplantant aux élèves les devoirs ou en restant à leur disposition pendant les pauses.

4.3.8 POURRAIT-ON SE PASSER DES DEVOIRS À DOMICILE ?

Après avoir discuté des différents aspects liés aux devoirs à domicile et évoqué, entre autres, les problèmes qu'ils pouvaient induire auprès des principaux acteurs, il est légitime, pour conclure, de se demander si les devoirs devraient être maintenus ou, au contraire, supprimés. Qu'en pensent les doyens ? Quels seraient les effets attendus d'une école sans devoirs ? Que serait-il envisageable de leur substituer le cas échéant ?

Seize doyens sont d'avis que les devoirs devraient être maintenus, mais pour des raisons et à des conditions différentes. Certains sont tout à fait affirmatifs – « il est important de les maintenir » – car ils estiment qu'ils sont utiles. Les raisons sont celles évoquées précédemment : ils aident l'élève à organiser son travail, à se responsabiliser, à prendre l'habitude de travailler (« C'est un investissement pour leurs études futures où ils ne pourront plus y couper. »), et ils participent à créer un lien avec la famille.

D'autres les maintiendraient par défaut parce qu'ils les jugent « inévitables », et ne voient pas de quelle manière il serait possible de s'en passer. En effet, les apprentissages par cœur et les entraînements sont des tâches impossibles à pratiquer en cours, tant elles prennent de temps. À cet égard, les devoirs sont spécialement nécessaires aux élèves lents qui ont besoin de davantage de temps pour apprendre. De cette manière, les devoirs sont la « meilleure façon de lutter contre l'inégalité entre les élèves ».

Pour quelques doyens, les devoirs devraient être maintenus, mais à certaines conditions. En particulier, il conviendrait de réfléchir à la quantité et aux types de devoirs donnés, en se préoccupant de les différencier autant que possible. Il serait imaginable, par exemple, que « les enfants doués soient envoyés sur des recherches, tandis que les élèves qui ont de la peine soient confortés dans des choses simples ».

Certains doyens ne savent pas comment se positionner par rapport à cette question. Ils s'interrogent : « Les écoles sans devoirs sont-elles aussi performantes que celles avec ? »

Enfin, 7 doyens considèrent que les devoirs pourraient être supprimés, ne serait-ce qu'en partie : « Ce serait idéal s'il n'y avait pas de devoirs, ou au moins si on pouvait les diminuer, aller à l'essentiel. » En effet, les supprimer totalement pourraient être source de conflits. Il serait en tout cas possible de se passer de certains types de devoirs comme les apprentissages à terminer à la maison. Si les devoirs n'existaient plus, « il faudrait les remplacer par quelque chose » : soit par une heure d'étude avant ou après les cours, soit par un appui avec l'enseignant pour les élèves en difficulté. Dans les deux cas ils se dérouleraient dans le cadre de l'école et seraient entièrement intégrés à la grille horaire. Cette idée a été défendue avec beaucoup de conviction, même si d'un point de vue pratique « ça paraît irréaliste à cause du manque de locaux et d'enseignants ».

Un doyen a évoqué sa propre expérience de suppression des devoirs dans sa classe durant un semestre. « Ça n'a pas changé grand chose. » a-t-il déclaré « On travaille autrement, mais il y a quand même des devoirs implicites. On annonce des évaluations, il y a quand même des enfants qui travaillent avec leurs parents, qui répètent. C'est une bonne chose. Mais l'entraînement systématique à la maison n'a pas vraiment de sens. »

4.4 ENTRETIENS AVEC LES DOYENS À PROPOS DES DEVOIRS SURVEILLÉS

Les doyens se sont exprimés, entre autres, sur le rôle de la commune dans l'organisation et la gestion des devoirs surveillés, sur les aspects pratiques de ces derniers, et aussi sur la formation, les tâches et les pratiques des surveillants. Du côté des élèves, ils évoquent la part concernée par les devoirs surveillés dans leur établissement scolaire, le public ciblé, ainsi que l'accès aux devoirs surveillés. La dernière partie de l'entretien aborde des questions plus générales, comme celles de la surveillance du bon fonctionnement des devoirs surveillés, de l'existence d'éventuelles modifications de leur organisation, de projets d'établissement et aussi d'avis personnels qu'ont les doyens quant à leur efficacité et leur adéquation par rapport aux besoins des divers partenaires. Ce chapitre se clôt sur les vœux éventuels que les doyens pourraient avoir en relation avec les devoirs surveillés, et les recommandations qu'ils souhaiteraient formuler.

4.4.1 GESTION DES DEVOIRS SURVEILLÉS

Les devoirs surveillés sont de la compétence des communes, et, dans de nombreux cas, sont gérés par celles-ci (6 mentions, tableau 18). C'est notamment le cas dans les deux plus grandes villes du canton¹⁸.

Tableau 18 : Organe responsable de la mise en place des devoirs surveillés

	Nombre de mentions
Etablissement scolaire	7
Commune	6
Association intercommunale	2
Association de parents	2
Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)	1
Educatrice spécialisée	1
Pas de réponse ou pas de devoirs surveillés	2

Le plus souvent cependant, la commune délègue l'organisation et la gestion des devoirs surveillés à un autre organisme. En premier lieu, ce sont les établissements scolaires qui sont chargés de cette tâche (7). Dans la campagne vaudoise, un établissement peut regrouper plusieurs communes. Dans 2 cas, celles-ci ont fait le choix de déléguer l'organisation des devoirs surveillés à une association intercommunale, et dans un autre à une éducatrice spécialisée. Deux communes ont chargé des associations de parents, et une autre une unité d'accueil parascolaire, de gérer les devoirs surveillés.

4.4.2 LIEUX DES SÉANCES

À une exception près, les devoirs surveillés ont lieu dans les établissements scolaires (tableau 19). Le plus souvent, ils se déroulent dans une salle de classe. Il ne s'agit pas forcément de la salle de l'élève, étant donné que les devoirs surveillés peuvent regrouper des enfants en provenance de plusieurs classes. Dans un cas, les séances ont lieu à la médiathèque, dans un autre, on utilise, en plus d'une salle de classe, la salle de couture. La

¹⁸ Il peut étonner que les différents acteurs ne donnent pas toujours la même réponse à la même question. De fait, leurs réponses ne se réfèrent pas toujours à la même année scolaire et la situation a pu changer.

mise à disposition de salles, à des élèves extérieurs aux classes fréquentant habituellement ces salles, n'est pas appréciée par tous les enseignants ; ceux-ci craignent en effet des incivilités.

Dans 9 établissements, les élèves vont aux devoirs surveillés dans leur propre bâtiment. Dans 7 cas, ils doivent éventuellement se déplacer dans un autre bâtiment ou un autre lieu à proximité.

Tableau 19 : Lieu où se déroulent les devoirs surveillés

	Nombre de mentions
Salle de classe dans bâtiment de l'élève	9
Salles de classe sur différents sites	5
Salle de travail dans bâtiment principal	1
Local indépendant de l'école	1
Salle de classe dans un seul bâtiment, nécessitant transport pour certains élèves	3
Salle de classe sur différents sites, nécessitant transport pour certains élèves	2

Dans 3 établissements, les devoirs ont lieu dans le bâtiment principal et certains élèves arrivent en bus d'une commune voisine. Dans 2 autres cas, les devoirs surveillés ont lieu sur différents sites, mais nécessitant parfois aussi le déplacement par bus des enfants.

Notons que dans 2 situations, le bus permet aux enfants d'arriver aux devoirs surveillés. Par contre, le retour est pris en charge par les parents.

4.4.3 MOMENT, DURÉE, FRÉQUENCE ET PRIX DES DEVOIRS SURVEILLÉS

Dans la plupart des établissements scolaires, les séances de devoirs surveillés ont lieu l'après-midi, après les cours ; toutefois une commune organise ses séances durant la pause de midi. Enfin, une autre propose les devoirs surveillés à deux moments de la journée, à midi et après les cours.

Tableau 20 : Durée maximum des séances de devoirs surveillés

	Nombre de mentions
45 minutes (1 période)	4
1h à 1h15	8
1h30 (2 périodes)	6
1h45 à 2h	3

La durée des séances des devoirs surveillés varie entre 45 minutes et 2 heures (tableau 20). Ces durées correspondent à l'offre des devoirs surveillés et non pas au temps effectivement passé par l'élève aux devoirs surveillés. En effet, dans plusieurs endroits, l'élève peut quitter la séance une fois ses devoirs terminés, ou selon accord avec les parents.

Dans la grande majorité des établissements, les devoirs surveillés ont lieu le lundi (21), le mardi (20) et le jeudi (20). Dans 3 établissements seulement, il y a des devoirs surveillés le mercredi, et dans 2 le vendredi.

Dans 17 établissements, les devoirs surveillés sont offerts 3 fois par semaine. Deux établissements offrent des séances 4 fois, un autre 2 fois et un dernier 5 fois par semaine.

Les cotisations des parents pour les devoirs surveillés varient fortement d'un établissement à un autre. Dans certaines communes, cette offre est gratuite pour les parents, dans d'autres, elle peut coûter presque 1400 francs par an si l'enfant s'inscrit à toutes les séances. Toutefois, de nombreuses communes prévoient des subsides pour les familles financièrement défavorisées.

4.4.4 FORMATION DES SURVEILLANTS

Les profils de formation des surveillants sont très variés. Parmi eux, on peut trouver des enseignants, des enseignants à la retraite, des éducatrices, des personnes avec une formation SPJ¹⁹, des étudiants, des élèves de 9^e (*coach*), des mamans et d'autres personnes sans formation spécifique.

Certains établissements scolaires engagent exclusivement des enseignants comme surveillants, même si le recrutement s'avère difficile. D'autres communes ou établissements ne peuvent pas toujours engager des personnes au profil de formation souhaité. Ainsi, une doyenne confie : « L'établissement voulait engager des enseignants, mais comme la période est moins bien payée, ils n'ont pas trouvé. » À la place, deux mamans ont été engagées. Dans un autre établissement, des dames sans formation spécifique assument les devoirs surveillés, mais un enseignant est à disposition pour les élèves de tous les groupes. Ailleurs, on fait appel à des étudiants auxquels on offre une petite formation sur la gestion d'un groupe.

Tableau 21 : Profils de formation des surveillants (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Enseignants	6
Enseignants retraités	2
Enseignant à disposition de différents groupes	1
Educatrice ou formation SPJ	3
Etudiants	6
Coachs (élèves de 9 ^e)	1
Sans formation spécifique, mamans	11

Dans plusieurs établissements, différents profils de formation des surveillants cohabitent (enseignants, personnes sans formation spécifique). Notons que selon le degré d'implication des établissements scolaires dans les devoirs surveillés, les doyens ne connaissent pas toujours les profils de formation des surveillants.

19 SPJ = Service de protection de la jeunesse.

4.4.5 TÂCHES DES SURVEILLANTS

La tâche principale des surveillants se limite souvent à la surveillance. Cependant, plusieurs doyens déclarent que beaucoup de surveillants, de leur propre gré, font plus que de la surveillance. Il y a donc une grande différence entre ce que l'on demande aux surveillants de faire et ce qu'ils font véritablement.

Tableau 22 : Tâches des surveillants (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Surveiller	12
Aider	10
Donner un coup de main	4
Faire répéter ou réciter, dicter	7
Expliquer les consignes	4
Corriger	3
Organiser, guider le travail	2
Appuyer, soutenir le travail scolaire	3

Il est courant que les surveillants aident (10) aux devoirs et donnent des coups de main (4). Souvent, ce sont de véritables répétiteurs (7), ils dictent des vocabulaires, font réciter des poésies, expliquent des consignes (4), corrigent les devoirs (3), organisent le travail des élèves (2).

Dans 3 établissements, il va de soi que les devoirs surveillés comprennent de l'appui et du soutien aux élèves.

4.4.6 ORGANISATION DES SURVEILLANCES

La coordination des surveillants entre eux concerne, par exemple, la répartition des élèves dans les groupes, le remplacement d'un surveillant absent, la gestion des problèmes, l'interface avec l'école (généralement les doyens). Cette coordination s'avère très variable d'un établissement à l'autre. Elle peut être importante (« Les surveillantes sont très bien organisées entre elles à tous les niveaux. »), avec parfois un surveillant responsable qui chapeaute les autres, ou au contraire peu présente, voire inexistante (« Il n'y a pas de contacts entre eux, ils sont chacun dans leur bâtiment. »). Elle peut consister en une rencontre unique en début d'année suivie de contacts informels à la fin des séances, ou en des rencontres systématiques avant les séances.

Tableau 23 : Organisation des surveillances

	Nombre de mentions
Coordination avec personne responsable	6
Coordination	4
Pas de coordination	4
Pas de réponse ou non applicable*	7

* La question n'est pas applicable lorsqu'il existe un seul surveillant dans l'établissement.

4.4.7 RECRUTEMENT DES SURVEILLANTS

Les surveillants sont payés par la commune. La taxe d'inscription acquittée par les familles couvre, au moins en partie, les salaires. La commune se charge de l'engagement des surveillants dans 9 cas sur 20 ; dans les autres situations elle confie le choix des surveillants à l'établissement scolaire ou à l'association intercommunale (tableau 24).

Tableau 24 : Organe recruteur et payeur des surveillants

	Nombre de mentions
La commune engage et paie	9
L'établissement scolaire engage, la commune paie	6
L'association intercommunale engage	5
Pas de réponse	1

4.4.8 CONTACT ENTRE SURVEILLANTS ET ENSEIGNANTS

Dans la majorité des cas (14), surveillants et enseignants sont en contact, comme dans l'exemple suivant : « Les surveillantes signalent aux enseignants, par écrit, quand un devoir est trop difficile, ou mal adapté [...]. Elles sont habilitées à le faire, d'entente avec la direction. Après il y a un retour de la part de l'enseignant contacté. Le suivi est très bon. » Quatre doyens font, au contraire, état de contacts très irréguliers tandis que deux autres affirment qu'il n'y en a pas, ce qui peut générer des tensions : « La communication entre les responsables des devoirs surveillés et les enseignants est inexistante. Les enseignants ne font pas tout de suite savoir quand il y a un problème (comme des devoirs bâclés), et quand ils le disent enfin, ils sont tout énervés. »

Les raisons qui nécessitent un contact sont diverses : il peut s'agir de problèmes avec les devoirs (devoirs trop difficiles, mal adaptés, non compris, trop longs ; 4), de problèmes de discipline ou d'absentéisme répété (4), de problèmes d'organisation (élève qui n'a pas ses affaires ; 3), ou de difficultés que rencontre l'élève pour réaliser ses devoirs (3).

La rencontre informelle, en face à face, en cas de besoin est le mode de contact privilégié (8 occurrences, tableau 25), de même que le contact écrit — formel (feuille de transmission) ou libre (*Post-it* sur le devoir). Dans trois situations, les surveillants doivent passer par un intermédiaire (doyen, secrétariat) pour transmettre une demande ou une information à l'enseignant. Deux doyens mentionnent l'existence d'une rencontre en début d'année, organisée par l'école, et qui met en présence titulaires et surveillants. De cette manière, les surveillants connaissent l'enseignant des élèves dont ils ont la charge, et inversement. Les enseignants profitent de ce moment pour présenter les devoirs récurrents et se mettre d'accord avec le surveillant sur un mode de fonctionnement (correction des devoirs, aide, etc.). C'est une occasion pour répondre aux questions que les uns et les autres peuvent se poser. Enfin, dans un dernier cas, la rencontre est informelle, mais néanmoins régulière puisqu'elle a lieu à la fin des cours, avant le début de chaque séance de devoirs surveillés.

Tableau 25 : Mode de contact entre surveillants et enseignants (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Rencontre informelle en cas de besoin	8
Contact écrit	7
Contact via une tierce personne	3
Rencontre formelle en début d'année scolaire	2
Rencontre informelle régulière	1

4.4.9 RECOURS EN CAS DE PROBLÈME

Deux établissements répondent spontanément qu'il y a peu de problèmes, grâce à l'expérience et à la compétence des surveillants. Lorsque les problèmes concernent les devoirs (exemple : quantité), les enseignants en sont informés. Lorsqu'ils sont en rapport avec le comportement au sens large (discipline, absentéisme, oubli de matériel), les surveillants se tournent plutôt vers les personnes de référence, qui sont soit le doyen, soit le surveillant responsable. En cas d'indiscipline grave, la commune ou l'association communale est avertie et peut entamer une procédure qui peut aboutir à l'exclusion provisoire ou définitive de l'élève des devoirs surveillés. La procédure, après l'avertissement oral répété à l'élève, passe toujours par l'avertissement des parents (via l'agenda, le téléphone ou au travers d'une rencontre). L'exclusion est une solution possible, mais rarement utilisée.

4.4.10 PART DES ÉLÈVES FRÉQUENTANT LES DEVOIRS SURVEILLÉS

La part d'élèves fréquentant les devoirs surveillés varie énormément : de 0 (aucun élève du CYT aux devoirs surveillés dans un établissement) à 75%. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un établissement dont les élèves inscrits à l'accueil de jour ont l'obligation d'assister aux devoirs surveillés. Toutefois, tous les établissements dans ce cas ne connaissent pas des parts de fréquentation aussi élevées.

La moitié des établissements ont des fréquentations faibles, voire très faibles (moins de 20%, tableau 26). Les raisons sont différentes selon les circonstances. Pour certains, cela s'explique par un fonctionnement traditionnel et rural de la famille, où la mère ne travaille pas ou à temps très partiel, et où d'autres membres de la famille (souvent les grands-parents) sont proches et peuvent aider. Pour les établissements possédant des bâtiments éloignés les uns des autres, il y a le problème des élèves qui habitent loin, et que les parents ne peuvent pas récupérer à la fin des séances de devoirs surveillés. D'autres arguments, encore, sont avancés : le prix élevé des séances, le système encore « bricolé » des devoirs surveillés qui peut laisser penser qu'il ne survivra pas une année supplémentaire, le niveau social assez élevé des familles qui privilégient d'autres formes d'aide, et enfin un manque de confiance de la part des parents vis-à-vis des devoirs surveillés, et une réticence des élèves à y assister.

Les élèves du 2^e cycle primaire ne fréquentent pas moins les devoirs surveillés que les élèves du cycle de transition.

Tableau 26 : Pourcentage d'élèves fréquentant les devoirs surveillés

	Nombre de mentions
≤ 5%	4
6 à 10%	4
11 à 20%	4
21 à 30%	6
> 30%	3

Pour un des établissements dont les devoirs surveillés n'étaient pas encore fonctionnels lors de notre entretien, le chiffre avancé est une prédiction estimée en fonction de ce qui se passe dans l'établissement voisin.

4.4.11 PUBLIC CIBLE DES DEVOIRS SURVEILLÉS

Les élèves qui fréquentent les séances sont généralement des enfants qui n'ont pas d'aide à la maison, que ce soit faute de temps de la part des parents, ou faute de moyens (parents allophones, etc.), ainsi que les élèves qui n'ont pas les capacités cognitives de faire leurs devoirs seuls (ils ne comprennent pas la consigne, ne savent pas comment s'y prendre pour résoudre l'exercice, etc.). Dans certains cas, il peut même s'agir de situations lourdes avec des élèves en grande difficulté. Autre public cible des devoirs surveillés, mais moins souvent cités : les élèves d'origine étrangère et ceux qui sont seuls à la maison et dont les doyens estiment que les parents utilisent les devoirs surveillés comme système de garderie.

Tableau 27 : Public cible des devoirs surveillés (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Pas d'aide à la maison faute de temps	9
Pas d'aide à la maison faute de moyen	8
Elèves avec difficultés scolaires	7
Elèves d'origine étrangère	5
Elèves seuls à la maison (garderie)	4

4.4.12 ACCÈS AUX DEVOIRS SURVEILLÉS

L'inscription se fait en début d'année scolaire, généralement via l'école ou l'Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS). Une circulaire de la commune contenant un formulaire d'inscription est distribuée en début d'année, par les enseignants, aux élèves. L'inscription est également possible en cours d'année : soit à n'importe quel moment, soit à des dates clés (par exemple, après chaque période de vacances scolaires).

Elle est effective pour un semestre ou une année, mais généralement avec une possibilité de désinscription en cours d'année, avec ou sans délai (pas de remboursement dans certains cas). Les désinscriptions sont plus ou moins nombreuses en fonction des établissements.

En principe, la demande émane des parents. Toutefois, dans 18 établissements sur 21, les enseignants encouragent les élèves en difficulté ou qui ne font pas leurs devoirs à y assister.

Il n’y a pas de restriction, les devoirs surveillés sont ouverts à tous, à condition d’y respecter les règles. Lorsqu’il existe un règlement écrit, ce dernier est porté à la connaissance des parents et des enfants. Un seul établissement n’accueille pas tous les élèves qui le souhaitent. Il s’agit d’un cas où la demande dépasse largement l’offre et qui, par conséquent, sélectionne les élèves qui en ont le plus besoin (« Il y a une très longue liste d’attente ! Il y a une très forte sélection : peu de chances qu’un gosse de cadre y ait accès. Les enseignantes s’occupent d’abord de l’urgence. Elles sélectionnent les enfants et proposent l’inscription aux devoirs surveillés aux parents. Les parents inscrivent leur enfant et on opère un tri. »)

4.4.13 SURVEILLANCE DU BON FONCTIONNEMENT DES DEVOIRS SURVEILLÉS

Le tableau 28 montre qui, d’après les doyens, s’occupe de la surveillance du bon fonctionnement des devoirs surveillés²⁰. Ce sont principalement eux qui s’en chargent (10), et dans une moindre mesure les responsables communaux (5), ainsi que les responsables locaux (2). Cette tâche peut être dévolue à une personne responsable de l’Unité d’accueil pour écoliers (UAPE), à un membre du conseil d’établissement ou à une autre personne qui s’occupe de tâches plus administratives (1 mention chaque fois). À noter que 3 doyens déclarent que personne ne s’occupe de surveiller le bon fonctionnement, soit parce que la structure est trop nouvelle (1), soit parce qu’au contraire elle est bien rodée et qu’il n’y a aucun problème, rendant toute surveillance inutile (2).

Les réponses données à cette question diffèrent fortement de celles fournies par les responsables communaux ; ces différences seront étudiées dans le chapitre 5 « Regards croisés ».

Tableau 28 : Personnes supervisant le fonctionnement des devoirs surveillés (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Doyen	10
Responsable communal	5
Responsable local des devoirs surveillés	2
Responsable UAPE*	1
Conseil d’établissement	1
Autre (secrétaire scolaire, ...)	1
Pas de supervision	3

*UAPE = Unité d’accueil pour écoliers

4.4.14 MODIFICATIONS DANS L’ORGANISATION DES DEVOIRS SURVEILLÉS

Dans 8 établissements, aucune modification dans l’organisation des devoirs surveillés n’est prévue dans un avenir plus ou moins proche. Six doyens se montrent prudents en estimant que des modifications sont possibles du fait des changements induits par HarmoS (acronyme du concordat suisse d’harmonisation de la scolarité obligatoire). Deux personnes anticipent des délocalisations du fait de l’ouverture de nouveaux sites de devoirs surveillés, soit en raison de nouvelles constructions scolaires, soit parce que la forte demande locale le nécessite. La reprise du dossier des devoirs surveillés par la

20 Signalons que étant donné le décalage temporel entre les entretiens menés avec les doyens et ceux conduits avec les responsables communaux, puis avec les surveillants, certains chiffres ne coïncident pas, du fait des changements intervenus dans certaines situations (p. ex. transmission du dossier des devoirs surveillés à une autre instance).

commune (2 mentions) est une autre raison d'un changement prévu. Enfin, un doyen déclare que dans son établissement, on envisage d'augmenter le nombre de groupes de devoirs surveillés tout en réduisant leur effectif.

4.4.15 PROJETS D'ÉTABLISSEMENTS

Le tableau 29 montre que pour plus de la moitié d'entre eux, il n'y a pas de projet d'établissement en lien avec les devoirs surveillés. Cependant, dans certains d'entre eux, les devoirs surveillés (et parfois les devoirs) ont fait l'objet d'une certaine réflexion qui a elle-même conduit à la mise en place d'un projet d'établissement.

Tableau 29 : Existence d'un projet d'établissement lié aux devoirs surveillés

	Nombre de mentions
Pas de projet d'établissement lié aux devoirs surveillés	12
Devoirs accompagnés	3
Appui	3
Tutorat	2
Mesures équité	2
Accompagnement pédagogique	1

Dans 3 établissements, un système a été mis en place, dans lequel des enseignants compétents dans les trois matières principales (français, mathématiques et allemand) sont à disposition pendant toute la séance pour aider les élèves à faire leurs devoirs. Dans ces établissements, les devoirs sont appelés « devoirs accompagnés ». Trois autres établissements organisent des cours d'appuis sans lien direct avec les devoirs surveillés, l'idée étant toutefois que les élèves soient mieux à même de faire leurs devoirs. Dans 2 établissements, la solution du tutorat a été choisie, c'est-à-dire que des élèves plus âgés (fréquentant généralement des classes du cycle immédiatement supérieur) ont été chargés d'aider leurs camarades plus jeunes à faire leurs devoirs, moyennant rétribution. Les critères du choix des mentors sont très stricts et en relation directe avec leurs résultats scolaires. Cette solution semble satisfaisante pour tout le monde.

Deux établissements utilisent le financement supplémentaire des mesures *équité* mais de manière différente : l'un des établissements mandate un enseignant pour passer dans toutes les classes où ont lieu des devoirs surveillés afin de répondre aux questions des élèves et pour leur fournir de l'aide au besoin (il s'agit d'un grand établissement dans lequel il y a plus de 20 classes de devoirs surveillés) ; l'autre organise des sortes de permanences entre midi et deux heures, assurées par des maîtres de français, de mathématiques et d'allemand, auxquelles les élèves peuvent se rendre librement. Hormis une offre double de devoirs accompagnés et de tutorat, un établissement offre la possibilité supplémentaire aux élèves de se rendre à la médiathèque, un lieu accueillant et ouvert la plupart du temps, pour qu'ils puissent y faire leurs devoirs sous la surveillance de la personne responsable du lieu. Enfin, un établissement a encore choisi une autre solution qui consiste à payer les enseignants de français, de mathématiques et d'allemand quelques périodes supplémentaires, afin que ceux-ci consacrent du temps à discuter par petits groupes de 3 ou 4 avec leurs élèves sur leurs habitudes de travail et sur leurs difficultés d'apprentissage. Ce projet porte la dénomination d'« accompagnement pédagogique » dans l'établissement concerné.

4.4.16 RÉACTIONS ET RETOURS D'INFORMATION

La question à propos des retours d'information a été posée de manière générale pour l'ensemble des acteurs. Certains doyens n'ont donc pas fourni de réponses pour chacun de ces acteurs, ce qui peut parfois amener à un nombre élevé d'absences de mention.

De la part des surveillants et des enseignants

Dans 4 établissements, les doyens ne reçoivent pas de retours de la part des surveillants. Dans 5 autres, les doyens n'ont que peu de retours provenant des surveillants, sauf « lorsqu'il y a des problèmes ». Hormis cette formulation un peu générale, d'autres doyens précisent la nature de ces problèmes qui conduisent les surveillants à les contacter. Ainsi, 5 doyens rapportent que les surveillants se plaignent auprès d'eux à cause du comportement de certains élèves et 2 doyens mentionnent les plaintes de surveillants en rapport avec l'effectif trop élevé dont ils doivent s'occuper. Le surveillant s'adresse également au doyen parce qu'il estime que les élèves ont trop de devoirs (2 mentions) ou encore parce que les élèves n'ont pas leur matériel (2 mentions). Dans un établissement, le surveillant n'apprécie pas le passage de l'enseignant dans sa classe, et, dans un autre établissement, les surveillants se sentent tellement dévalorisés par rapport aux enseignants qu'ils s'y sont ouvertement confrontés et le responsable communal a dû intervenir.

Quatre doyens signalent des retours positifs en provenance des surveillants, dont un qui a lui-même fonctionné en tant que surveillant et un deuxième qui a fonctionné comme responsable de groupe dans un système de tutorat et qui relève « le souci de bien faire » des mentors.

La question du retour de la part des enseignants n'a pas été posée de manière explicite aux doyens, mais à deux reprises, ils en ont parlé, pour signaler notamment que tel élève « va beaucoup mieux depuis qu'il va aux devoirs surveillés ». Dans le second cas, la surveillance est assurée par une enseignante, et les retours de celle-ci à la doyenne sont fréquents.

De la part des élèves

Rappelons que ce ne sont pas les dires des élèves que nous rapportons ici, mais ceux des doyens. Précisons également que nous avons regroupés les réponses des doyens en deux catégories, selon la satisfaction des élèves.

Quatre doyens estiment que les élèves sont contents. En revanche, 3 doyens sont d'avis que les élèves ne sont pas contents, parce qu'« ils se plaignent de leur surveillant », parce qu'« ils manquent de liberté » ou parce qu'« ils n'ont pas de plaisir à venir aux devoirs surveillés ». Deux doyens disent n'avoir aucun retour de la part des élèves, et 12 n'en font aucune mention. Ce nombre élevé s'explique par le fait que la question a été posée de manière globale, comme expliqué plus haut.

De la part des parents

En matière de devoirs surveillés, les parents ne se manifestent que peu auprès des doyens. Cependant, lorsqu'ils le font, ces retours peuvent être positifs (7), mais surtout négatifs (13). Sept doyens expliquent le mécontentement des parents par le fait que leurs attentes par rapport aux devoirs surveillés n'ont pas été comblées (devoirs pas finis lorsque l'enfant rentre à la maison, ou devoirs non corrigés par le surveillant). Cinq doyens précisent que les parents s'attendent à ce que les devoirs surveillés soient un lieu

d'aide et d'appui. Un doyen parle de la mauvaise ambiance qui règne aux devoirs surveillés d'un des sites de l'établissement comme facteur de mécontentement. Les critiques adressées à l'encontre des devoirs surveillés conduisent certains parents à retirer leurs enfants des devoirs surveillés pour les inscrire dans des structures d'aide aux devoirs privées. Enfin, un doyen mentionne la lourdeur de l'organisation des devoirs surveillés dans son établissement qui est ressentie comme un handicap pour les parents.

Cinq doyens estiment que « les retours des parents sont généralement positifs », un sixième déclare que les parents apprécient d'être soulagés de la tâche de devoir aider leurs enfants à faire les devoirs, soit parce qu'ils n'en ont pas le temps de le faire, soit parce qu'ils n'en ont pas les capacités. Un doyen mentionne également la satisfaction de tous lorsque les devoirs sont mieux faits parce que l'enfant assiste aux devoirs surveillés.

4.4.17 EFFICACITÉ DES DEVOIRS SURVEILLÉS

Le tableau 30 recense les réponses des doyens à la question de l'efficacité (ou non) des devoirs surveillés pour les élèves qui les fréquentent. Parmi les 9 doyens qui estiment que les devoirs surveillés sont efficaces, l'un précise que c'est parce que la structure mise en place grâce aux projets *équité* a permis de créer « un lieu ressource où les enfants peuvent redemander des explications ». Cette personne ajoute que « c'est également bénéfique pour les enseignants de la classe parce qu'ils peuvent avoir un retour sur les facilités et les difficultés d'apprentissage de leurs élèves ». Deux doyens relèvent que les devoirs surveillés sont surtout efficaces pour les élèves allophones ou pour les élèves en difficulté scolaire. Un doyen met l'accent sur les très bonnes conditions qui règnent dans son établissement (notamment le désir de bien faire des surveillants et la bonne coopération avec les enseignants), garantes d'efficacité, à son avis. Une autre personne affirme que les devoirs surveillés existent depuis fort longtemps dans son établissement et va même jusqu'à considérer son établissement comme un précurseur. Enfin, un doyen renvoie aux messages positifs qu'il reçoit de la part des enseignants dont les élèves fréquentent les devoirs surveillés pour affirmer leur efficacité.

Tableau 30 : Efficacité des devoirs surveillés (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Devoirs surveillés efficaces	9
Devoirs surveillés efficaces à certaines conditions	5
Devoirs surveillés inefficaces	2
Devoirs surveillés nécessaires	6

Pour 5 doyens, les devoirs surveillés sont efficaces, mais à certaines conditions. En effet, l'efficacité dépend du surveillant (formation, personnalité, etc.), des élèves (2 doyens déclarent que les devoirs surveillés sont surtout efficaces avec les élèves jeunes, car lorsqu'ils deviennent plus âgés, ils « ne sont plus preneurs, ils mettent les pieds contre le mur »), ou de la taille du groupe (selon un doyen, les devoirs surveillés ne sont plus efficaces dès lors que l'on dépasse 10 élèves par séance).

Deux doyens considèrent les devoirs surveillés comme totalement inefficaces (du fait de l'absence de formation des surveillants inaptes à aider les élèves) ou relativement peu efficaces.

Enfin, 6 doyens ne répondent pas directement à la question, mais disent que les devoirs surveillés sont nécessaires, et précisent que « c'est bien qu'il y ait une telle offre ».

4.4.18 ADÉQUATION DES DEVOIRS SURVEILLÉS AUX BESOINS DES ÉLÈVES, DES PARENTS ET DES ENSEIGNANTS

La question de l'adéquation des devoirs surveillés aux besoins des élèves et des parents a été posée. On peut en effet partir du point de vue qu'une structure comme celle des devoirs surveillés devrait, en principe, correspondre aux besoins de toutes les personnes qui l'utilisent. Mais qu'en est-il dans la réalité ?

Le tableau 31 indique que 11 personnes s'expriment sur la question, 6 estimant que les devoirs surveillés correspondent aux besoins des élèves, sans préciser s'il s'agit d'élèves particuliers ou non, alors que 5 doyens précisent que les devoirs surveillés correspondent aux besoins de certains élèves, notamment ceux qui ne disposent d'aucune aide à la maison. Un doyen estime cependant que « ce ne sont pas toujours les élèves qui en ont le plus besoin qui se rendent aux devoirs surveillés ».

Tableau 31 : Adéquation des devoirs surveillés aux besoins des élèves et des parents

	Nombre de mentions
Devoirs surveillés répondent aux besoins des élèves	6
Devoirs surveillés répondent aux besoins de certains élèves	5
Devoirs surveillés répondent aux besoins des parents	3
Devoirs surveillés sont une nécessité pour les parents	2
Devoirs surveillés répondent aux besoins des enseignants	3

Les devoirs surveillés répondent-ils aux besoins des parents, d'après les doyens ? Le tableau 31 met en évidence que 3 répondent positivement à cette question ; 2 insistent même sur l'absolue nécessité d'une telle structure pour les parents.

Certains doyens, sans répondre directement à cette question, formulent cependant quelques opinions personnelles à l'encontre des devoirs surveillés tout en nuancant leur propos, relevant notamment que « si on arrivait à aller au-delà de la pure garde et d'en faire quelque chose de professionnalisé, le bénéfice serait important pour les élèves, pour les parents et pour les enseignants ». Un doyen estime pour sa part que les devoirs surveillés sont à double tranchant, car s'il n'y a qu'un ou deux élèves qui en profitent, c'est déjà suffisant pour justifier leur mise sur pied ; d'un autre côté, il estime qu'en l'état, il y a trop d'élèves indisciplinés qui n'ont pas vraiment envie de travailler, ce qui pousserait à envisager la suppression des devoirs surveillés. Un autre doyen mentionne le fait que, contrairement à l'école, les devoirs surveillés n'ont pas d'objectifs de réussite imposée et qu'ils constituent donc un « chouette moment d'école ». Un autre encore précise que pour lui, les devoirs surveillés n'ont de sens que si le surveillant peut corriger l'élève au moment où il commet des erreurs et l'inciter à recommencer et donc à s'améliorer. « Si le surveillant se contente de constater que les devoirs ont été faits », poursuit-il, « et qu'il renvoie l'élève à la maison ainsi, alors les devoirs surveillés ne répondent aux besoins ni de l'élève, ni de l'enseignant ». Enfin, un doyen déclare d'emblée que « c'est un dispositif insuffisant, ce n'est pas une aide valable ».

4.4.19 AUTRES DISPOSITIFS ENVISAGÉS

L'avant-dernière question de l'entretien est de savoir si les doyens envisagent un autre dispositif de devoirs surveillés que celui mis en place dans leur établissement. Dix répondent par la négative ou ne mentionnent rien de spécial en rapport avec cette question. Les dispositifs décrits par 7 autres, qu'ils soient à l'état de souhait ou en cours de réalisation, se fondent sur les notions d'aide ou d'appui. Cette aide peut être ponctuelle (« ... un p'tit coup de pouce pour faire leurs devoirs ») ou systématique (« une heure d'étude comme dans les internats, cette heure faisant partie intégrante de l'horaire de la journée scolaire »). Ce dispositif peut être mis à disposition pendant la pause du midi, après la fin des cours, ou les deux. Dans toutes ces propositions, il est indispensable que l'aide soit donnée par des enseignants.

Pour un doyen, il est primordial que, lorsque l'enfant retourne à la maison, les devoirs soient faits, car il serait souhaitable « d'instaurer un système où les parents pourraient s'intéresser à ce qui est fait à l'école dans un sens positif. S'intéresser parce que l'enfant leur raconterait sa journée, pas en faisant ses devoirs avec lui. » Quoi qu'il en soit, « il est essentiel d'assurer l'accueil de l'enfant tout au long de la journée si l'on veut réellement soulager les parents », déclare un autre doyen. Un doyen regrette que le projet qui consistait à accueillir un enfant allophone dans une famille francophone bénévole pour l'aider à faire ses devoirs n'ait jamais vu le jour. Enfin, un autre pense qu'il y aurait des choix sociétaux à revoir et des modes de fonctionnement à repenser, « il y aurait certainement des tas de choses à inventer, comme interactions, comme mises à dispositions des compétences des uns et des autres, comme restructuration de la société sous forme de collectivité plutôt que d'individualité, pour améliorer l'encadrement de nos jeunes qui "zonent" et qui finissent par faire des bêtises ».

4.4.20 RECOMMANDATIONS

En toute logique, l'entretien avec les doyens se terminait sur la question des recommandations à faire en rapport avec les devoirs surveillés. À une exception près, tous les doyens ont formulé au moins une recommandation ou un souhait. Le tableau 32 montre les souhaits mentionnés au minimum deux fois. Avec 7 mentions, le vœu que les devoirs surveillés soient dispensés par des enseignants est le plus fréquemment exprimé, car ce sont eux qui sont les plus aptes à venir en aide aux élèves. Six doyens estiment que la taille du groupe pose problème et ils voudraient donc voir le nombre d'élèves diminuer dans les séances de devoirs surveillés. Six autres sont d'avis que le temps laissé aux élèves entre la fin des cours et celui du début des devoirs surveillés est insuffisant, dont 2 qui aimeraient que les enfants puissent mieux se défouler avant de commencer leurs devoirs, en jouant ou en faisant un peu de sport, « comme le font souvent les enfants qui ne font pas leurs devoirs aux devoirs surveillés ».

Trois doyens aimeraient que les devoirs surveillés soient considérés par tous comme une véritable aide aux devoirs et non pas comme de simples devoirs surveillés. Pour 3 doyens, les devoirs surveillés sont trop chers ou bien ils devraient être gratuits. Trois autres verraient d'un bon œil que les enseignants différencient les devoirs en donnant moins de devoirs aux élèves faibles. Deux doyens souhaiteraient que les liens entre les enseignants et les surveillants soient renforcés et qu'il y ait à la fois une meilleure connaissance les uns des autres et aussi plus de collaboration. Deux personnes mentionnent le côté problématique des transports qu'elles voudraient voir résolu, et enfin 2 doyens envisagent de rencontrer les collègues d'autres établissements pour savoir comment se déroulent les devoirs surveillés ailleurs.

Tableau 32 : Recommandations (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Devoirs surveillés dispensés par des enseignants	7
Groupes de devoirs surveillés moins grands	6
Plus de temps entre fin des cours et devoirs surveillés	6
Devoirs surveillés = aide aux devoirs	3
Devoirs surveillés moins chers ou gratuits	3
Différenciation des devoirs	3

Les autres recommandations n'ont fait l'objet que d'une seule mention, raison pour laquelle elles ne figurent pas dans le tableau. Elles sont variées et concernent tous les domaines, de telle sorte qu'elles sont listées brièvement ici. En vrac, certains doyens souhaiteraient que :

- les devoirs surveillés soient organisés et payés par le canton, avec les mêmes directives pour tout le monde ;
- l'on résolve les problèmes de transport ;
- l'inscription aux devoirs surveillés soit quasi automatique pour tous les élèves en difficulté ;
- les devoirs surveillés soient introduits dès le 2^e semestre de la première année d'école ;
- l'on ne mélange pas les élèves de deux cycles différents dans la même séance de devoirs surveillés ;
- les devoirs surveillés aient lieu dans une autre salle que dans une classe d'école, afin de mieux marquer la rupture, la différence entre les devoirs surveillés et l'école ;
- l'on sépare les informations relatives aux devoirs surveillés de celles contenues dans l'agenda, pour des raisons de confidentialité ;
- le surveillant soit un éducateur plus à même de comprendre les problèmes des élèves ;
- les devoirs ne soient au contraire pas confiés à des enseignants, car ces derniers coûtent trop cher ;
- l'on organise des rencontres interétablissements ou entre enseignants et surveillants pour mieux apprendre à se connaître et pour apprendre les uns des autres ;
- les devoirs surveillés réduisent les inégalités sociales ;
- les enseignants définissent des objectifs plus clairs pour les devoirs qu'ils assignent aux élèves ;
- l'on donne des moyens financiers aux enseignants afin que ceux-ci puissent trouver des moyens originaux et efficaces pour résoudre les problèmes en relation avec les devoirs.

POINTS IMPORTANTS À PROPOS DES ENTRETIENS AVEC LES DOYENS

Devoirs à domicile

- Les règles globales concernant le travail à domicile, établies par le Département, (DFJC) laissent une grande marge de manœuvre. Certains établissements scolaires veillent à leur application et les rappellent aux enseignants, d'autres mettent en avant la liberté des maîtres. Globalement, la coordination au sujet des devoirs se passe bien entre enseignants d'une même classe, mais elle est rare au niveau de l'établissement.
- Les principaux types de devoirs sont l'apprentissage et la consolidation de notions étudiées en classe (vocabulaires, livrets, préparation aux tests). D'autres types de devoirs, couramment appliqués comme les travaux commencés en classe et achevés à la maison, ne font pas l'unanimité auprès des doyens.
- Les objectifs les plus importants des devoirs sont directement liés à l'apprentissage et aux résultats scolaires. Certains doyens évoquent le développement de l'autonomie des élèves, ou l'aide aux élèves les plus faibles - en leur permettant de disposer de davantage de temps pour comprendre et entraîner une notion, mais tous ne partagent pas ces avis.
- Les élèves bien organisés, avec des bases solides, tirent partie des devoirs. A contrario, pour les élèves en difficulté, les devoirs peuvent s'avérer plus péjorants qu'aidants. Les devoirs ne seraient pas efficaces pour les élèves qui, sans aide à la maison, n'arrivent pas à les faire. La différenciation peut contribuer à améliorer l'efficacité des devoirs.
- Les devoirs peuvent poser des problèmes aux élèves – qui ramènent à la maison les difficultés qu'ils ont à l'école –, aux parents – parfois incapables ou indisponibles pour aider leurs enfants –, et aux enseignants – confrontés à des devoirs non faits ou mal faits.
- Les doyens estiment que 2 élèves sur 3 jouissent de bonnes conditions de travail à la maison, tandis qu'un sur 10 souffre de conditions vraiment mauvaises.

Organisation des devoirs surveillés

- Les devoirs surveillés sont organisés par les établissements scolaires, les communes ou par d'autres organismes (associations intercommunales, associations de parents, etc.), qui se chargent également de l'engagement des surveillants. Ces derniers sont payés par la commune.
- Certains établissements ont mis en place des projets particuliers en rapport avec les devoirs surveillés, les séances étant accompagnées par des enseignants qui aident les enfants. D'autres offrent des cours d'appui en complément aux devoirs surveillés, et d'autres encore ont instauré un système de tutorat pour mieux encadrer les élèves.
- Les devoirs surveillés se déroulent, à une exception près, dans des salles de classe, qui ne sont pas forcément celles habituelles de l'élève. Un déplacement des élèves est fréquemment nécessaire.

- Dans la majorité des établissements, les devoirs surveillés ont lieu 3 fois par semaine.
- La durée des devoirs surveillés varie de 45 minutes à 2 heures. Selon les modèles, l'élève est tenu d'y assister jusqu'à la fin ou, au contraire, peut partir avant, si ses devoirs sont terminés.
- Les participations financières demandées aux parents varient de zéro à 1400 francs par année ; des subsides sont possibles dans de nombreuses communes.
- La surveillance du bon fonctionnement des devoirs surveillés incombe aux doyens, parfois aux responsables communaux ou, dans une moindre mesure, aux responsables locaux. Dans quelques établissements, il n'y pas de surveillance.
- Au moment des entretiens, la moitié des doyens ne prévoyaient aucun changement dans l'organisation des devoirs surveillés, tandis que l'autre moitié anticipait des changements induits par HarmoS. Une cause génératrice de changement est la délocalisation des devoirs surveillés, ou encore une reprise du dossier des devoirs surveillés par la commune.

Surveillants

- Les surveillants présentent des profils de formation très variés, la majorité n'ayant pas de formation spécifique. Dans d'autres cas, il s'agit d'enseignants (actifs ou à la retraite), d'étudiants, d'éducateurs ou d'élèves plus âgés.
- En théorie, la tâche principale des surveillants consiste en une simple surveillance. Dans les faits, ils aident les élèves, voire même se transforment en répétiteurs, expliquant les consignes, faisant répéter les leçons, corrigeant les exercices, etc.
- Les surveillants se coordonnent avec une personne responsable ou entre eux. Le degré de cette coordination est variable d'un établissement à l'autre. Il peut arriver qu'il n'y ait aucune coordination.
- Les enseignants et les surveillants ont des contacts par écrit ou par oral, de manière plus ou moins régulière, mais parfois, ces contacts sont quasi inexistantes, ce que déplorent certains qui constatent des tensions entre enseignants et surveillants.

Elèves

- Les parents inscrivent leurs enfants par formulaire, généralement en début d'année, mais des variantes existent. Sauf exception, les élèves participent aux séances durant toute l'année. Dans la grande majorité des établissements, les enseignants incitent les élèves en difficulté à s'inscrire aux devoirs surveillés. Un seul établissement est obligé d'en limiter l'accès, car la demande dépasse l'offre.
- En cas de problème avec un élève, la procédure est sensiblement la même partout : information aux personnes responsables (enseignants, doyens), avertissement à l'élève et aux parents et, dans les cas graves, exclusion.

- La proportion d'élèves fréquentant les devoirs surveillés varie de 0 à 75%, mais la moitié des établissements connaissent un taux de fréquentation situé en dessous de 20%.
- Les élèves qui assistent aux devoirs surveillés n'ont généralement pas d'aide à la maison, ou pas les capacités cognitives de faire leurs devoirs seuls, sont d'origine étrangère, ou encore sont seuls à la maison.

Efficacité

- Les doyens considèrent que les devoirs surveillés sont efficaces, mais certains précisent que c'est le cas à certaines conditions seulement. Une petite minorité les juge peu efficaces ou inefficaces, et quelques doyens contournent la question en répondant qu'ils sont nécessaires.
- Les doyens n'ont que peu de retours d'information de la part des surveillants, sauf en cas de problèmes (comportement des élèves, oublis de matériel). Quant aux élèves, il arrive qu'ils se plaignent d'être obligés d'aller aux devoirs surveillés. Les retours des parents concernent majoritairement leur déception vis-à-vis de leurs attentes (devoirs terminés et corrigés).
- Les doyens n'envisagent généralement pas de dispositif spécial nouveau en lien avec les devoirs surveillés, mais certaines personnes mentionnent des projets (existants ou à venir) autour de la notion d'aide ou d'appui ; ces projets sont tous encadrés par des enseignants.
- Concernant de possibles améliorations, quelques doyens souhaiteraient que les devoirs surveillés soient dispensés par des enseignants, ou que la taille des groupes soit réduite, ou enfin que les pauses entre la fin des cours et le début des devoirs surveillés soient soit plus longues.

4.5 ENTRETIENS AVEC LES SURVEILLANTS

Le surveillant est généralement le seul adulte présent lors des séances de devoirs surveillés, son rôle est donc essentiel. Nous en avons interrogé 21, travaillant dans les mêmes établissements que les doyens. L'entretien commence avec quelques questions visant à savoir qui est le surveillant ainsi que la manière dont il est arrivé à ce poste et à partir de quelles motivations.

4.5.1 SURVEILLANTS

Vers le métier de surveillant

Une première question était formulée ainsi : « Comment êtes-vous devenu surveillant ? » Elle fournit non seulement des explications sur la manière mais également sur les raisons de ce choix par les principaux intéressés.

Le plus souvent, la postulation s'est faite de manière officielle (tableau 33), en répondant à une annonce trouvée sur le site de l'université ou sur celui de la commune, et en fournissant curriculum vitae et lettre de motivation. Dans plusieurs cas, cela s'est fait par un autre biais, soit que la personne était enseignante, soit qu'elle était en lien avec une personne (mari, mère, ami-e) enseignante ou surveillante elle-même, ce qui a créé ou facilité l'opportunité. Certains surveillants ont déjà un lien direct avec l'école, les enseignants en place bien sûr, mais également des enseignants sans diplôme reconnu en Suisse, des éducatrices spécialisées ou encore une bibliothécaire. Et quand ce n'est pas le cas, ils annoncent (dans 4 situations) un goût et un intérêt particuliers pour le domaine de l'enseignement (« J'ai toujours voulu devenir enseignante. »)

Tableau 33 : Manière d'être devenu surveillant (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Postulation officielle	9
Autre métier en lien avec l'école	5
Via une connaissance	5
Enseignant-e	4
Par goût pour le domaine de l'enseignement	4

Les raisons pour devenir surveillant sont principalement de trois ordres : il s'agit d'abord de raisons financières, puis de l'aspect pratique de disposer d'une activité à temps partiel qui permet d'être disponible pour s'occuper de ses enfants ou d'autres activités tout aussi prenantes et enfin, pour certaines personnes, d'une possibilité de se remettre progressivement dans le monde du travail, après un arrêt important.

Expérience du surveillant

Chaque cas est particulier et le nombre d'années d'expérience varie beaucoup d'une personne à l'autre. Pour 4 surveillants, cette année scolaire est la première dans ce rôle (tableau 34), tandis que 3 autres cumulent plus de dix années d'expérience. Entre deux, toutes les variantes se rencontrent.

L'expérience est un facteur essentiel dans une situation comme celle-ci où il n'existe pas de formation et on peut penser qu'un surveillant aguerri saura gérer avec plus d'efficacité à la fois les aspects pédagogiques et les aspects disciplinaires de ce travail.

Tableau 34 : Années d'expérience en tant que surveillant

	Nombre de mentions
1e année	4
1 à 2 ans	4
2 à 5 ans	3
5 à 10 ans	7
> 10 ans	3

Conditions pour devenir surveillant

Dans la majorité des cas (15), aucune condition particulière n'est demandée pour occuper le poste de surveillant – notamment si la personne est déjà connue de l'établissement, mais pas seulement. Parmi les 21 établissements observés dans cette étude, 9 ont des exigences. Il peut s'agir, par exemple, d'être mère de famille (4), ce qui implique généralement une bonne connaissance des programmes scolaires, une aptitude à aider les enfants, et un âge qui va de pair avec une certaine maturité. Certains établissements exigent de leurs surveillants qu'ils participent à une petite formation (3) qui consiste en une séance autour de la discipline et de la façon de remplir les fiches de français et de mathématiques des différents niveaux scolaires. Deux établissements préfèrent engager des enseignants. Enfin un établissement vérifie que le casier judiciaire de la personne est vierge.

Organe recruteur

La « commission » d'engagement (au sens large puisqu'il s'agit parfois d'une seule personne) fait partie de l'administration communale, pour 11 situations. Dans 8 cas, cette dernière confie la mission de recrutement à l'école : c'est alors un membre de la direction qui s'en occupe (un doyen ou parfois le directeur), ou, dans de plus rares cas, une autre personne de l'école (par exemple une secrétaire). Dans un cas, une association se charge du recrutement.

Le modèle d'engagement est plus diversifié à la campagne qu'en ville. Dans les grandes agglomérations, les devoirs surveillés fonctionnent parfois comme « une grosse machine ». Ailleurs, il peut exister une grande proximité entre la commune, les établissements scolaires et les surveillants. Le modèle est également plus souple, donc plus réactif aux besoins et aux conditions locales.

Profession du surveillant

La tâche de surveillant des devoirs occupe peu de temps dans la semaine (maximum 2 heures par jour) ; pour cette raison, elle est souvent associée à un autre emploi ou une autre activité. Dans notre étude, dans un tiers des cas (7), le surveillant est également enseignant (dont une fois enseignant spécialisé), et dans deux cas son métier a un lien avec l'école (éducatrice spécialisée et bibliothécaire). Six surveillants ont une profession toute autre, par exemple : employée de commerce, secrétaire, opératrice de saisie, etc.

Dans trois établissements, les surveillants sont des étudiants, dans trois autres des personnes sans emploi, soit mères de famille au foyer, soit retraitées.

4.5.2 ÉLÈVES

Quatre des questions de l'entretien concernent les élèves. Y a-t-il un public cible des devoirs surveillés, notamment en fonction du milieu social ou de caractéristiques familiales ? De quels degrés d'enseignement et de combien de classes proviennent les élèves ? Et finalement, autre élément important pouvant avoir un impact sur le fonctionnement des séances, quelle est la taille du groupe ?

Public cible

D'une façon générale, le public qui fréquente les devoirs surveillés est composé d'élèves qui ne reçoivent pas d'aide à la maison (15 occurrences, tableau 35), soit par manque de temps des parents qui travaillent et rentrent tard au domicile, soit parce que ceux-ci ne sont pas en mesure d'apporter d'aide (par exemple parce qu'ils ne sont pas francophones ou ne connaissent pas le système scolaire et ses programmes). Avec 11 réponses, viennent ensuite les élèves d'origine étrangère qui parlent ou écrivent mal le français. Sont cités à 9 reprises, les élèves qui présentent des difficultés et qui peinent à faire les devoirs, ou ne les font pas. Enfin, 6 surveillants ont mis en avant le côté garderie des devoirs surveillés, parfois en le regrettant, parfois en y voyant un système de sécurité qui garantit que l'enfant « ne traîne pas dans les rues » pendant ce temps.

De nombreuses autres réponses ont été données à cette question : les enseignants conseillent, voire même poussent les élèves à fréquenter les devoirs surveillés (5 occurrences), le groupe est constitué d'élèves qui ont du mal à travailler seuls et ont besoin d'un cadre (3), mais également de bons élèves (3) ou au contraire pas (1). Dans 3 cas, les familles monoparentales ont été évoquées, dans un cas les situations familiales conflictuelles, et les familles à bas revenus. Un surveillant a précisé qu'il n'y a pas de public particulier dans son groupe.

Tableau 35 : Public cible des devoirs surveillés : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Pas d'aide à la maison faute de temps	15
Pas d'aide à la maison faute de moyen	14
Elèves d'origine étrangère	11
Elèves avec difficultés scolaires	9
Garderie, sécurité	6

Elèves selon le degré d'enseignement

Le nombre de degrés avec lequel le surveillant doit « jongler » peut considérablement augmenter la charge de travail et la complexité de gestion du groupe. Le tableau 36 nous apprend que dans 6 situations, les élèves sont issus du même degré (mais parfois de plusieurs classes, comme nous le verrons à la section suivante). Dans 6 situations également, les élèves viennent de 2 degrés différents. Ce sont des degrés consécutifs et, dans les cas d'enclassement en cycles, d'une seule classe. Quatre groupes de devoirs surveillés accueillent des élèves de 3 degrés distincts ; ces degrés peuvent être consécutifs

mais ce n'est pas forcément le cas – ainsi un des groupes est constitué d'élèves de 3^e, 5^e, et 8^e ²¹. Enfin, pour 5 groupes, les élèves viennent de 4 degrés différents ou plus. Pour un de ces cas, il s'agit des 4 degrés de l'ancien cycle primaire, et pour un autre cas, qui s'avère être une petite structure, les degrés recouvrent l'entier de la scolarité non enfantine (1^e à 9^e) ²².

Ces grandes différences entre les groupes peuvent participer à un traitement non équitable de tous les élèves de par l'incidence qu'elles ont sur les conditions de travail du surveillant.

Tableau 36 : Répartition des élèves selon les degrés d'enseignement

	Nombre de mentions
Du même degré	6
De 2 degrés différents	6
De 3 degrés différents	4
De 4 degrés différents ou plus	5

Pour le tableau suivant (tableau 37), qui concerne les caractéristiques du groupe des élèves des devoirs surveillés, nous avons rassemblé les réponses en fonction de deux critères : l'homogénéité au niveau des devoirs que les élèves ont à faire (qui suppose qu'ils ne proviennent pas de plus de deux classes différentes) et l'homogénéité du point de vue de l'âge (lorsque les élèves ont jusqu'à 2 ans d'écart au maximum, le groupe sera considéré comme homogène).

Même s'il est rare que tous les élèves du groupe soient issus de la même classe et d'un seul degré d'enseignement (2 situations seulement, commentées comme « idéales »), on peut considérer que 8 groupes sont relativement homogènes. Les surveillants « jonglent » alors avec deux séries de devoirs au maximum, de niveau identique ou proche. Dans 4 cas, les élèves proviennent de 3 classes différentes ou plus, de niveau équivalent. Les surveillants relèvent que « c'est beaucoup plus compliqué ». Enfin, dans la majorité des cas (9), les élèves viennent de 3 classes ou plus et ont 3 ans d'écart ou plus : les devoirs sont alors non seulement différents mais de niveaux très variés. Les surveillants font alors part de la difficulté à gérer ces groupes et à garantir de bonnes conditions de travail (« Des fois je dicte 3 vocabulaires en même temps ! »).

Tableau 37 : Caractéristiques du groupe d'élèves

	Nombre de mentions
Homogénéité des devoirs et de l'âge	8
Hétérogénéité des devoirs, homogénéité de l'âge	4
Hétérogénéité des devoirs et de l'âge	9

Taille du groupe

Un autre critère peut influencer le cadre de travail : la taille du groupe d'élèves. En effet, on peut logiquement partir du point de vue qu'un groupe de taille restreinte sera plus facile à gérer qu'un grand groupe, que ce soit au niveau disciplinaire mais également au

21 Soit 5e, 7e et 10e HarmoS.

22 Soit 3e à 11e HarmoS.

niveau du temps à accorder à chacun. La taille du groupe peut varier en fonction de plusieurs facteurs : selon le moment de la séance (par exemple lorsque les élèves proviennent de plusieurs bâtiments, ou lorsque les élèves peuvent partir dès leurs devoirs terminés ; dans ces cas, arrivées et départs se font de manière échelonnée), selon le jour (lorsque les élèves ne sont pas tenus d'assister à toutes les séances de la semaine) ou encore en cours d'année (« On commence à 8 en début d'année, en ce moment on est 13, et on finira sûrement à 18. ») Des catégories peuvent néanmoins être formées en considérant la taille « moyenne » du groupe ; elles sont présentées dans le tableau 38.

Tableau 38 : Taille du groupe

	Nombre de mentions
≤ 5 élèves	2
6 à 10 élèves	8
11 à 15 élèves	9
> 15 élèves	2

Dans 2 établissements, les groupes sont vraiment petits, respectivement 3 et 5 élèves. Dans ces cas, même si le groupe est hétérogène, il reste facile à gérer. Dans 8 établissements, les groupes sont de taille modérée, de 6 à 10 élèves. Dans 9 établissements, la taille du groupe varie entre 11 et 15 élèves. Parfois, un seuil maximal est fixé et une seconde classe est ouverte si celui-ci est dépassé. Enfin, 2 groupes sont très grands, respectivement 15 à 18 et 20 élèves. Dans ces situations particulières, deux surveillants sont présents dans la classe et en partagent la responsabilité.

4.5.3 ORGANISATION DES DEVOIRS SURVEILLÉS

Les règles d'organisation des devoirs surveillés sont différentes d'une commune à l'autre. Ainsi l'offre varie en fonction de critères comme le nombre de séances proposées chaque semaine, l'obligation ou non d'assister à toutes les séances et de rester jusqu'à la fin, le matériel mis à disposition des élèves et, enfin, la personne à qui la responsabilité de déterminer la forme et le contenu des devoirs surveillés est laissée.

Fréquence des séances de devoirs surveillés

Si tous les établissements parmi les 21 interrogés offrent désormais des devoirs surveillés (ou « devoirs assistés » ou « devoirs guidés » selon le rôle qui leur est attribué), l'offre diffère en quantité. Ainsi le nombre hebdomadaire de séances varie entre deux (les lundi et jeudi) pour un établissement, trois, ce qui est la fréquence la plus courante (16 mentions), quatre (le mercredi ou le vendredi est « libre » ; 3) ou cinq pour un établissement, soit tous les jours de la semaine.

Toutes les communes et tous les établissements n'ont pas les mêmes directives concernant l'obligation faite ou non d'assister à toutes les séances proposées dans la semaine. Ainsi pour plus de la moitié (12), le nombre de séances est laissé totalement à la convenance des élèves et/ou de leurs parents. Par contre, une fois l'élève inscrit, sa présence est obligatoire aux jours choisis. Dans 3 situations, l'élève n'est pas tenu de participer à toutes les séances, mais un minimum hebdomadaire est requis. Cette flexibilité permet de tenir compte des éventuelles activités extrascolaires de l'élève. Enfin, dernier cas de figure, qui concerne 5 établissements : lorsque l'élève s'inscrit aux devoirs surveillés il doit assister à

toutes les séances de la semaine. Dans certains cas particuliers, des arrangements restent néanmoins possibles.

Durée des séances de devoirs surveillés

Comme la fréquence hebdomadaire, la durée des séances est très différente d'un établissement à l'autre ; elle varie entre 45 minutes et 2 heures, la durée la plus souvent rencontrée se situant entre 1h et 1h30. Les élèves du CYP2 font généralement des séances plus courtes que les élèves du CYT. Certaines séances incluent une pause goûter d'un quart d'heure.

La durée annoncée de la séance peut s'avérer être une durée maximale si l'élève n'a pas l'obligation de rester jusqu'à la fin et peut partir avant – généralement à condition que les devoirs soient terminés ; parfois l'accord des parents est nécessaire. C'est le cas dans 10 établissements. Parmi ceux-ci, un fonctionne avec des départs à la carte, en fonction des activités de chacun et des souhaits des parents. Ce système très souple permet d'éviter que les élèves qui sont désœuvrés dérangent les autres, même si les départs en continu peuvent également s'avérer gênants pour les élèves qui travaillent. Un autre surveillant précise que même si les élèves ne sont pas tenus de rester, il les encourage à le faire et à s'avancer dans le reste de leurs devoirs. Dans 5 établissements, les élèves peuvent partir avant la fin, mais il existe une obligation de durée minimale (20, 30 ou 45 minutes selon les cas). Un surveillant explique cette règle : « C'était un peu le cirque, alors depuis cette année, ils sont obligés de rester 20 minutes minimum. Ils doivent trouver à s'occuper. »

Enfin, dans 6 cas, les surveillants mettent en avant le danger de laisser partir les élèves et la responsabilité de l'école à cet égard : « C'est plus facile à gérer comme ça. On a prévu des livres, des stylos de couleurs, des feuilles, ils ont de quoi s'occuper (lecture, dessin, avance pour de l'oral comme les livrets). » Dans ces établissements, sauf demande exceptionnelle des parents, les élèves restent jusqu'à la fin de la séance, y compris s'ils n'ont pas de devoirs ou s'ils les ont terminés.

Matériel à disposition

Il n'est pas rare que les élèves, surtout les plus petits – mais pas seulement – oublient une partie du matériel nécessaire à l'exécution de leurs devoirs. Les surveillants s'organisent de manière différente pour pallier ce problème. La moitié propose du matériel scolaire (tableau 39) tel que des dictionnaires ou les ouvrages de référence les plus utilisés en cours. Le matériel est soit apporté par eux, soit présent dans la salle s'il s'agit d'une salle de classe de niveau correspondant. À cause de ces emprunts, « certains enseignants n'aiment pas que les devoirs surveillés occupent leur salle ». Huit surveillants disent disposer de petit matériel de travail pour les élèves, type feuilles, crayons divers, matériel de géométrie. Dans d'autres cas cependant, le matériel souhaité n'est pas fourni et cela semble problématique : « Il faudrait un dictionnaire (le même que celui utilisé par les élèves en classe), mais ça a été impossible à obtenir. », « Il n'est pas prévu d'obtenir du matériel de la CADEV (du papier par exemple). »

Huit surveillants résolvent la difficulté d'une autre manière puisqu'ils ont accès aux salles de classe et permettent aux élèves de récupérer leurs devoirs oubliés dans leur classe. Cette pratique souvent « non officielle » s'avère néanmoins très utile (« S'ils ont oublié leurs affaires dans leur classe... [à voix basse] je leur prête la clé. Les surveillants ne sont pas censés faire ça, mais je dois le faire presque à chaque fois. »)

Lorsque les élèves sont supposés rester jusqu'au terme de la séance, il peut être important de prévoir de quoi les occuper. Ainsi des bandes dessinées, des livres de lecture, du

matériel pour dessiner, ou des jeux permettent de garder les jeunes occupés et donc plus tranquilles. Certains groupes disposent même d'ordinateurs (2 cas). Une surveillante nous informe que grâce à la bonne entente entre elle et la maîtresse de classe des enfants, elle dispose d'un classeur supplémentaire avec des fiches d'entraînement. Ces conditions ne sont pas identiques partout et, parfois, rien n'est prévu pour les élèves qui ont terminé les devoirs : « Ils sont censés prendre un livre avec eux pour s'occuper. »

Tableau 39 : Matériel à disposition : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Matériel scolaire	10
Petit matériel de travail	8
Accès à leur salle de classe	8
Matériel postdevoirs	6
Pas de matériel	3

Personne qui détermine la forme et le contenu des devoirs surveillés

Selon qui décide de la forme et du contenu des séances, ces dernières peuvent prendre une couleur très différente. Dans la majorité des cas, le surveillant est totalement libre de la gestion de son groupe (tableau 40). Cette liberté relève soit d'une confiance qui lui est accordée, soit d'une absence de consigne et de cahier des charges, soit des deux à la fois. En l'absence de règles directrices (« ce n'est pas très clair ») – que certains regrettent – la personnalité du surveillant est déterminante. Toutefois, par le biais des devoirs donnés, les enseignants influent également fortement sur les séances : « Les surveillants se plient totalement aux exigences de l'enseignant. » Trois surveillants ont mentionné que la commune fixe les modalités (« La commune fournit un cahier des charges aux surveillants. ») et 2 autres ont évoqué un règlement interne (« Il existe un "guide" : des suggestions écrites, comme rester à côté des petits pour la lecture, expliquer s'il le faut, répondre aux questions, faire répéter les livrets, etc. »).

Tableau 40 : Personne qui détermine la forme et le contenu des devoirs surveillés (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Le (la) surveillant(e)	13
Les enseignants	10
La commune	3
Règlement interne	2

4.5.4 RÔLE DES SURVEILLANTS

Bien que l'organisation des devoirs surveillés soit de compétence communale, le rôle des surveillants pourrait être défini dans le règlement cantonal²³, ce qui n'est pas le cas. Aussi la marge de manœuvre de chacun est-elle grande. C'est la raison pour laquelle il nous a semblé important de questionner l'implication des surveillants, leurs possibilités d'action

23 Règlement d'application de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire.

en cas de problème, ainsi que l'éventuelle supervision des séances et des surveillants eux-mêmes.

Tâches du surveillant

Nous avons regroupé en trois catégories les tâches mentionnées par les surveillants en fonction du degré d'investissement qu'elles représentent (tableau 41). Sous l'appellation « selon le règlement de base » figurent des tâches telles que la surveillance des élèves, le cadrage de leur travail, le maintien du calme dans la classe. Seuls 2 surveillants ont donné des réponses allant dans ce sens, sans toutefois s'y limiter. En effet, à ces tâches se rajoutent la mise au travail des élèves, l'encouragement, le contrôle des devoirs, l'écriture d'informations dans l'agenda – comme l'heure de départ ou l'état des devoirs au moment où l'élève quitte la séance – autant de tâches qui vont déjà au-delà de ce que stipule le règlement. La catégorie « plus que le règlement de base » va plus loin puisqu'elle comprend l'organisation du travail (ordonnancement des devoirs du jour ou de la semaine, mises en groupes de travail, etc.), l'explication des consignes ou des notions mal comprises, la récitation (vocabulaire, dictée, test d'histoire, etc.), la réponse aux questions, l'explication des erreurs et enfin le contrôle et la correction des devoirs. Treize surveillants nous ont dit effectuer tout ou une partie de ces tâches. Enfin, ont été classés dans la catégorie « grand investissement personnel » les surveillants qui ont mentionné faire de l'appui aux élèves, leur fabriquer des exercices pour les entraîner, leur donner des outils de travail. Six surveillants sont dans ce cas.

En résumé, on comprend que, selon leurs initiatives personnelles et malgré des degrés d'implication différents, la grande majorité des surveillants fait bien plus que ce que le règlement des devoirs surveillés ne lui demande.

Tableau 41 : Tâches du surveillant

	Nombre
Selon le règlement cantonal	2
Plus que spécifié dans le règlement cantonal	13
Grand investissement personnel	6

Interventions en cas de problème

Une classe de devoirs surveillés ressemble par certains aspects à une salle de cours : les élèves peuvent y être relativement nombreux et le but est d'y fournir un travail sans déranger ses camarades. Toutefois, le surveillant n'a pas forcément les mêmes outils – ni les mêmes prérogatives – que l'enseignant pour faire régner la discipline nécessaire à un cadre studieux. Les surveillants nous ont renseignés sur les différents moyens dont ils disposaient à cet effet (tableau 42).

Le premier moyen cité, l'exclusion de l'élève des devoirs surveillés, est « à disposition », mais utilisé seulement en dernier recours par la commune, donc très rarement, voire jamais : « Une fois il y a eu un gros souci avec un enfant agressif. La surveillante a appelé la direction, l'enfant a été exclu des devoirs surveillés. » Il permet parfois d'avoir un rôle préventif et de rappeler à l'élève que les devoirs surveillés ne sont pas une obligation mais une offre faite par l'école (qui peut décider de ne plus recevoir un élève) et que les parents paient pour cela.

Le surveillant – notamment lorsqu’il n’est pas enseignant – a généralement recours à une personne de l’établissement, le doyen, le directeur, ou le maître de classe. C’est alors cette personne qui intervient auprès de l’enfant et de ses parents si nécessaire.

Les surveillants interviennent de leur propre chef sur des problèmes peu graves qui peuvent être réglés grâce à une remarque dans l’agenda, une discussion avec l’enfant (« Je fais comprendre les limites aux enfants en les reprenant oralement. ») ou en le sortant de la classe (« On peut l’envoyer travailler au vestiaire attendant à la salle de classe. »)

Parmi les autres moyens cités, on trouve la convocation des parents, l’isolement de l’élève en marge de la classe, l’avertissement oral, la punition (« Pour les cas moins graves, je donne des punitions, à savoir copier un vocabulaire 3 à 5 fois. La punition doit être signée par les parents et par l’enseignant, et ça marche. »)

Selon les établissements, les surveillants se voient attribuer certains moyens pour agir (« Je suis autorisé à renvoyer l’enfant à la maison, pour autant que je remplisse une feuille (pour le service de la commune qui s’occupe des devoirs surveillés) – où je marque "renvoyé", l’heure et le motif. »), tandis que d’autres connaissent des restrictions par rapport à ces moyens (« Il y a de nouvelles bases légales depuis cette année : les surveillants ne sont pas autorisés à intervenir dans l’agenda, ni à sortir l’élève des devoirs surveillés. »), voire n’ont aucun moyen à disposition. Certains surveillants sont dans le flou par rapport à leurs possibilités d’action (« J’ai déjà fait une remarque dans l’agenda, mais je ne sais pas si on a le droit. »)

Les styles sont différents selon les personnes et vont du modèle indulgent (« On essaie d’abord de trouver des solutions. ») au modèle plus strict (« Je suis sévère, parfois plus que le maître de classe. On est là pour travailler, finir rapidement son travail et rentrer à la maison. »)

Les surveillants qui sont également enseignants ne voient pas de souci particulier et se sentent avantagés : « C’est la même discipline que dans une classe. » D’autres soulignent que, globalement, il y a très peu de soucis de discipline autres que des cas de bavardage : « Certains élèves sont un peu "fous-fous" mais tous sont "choux" et il n’y a jamais eu de gros problèmes. »

Tableau 42 : Possibilités d’actions en cas de problèmes pendant le déroulement de la séance : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Exclure l’élève des devoirs surveillés	12
Informé / faire intervenir une tierce personne	11
Mettre une remarque dans l’agenda	9
Discuter avec l’enfant	8
Sortir l’élève de la classe	6

Supervision des séances

Les séances de devoirs surveillés sont-elles supervisées ? Si oui, par qui et de quelle manière ?

Dans 11 cas, les séances ne font pas l'objet d'une supervision²⁴, en tous cas « pas que je sache », comme l'a fait remarquer un surveillant. Une personne a fait mention d'une supervision non officielle (« Une supervision ? Pas officiellement, mais par la bande oui. ») Deux surveillants sont au courant d'une supervision sans y avoir été confrontés (« Quelqu'un de la commune devait venir voir comment ça se passe, mais pour le moment, personne n'est venu. ») Enfin, 7 surveillants ont répondu clairement que les séances de devoirs surveillés faisaient l'objet d'une supervision.

La supervision, lorsqu'il y en a une, est du ressort d'un doyen responsable des devoirs surveillés (4 mentions, tableau 43) ou d'une personne de la commune (3 mentions). Dans un établissement, c'est une enseignante spécialisée qui en a la charge tandis que dans un autre c'est une secrétaire de l'école. Deux fois, il est indiqué que la supervision se fait de manière indirecte, par les retours de la part des enseignants (« [...] par le retour des enseignants sur les progrès d'un élève réalisé à cause de sa présence aux devoirs surveillés ») ou des parents. Enfin, dans une situation le Service de protection de la jeunesse (SPJ) intervient sur des aspects matériels (« Il y a le SPJ qui vérifie si on est dans les normes : locaux, encadrement. Mais cela ne concerne pas la manière de faire les devoirs. »)

Tableau 43 : Personnes supervisant le fonctionnement des devoirs surveillés (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Doyen responsable des devoirs surveillés	4
Personne de la commune	3
Autres	5

Le mode de supervision le plus courant est la visite dans la classe de la personne de référence (6 mentions) : « Elle passe à la demande des surveillants pour régler des problèmes d'ordre pédagogique. » En cas de problème, il est possible d'avoir un contact avec cette personne (réponse citée 2 fois).

Supervision des surveillants

S'il arrive que la séance fasse l'objet d'une supervision, il est par contre plus rare que ce soit le cas du surveillant lui-même. Seuls 4 d'entre eux ont dit qu'il en était ainsi. Il peut s'agir d'une simple comptabilité du travail effectué (« On fait un tableau synoptique pour toute la période des devoirs surveillés, une sorte de journal de bord des présences et des absences. C'est clair et limpide. »), ou d'une supervision qui prend la forme d'une aide (« La responsable des devoirs surveillés aide, intervient, coache, etc. »)

Finalement, dans 17 établissements les surveillants ne sont pas supervisés et cela ne semble pas poser de problème (« La confiance règne, les surveillants n'ont pas besoin d'être contrôlés. »), même si certains regrettent le manque d'aide (« Un encadrement serait utile avant que l'on ne débute son travail. »)

4.5.5 COORDINATIONS ET CONTACTS

Pour savoir comment se situe le surveillant à l'intérieur du réseau social que constitue l'école et ses acteurs, nous l'avons interrogé sur les relations existantes avec les autres

²⁴ Voir le chapitre 5 « Regards croisés » pour une comparaison des réponses données à cette question par les responsables communaux, les doyens et les surveillants.

surveillants de l'établissement, avec les enseignants, et avec les parents des élèves des devoirs surveillés.

Coordination entre surveillants

Huit surveillants ont répondu qu'il n'existe pas de coordination entre les surveillants au sein de l'établissement (« Chacun fonctionne de manière autonome et indépendante, mais on se donne aussi des coups de main. ») Il arrive même parfois que les surveillants ne se connaissent pas entre eux.

À l'inverse, 10 surveillants évoquent une coordination. Celle-ci peut-être épisodique (« Les surveillants se voient 1 à 2 fois par année pour discuter des problèmes, des questions, se répartir les classes, mettre des choses en commun comme par exemple mettre un tampon dans l'agenda pour prouver aux parents que l'enfant est venu. ») ou très régulière (« On essaye d'avoir les mêmes principes, on se remplace, on échange par rapport aux élèves. »)

La manière dont fonctionne cette coordination varie. Il peut s'agir de rencontres informelles où les personnes se croisent avant et après les séances de devoirs surveillés, de réunions quasi quotidiennes organisées par les surveillants eux-mêmes (« On fait une réunion à 15h30, avant le début des devoirs surveillés, pour le passage d'infos, ce qui est peu, car il y a beaucoup d'infos à transmettre : modifications des conditions d'APEMS, retours d'enseignants sur leur degré de contentement, directives de X [nom de la ville]. ») ou encore de réunions moins fréquentes et plus institutionnelles où intervient une personne responsable des devoirs surveillés, de la commune, ou de l'établissement scolaire.

Pour des contacts plus irréguliers, l'agenda peut également servir de support de communication, tout comme le téléphone ou la messagerie électronique.

Tableau 44 : Mode de coordination (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Rencontre informelle	5
Réunion entre surveillants	3
Réunion institutionnelle	3
Via l'agenda	2
Par téléphone ou messagerie	2

Contacts entre surveillants et enseignants

Dans 16 situations, le contact avec les enseignants existe : soit il s'avère être une possibilité à disposition (« S'il y a vraiment un problème avec un élève, on peut aller discuter avec l'enseignant, c'est déjà arrivé. »), soit il prend la forme d'un véritable partenariat au service des élèves (« J'ai des discussions ouvertes avec l'enseignant : je l'informe sur comment se passent les devoirs pour tel enfant, on réfléchit s'il faut donner moins de devoirs. » ; « Je leur demande des conseils pour les élèves qui ont des difficultés. »)

Seuls 5 surveillants indiquent qu'il n'existe pas de contacts entre eux et les enseignants des élèves dont ils ont la charge aux devoirs surveillés. Cette situation est amplement regrettée : « C'est ça qui manque à X [nom de l'établissement]. Les enseignants ne s'occupent pas du tout de nous, je trouve ça décevant. » ; « C'est comme si on n'existait

pas. » ; « C'est difficile de rencontrer les enseignants alors que les surveillants n'ont pas accès à la salle des maîtres. Quand une élève a eu de grosses difficultés avec ses devoirs, j'ai mis un message au responsable du service, qui a transmis à la doyenne qui a transmis à l'enseignant (c'est comme ça qu'on m'a indiqué de faire). » ; « Les enseignants ne sont pas intéressés à échanger. » ; « Les surveillants sont considérés comme des envahisseurs. » À travers leur discours, les surveillants font passer une certaine déception, une mise à l'écart imputée à une différence de statut qui n'est pas profitable aux élèves.

Les raisons qui amènent à des contacts entre surveillants et enseignants sont presque essentiellement liées à un souci (tableau 45). En premier lieu ce souci concerne les devoirs qui peuvent s'avérer trop longs pour un ou plusieurs élèves, ou difficiles à comprendre. Dans ces cas-là, les discussions se font de manière ouverte avec l'enseignant qui se voit informé de la façon dont se déroulent les devoirs pour tel ou tel enfant. Certains surveillants, spécialement proches de l'enseignant, peuvent donner leur avis sur le contenu des devoirs (« Des fois je peux dire qu'il y a trop d'activité orale, que ce n'est pas équilibré entre oral et écrit. »)

Les problèmes liés à l'attitude des élèves peuvent également être évoqués avec les enseignants, qu'il s'agisse de discipline ou d'absentéisme par exemple. Plus rarement ont été mentionnés, comme raisons d'entrer en contact avec les enseignants, les problèmes d'organisation (l'oubli des affaires), les situations conflictuelles dans le cadre familial (« Qui a le droit de garde ? Qui a le droit de venir chercher l'enfant ? »), ou les problèmes liés aux cours et aux notions pas acquises.

Tableau 45 : Raisons de contacts entre surveillants et enseignants (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
En cas de problème avec les devoirs	8
En cas de problème d'attitude	3
En cas de problème (non spécifié)	3
En cas de problème d'organisation	2
En cas de problème familial	1
En cas de problème avec le cours	1

Quels que soient les raisons et le mode de contact, c'est généralement le surveillant qui prend l'initiative d'une rencontre avec l'enseignant. Celle-ci a lieu le plus souvent en face à face (11 mentions), soit en se croisant entre la fin des cours et le début des devoirs surveillés, soit parce que le surveillant se rend dans la salle des maîtres. Le contact écrit est également utilisé (8), souvent via l'agenda (« J'inscris des remarques avec un stylo de couleur verte, couleur réservée aux devoirs surveillés. ») Le contact téléphonique a été évoqué 2 fois.

Les contacts ont plus souvent lieu en cas de besoin (9 mentions, tableau 46), par conséquent leur fréquence est très variable. Dans d'autres situations, la fréquence est instaurée. Elle varie d'une fois dans l'année, où des directives sont données par les enseignants par rapport à certains élèves particuliers, à pratiquement tous les jours (c'est le cas lorsque la correspondance se fait à travers l'agenda de l'élève), en passant par des fréquences mensuelles qui peuvent être augmentées en cas de problème particulier avec un élève.

Tableau 46 : Fréquence de contacts entre surveillants et enseignants

	Nombre de mentions
En début d'année	1
En cas de besoin	9
Une fois par mois	2
Très fréquemment	4

Contacts entre surveillants et parents

Dans la majorité des cas (18 cas), les contacts entre surveillants et parents sont inexistantes ou rares. Trois surveillants seulement ont signalé en avoir, parfois de manière fréquente.

Les raisons de ces contacts concernent également des problèmes, mais pas uniquement (tableau 47). Ainsi certains parents souhaitent seulement savoir comment se passent les devoirs surveillés pour leur enfant ou rencontrer le surveillant. En cas de souci (que ce soit lorsque l'enfant présente des problèmes de discipline ou en rapport avec son travail), les parents se tournent spontanément vers les surveillants. Ces derniers peuvent être intégrés à un réseau : « Dernièrement, j'ai eu un enfant qui pleurait tout le temps, en classe et aux devoirs surveillés. La maman est venue à plusieurs reprises. Il y a eu une rencontre entre l'institutrice, les parents et moi pour essayer de trouver une solution. »

Tableau 47 : Raisons de contacts entre surveillants et parents : occurrence des 4 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Faire un point de situation lors d'un problème	5
Discuter des soucis de discipline	4
Savoir comment se passent les devoirs surveillés	3
Annoncer ou excuser une absence	3

Contrairement aux contacts avec les enseignants, ceux avec les parents sont demandés par l'une ou l'autre des deux parties. La rencontre se fait généralement de manière simple et spontanée, par exemple lorsque les parents viennent chercher leur enfant après la séance de devoirs surveillés (tableau 48). Les contacts téléphoniques sont cités 5 fois. Lors de problèmes plus graves ou plus complexes, le surveillant peut proposer un entretien. Dans certains cas, il doit intervenir, comme le précise la procédure, via un intermédiaire qui peut être une personne de la commune, un doyen ou le maître de classe (« Si problème il y a, l'information transite par le biais de la doyenne, car c'est la personne dans l'établissement qui connaît le mieux tous les partenaires impliqués (parents, élèves, enseignants). ») Dans un établissement, une réunion formelle en début de l'année scolaire permet de présenter les surveillants et leur rôle aux parents des élèves concernés.

Tableau 48 : Mode de contacts entre surveillants et parents : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Rencontre informelle	7
Par téléphone	5
Par entretien	2
De manière indirecte	2
Via l'agenda	2

4.5.6 TYPES DE DEVOIRS

Les devoirs les plus souvent mentionnés concernent les mathématiques (20 ; tableau 49), le français (16) et l'allemand (14), suivi de préparations aux tests (10). Les élèves du CYT (6 mentions sur 7²⁵) ont régulièrement aussi des devoirs en géographie et en histoire. Les devoirs se présentent généralement sous la forme de fiches à compléter.

Les devoirs des élèves du CYP servent à l'acquisition des premières compétences : lecture, vocabulaire, conjugaison, calcul, livret.

Tableau 49 : Disciplines concernées par les devoirs (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Mathématiques	20
Français	16
Allemand	14
Géographie	7
Histoire	7
Poésie	3
Connaissance de l'environnement	2
Science	2
Chant	2

Pour une grande partie des élèves du CYT, le vocabulaire d'allemand fait partie des devoirs quotidiens. En français, les exercices concernent la compréhension de textes, la grammaire et les conjugaisons. Les élèves du CYT ont parfois de grands tests à préparer, souvent en histoire ou en géographie.

Une surveillante regrette qu'il n'y ait pas plus de dictées. Une autre note que les élèves les plus âgés ont beaucoup moins de devoirs que les plus jeunes.

25 Parmi les 7 réponses totales, 6 ont été données par des surveillants du CYT.

4.5.7 PROBLÈMES AVEC LES DEVOIRS

Types de problèmes

Les surveillants relèvent différents problèmes avec les devoirs (tableau 50). Le plus souvent, les compétences des élèves (13) sont considérées comme insuffisantes pour faire les devoirs de façon autonome. La quantité de devoirs (4) est parfois trop importante, parfois insuffisante. Des problèmes d'organisation (3) peuvent aussi se poser.

Tableau 50 : Problèmes avec les devoirs

	Nombre de mentions
Compétences des élèves	13
Quantité de devoirs	4
Organisation des élèves	3
Discipline des élèves	1

Certains élèves ont de la difficulté à comprendre ce qu'ils doivent faire. Ce problème peut être lié à la langue : pour un élève allophone, la compréhension d'une consigne de mathématiques peut s'avérer compliquée. Au niveau du CYP, pour certains élèves, les bases de lecture posent problème, tandis que d'autres n'ont pas le sens d'abstraction nécessaire aux calculs. Une surveillante résume clairement la situation : « Les enfants ont besoin d'aide. » Une remarque concerne les supports d'enseignement, notamment en histoire et en géographie, où les élèves ne retrouvent pas forcément les feuilles volantes. Le matériel oublié est une autre source de problèmes.

Les difficultés peuvent aussi être celles des surveillants. Une surveillante dit : « C'est difficile d'interroger sur l'histoire et la géographie, il faudrait connaître le contenu. » Parfois aussi, les surveillants ne comprennent pas ce que les élèves doivent faire : « Certaines consignes ne sont pas très faciles à comprendre, même par les surveillants ! » Concernant les mathématiques, les surveillants n'ont pas toujours la méthodologie nécessaire pour aider les élèves. Notons que plusieurs surveillants n'ont pas de problème à signaler avec les devoirs. Comme le précise l'un d'eux, en cas de problème avec un devoir, soit lui-même, soit un élève a la réponse.

Devoirs posant problème

Toutes les disciplines peuvent poser problème, soit aux élèves, soit aux surveillants.

Les élèves peuvent avoir des problèmes de compréhension avec les fiches de lecture ou de mathématiques. Certains élèves manquent de méthode de mémorisation. Les tests en histoire, géographie et sciences sont parfois trop importants pour être préparés correctement aux devoirs surveillés.

Les récitations et les lectures à haute voix ne peuvent se faire en salle de classe sans déranger les autres élèves. Un des surveillants – s'il y en a deux – est donc obligé de sortir avec l'élève concerné de la salle, ce qui fait que l'encadrement des autres élèves est moins bon. De même, contrôler le vocabulaire allemand d'un élève absorbe beaucoup le surveillant, ce qui le rend moins disponible pour les autres élèves. Une surveillante remarque que les problèmes avec les devoirs ne dépendent pas de la matière, mais du professeur qui les donne.

Quantité des devoirs

Pour 8 surveillants, la quantité des devoirs ne pose pas de problème (tableau 51). Ce sont surtout les surveillants des élèves du CYT qui expriment cet avis (6 mentions sur 8). La quantité de devoirs semble être trop importante notamment pour les jeunes élèves (5 sur 7).

Tableau 51 : Quantité de devoirs

	Nombre de mentions
La quantité ne pose pas de problème	8
Beaucoup de devoirs	7
Parfois beaucoup, parfois peu de devoirs	3
Peu de devoirs	3

Parfois aussi, la quantité des devoirs semble mal équilibrée d'un jour à l'autre. La capacité des enfants à faire des devoirs peut aussi évoluer durant l'année : « Au début, ils n'arrivaient pas à finir, maintenant qu'ils sont structurés, ça va mieux. » Il arrive aussi que les élèves n'aient pas assez de travail pour toute la séance de devoirs surveillés. Il peut s'avérer difficile d'occuper ces élèves à autre chose, et ils perturbent la classe.

Classes posant problème

La moitié des surveillants (10) voient un lien entre les problèmes avec les devoirs et la classe fréquentée par l'élève. Ce sont autant les surveillants du CYP que ceux du CYT qui partagent cet avis.

Une surveillante résume : « Certains profs sont très structurés, il n'y a pas de souci. Il y en a d'autres : feuilles diffuses, les enfants ne savent pas ce qu'on leur demande. On ne se retrouve pas entre les objectifs sur les feuilles et ce qui est dans les cahiers : du flou ! ». Il semble donc que les difficultés qu'éprouvent certains élèves avec leurs devoirs s'expliquent par des méthodes d'enseignement qui ne leur conviennent pas. Toutefois, le lien entre difficultés avec les devoirs et classe fréquentée ne peut pas être généralisé. En effet, 7 surveillants, dont 3 du CYP, n'ont pas constaté un tel lien.

Compréhension des consignes

Huit surveillants déclarent que les élèves comprennent les consignes. D'autres surveillants disent que les consignes posent parfois problème (8), ou ne sont pas comprises (5). Il y a de fortes différences selon l'âge des élèves. Concernant ceux du CYP, 9 surveillants sur 10 déclarent que les consignes posent problème (4), ou ne sont pas comprises (5). La grande majorité de ces élèves ont donc besoin d'aide pour faire leurs devoirs. La situation est autre pour les élèves du CYT. Sept surveillants affirment que les élèves comprennent les consignes, et 3 seulement constatent un problème de compréhension.

Plusieurs surveillants remarquent que les problèmes de compréhension sont liés à la lecture. Certains élèves ne lisent pas les consignes. D'autres enfants peinent à lire et ne comprennent pas ou difficilement une consigne. Ce type de problème est fréquent chez les élèves allophones : « Ils ont de la peine à comprendre ce qu'ils doivent faire, à cause de la langue, exemple : la consigne pour un exercice de maths. » Parfois, il suffit que le surveillant relise la consigne avec l'élève pour débloquer la situation. Sinon, le surveillant explique la consigne – à condition de l'avoir comprise lui-même.

Motivation des élèves

Dix surveillants estiment que les élèves sont motivés. La motivation semble être plus élevée chez les élèves du CYT (6 mentions) que chez les élèves du CYP (4). Cette différence peut s'expliquer par la plus grande autonomie et une meilleure compréhension de l'enjeu des devoirs par les élèves plus âgés.

Les avis des surveillants à propos de la motivation des élèves sont très variables. Certains estiment que les élèves ne sont pas du tout motivés, tandis que d'autres pensent qu'ils le sont fortement. Ces représentations très disparates montrent que la motivation n'est pas comprise de la même façon par tous. Pour les uns, un élève qui est content d'avoir terminé ses devoirs est considéré comme motivé, pour les autres, il n'est pas forcément motivé mais a joué le jeu. Une surveillante résume ainsi : « En majorité, ils ne sont pas motivés, mais ils font quand même les devoirs et sont contents de ne plus avoir à les faire à la maison. » Toutefois, beaucoup de surveillants distinguent entre élèves motivés – appliqués et contents d'avoir de l'aide – et élèves peu motivés. Ces derniers « rechignent à ce mettre au travail, oublient souvent leurs affaires, préféreraient aller jouer dehors ».

Questionnés sur la motivation des élèves, plusieurs surveillants (8) répondent « ça dépend ». Ils entendent par là que la motivation peut varier chez un même individu au cours du temps, de telle sorte qu'il est réducteur de catégoriser les élèves entre motivés et non motivés. Ainsi, une surveillante constate une baisse de la motivation à la deuxième période de devoirs surveillés. Une autre constate des motivations en baisse à certaines périodes de l'année : vers la fin de l'année scolaire ou avant Noël, par exemple.

Discipline

Une part importante des surveillants (13) trouvent leurs élèves disciplinés. Six surveillants admettent des problèmes de discipline. Celles-ci concernent principalement les élèves du CYT (5 réponses sur 6). Les problèmes sont donc plus prononcés chez les élèves plus âgés. Cependant, l'indiscipline peut aussi exister chez les jeunes puisque les deux mentions « Elèves indisciplinés » les concernent. Les enseignants faisant de la surveillance semblent avoir plus de facilité à maintenir la discipline que les surveillants sans formation pédagogique. « Le fait d'être enseignant, c'est plus facile, on sait gérer un groupe. Les surveillantes-mamans comptent sur les surveillantes-enseignantes pour la discipline ».

Selon une surveillante : « Si dès le départ on est ferme, juste et gentil, ça va bien, mais si on se laisse déborder, c'est plus difficile. » Toutefois, la discipline peut se relâcher si les séances sont trop longues (deux périodes) ou à l'approche des fêtes. Il est aussi plus facile de maintenir la discipline dans des petits groupes ou avec des enfants plus jeunes. Tous les surveillants ne visent pas le même degré de discipline. Les uns assurent un fonctionnement comme dans une classe régulière. D'autres trouvent que les devoirs surveillés ne sont pas de l'école au sens strict. Les enfants ont le droit de « respirer un peu », de parler entre eux, par exemple.

Devoirs terminés

En général, les enfants terminent leurs devoirs aux devoirs surveillés (16 mentions). Les devoirs partiellement terminés concernent davantage les élèves jeunes (3 réponses sur 4). Une seule surveillante (CYT) dit que les élèves n'arrivent pas à finir leurs devoirs. Si une surveillante affirme que, cette année, il n'est jamais arrivé qu'un élève parte sans avoir terminé ses devoirs, d'autres relativisent. La plupart des élèves finissent leurs devoirs, toutefois ce n'est pas le cas de tout le monde. Certains enfants sont très lents. Et il y a aussi des jours où le volume de devoirs est trop élevé, notamment pour les séances qui ne

durent qu’une période. Une surveillante remarque qu’en début d’année scolaire, les élèves n’arrivent pas à finir leurs devoirs. En cours d’année, ils apprennent à se structurer et parviennent à terminer tout ce qui relève de l’écrit. Il est courant que les élèves ne fassent pas seulement les devoirs pour le lendemain, mais qu’ils prennent de l’avance si cela est possible. Plusieurs surveillantes disent que certains devoirs, comme le vocabulaire ou les livrets, ne sont jamais terminés. Une surveillante laisse volontiers une petite part de devoirs à faire à la maison, pour maintenir le lien entre les parents et l’enfant.

Elèves en difficulté

Si un élève est en grande difficulté, les surveillants le signalent à l’école, à la commune ou aux parents (12 mentions ; tableau 52). Une part des surveillants essaient d’abord de l’aider eux-mêmes (7), en lui consacrant davantage de temps. L’aide aux devoirs peut aller très loin, une surveillante fait parfois les devoirs avec l’élève. Mais si un surveillant passe trop de temps avec un seul élève, cela pose des problèmes d’encadrement pour les autres élèves.

Si les problèmes sont récurrents, le surveillant s’adresse à la maîtresse de l’enfant ou – cela dépend de l’organisation des devoirs surveillés dans la commune – au responsable communal des devoirs surveillés. Il se peut alors que l’enseignante adapte les devoirs, ou que l’école ou les parents trouvent une autre structure pour venir en aide de l’enfant.

Tableau 52 : Interventions du surveillant en cas de difficultés des élèves (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Signaler les élèves à l’école ou à la commune	12
Aider davantage les élèves en difficulté	7
Demander des mesures (moins de devoirs, changement de structure)	2
Parler aux parents	1

4.5.8 AVIS SUR LES DEVOIRS SURVEILLÉS

Retours d’informations

Les surveillants reçoivent relativement peu de retours d’information sur leur travail (tableau 53). Par exemple, plus de la moitié des surveillants disent ne recevoir aucun retour de la part des parents (13) ou des enseignants (11).

Les retours de la part des élèves sont la plupart du temps indirects (10). Les surveillants supposent que les élèves sont contents d’avoir fini les devoirs, d’obtenir de meilleures notes ; ils le constatent parce que les enfants sont « souriants ».

Tableau 53 : Retours d'information que reçoivent les surveillants selon les acteurs

	Nombre de mentions
<i>Elèves</i>	
Retour positif	6
Retour indirect	10
Pas de retour	3
Pas de réponse	2
<i>Parents</i>	
Retour positif	7
Pas de retour	13
Pas de réponse	1
<i>Enseignants</i>	
Retour positif	10
Pas de retour	11

Si les surveillants reçoivent des retours de la part des parents, ceux-ci sont positifs (7). Dans 6 cas, ces retours concernent les surveillants du CYP. En effet, ceux-ci ont plus souvent des contacts avec les parents, par exemple quand ces derniers viennent chercher leurs enfants. À cette occasion, ils peuvent être remerciés pour leur engagement. Ces contacts n'ont plus lieu avec les parents des « grands » (CYT), ce qui explique en partie la quasi-absence de retours de la part de ces parents. Souvent, les surveillants n'ont aucun contact direct avec les parents, ces derniers peuvent même ignorer leur nom. Il est plutôt rare aussi que des surveillants aient le droit de s'adresser directement aux parents, ou de participer à des soirées parents-école. Les éventuels retours des parents se font alors aux enseignants et non pas aux surveillants. Parfois les attentes des parents ne sont pas satisfaites, ce qui peut s'expliquer par une information incomplète, mal comprise, ou non retenue sur les devoirs surveillés. Ainsi, les parents peuvent confondre devoirs surveillés et appuis.

La moitié des surveillants reçoivent des retours positifs de la part des enseignants (10), et s'en réjouissent. L'autre moitié ne reçoit aucun retour et se sent ignorée par les enseignants. Plusieurs surveillants soulèvent le manque de communication, déjà évoqué, sur lequel nous reviendrons à nouveau plus loin.

Efficacité des devoirs surveillés

La quasi-totalité des surveillants considèrent les devoirs surveillés comme efficaces, mais pour beaucoup d'entre eux, sous certaines conditions, ou pour certains élèves seulement (tableau 54).

Tableau 54 : Efficacité des devoirs surveillés (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Efficace car l'enfant est aidé	7
Efficace, car l'enfant fait ses devoirs	6
Efficace, pour diverses raisons	12
Pas efficace pour les élèves en difficulté	1

Sept surveillants considèrent les devoirs surveillés comme efficaces grâce à l'aide que les enfants y reçoivent. Une part importante d'élèves ne peut obtenir cette aide à la maison, à cause de parents allophones ou indisponibles par exemple. Six surveillants évoquent une raison très simple pour expliquer l'efficacité des devoirs surveillés. Sans ces derniers, beaucoup d'enfants ne feraient simplement pas leurs devoirs. Diverses autres raisons sont mentionnées (12) : les devoirs surveillés sont efficaces pour la majorité des élèves ou pour les élèves qui travaillent ; ils sont indispensables tant que les enseignants donnent des devoirs ; ils sont utiles pour faire progresser les élèves, leur assurer une meilleure formation et parce que les devoirs y sont corrigés ; enfin, ils soulagent les parents. Si les surveillants sont nombreux à préciser sous quelles conditions les devoirs surveillés sont efficaces, un seul dit clairement que les devoirs surveillés ne sont pas efficaces pour les élèves en grande difficulté, et auxquels on devrait offrir d'autres possibilités.

Adéquation avec les besoins des élèves

Quatorze surveillants répondent sans plus de précision que les devoirs surveillés sont en adéquation avec les besoins de la majorité des élèves (tableau 55), en précisant toutefois que les élèves en difficulté auraient besoin d'aide plus spécifique.

Plusieurs surveillants conditionnent l'adéquation entre devoirs surveillés et besoins des élèves à la formation du surveillant qui devrait être enseignant ou, à défaut, être soutenu par un enseignant (3). Deux compétences seraient requises : celle de la gestion du groupe et, pour les élèves plus grands, les connaissances des disciplines. Concernant ce dernier point, une surveillante précise « qu'il faudrait alors un prof pour chaque branche ».

Tableau 55 : Adéquation entre les devoirs surveillés et les besoins des élèves

	Nombre de mentions
Adéquat	14
Adéquat, si enseignant impliqué	3
Adéquat, si bon encadrement	3
Ça dépend des élèves	1

Le bon encadrement des élèves (3) est considéré comme une condition importante de l'adéquation entre devoirs surveillés et besoins des élèves. La taille du groupe devrait donc être petite pour que le surveillant puisse s'occuper des élèves qui ont besoin d'aide. Mais les besoins des élèves sont trop variés pour que les devoirs surveillés puissent satisfaire tout le monde.

Selon une surveillante, l'adéquation entre devoirs surveillés et besoin des élèves varie d'un groupe d'enfants à un autre. Une surveillante remarque que « les devoirs surveillés sont

aussi en adéquation avec les besoins des parents ». En effet, tous les parents ne peuvent pas aider eux-mêmes leur(s) enfant(s), par manque de temps ou de connaissances – linguistiques surtout.

Satisfaction de la relation avec les enfants

Tous les surveillants sont contents de leur relation avec les enfants. Une seule personne relativise en admettant que, parfois, la relation n'est pas satisfaisante. Les surveillants disent être très satisfaits ou passionnés par leur travail, ou soulignent la bonne relation qu'ils entretiennent avec les enfants. Une surveillante a « plutôt l'impression d'être à la table de cuisine avec une ribambelle de gosses. C'est détendu. »

4.5.9 LES DEVOIRS À DOMICILE

Utilité des devoirs

Tous les surveillants relèvent le côté utile de l'apprentissage par les devoirs (tableau 56). Par là ils entendent la consolidation des notions, l'apprentissage par cœur, la répétition, la mémorisation des vocabulaires. Les devoirs devraient donc permettre à l'élève de réviser les notions vues en classe. Mais, comme le dit une surveillante du CYP : « Malheureusement, on est peu dans cette situation, car l'élève doit trop souvent être réinstruit sur ce qu'il aurait dû acquérir en classe. Ça rend les devoirs extrêmement lourds... »

Tableau 56 : Utilité des devoirs (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Apprentissages (répéter, consolider, mémoriser)	21
Complémentarité au travail en classe	4
Responsabilisation l'enfant (autonomie)	3
Lien entre parents et école	1
Remise en question des devoirs	5

Quatre surveillants (CYT) voient une complémentarité des devoirs avec l'enseignement en classe. Une surveillante dit : « Ça permet à certains d'apprendre des choses qu'ils n'ont pas captées durant le cours parce que justement ils sont en difficulté. » Une autre pense que les devoirs permettent à l'élève de rattraper ce qu'il n'a pas pu finir en classe.

Trois surveillants (CYP) pensent que les devoirs rendent l'enfant plus autonome. Selon l'une d'elles, les devoirs servent « à responsabiliser les enfants, à leur apprendre à s'organiser, à travailler après l'école parce que plus tard, ils vont avoir beaucoup de boulot à la maison, il vaut mieux qu'ils commencent tôt. » Une surveillante fait spontanément le lien entre la maison et les devoirs, puisque ces derniers permettent aux parents de savoir « où les enfants en sont ».

Un quart des surveillants (5) a une attitude critique envers les devoirs. Plusieurs surveillants (2 au CYP, 1 au CYT) mettent en cause la quantité des devoirs, qui représente selon eux une surcharge pour les enfants. Deux autres (CYP) doutent que les devoirs soient vraiment nécessaires à l'apprentissage.

Effacité des devoirs à domicile

La grande majorité des surveillants considèrent les devoirs à domicile comme efficaces sous certaines conditions (19).

Plusieurs surveillants considèrent les devoirs comme efficaces pour le travail de mémorisation, par exemple l'assimilation d'un vocabulaire, faute de quoi les élèves n'arriveraient pas à tout assimiler. Les devoirs peuvent aussi rassurer certains élèves avant un test. L'efficacité ne semble pas seulement être liée au type de devoirs, mais également à la quantité. S'il y en a trop, les devoirs représentent une surcharge de travail pour l'enfant qui n'arrive pas à tout assimiler. Une surveillante dit : « S'il y en a trop [de devoirs], l'enfant n'en peut plus de l'école et c'est contreproductif. » Une surveillante pense que les devoirs permettent de structurer l'enfant, une autre lie l'efficacité des devoirs à l'aide que l'enfant reçoit. Une troisième trouve les devoirs inefficaces pour le rattrapage.

L'efficacité des devoirs n'est pas avérée pour les bons élèves – ceux qui captent vite et ont une bonne mémoire –, ainsi que pour les élèves en difficulté, pour lesquels les devoirs représentent une surcharge de travail. Une enseignante s'exprime après un long silence : « Je pense que oui [les devoirs sont efficaces], dans la majorité des cas. Pas vraiment efficaces pour les élèves qui ont déjà compris, ni pour ceux qui n'ont vraiment rien compris, surtout quand ils se trouvent seuls face aux devoirs. » Pour beaucoup d'élèves, l'efficacité des devoirs dépend de l'aide dont ils bénéficient. Une surveillante voit aussi un autre aspect de l'efficacité des devoirs, puisque ces derniers permettent à l'enseignant de vérifier si l'élève a bien compris ce qui a été fait en classe.

Maintien des devoirs

Treize surveillants affirment, sans réserve, qu'il faut maintenir les devoirs (tableau 57). Ils sont plus nombreux au CYT (8) à défendre ce point de vue qu'au CYP (5).

Plusieurs surveillants (4) trouvent utiles de maintenir les devoirs, mais à condition d'en réduire la quantité. Des exemples de pays où il y a peu ou pas de devoirs sont cités, en concluant que « les élèves s'en sortent aussi ». D'autres surveillants (4) aimeraient maintenir les devoirs, mais ils devraient être faits en classe (4). Trois surveillants du CYP trouvent que maintenir les devoirs est aussi bien pour les parents. Cela permet de responsabiliser ces derniers par rapport à l'école, de leur donner un aperçu sur ce que font les enfants, ou d'aider à intégrer les parents étrangers.

Tableau 57 : Faut-il maintenir ou supprimer les devoirs ? (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
<i>Maintenir les devoirs</i>	24
Oui	13
Oui, mais adapter la quantité	4
Oui, mais les faire en classe	4
Oui, car cela crée des liens avec les parents	3
<i>Supprimer les devoirs</i>	3
Oui, car source de conflits familiaux	1
Oui, car inopérants pour les élèves en difficulté	1
Oui, car doute de leur utilité	1

À l'inverse, un surveillant souhaiterait les supprimer parce qu'ils sont souvent source de conflit dans la famille, un autre les trouve inopérants pour les élèves en difficulté, et un troisième doute de leur utilité, tout en s'interrogeant néanmoins sur « ce que ça donnerait sans devoirs ».

4.5.10 RECOMMANDATIONS

Les recommandations faites par les surveillants, en vue d'améliorer les devoirs surveillés, sont de différente nature (tableau 58). Six d'entre eux mettent en avant la formation des surveillants : s'ils ne sont pas enseignants, les surveillants devraient au moins bénéficier d'une formation spécifique pour être mieux outillés dans leur travail.

Tableau 58 : Recommandations (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Formation des surveillants	6
Etablissement de règles	6
Amélioration de la collaboration avec l'école	6
Augmentation des contacts avec les parents	4
Réduction de la taille des groupes	4
Intégration des devoirs surveillés dans l'horaire scolaire	1
Pas de recommandations, tout se passe bien	5

Le même nombre (6) souhaite des règles plus claires pour les devoirs et les devoirs surveillés.

Six surveillants souhaitent une amélioration de la collaboration avec l'école (2 mentions), les enseignants (2), et les autres surveillants (2). Quatre aimeraient avoir plus de contact avec les parents.

Quatre surveillants soulèvent le problème de la taille des groupes. Si celle-ci est trop grande, l'encadrement des élèves et l'efficacité des devoirs surveillés en pâtissent.

Une surveillante recommande l'intégration des devoirs surveillés dans l'horaire de l'école. Selon elle, « c'est un mythe de dire que les élèves devraient faire les devoirs tout seuls, c'est vrai seulement pour les bons élèves ». Faire les devoirs à l'école permettrait donc d'aider les élèves qui en ont besoin.

Notons que 5 surveillants, dont 4 du CYP, ne font pas de recommandations puisque pour eux, tout se passe bien avec les structures actuelles.

4.5.11 AUTRES DISPOSITIFS

Lors d'une dernière question, les surveillants pouvaient s'exprimer sur la possibilité d'autres dispositifs pour aider les élèves dans leurs devoirs. Estimant que les devoirs surveillés ne sont pas la structure adéquate pour les élèves en grande difficulté, 5 surveillants relèvent l'importance des devoirs accompagnés ou des appuis. Deux autres voient d'un bon œil le tutorat.

Tableau 59 : Autres dispositifs souhaités

	Nombre de mentions
Devoirs accompagnés, appuis	5
Tutorat	2
Autres (organisation, formation)	6
Pas d'autres dispositifs souhaités, pas de réponse	8

D'autres propositions concernent l'amélioration de l'organisation des devoirs surveillés, l'extension des devoirs surveillés aux élèves plus âgés, la formation des surveillants, et l'intégration des devoirs surveillés dans l'horaire d'enseignement.

Huit surveillants ne souhaitent pas d'autres dispositifs ou ne se sont pas exprimés sur ce point.

POINTS IMPORTANTS À PROPOS DES ENTRETIENS AVEC LES SURVEILLANTS

- Les surveillants ont des profils de formation différents : certains sont enseignants ou exercent une profession en lien avec l'école tandis que d'autres sont étudiants, au foyer, ou travaillent dans un tout autre domaine. Une part des surveillants ont dû répondre à certaines exigences pour être recrutés, d'autres ont dû participer à une petite formation ; à encore d'autres il n'a été demandé aucune compétence particulière. L'expérience dans la fonction de surveillant varie de quelques mois à plus de 10 ans.
- D'après les surveillants, les élèves fréquentant les devoirs surveillés sont essentiellement des élèves qui ne reçoivent pas d'aide à la maison), des élèves d'origine étrangère, et des élèves qui connaissent des difficultés à l'école. Les entretiens avec les surveillants mettent en évidence que les élèves ont besoin d'aide pour effectuer leurs devoirs. Ce constat est en contradiction avec le règlement scolaire qui postule que les élèves sont capables de réaliser seuls leurs devoirs.
- Le besoin d'aide trouve des explications du côté des élèves et de l'école. Beaucoup d'élèves n'ont pas les compétences nécessaires pour faire seuls les devoirs, notamment les élèves allophones dont les connaissances en français sont insuffisantes, ce qui les handicape dans l'ensemble des branches. L'école porte aussi une part de responsabilité dans les difficultés qu'éprouvent certains élèves à faire leurs devoirs. En effet, d'après les surveillants, il arrive que certaines consignes et fiches données par les enseignants soient peu claires, ou que les feuilles photocopiées « volantes » soient trop nombreuses, ce qui perturbe les élèves peu organisés.
- Les surveillants font plus que de la simple surveillance comme demandé dans le règlement d'application de la loi scolaire. Spontanément, ils intègrent à leurs tâches l'organisation du travail des élèves, l'explication des consignes ou des notions, la récitation, la correction, etc. Certains font preuve d'un investissement personnel très important.
- Dans la majorité des cas, les groupes sont constitués d'élèves en provenance de classes différentes et parfois de degrés de scolarité très divers. Le surveillant peut avoir affaire à autant de types de devoirs que d'élèves, d'où des conditions de travail potentiellement difficiles. De même, la taille du groupe, qui peut influencer le cadre de travail, varie de 3 à 20 élèves.
- L'offre des devoirs surveillés est différente selon les établissements. Ils ont lieu entre 2 et 5 fois par semaine (avec obligation ou non d'assister à toutes les séances), pour une durée allant de 45 minutes à 2 heures (là également avec obligation ou non de rester jusqu'à la fin de la séance).
- En général, le surveillant est libre de la forme et du contenu de la séance des devoirs surveillés, même si celle-ci est largement conditionnée par les devoirs donnés par les enseignants.
- La supervision des séances n'est pas une pratique répandue. Lorsqu'elle a lieu, c'est généralement par le biais d'un doyen ou d'une personne de la commune responsable des devoirs surveillés, qui visite la classe. La supervision des surveillants est encore plus rare, seuls 4 en font état.

- Dans la moitié des cas environ, il existe une coordination entre les surveillants d'un même établissement. Celle-ci peut se faire sous la forme de réunions institutionnelles (généralement peu fréquentes) ou de manière informelle (et alors plus régulière).
- Une part importante des surveillants n'ont que très peu ou pas de contact avec les enseignants et les parents, et le regrettent. Une meilleure communication entre les différents acteurs permettrait de mieux cibler les besoins des élèves et de contribuer à une meilleure reconnaissance du travail effectué par les surveillants.
- Motivés ou pas, la plupart des élèves savent pourquoi ils viennent aux devoirs surveillés et « jouent le jeu ». Les surveillants considèrent les conditions de travail dans leur groupe comme bonnes ou acceptables, même si les exigences par rapport à la discipline varient très fortement d'une personne à l'autre.
- Les surveillants jugent les devoirs surveillés comme efficaces et adéquats aux besoins des élèves, sous certaines conditions. Certains recommandent toutefois que les enseignants, mieux armés pour aider les élèves, assument cette tâche, que les devoirs soient intégrés dans l'horaire scolaire, qu'ils ne soient pas trop nombreux, et que le taux d'encadrement soit plus élevé.

4.6 ENTRETIENS AVEC LES ÉLÈVES

Afin d'enrichir les regards croisés sur les devoirs et les devoirs surveillés, et parce que ce sont les principaux intéressés, 43 élèves fréquentant 6 établissements différents (dont un pour deux cycles distincts) ont fait l'objet d'entretiens d'une dizaine de minutes. Leur regard vient compléter celui des adultes.

4.6.1 CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÈVES

Avant d'entrer dans le vif de l'entretien, en interrogeant les élèves sur leurs devoirs en général puis sur les devoirs surveillés, nous avons relevé quelques données individuelles, telles que le degré fréquenté à l'école, l'âge, le sexe et la (ou les) langue(s) parlée(s) à la maison. En plus d'être descriptives, ces variables nous ont permis de faire des liens avec certains sujets, comme l'opinion à propos du maintien ou de la suppression des devoirs, et le fait d'apprécier venir aux devoirs surveillés.

Degré fréquenté et âge

La population étudiée est celle du cycle primaire 2^e année et du cycle de transition (ce qui correspond aux années 5 à 8 selon la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire, LEO ; tableau 60). La répartition est homogène entre les quatre années concernées. Deux élèves toutefois entrent dans une catégorie « Autres » ; le premier fréquente une classe ressource de niveau 4^e-5^e, le second une classe de développement. Élèves des devoirs surveillés au même titre que leurs camarades des classes dites régulières, il a été décidé de les interroger également.

Tableau 60 : Degrés fréquentés par les élèves

	Nombre
3P (5 ^e H)	11
4P (6 ^e H)	9
5P (7 ^e H)	10
6P (8 ^e H)	11
Autres	2

L'enquête s'intéresse à des élèves de quatre degrés, toutefois six âges sont représentés. En effet, 2 élèves sont plus jeunes que l'âge attendu en 3^e année et 2 autres sont plus âgés que l'âge attendu en 6^e (tableau 61). Les âges varient finalement de 8 à 13 ans. Les demi-années sont classées sous le chiffre entier inférieur (par exemple, 9½ ans est noté 9 ans). Quel que soit son âge, aucun élève n'a eu de difficulté particulière à répondre aux questions de l'entretien.

Tableau 61 : Âge des élèves

	Nombre
8 ans	2
9 ans	9
10 ans	7
11 ans	12
12 ans	11
13 ans	2

Genre

Les élèves présents lors des séances de devoirs surveillés ont été interrogés sans souci de représentativité par rapport au genre. Finalement, les garçons sont un peu plus nombreux : ils sont 24 pour 19 filles.

Langue parlée à la maison

Notamment parce que l'on peut faire l'hypothèse que les élèves fréquentant les devoirs surveillés ne sont pas de langue maternelle française, il était important d'aborder cette question. Les enfants devaient lister toutes les langues qu'ils parlent à la maison. Le tableau 62 indique le nombre de langues parlées. Seuls 13 élèves sur 43 parlent uniquement français à la maison. Vingt et un élèves parlent deux langues, et 3 autres en parlent trois. Dans ces deux situations, le français en fait toujours partie. Cinq élèves ont mentionné ne pas parler français chez eux. La langue de communication au sein de la famille est alors le portugais (2 fois), l'anglais (1), l'albanais (1), ou le hongrois (1).

Le tableau 63 donne le détail des langues les plus utilisées par les élèves. Après le français, il s'agit du portugais, suivi d'une langue d'Europe de l'Est (albanais, serbe, etc.), et d'une langue africaine - arabe y compris. L'allemand a été cité 3 fois, le suisse-allemand 1 fois, et enfin l'anglais et l'italien, 2 fois chacun.

Tableau 62 : Nombre de langue(s) parlée(s) à la maison

	Nombre de mentions
1 langue : français	13
1 langue : autre	5
2 langues	21
3 langues	3
Inconnu	1

Tableau 63 : Langue(s) parlée(s) à la maison : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Français	37
Portugais	12
Langue d'Europe de l'Est	7
Langue africaine	5
Allemand	3

4.6.2 DEVOIRS EN GÉNÉRAL

De la même manière que les adultes – doyens et surveillants – les élèves ont d'abord été questionnés à propos des devoirs en général, afin de leur permettre d'apporter un éclairage sur leur propre problématique vis-à-vis des devoirs.

Devoirs du jour

Pour commencer l'entretien de façon empathique et mettre l'enfant à l'aise, la première question concernait les devoirs que ce dernier avait à faire ce jour-là. Le tableau 64 montre que les deux matières les plus concernées sont, très majoritairement, le français et les mathématiques – y compris dans les plus petites classes. Le type de devoirs détaillé, pour ces deux disciplines, est présenté dans les tableaux suivants (tableaux 65 et 66).

Tableau 64 : Types de devoirs à faire aujourd'hui : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Français	34
Mathématiques	29
Allemand	8
Autres	6
Aucun devoir	1

L'allemand n'est mentionné que 8 fois. Les tâches qui lui sont associées sont l'apprentissage des verbes (cité 3 fois), le vocabulaire (3), la traduction (1), ou ne sont pas précisées (1). L'allemand est introduit dès la classe de 3^e (5^e HarmoS) ; les deux premières années, il s'agit essentiellement d'une initiation qui ne s'accompagne pas d'évaluation et vraisemblablement pas de devoirs non plus.

Les devoirs listés dans la catégorie « Autres » concernent 5 fois un test de géographie à réviser, et une fois une leçon de sciences à apprendre. Un élève a répondu qu'il n'avait pas de devoirs à faire ce jour-là car il s'était avancé.

Les devoirs de français concernent majoritairement la conjugaison (sous forme de verbes à apprendre ou à répéter, à différents temps de l'indicatif), la lecture (dans 7 cas, il s'agit d'une fiche et, dans 2 cas, de la lecture d'une histoire ou d'un livre), et le vocabulaire à

apprendre, ou simplement à copier (tableau 65). Trois élèves doivent étudier ou corriger une dictée et 3 autres remplir un texte lacunaire avec les mots manquants.

D'autres réponses ont été données telles que « faire une fiche », sans plus de précision sur le type de tâches à réaliser (3 fois), faire un exercice (2), également sans précision, apprendre un texte (dans 2 cas, il s'agissait d'une poésie, dans 1 cas, de scènes dans le cadre d'un spectacle), et résoudre des devinettes (1).

Tableau 65 : Types de devoirs en français : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Conjugaison	13
Lecture	9
Vocabulaire	7
Dictée	3
Texte lacunaire	3

Les tâches relatives aux mathématiques sont le plus souvent des exercices faisant intervenir les quatre types d'opérations et des fiches dont le sujet n'est pas précisé, mais qui concernent forcément un travail écrit (tableau 66). De manière un peu surprenante, la théorie à apprendre est plus souvent citée que les livrets à répéter – même si ceux-ci apparaissent sous forme appliquée dans certains exercices et fiches. La géométrie n'est évoquée que 2 fois – les plus jeunes en font peut-être, sans forcément utiliser le terme.

Tableau 66 : Types de devoirs en mathématiques : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Exercices sur les opérations	8
Fiche (sans précision)	8
Théorie à apprendre	5
Livrets	3
Géométrie	2

Quantité de devoirs

La question récurrente lorsque l'on évoque la problématique des devoirs, est celle de la quantité. De manière générale, y en a-t-il trop, pas suffisamment, ou la quantité convient-elle ? Les réponses des principaux intéressés figurent dans le tableau 67. Vingt-cinq semblent parfaitement satisfaits de la quantité de devoirs, même si, en parallèle, ils lâchent des phrases comme : « Je ne m'arrête jamais. » En termes de charge de devoirs, les élèves qui s'expriment sous la forme « ça va comme ça » ou « c'est assez », sont également considérés comme satisfaits.

La possibilité de trop de devoirs apparaît sous différentes formes : pour 5 élèves, c'est toujours trop, pour 12 autres c'est « des fois trop », avec par exemple « des semaines super chargées ». La notion de trop peut être liée à la difficulté qu'a l'élève à faire ses devoirs,

mais pas forcément, comme dans cet exemple : « Les fiches de maths, il y en a trop, même si c'est simple. »

Seuls 3 répondants disent que, parfois, ils n'ont pas assez de devoirs, mais aucun n'affirme que c'est la norme.

Tableau 67 : Évaluation de la quantité de devoirs

	Nombre de mentions
Bien	25
Parfois trop, parfois bien	10
Trop	5
Parfois bien, parfois pas assez	1
Parfois trop, parfois pas assez	1
Parfois trop, parfois bien, parfois pas assez	1

Problèmes liés aux devoirs

En dehors de la quantité de devoirs qui peut poser problème, d'autres types de difficultés peuvent gêner les élèves au niveau des devoirs. D'après le tableau 68, un tiers environ des élèves interrogés affirment être tout à fait à l'aise et ne pas rencontrer de problème particulier pour faire leurs devoirs (« Tous sont faciles. »), ou alors rarement, ou sinon il s'agit de « petites difficultés » qu'ils parviennent à régler seuls. Un autre tiers évoque des problèmes en lien avec une discipline. Les discours expriment une certaine pénibilité, comme « des fois c'est très dur [en maths] et je mets beaucoup de temps », ou « en allemand, je ne comprends pas et n'arrive pas à m'exprimer. »

Six élèves soulèvent des difficultés de compréhension, soit des consignes - ce qui les pénalise puisqu'ils ne saisissent pas ce qui est attendu d'eux - soit de notions vues en cours. Dans les deux cas, ils sont bloqués avec leurs devoirs et ne sont pas capables de faire ce qui est demandé. Trois autres élèves expriment leur souci de mémorisation, qui peut concerner les vocabulaires de français et d'allemand, les livrets, les poésies, et tout ce qui relève de l'apprentissage « par cœur ».

La discipline qui pose le plus problème est le français (17), et plus particulièrement le vocabulaire (5), la compréhension (4), la lecture (2), la conjugaison (2), la dictée (1), et la quantité de travail (1). Deux élèves n'ont pas donné de précision. Douze élèves ont dit être gênés en mathématiques, notamment pour la compréhension des consignes (2), les problèmes (2), les opérations (2), et la géométrie (1). Cinq n'ont pas précisé le domaine. Enfin, 6 élèves bataillent avec l'allemand, soit au niveau de la mémorisation (3), du vocabulaire (2), de la compréhension, ou de l'expression (1).

Tableau 68 : Existence de problèmes liés aux devoirs : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Non	16
Oui, liés à 1 discipline	14
Oui, problèmes de compréhension	6
Oui, problèmes de mémorisation	3
Oui, liés à 2 disciplines	2

Utilité des devoirs

Au delà des difficultés rencontrées avec les devoirs et, peut-être, des idées reçues, tous les élèves ne souhaitent pas, pour autant, voir abolir le système des devoirs (tableau 69). Au contraire, 27 déclarent sans hésitation que les devoirs doivent être maintenus. Treize souhaiteraient, au contraire, les supprimer, dont 2 à certains moments (« Les supprimer le lundi, parce que j'ai la gym et après je suis stressée, je dois les faire à la maison. »), ou dans certaines disciplines. Deux autres se contenteraient d'en réduire la quantité, tandis qu'un dernier n'a pas d'opinion sur le sujet.

Quelques liens peuvent être faits ici avec les caractéristiques individuelles des élèves. Ainsi, les élèves qui préfèrent maintenir les devoirs sont nettement plus souvent des élèves du cycle primaire (deux tiers), et inversement les élèves qui se passeraient des devoirs sont plus souvent issus du cycle de transition (trois quarts). Ce sont également presque essentiellement des garçons.

Tableau 69 : Opinion sur le maintien ou la suppression des devoirs

	Nombre de mentions
Les maintenir	27
Les supprimer	11
Les supprimer sous condition	2
Les diminuer	2
Ne sait pas	1

Les élèves qui préfèrent maintenir les devoirs pensent que ces derniers sont utiles pour apprendre, « savoir des choses ». C'est clairement la raison la plus fréquemment évoquée (14 mentions sur 22, tableau 70). Trois élèves parlent du plaisir de faire ses devoirs (« c'est un petit jeu »), 2 de leur utilité pour se préparer aux tests et ainsi obtenir de meilleures notes, 2 autres de leur utilité générale (« J'aime pas trop, mais ça nous fait faire quelque chose en dehors de l'école, et ça, c'est utile. »), et un de leur utilité dans le cadre d'un entraînement.

Tableau 70 : Raisons pour lesquelles les devoirs devraient être maintenus (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Utiles pour apprendre	14
Plaisir	3
Utiles pour se préparer aux tests	2
Utiles (sans précision)	2
Utiles pour s'entraîner	1

Même si l'occurrence « les supprimer » est moins fréquente, elle est accompagnée de plus de commentaires proportionnellement. Le tableau 71 montre que les devoirs entrent fortement en concurrence avec d'autres activités, que ce soit des activités extrascolaires planifiées (sport, musique), des activités de jeu à la maison, ou encore diverses activités qu'il faut « coincer » entre l'école et les devoirs (la logopédie, par exemple). Ce sentiment de manque de temps, voire de temps « volé » provoque un sentiment de stress dès lors que les enfants ne renoncent pas à ces autres activités.

Dans 5 situations, les devoirs sont qualifiés d'« ennuyeux », d'« agaçants », d'« énervants », et finalement les jeunes disent « je n'aime pas trop » et préféreraient qu'il n'y en ait pas. Pour 3 autres, les tests à préparer qui se rajoutent aux devoirs, cela fait trop. En outre, « il y a déjà l'école qui est fatigante », donc les devoirs en plus, cela fait beaucoup. Enfin, une réponse, à priori inattendue dans ce contexte, nous signale que si les devoirs disparaissaient, cela permettrait de dégager du temps qui pourrait être alloué à l'école.

Tableau 71 : Raisons pour lesquelles les devoirs devraient être supprimés (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Temps pour d'autres activités	6
Ennuyeux	5
C'est trop	3
Plus d'école	1

Une question particulière de l'entretien était consacrée à l'utilité des devoirs. Bien que parfois redondante avec certaines réponses spontanément données précédemment, elle apporte plus de précision. On retrouve ainsi le fait que les devoirs sont vus comme très utiles à l'apprentissage (21 mentions, tableau 72). En guise d'illustration, un élève souligne que « Par exemple, quand je dois écrire les mots en allemand, ça me les fait apprendre en même temps. » En faisant ses devoirs, l'élève a l'impression d'apprendre « mieux » et « plus » que durant le cours. Grâce à eux, il peut également réviser, s'exercer en vue d'un test, être bien préparé pour celui-ci, et obtenir ainsi des bonnes notes. Les plus jeunes élèves voient dans les devoirs une préparation pour le futur : « Quand on sera grand, on se rappellera des choses qu'on a faites à l'école. », « Ça sert à savoir plus de choses, car quand je serai grand, je voudrais être inventeur. » Cinq élèves voient dans les devoirs un moyen efficace de se rappeler ou de ne pas oublier ce qui a été vu en classe dans la journée. Enfin, pour 4 autres, les devoirs permettent de vérifier qu'ils ont bien compris, et de les faire sans l'enseignant à leur côté pour les aider.

D'autres réponses, non reportées dans le tableau 72, ont été fournies, indiquant que les devoirs servent à progresser (3), à mieux travailler (3), à faire seul (2), à faire ce qu'on n'a pas eu le temps de faire en classe (1). Un seul élève dit ne pas être convaincu de l'utilité des devoirs « (...) par exemple en maths, ça apprend pas vraiment à compter ». La forme de la question n'incitait pas à s'exprimer dans ce sens.

Tableau 72 : Utilité des devoirs : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
À apprendre	21
À répéter, à s'entraîner	8
À préparer le futur	6
À se rappeler	5
À vérifier la compréhension	4

Aide à la maison

Une des hypothèses que font les doyens et les surveillants est que les élèves fréquentant les devoirs surveillés ne reçoivent pas d'aide à la maison. Le tableau 73 nous apprend que cela arrive effectivement, mais que ce n'est pas la majorité des situations. En effet, plus des deux tiers des élèves disent recevoir de l'aide à la maison, même si celle-ci n'est donnée que sur leur demande, ou ne touche que certaines disciplines – les parents n'étant pas à l'aise avec toutes – ou la correction des devoirs uniquement (« Je fais seul, mais maman ou ma sœur corrigent. »)

Treize élèves ne reçoivent pas d'aide, dont 3 parce qu'ils réussissent à faire leurs devoirs de manière autonome. Pour les autres, les parents travaillent tard (3), sont allophones (3), ou divorcés (1). Certaines situations apparaissent difficiles : « Ma mère regarde beaucoup la télé, elle ne fait pas attention à moi. »

Tableau 73 : Existence d'une aide à la maison

	Nombre de mentions
Oui	19
Oui, selon besoin, discipline	6
Parfois	5
Non	10
Non, car pas besoin	3

Ce sont plus généralement les parents qui prodiguent l'aide, soit les deux, soit l'un des deux seulement (26). Dans ce dernier cas de figure, la mère est plus souvent mentionnée (15 mentions, contre 2 pour le père). Dans un contexte où les parents sont souvent de langue maternelle étrangère, le rôle du grand frère et/ou de la grande sœur est également important (11), et ils interviennent souvent : « Des fois ma sœur de 14 ans m'aide. Elle en sait plus que ma mère. » Evidemment, cette aide ne peut exister que si l'on n'est pas soi-même l'aîné-e ou enfant unique.

4.6.3 DEVOIRS SURVEILLÉS

Le deuxième sujet abordé lors de l'entretien concernait les devoirs surveillés. Il a été évoqué sous plusieurs angles : les aspects pratiques (fréquence des séances, modes, et conditions de travail, etc.), les regards, et les opinions. Deux premières questions, relatives à l'origine de la décision de participer aux devoirs surveillés, introduisaient le thème.

Origine de la décision de participer aux devoirs surveillés

Pour une large majorité des élèves, ce sont les parents (là encore plus souvent la mère) qui ont proposé – ou imposé selon les cas – les devoirs surveillés (tableau 74). Sept élèves seulement indiquent que leur enseignant a été à l'origine de la décision. Six autres ont décidé seuls qu'ils voulaient essayer, généralement influencés par des camarades qui y assistaient et leur en avaient fait une description positive. À 2 reprises une « autre personne » a été citée, il s'agit de personnes en lien direct avec les devoirs surveillés et connues de la famille.

Tableau 74 : Personne ayant proposé les devoirs surveillés à l'enfant

	Nombre de mentions
Parents	26
Enseignant	7
Moi	6
Autre personne	2
Ne sais plus ou refus de répondre	2

Les raisons qui ont conduit les élèves à fréquenter les devoirs surveillés sont diverses (tableau 75). Dans 11 situations, l'élève ne dispose pas de l'aide nécessaire à la maison, soit que ses parents sont indisponibles parce qu'ils travaillent tard, soit qu'ils sont allophones. Huit élèves ont répondu avoir beaucoup de peine à faire leurs devoirs, parfois en lien avec une discipline en particulier, parfois en lien avec un enseignant. Huit raisons ont trait aux difficultés de l'élève – difficultés scolaires, problème de concentration à la maison, lenteur – qui rendent la réalisation des devoirs problématique. Sept élèves se sont inscrits dans le but d'obtenir de l'aide et des explications quand ils ne comprennent pas. La conséquence pour 6 élèves est que les devoirs n'étaient pas faits, mal faits ou oubliés : « Je ne faisais pas mes devoirs à la maison, je passais des heures sur l'ordi. »

D'autres raisons ont été évoquées : les mauvaises conditions à la maison (citées 2 fois : « Je m'énervais beaucoup à cause de mes petits frères et des autres enfants qui me gênent [la mère est maman de jour] »), ne pas être seul à la maison (2), être tranquille une fois de retour à la maison et avoir du temps pour d'autres activités (2), le conflit avec les parents autour des devoirs (1), le gain en autonomie (1), et l'espoir d'améliorer ses notes (1).

Dans certains cas, la situation a changé, la raison de départ n'existe plus, mais l'élève continue de fréquenter les devoirs surveillés : « La maîtresse me l'a proposé en 2P [4^e HarmoS], parce que je ne savais pas bien parler le français. Mais je n'ai pas besoin de beaucoup d'aide. » La question n'était pas posée, mais plusieurs élèves précisent spontanément qu'ils ne regrettent pas cette décision d'assister aux devoirs surveillés.

Tableau 75 : Raison pour laquelle la proposition des devoirs surveillés a été faite : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Pas d'aide à la maison	11
Devoirs difficiles	8
Problème à faire ses devoirs seul	8
Pour avoir de l'aide	7
Devoirs pas faits / mal faits / oubliés	6

Temps consacré aux devoirs

Il a semblé difficile de demander aux élèves combien de temps précisément ils consacraient à leurs devoirs chaque jour ou chaque semaine, notamment aux plus jeunes chez qui la notion du temps est encore mal acquise. Pour avoir, toutefois, une idée de ce temps de travail, deux questions ont été posées : le nombre de fois où l'élève assiste aux devoirs surveillés (sachant que souvent toutes les séances proposées par un établissement ne sont pas obligatoires) et si, en dehors des devoirs surveillés, notamment les mercredis après-midi et les week-ends, il consacre également du temps à ses devoirs.

Les 43 élèves de notre échantillon sont issus de 6 établissements différents, dont aucun n'a une offre plus étendue que la moyenne ; la possibilité de 4 ou 5 séances par semaine ne peut donc pas se retrouver dans l'échantillon. D'autre part, le nombre de séances est laissé à la préférence des familles ; un seul établissement exige une présence minimale de deux fois par semaine.

Plus de deux tiers des élèves (31) fréquentent les devoirs surveillés 3 fois par semaine. Pour les élèves concernés, cela signifie qu'une bonne partie des devoirs peut potentiellement être réalisée dans le cadre des devoirs surveillés. Les autres élèves utilisent les devoirs surveillés comme complément au travail à la maison : 7 y assistent deux fois dans la semaine, et 5 une fois seulement.

Tableau 76 : Existence d'un travail les jours sans devoirs surveillés

	Nombre de mentions
Oui, week-end compris	27
Oui, mais pas le week-end	10
Si possible fait tout aux devoirs surveillés	6

En posant la question suivante, l'idée était de savoir si, en dehors des devoirs surveillés, l'élève travaille également à la maison. En fait, rares sont les élèves qui parviennent à se passer de travailler à la maison (tableau 76), y compris ceux qui assistent aux devoirs surveillés 3 fois par semaine. De leur propre initiative ou sur demande du surveillant, 6 d'entre eux essaient de faire tous leurs devoirs aux devoirs surveillés : « J'essaie de faire tous les devoirs de la semaine, le lundi, aux devoirs surveillés. Si j'ai fini, les autres jours je joue ou ... je répète mes tests. » Les autres (37) travaillent chez eux, soit avec l'aide d'un parent, soit seuls, mais parfois avec des résultats mitigés, comme le souligne le commentaire suivant : « Je travaille le mercredi, et ça pose problème, car cela prend plus de temps et, parfois, je n'arrive pas à les faire toute seule et mes parents ne peuvent pas

m'aider. » Même si généralement, les élèves n'ont pas de devoirs donnés le vendredi pour le lundi (comme demandé dans la loi scolaire), il n'est pas rare qu'ils travaillent néanmoins, généralement dans le but de s'avancer et de n'être pas pris de court la semaine suivante.

Appréciation des devoirs surveillés

Trois quarts des élèves disent aimer venir aux devoirs surveillés (33). Aucun élève n'a répondu ne pas aimer, mais 6 se sont montrés mitigés (de « j'aime un peu » à « je n'aime pas trop ») et 4 ont répondu que « des fois oui, des fois non ». Les raisons évoquées par ces deux groupes d'élèves concernent essentiellement le temps qu'il ne reste plus à disposition ensuite pour jouer ou se reposer, notamment dans les cas où ils doivent rester jusqu'à la fin de la séance, y compris s'ils ont terminé leurs devoirs.

Les élèves qui aiment venir aux devoirs surveillés sont plus fréquemment des élèves du cycle primaire (deux tiers). Ceux qui émettent des réserves sont plus souvent des élèves du cycle de transition (deux tiers également) et des garçons (trois quarts).

Parmi les 33 élèves qui ont répondu aimer venir aux devoirs surveillés, certains ont donné leurs raisons ; elles sont listées dans le tableau 77. En premier lieu, c'est l'aide reçue qui est particulièrement appréciée (« La surveillante m'explique bien, je peux comprendre. »), y compris les outils que le surveillant donne (« On nous apprend à faire les devoirs. ») L'idée de ne pas ramener de devoirs à la maison et d'être disponible pour d'autres activités est également une raison qui fait que les élèves aiment venir aux devoirs surveillés. Certains en profitent même pour faire les devoirs à l'avance et s'assurer une tranquillité totale à la maison (cité 3 fois). L'aspect social est évoqué à 6 reprises. Ne pas être seul à la maison est considéré comme un avantage. Cinq élèves y trouvent des conditions bien meilleures que chez eux où ils peuvent être déconcentrés par la télévision, ou les frères et sœurs. Trois autres mettent en avant le côté ludique des devoirs surveillés, le fait que, lorsque les devoirs sont terminés, ils peuvent faire des jeux, dessiner, etc.

Enfin, sont également évoqués l'aspect affectif en lien avec la personne qui surveille (« Je l'aime beaucoup. », « Elle ne me gronde pas si je ne comprends pas. ») et l'aspect pratique, comme, par exemple, le fait de pouvoir chercher ses affaires en classe si on les a oubliées.

Tableau 77 : Raisons qui font que les élèves aiment venir aux devoirs surveillés : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Aide reçue	10
Pas de devoirs à la maison	9
Aspect social	6
Meilleures conditions qu'à la maison	5
Aspect ludique	3

Pour compléter la partie « appréciation des devoirs surveillés », nous avons questionné les élèves sur les avantages et les inconvénients de ceux-ci. Pour pallier les éventuels problèmes de compréhension, surtout au niveau du primaire, les termes « quelque chose de bien » et « quelque chose de pas bien » ont été préférés à « avantage » et « inconvénient ».

Les réponses sont de la même veine que celles données dans le tableau précédent, toutefois ici tous les élèves devaient répondre à la question, et pas seulement ceux qui ont dit aimer venir aux devoirs surveillés.

L'aide reçue arrive largement en tête des avantages des devoirs surveillés avec 28 occurrences (tableau 78). Les élèves apprécient de ne pas se retrouver seuls face à leurs devoirs et ils ont fourni des réponses comme : « Il y a toujours quelqu'un qui nous aide. » Selon l'âge de l'élève questionné, le surveillant est qualifié de « gentil » ou alors de « sympa ». Cet aspect est important puisqu'il arrive en seconde position des avantages les plus cités. Les à-côtés ont également un rôle à jouer. Ainsi pouvoir jouer, dessiner, ou avoir accès à la bibliothèque, lorsque les devoirs sont terminés, font partie des éléments appréciés aux devoirs surveillés. La présence des amis permet de s'amuser et de discuter, mais aide également à travailler. Peut-être parce qu'ils l'avaient largement évoqué à la question précédente, la possibilité d'être déchargés des devoirs une fois rentrés à la maison n'a été mentionnée que 2 fois ici (« Quand je vais aux devoirs surveillés, c'est comme si je n'avais pas de devoirs à faire à la maison. ») Certains avantages sont mentionnés une fois chacun : le fait de ne pas être seul, de bénéficier d'un environnement calme, de pouvoir s'améliorer en mathématiques, de pouvoir rester et continuer à bénéficier de l'aide si les devoirs ne sont pas terminés.

Tableau 78 : Avantages des devoirs surveillés : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Aide reçue	28
Gentillesse du surveillant	6
Jeux, dessin, bibliothèque	5
Présence des amis	4
Pas de devoirs à la maison	2

Même en tentant de supprimer leur gêne à dire des choses désagréables, près de la moitié des élèves ne trouvent aucun inconvénient aux devoirs surveillés et soulignent que « tout est bien » ou qu'« il y a tout qui me plaît » (tableau 79).

Tableau 79 : Inconvénients des devoirs surveillés : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Aucune	19
Obligation de rester	9
Bruit	6
Pratique du surveillant	3
Nourriture, eau	2

Parmi ceux qui ont fourni une ou plusieurs réponses, 9 regrettent l'obligation de rester jusqu'à la fin de la séance, soit parce que cela les fait arriver tard chez eux, soit parce qu'ils s'ennuient lorsqu'ils ont terminé leurs devoirs et n'ont plus rien à faire : « Des fois c'est un peu énervant, quand je n'ai plus rien à faire, je dois attendre jusqu'à la fin. En plus,

j'habite loin, ce n'est pas pratique, je rentre tard. » La question du bruit est abordée plus loin dans l'entretien ; elle intervient ici de manière spontanée chez 6 élèves : « Des fois ça m'énerve, il y a du bruit, ça me dérange. » Trois élèves sont gênés par la pratique du surveillant si ce dernier ne corrige pas les devoirs, ne les laisse pas travailler par deux, ou se montre parfois sévère. Deux élèves abordent les questions alimentaires en regrettant le manque de goûter ou d'accès à l'eau.

Pour clore la partie consacrée à l'appréciation des devoirs surveillés, les élèves ont été questionnés sur le lieu qui a leur préférence pour faire leurs devoirs (tableau 80). La grande majorité d'entre eux sont plus à l'aise aux devoirs surveillés. Seuls 4 élèves disent préférer travailler chez eux, parce que c'est plus calme (3 occurrences), que ça laisse plus de temps libre (3) (« Aux devoirs surveillés, je suis obligé de rester jusqu'à la fin. Après j'ai 30 minutes de bus, donc quand j'arrive chez moi, je mange tout de suite et je vais au lit. »), qu'en cas de besoin l'aide est reçue tout de suite, et enfin, qu'il y a du matériel (stylos, colle, etc.) à disposition.

Six élèves n'ont pas de préférence, soit parce qu'ils aiment les deux (5), soit parce qu'ils n'aiment ni l'un ni l'autre (1). Pour 3 élèves, cela dépend de la longueur des devoirs, de leur difficulté, ou de leur type (« Quand on doit apprendre par exemple, c'est mieux à la maison parce qu'on peut dire des mots à voix haute. Mais écrire quelque chose ou recopier des trucs, c'est plus motivant à l'école, on est moins vite distrait. »)

Tableau 80 : Lieu préféré pour faire ses devoirs

	Nombre de mentions
Aux devoirs surveillés	30
À la maison	4
Les deux	5
Ça dépend	3
Aucun des deux	1

Les raisons pour préférer faire ses devoirs aux devoirs surveillés (tableau 81) sont la présence d'un adulte capable d'apporter de l'aide, les meilleures conditions de travail, notamment au niveau du bruit et des tentations (« À la maison, il y a du bruit, des copains qui viennent me chercher, alors je me dépêche de finir les devoirs pour aller jouer avec eux et je fais faux. »), le fait d'être libéré des devoirs de retour à la maison (« Quand je fais aux devoirs surveillés, j'ai plus vite terminé et je peux jouer à la maison. »), et le fait de ne pas être seul, de bénéficier de la présence du surveillant et des autres enfants. C'est à la fois plus « sympa » qu'à la maison et plus motivant.

Tableau 81 : Raisons pour lesquelles les devoirs surveillés sont préférés à la maison : occurrence des 4 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
Quelqu'un pour aider	11
Meilleures conditions	7
Tranquille de retour à la maison	6
Ne pas être seul	4

Mode de travail

Les élèves profitent-ils de la présence de leurs camarades pour faire leurs devoirs ensemble ? Cette situation constitue-t-elle une plus-value par rapport au fait de faire ses devoirs seuls ?

Le tableau 82 montre les principales formes de travail en vigueur lors des séances de devoirs surveillés. La moitié des élèves travaillent généralement seuls, même s'il peut arriver que « parfois, on fait des exercices ensemble ». À cela, plusieurs raisons : il se peut qu'il n'y ait aucun camarade de la même classe, donc avec les mêmes devoirs, dans la séance, ou, si c'est le cas, que l'élève n'éprouve aucune affinité avec les camarades présents, ou encore qu'ils n'aient pas le même rythme de travail. Ce n'est donc pas si simple de travailler à plusieurs. Certains pourtant y parviennent. Huit élèves déclarent travailler en duo, généralement avec une personne de leur classe. Douze élèves alternent les formes de travail - entre travail seul, à deux, ou en groupe - en fonction du type de devoirs : « Si c'est des trucs où il faut écrire, je travaille seule, mais le voc d'allemand, je fais à deux. » Les surveillants ont également leur préférence, et ce sont souvent eux qui décident (ou proposent) de la forme du travail. Le travail en groupe concerne plusieurs élèves de la même classe. Il n'est évidemment pas toujours possible à organiser puisque les groupes de devoirs surveillés sont parfois constitués d'élèves issus de plusieurs classes, de niveaux différents.

Tableau 82 : Forme du travail : occurrence des 5 réponses les plus citées

	Nombre de mentions
Seul	21
À deux	8
Seul ou par deux	5
Seul, par deux, ou en groupe	4
Seul ou en groupe	3

Travailler avec ses camarades, y compris « à côté » d'eux, c'est bien pour plus de trois quarts des élèves (34). La question était posée par rapport au travail, mais même ceux qui disent faire leurs devoirs seuls ont répondu. Leurs réponses sont plutôt axées sur le côté convivial et social de faire ses devoirs en présence d'autres élèves (« J'en connais certains, on s'amuse bien ensemble. », « On est gentils les uns avec les autres. »), tandis que ceux qui travaillent à plusieurs ont donné des réponses qui parlent d'entraide (« S'il y a quelque chose qu'on arrive pas à faire, le camarade peut nous aider sans qu'on doive attendre l'adulte. », « Quand on a quelque chose à apprendre, on peut s'interroger l'un l'autre. ») Ce qui plaît finalement, c'est qu'« on travaille et on rigole en même temps ». On remarque également, à travers les réponses, l'importance d'une présence à cet âge : « C'est bien, je ne me sens pas seul. Ça m'inspire quand je suis avec quelqu'un. »

Pour 5 élèves cependant, faire ses devoirs avec ses camarades, c'est dérangement, « il y a trop de monde, ça fait du bruit ». Le problème des élèves qui ont terminé leurs devoirs avant la fin de la séance, sont inoccupés et perturbent la classe est évoqué ici. Deux élèves ne profitent pas de la présence des autres pour faire leurs devoirs, ils ne trouvent pas d'intérêt particulier à être avec d'autres, mais leur présence ne les dérange pas. Un élève a répondu que cela dépendait des jours et des camarades en présence. Enfin, un dernier n'a pas souhaité s'exprimer sur le sujet.

Conditions de travail

Plusieurs types de perturbations peuvent gêner les élèves dans leur travail : les bruits dus essentiellement aux discussions dans la classe (élèves qui travaillent ensemble ou qui « papotent », surveillant qui explique à un élève ou lui fait réciter une leçon), mais également les bruits venant de l'extérieur (tondeuse à gazon, jeux d'autres enfants), les déplacements « utiles » (c'est-à-dire effectués avec un objectif de travail) ou non (élèves « baladeurs »).

Dix-neuf élèves ont une bonne tolérance aux perturbations puisqu'ils disent qu'il y en a (toujours ou parfois), mais que ça ne les dérange pas (tableau 83 ; « Il y a beaucoup de bruit. Ça ne gêne pas, on a l'habitude. ») Ils font la comparaison avec la maison où l'environnement peut également être bruyant. Ils remarquent que faire du bruit et bouger peut également leur arriver. Au contraire, 15 élèves sont dérangés par le bruit et les mouvements dans la classe : « Des fois quand je suis en train de compter, il y a du bruit, et je n'arrive pas à me concentrer. », « Oui, ça me gêne. Il y a des gens qui parlent et un qui n'arrête pas de chanter. » L'agitation peut dépendre du groupe-classe (les élèves présents) ou du surveillant, les séances ne se ressemblent donc pas : « Les lundi et mardi il n'y a pas de bruit, mais le jeudi il y a trop de bruit²⁶. »

Seuls 6 élèves répondent que les séances sont calmes. Le niveau sonore et l'autorisation des déplacements dépendent de l'exigence du surveillant à cet égard et de sa capacité à la faire respecter. Dans certaines séances, par exemple, « il y a l'obligation de chuchoter ».

Enfin, 3 élèves font part de bruits à l'extérieur (« Des fois, il y a du bruit dehors, ça me déconcentre, j'ai envie de voir ce qu'ils font. ») Lors de nos observations de pratiques dans 8 établissements (voir chapitre 4.7) nous avons assisté 2 fois à ce cas de figure. Les cours sont terminés, les enfants se défoulent à l'extérieur, et les adultes ne pensent pas forcément que des élèves sont encore au travail dans les classes.

Tableau 83 : Existence de bruit et mouvements dans la classe : occurrence des 5 réponses les plus citées

	Nombre de mentions
Oui, mais ça ne me gêne pas	11
Parfois, mais ça ne me gêne pas	8
Oui, et ça me gêne	8
Parfois, et ça me gêne	7
Non	6

Aide du surveillant

Dans quelle mesure les élèves reçoivent-ils de l'aide de la part des surveillants pour leurs devoirs, et de quelle manière ? Les devoirs sont-ils corrigés quand l'élève rentre à la maison ?

Tous les élèves disent recevoir de l'aide, certains précisent « des fois », mais aucun n'a répondu ne pas recevoir d'aide (tableau 84). Ces affirmations des élèves confirment que les surveillants apportent bien davantage qu'une simple surveillance.

²⁶ Ce ne sont pas les mêmes surveillantes.

Pour 31 élèves, cette aide est suffisante par rapport à leurs besoins : « Oui, on a beaucoup d'aide et c'est justement pour ça que j'aime bien les devoirs guidés. Et la surveillante le fait bien. » Dans 6 cas, l'élève dit recevoir de l'aide s'il en fait la demande ou quand il en éprouve le besoin. Trois élèves reçoivent de l'aide mais pas suffisamment. S'agit-il d'élèves en grande difficulté ? Pas forcément puisque les raisons évoquées concernent également le surveillant qui est « très occupé » ou qui ne sait pas ce qu'il faut faire. Parfois encore, il explique mais l'élève ne comprend pas, ou il veut que l'élève trouve la solution seul (« Des fois elle ne m'aide pas assez parce qu'on doit réfléchir seul. ») Trois autres élèves signalent que le surveillant n'aide pas systématiquement, mais que pour eux c'est suffisant. On peut faire ici l'hypothèse qu'il s'agit d'élèves relativement autonomes.

Tableau 84 : Aide apportée par le surveillant

	Nombre de mentions
Oui, suffisamment	31
Oui, si demande	6
Pas suffisamment	3
Des fois, suffisamment	3

Les élèves sont prolixes en réponses lorsqu'ils sont interrogés sur la ou les différentes manières dont les surveillants les aident. Certains ont fourni toute une liste de commentaires : « Elle m'explique, elle me fait des exemples, elle me fait réciter le voc, me dit mes fautes, et me dit d'écrire les mots faux 3 fois. »

La majorité des réponses concernent les explications fournies par les surveillants (tableau 85). Visiblement, faire ses devoirs de manière autonome n'est pas à la portée de tous les élèves, et ils sont nombreux à avoir besoin d'explications supplémentaires à celles données en cours pour comprendre. Les discours ne font pas uniquement référence à des coups de pouce, mais également à des aides approfondies : « Elle me montre, m'explique comment faire l'exercice, puis je dois le faire seule. Si je n'ai toujours pas compris, elle réexplique. », « Elle explique quand je ne comprends pas, et si je suis seul à rester aux devoirs surveillés, elle s'assied à côté de moi et elle m'aide encore plus. »

Tableau 85 : Manière dont le surveillant aide : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles)

	Nombre de mentions
En expliquant	25
En aidant à trouver la solution	9
En lisant la question	5
En montrant les fautes	5
En faisant réciter	5

Pour 9 élèves, c'est être guidé vers la solution, afin de trouver seul la réponse, qui est important. Cela passe par « des pistes pour réussir l'exercice » ou par d'autres questions qui vont conduire à la solution. Dans certaines situations, c'est la consigne qui pose problème. Qu'un adulte soit présent pour lire, ou relire ensemble la question, permet d'aider à comprendre ce qu'il s'agit de faire. La correction est évoquée plus loin, mais

apparaît déjà ici : le surveillant aide « en disant si c'est juste ou faux », en corrigeant. Il fait également réciter le vocabulaire, fait faire des dictées, ou des petits tests pour préparer ceux à venir en classe.

D'autres façons d'aider sont encore indiquées : le surveillant « donne des trucs » (par exemple : lire 5 fois le vocabulaire avant de l'écrire ; 4 occurrences), fabrique et montre des exemples pour aider à la compréhension (3), ou propose d'autres façons d'expliquer (2). Ces réponses montrent que les surveillants se donnent de la peine, mettent beaucoup de bonne volonté pour aider les élèves, et vont bien au-delà de la simple surveillance.

Dans la majorité des cas (24), le surveillant corrige et cela est très apprécié ; « Oui, et c'est bien. Comme ça, quand on corrige tous ensemble en classe, on est sûr qu'on peut donner la bonne réponse. ») Un bémol toutefois, émis par un élève : « Elle corrige, mais je ne trouve pas ça bien. Parce que ma maîtresse, normalement, elle doit voir à quel niveau je suis. » Cette situation pose la question plus générale de savoir si les devoirs (y compris ceux réalisés à la maison sous la supervision des parents) doivent être corrigés au moment où ils sont faits ou de préférence en classe, afin que l'enseignant puisse voir où sont les faiblesses, les notions mal comprises, etc. C'est d'ailleurs, l'explication associée aux 5 réponses négatives : « Avec la surveillante on révisé. La correction se fait en classe. » On peut imaginer que ce soit une demande de l'enseignant que les devoirs ne soient pas corrigés aux devoirs surveillés.

Certaines corrections permettent toutefois à l'élève de rester actif dans la démarche, puisque le surveillant signale l'existence d'une faute, mais en laissant à l'élève le soin de la trouver et de la corriger. Quatre élèves ont répondu que cela variait d'une fois à l'autre (parfois à la demande de leurs parents qui « veulent corriger eux, et voir mes erreurs ») ou d'un surveillant à l'autre. Deux élèves ont précisé que la correction se faisait à leur demande uniquement.

Devoirs terminés

Les élèves parviennent-ils à terminer leurs leçons aux devoirs surveillés ? C'est le cas, toujours ou presque toujours, pour 30 d'entre eux. Il peut toutefois leur arriver de rapporter « quelques petites choses à finir » à la maison. Neuf élèves supplémentaires répondent oui également, sauf exception (par exemple des devoirs à faire sur l'ordinateur), ou soucieux avec les devoirs : il y a trop (« Si on a beaucoup, je fais les plus compliqués aux devoirs surveillés, et parfois il me reste une ou 2 petites choses à faire à la maison. »), ou il ne comprend pas et préfère ne pas demander au surveillant mais voir le lendemain avec le maître. Pour 4 élèves, cela dépend de leur état d'esprit : « Certaines fois, je n'ai pas très envie de les faire. » ou « Des fois, je dois attendre [parce que le surveillant est occupé], c'est super énervant ! ».

Vérification des devoirs par les parents

La question porte ici uniquement sur les devoirs faits dans le cadre des devoirs surveillés. Lorsque l'enfant en revient, les parents vérifient-ils ce qui y a été fait ou pas ? Gardent-ils un rôle actif vis-à-vis des devoirs ou délèguent-ils complètement cette tâche aux devoirs surveillés ?

Dix-neuf réponses font le portrait de parents très impliqués, voire parfois inquiets, qui souhaitent voir ce que leur enfant fait à l'école et communiquer avec lui à ce sujet. Les vérifications sont quotidiennes et incluent les corrections ainsi que des questions pour s'assurer que les leçons sont sues. Certains élèves sont très entourés pour leurs devoirs puisqu'ils ont, en parallèle aux devoirs surveillés, un répétiteur pour les aider dans des

disciplines particulières. Cinq élèves ont également répondu par l'affirmative, mais la vérification est moins systématique. Elle a lieu lorsque les parents ont le temps, lorsque les devoirs concernent une matière dans laquelle l'élève est faible, ou lorsqu'une leçon n'a pas pu être terminée aux devoirs surveillés. S'il n'est donc pas rare que les parents interviennent au niveau des devoirs réalisés aux devoirs surveillés, aucun enfant n'a mentionné que ses parents reprenaient tout avec lui.

Dans 19 situations, la réponse est négative et recouvre diverses réalités. Ainsi, dans 4 cas, les parents regardent l'agenda pour contrôler que leur enfant a bien assisté à la séance, ou pour vérifier si le surveillant y a mentionné quelque chose. Dans 4 autres cas, les parents ne regardent pas les devoirs mais interrogent l'enfant sur ce qu'il a fait aux devoirs surveillés, lui demandent s'il a terminé ses devoirs et l'incitent à le faire si ce n'est pas le cas. Enfin, dans 11 cas, les parents n'ont pas le temps ou l'envie, ou alors ils ont confiance dans les devoirs surveillés : « Non, ils ne vérifient pas, mais ils savent que j'ai fini ».

POINTS IMPORTANTS À PROPOS DES ENTRETIENS AVEC LES ÉLÈVES

- Quarante-trois élèves, âgés de 8 à 13 ans, ont été interrogés à propos des devoirs à domicile et des devoirs surveillés. Contrairement à ce qui était attendu, la plupart estiment que la quantité de devoirs est adéquate et seuls 4 sur 10 pensent qu'il y en a trop (toujours ou seulement de temps en temps).
- Si une partie d'entre eux ne rencontrent pas de problèmes particuliers à faire leurs devoirs ; d'autres signalent des difficultés liées à une ou plusieurs disciplines (principalement le français), ou à des problèmes de compréhension.
- Néanmoins, ils estiment important de maintenir les devoirs, notamment parce qu'ils permettent d'apprendre davantage et mieux. Certains préféreraient toutefois les supprimer afin de dégager du temps pour d'autres activités et parce qu'ils les trouvent ennuyeux.
- Les devoirs surveillés sont généralement proposés par les parents ; les enseignants interviennent peu dans cette décision. Les raisons évoquées pour y assister sont le manque d'aide à la maison, ainsi que la difficulté des devoirs et de leur réalisation.
- Les élèves assistent à trois séances hebdomadaires au maximum. Rares sont ceux qui parviennent à terminer toutes les leçons de la semaine aux devoirs surveillés, ils doivent également travailler chez eux.
- La moitié des élèves travaillent seuls aux devoirs surveillés, les autres travaillent en duo, ou alternent les modes – seuls, à deux, ou en groupe. La présence des camarades, même seulement en tant que cadre convivial et social, est fortement appréciée.
- Les surveillants apportent de l'aide dans tous les cas – généralement ressentie comme suffisante par l'élève. La forme d'aide la plus courante est l'explication. La correction des devoirs n'est pas systématique, mais toutefois largement pratiquée.

- Les conditions de travail ne sont pas toujours optimales et les perturbations lors des séances, dues au bruit et aux déplacements, sont une réalité. Toutefois, elles ne sont gênantes que pour une partie des élèves, les autres déclarant les supporter sans difficulté.
- La majorité des élèves aiment venir aux devoirs surveillés, principalement à cause de l'aide apportée par les surveillants. Des réticences sont exprimées à propos de l'obligation de rester jusqu'à la fin de la séance, y compris lorsque les devoirs sont terminés. Aucun élève n'a répondu ne pas aimer les devoirs surveillés.
- Les parents semblent très impliqués, plus de la moitié vérifient que les devoirs sont correctement faits et les leçons sues.

4.7 OBSERVATIONS DES PRATIQUES

Après cette série d'entretiens avec les différents acteurs des devoirs surveillés, il apparaissait important d'apporter notre vision de la réalité du terrain. L'observation des pratiques est un outil qui permet de repérer non seulement les activités réalisées, mais également les interactions entre élèves, et entre surveillants et élèves, les comportements de chacun, l'ambiance de classe, les conditions scolaires, etc. Elle rend compte « de l'intérieur » du processus de travail en action lors des séances.

Une grille d'observation, construite pour l'occasion, a permis de recueillir un nombre important d'informations et de variables. Ce matériel a été utilisé pour réaliser une synthèse de chacune des 8 observations²⁷. S'agissant de données captées à un moment précis, dans une situation particulière, les observations ne sont pas forcément représentatives des autres séances. L'objectif n'est, par conséquent, pas de fournir une interprétation fidèle et complète de ce qui se déroule en classe, mais plutôt une photographie ponctuelle d'un moment.

Les observations ont eu lieu entre novembre 2013 et avril 2014.

4.7.1 OBSERVATION DES DEVOIRS SURVEILLÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT N° 1

Conditions de travail

Les devoirs surveillés ont lieu dans une salle de classe, grande, comprenant 22 places pour 10 élèves. Les élèves se placent où ils le souhaitent : certains sont seuls à une table, d'autres sont à 2, un groupe de 5 élèves s'assoient proches les uns des autres.

Du matériel scolaire (géométrie, dictionnaires) est à disposition ainsi que des livres et des bandes dessinées. Il n'y a pas de coin « postdevoirs », ce qui n'est pas un problème puisque les élèves partent quand ils ont terminé (en réalité, quand ils le souhaitent). Ils doivent rester un minimum de 20 minutes. Le début de la séance a eu lieu à 16h40 (retardée de 10 minutes par la surveillante pour permettre aux élèves de se défouler), et le premier départ à 17h03.

La surveillante – responsable des devoirs surveillés – est une jeune étudiante, sans formation pédagogique particulière (si ce n'est une conférence donnée par la Haute Ecole pédagogique, HEP, sur la gestion d'un groupe, et la discipline). Le taux d'encadrement est d'un adulte pour 10 élèves de 5^e (7^e HarmoS).

Fonctionnement

En début de séance, la surveillante demande aux élèves d'ouvrir leurs agendas. Sur la totalité de la séance (de durée variable selon les élèves), 2 élèves ont fait leur devoirs à leur place, 6 élèves ont oscillé entre des moments de travail et de distraction, et 2 élèves ont très peu travaillé, consultant leur Smartphone et se déplaçant fréquemment (vers leurs camarades et les chercheurs qui observaient). Certains élèves ont travaillé seuls, d'autres par 2 et d'autres par groupes, qui se font et se défont au fil de la séance. Un élève qui avait terminé rapidement ses devoirs a aidé certains camarades, sur demande de la surveillante. Cette dernière se trouve sans arrêt auprès des élèves (quelques rares moments au pupitre pour corriger des devoirs), sollicitée en permanence. Elle ne peut consacrer que peu de

²⁷ L'observation est un outil coûteux en temps, il a donc été décidé de le réaliser dans 8 établissements seulement – les mêmes qui avaient été choisis pour les entretiens avec les élèves.

temps à chacun. Elle aide les élèves qui ont du mal à se mettre au travail. Elle aide à la compréhension de consignes, ou corrige à la demande. Elle n'intervient pas auprès des élèves autonomes.

La séance est très bruyante : les élèves parlent à voix haute et se déplacent beaucoup, souvent sans rapport avec les devoirs. La surveillante tolère cette agitation et n'intervient pas. Ce n'est qu'après une vingtaine de minutes, après le départ de plusieurs élèves, que la séance devient plus calme. Les départs sont dérangeants pour les élèves qui travaillent : ils sont commentés (parfois longuement) par les élèves concernés qui vont serrer les mains de leurs camarades, puis attendent au pupitre que la surveillante soit disponible pour mettre un « vu » dans l'agenda.

Impressions générales

On peut se demander si l'objectif des devoirs surveillés d'offrir des bonnes conditions à la réalisation des devoirs est atteint. Le manque de cadrage des élèves favorise le bruit et les déplacements – d'après la surveillante il s'agissait pourtant d'une séance plutôt calme. Le temps effectif de travail est court : non seulement, la plupart des élèves travaillent par intermittence, mais après 30 minutes, tous avaient quitté la séance (censée durer 1h30).

4.7.2 OBSERVATION DES DEVOIRS SURVEILLÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT N° 2

Conditions de travail

Les devoirs surveillés se déroulent dans une salle de sciences, spacieuse, dotée d'une grande baie vitrée donnant sur la campagne. Elle comprend 24 places assises. Les 8 élèves se placent où ils le désirent : 3 groupes de 2 élèves se forment tandis que 2 élèves s'assoient seuls à une table. Il n'y a pas de matériel spécifique aux devoirs, mais les élèves peuvent aller chercher leurs affaires dans leur classe en cas de besoin. Lorsqu'ils ont terminé leurs devoirs, les élèves peuvent se rendre à la bibliothèque, celle-ci restant ouverte jusqu'à 17h30. La séance dure en principe une heure et demie, de 16h00 à 17h30 ; elle est précédée par un goûter organisé par l'école.

La surveillante est une enseignante expérimentée, qui s'occupe des devoirs surveillés depuis 2 ans. Le groupe de base comprend 15 élèves de 5^e et 6^e (7^e et 8^e HarmoS). Il a été scindé en deux, de telle sorte que chaque groupe est composé d'élèves issus de quatre classes différentes. Les deux groupes sont perméables en fonction des absences des élèves. C'est une personne externe, sans qualification pédagogique particulière, qui gère l'autre moitié.

Fonctionnement

La surveillante débute la séance en faisant l'appel. Elle demande ensuite à chacun d'ouvrir son agenda et passe de table en table pour voir comment organiser les devoirs du jour, de la semaine, et propose des regroupements possibles entre élèves de mêmes classes. Les élèves se mettent immédiatement au travail, en silence. L'ambiance est studieuse, les élèves sont concentrés sur leurs tâches. La surveillante aide les élèves de manière très active : elle fixe des priorités et des délais, elle rappelle des notions, elle encourage les élèves, les félicite. Elle passe le reste de la séance à son pupitre d'où elle donne des consignes et interroge. La surveillante gère de manière efficace et simultanée plusieurs tâches, tout en consacrant du temps à chacun. Pendant qu'elle interroge, elle prépare les outils en vue d'une auto-correction par les élèves. À ceux d'une même classe, elle propose de travailler en groupe en leur fournissant des stratégies pour le faire. S'il s'agit d'un travail oral, les élèves s'installent à l'extérieur de la salle, pour ne pas gêner le reste du

groupe. La porte reste ouverte pour permettre un contrôle. Dès qu'un élève a terminé une tâche, il se déplace au pupitre pour le faire vérifier, puis la surveillante organise la suite de son travail. Les élèves attendent calmement leur tour lorsque la surveillante est beaucoup sollicitée.

La surveillante contrôle systématiquement les devoirs des élèves avant de les autoriser à partir. Si le travail n'est pas satisfaisant, elle renvoie l'élève à sa tâche. Dans le cas contraire, elle met un « vu » dans l'agenda et y inscrit, si nécessaire, un commentaire à l'intention de la maîtresse de classe. Elle vérifie auprès des élèves quand et comment ils vont rentrer chez eux. Le premier départ a lieu à 17h15 (après 1h15) et le dernier à 17h45 (un quart d'heure après la fin officielle de la séance).

Impressions générales

Au cours de cette séance, les élèves ont travaillé de manière assidue, et silencieuse. Les objectifs nous semblent pleinement atteints, grâce au sens de l'organisation de la surveillante ainsi qu'à son caractère très encadrant et à son autorité naturelle. Elle intervient souvent en tant qu'enseignante et est très au fait des programmes et des exigences de l'école. Les élèves sont restés studieux tout au long des 90 minutes et ont travaillé de manière autonome. Ils sont visiblement habitués au mode de fonctionnement mis en place par la surveillante. Lorsqu'ils quittent la séance, leurs devoirs sont faits, vérifiés et, pour la plupart, corrigés.

4.7.3 OBSERVATION DES DEVOIRS SURVEILLÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT N° 3

Conditions de travail

Les devoirs surveillés se déroulent dans une salle de classe, de taille moyenne, comprenant 12 tables de 2 places, assez rapprochées. À part les livres appartenant aux élèves qui occupent normalement cette classe, il n'y a pas de matériel spécifique pour les devoirs surveillés. Le groupe est constitué de 3 élèves seulement, issus de la même classe de 5^e année (7^e HarmoS). Les 2 garçons s'installent ensemble à une table, au premier rang, et la jeune fille à la table d'à côté. Les élèves arrivent directement de leur dernier cours et ne font donc pas de pause. La séance débute à 16h15, sa durée annoncée est de 1h15, mais les élèves peuvent partir lorsqu'ils ont terminé.

Le surveillant est un étudiant qui a une expérience de 2 ans dans cette activité et gère uniquement les séances du lundi.

Fonctionnement

Le surveillant demande à chaque élève ce qu'il a comme devoirs pour le lendemain, puis consulte et garde les agendas à son bureau. Comme les élèves ont les mêmes devoirs, il leur propose de commencer par la même tâche. Le surveillant laisse les élèves se mettre en route seuls, tout en précisant qu'il est à disposition s'ils ont des questions. Pendant ce temps, il relève, sur son ordinateur personnel, les devoirs du jour, afin d'en assurer un suivi. Après 5 minutes, il s'assied à côté de la jeune fille pour lui expliquer une notion de mathématiques. Cette dernière peine à la comprendre, et le surveillant consacre un long moment (plus d'un quart d'heure) à reprendre des notions de base indispensables à la réalisation de la tâche. Le duo chuchote et ne dérange pas les garçons qui, pendant ce temps, travaillent de façon autonome ; le surveillant s'assure à une reprise qu'ils ne sont pas bloqués. Il règne un calme absolu dans la classe, et les élèves n'interrompent pas leur travail de toute la séance. Lorsqu'ils ont terminé une activité, le surveillant vérifie qu'elle a été réalisée de manière correcte. Si ce n'est pas le cas, il prend le temps nécessaire pour

expliquer à l'élève, et lui donne l'opportunité de réaliser l'exercice seul. À 17h, les élèves commencent leur devoir d'allemand qui consiste en deux tâches. Le surveillant anticipe que les élèves ne pourront pas tout terminer, et propose de réaliser l'une d'elle à la maison. Avant de libérer les élèves, le surveillant contrôle que les devoirs sont corrects et met un mot dans l'agenda (l'heure de départ et l'état des devoirs). Un élève quitte la séance à 17h15 sur demande de ses parents. À un autre élève, le surveillant propose de rester après la fin officielle de la séance (17h30) pour refaire un exercice qui était faux. Les devoirs surveillés se terminent à 17h40.

Impressions générales

Le surveillant nous a paru très impliqué ; il est cadrant tout en encourageant l'autonomie des élèves. On peut toutefois faire l'hypothèse qu'il aurait été plus profitable aux deux garçons que le surveillant les suive de manière plus systématique dans la progression de leur travail durant la séance.

La petite taille du groupe permet d'assurer de bonnes conditions de travail, tant du point de vue du calme que de la disponibilité du surveillant. L'ambiance est extrêmement studieuse, voire un peu austère – peut-être en raison du peu d'élèves.

4.7.4 OBSERVATION DES DEVOIRS SURVEILLÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT N° 4

Conditions de travail

Les devoirs surveillés ont lieu dans une salle dédiée aux appuis. Celle-ci est grande et fonctionnelle, mais peu chaleureuse. Elle est située dans le bâtiment central. Dix-huit places sont disponibles, réparties sur 9 tables. Les élèves ont à disposition du matériel scolaire (livres, dictionnaires, crayons, etc.) et du matériel pour les occuper lorsqu'ils ont terminé leurs devoirs (BD, feutres, etc.). Les élèves viennent des degrés 1 à 6 (3^e à 8^e HarmoS), de plusieurs collèges – d'où des arrivées échelonnées sur 45 minutes. Ils sont installés de préférence seuls à une table, et restent en principe jusqu'à la fin de la séance, soit 17h30.

La séance est gérée au départ par deux surveillantes (une maman et une maîtresse d'appui). Après 40 minutes, l'une d'elles part dans une autre salle – salle de classe très agréable avec une vue superbe sur les Alpes – s'occuper d'un groupe d'élèves arrivant d'un autre collège. Le premier groupe est alors constitué de 8 élèves, et le deuxième de 6.

L'organisation est gênée par le fait que les absences ne sont pas annoncées et que les surveillantes doivent parfois aller à la recherche des élèves de leur groupe.

Fonctionnement

Les élèves s'installent avec leur goûter qui se prolonge et génère déplacements et agitation. Les surveillantes se déplacent vers chaque élève pour regarder l'agenda et les mettre au travail, en les aidant à s'organiser. Elles passent la séance auprès des élèves, s'asseyant parfois à côté d'eux pour leur fournir des explications. Elles relisent les consignes avec eux, vérifient et corrigent les devoirs, font réciter les leçons. Elles ont le souci que les devoirs soient bien et proprement faits, et félicitent les élèves lorsque c'est le cas. Parfois, elles sont débordées par des demandes simultanées de plusieurs élèves. Lorsqu'elles sont au travail avec un élève, elles se laissent déranger par d'autres. Un élève agité, qui de plus a terminé ses devoirs tôt, monopolise l'attention d'une surveillante au détriment de ses camarades. De manière générale, les élèves se déplacent souvent (pour demander de l'aide, chercher du matériel, boire au robinet du lavabo, jeter un objet à la poubelle, etc.),

ce qui perturbe les conditions de travail. Par contre, le fait que les élèves soient seuls à une table évite les discussions et assure un certain niveau de calme.

Quand un élève annonce avoir terminé son travail, la surveillante vérifie et, si tel est bien le cas, lui propose alors de lire ou de dessiner avec le matériel à disposition. Bien que la séance soit longue, la plupart des élèves travaillent jusqu'à la fin, ce qui leur permet de s'avancer et de ne pas avoir de devoirs à faire à la maison les jours suivants. Sauf demande des parents, tous les élèves quittent la séance à 17h30.

Impressions générales

Malgré une mise en route longue, des déplacements fréquents et dérangeants, un rythme de travail décontracté, les élèves avancent dans leurs activités, et il nous a semblé qu'ils partaient les leçons sues et les devoirs faits et corrigés. L'ambiance est sympathique, il y a une bonne entente générale, et de la place pour discuter entre jeunes et adultes de sujets extrascolaires. Une relation de confiance existe entre élèves et surveillantes, ces dernières sont bienveillantes tout en ayant des attentes élevées par rapport à la qualité du travail.

4.7.5 OBSERVATION DES DEVOIRS SURVEILLÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT N° 5

Conditions de travail

Une très grande salle de classe accueille les 14 élèves, les deux surveillantes (étudiantes) et, pour cette fois uniquement, une enseignante accompagnant un nouvel élève du groupe. Les tables de deux places chacune sont regroupées par trois, formant, de cette façon, un grand îlot de travail. Ces îlots sont au nombre de quatre, offrant ainsi plus de places que nécessaire. La salle de classe comporte un coin postdevoirs, bien séparé visuellement de la partie de travail par un grand paravent. Des jeux, du matériel pour dessiner, des livres sont à disposition. Par contre, dictionnaires mis à part, il n'y a pas de matériel réservé aux devoirs.

Les élèves proviennent de plusieurs classes, des degrés 1 à 4 (3^e à 6^e HarmoS), formant un groupe très hétérogène. La séance des devoirs surveillés commence à 15h25, après présentation des chercheurs. Les élèves sont tenus de rester jusqu'à la fin, soit 16h15.

Fonctionnement

Les élèves terminent leurs cours et, après une courte pause, arrivent dans la classe pour les devoirs surveillés : certains s'installent à une table et sortent leurs agendas, tandis que d'autres, manifestement sans devoirs à faire, se mettent à jouer. Quatre élèves demandent à sortir de la classe pour s'interroger mutuellement sur les tables de multiplication. La porte reste ouverte durant toute la séance ; enfants et adultes vont et viennent. Les manières de fonctionner sont multiples : parfois les surveillantes se déplacent vers les élèves, soit spontanément, soit à leur demande, parfois les élèves viennent vers elles – la vérification des devoirs se fait alors debout au milieu de la salle. Les surveillantes aident les élèves et vérifient les devoirs, mais pas de manière systématique. Un groupe d'élèves plus âgés travaille ensemble de manière autonome. La surveillante leur prépare une activité afin de leur permettre de s'autocorriger. Sept élèves se disputent afin d'avoir de la place au tableau pour dessiner. Les déplacements sont plus nombreux, et le niveau sonore plus élevé à mesure que la séance avance et que davantage d'élèves ont terminé leurs devoirs. En fin de séance, les enfants en ont assez et sont très agités. Il arrive alors que les surveillantes soient débordées et certains élèves livrés à eux-mêmes. Les conditions de travail deviennent difficiles pour les plus grands qui sont encore à leurs devoirs.

Chaque fois qu'un élève a terminé son travail, une des surveillantes met un tampon dans son agenda et y inscrit l'heure. À 16h15, la séance prend fin, et tous les élèves partent en même temps.

Impressions générales

L'ambiance est sympathique, mais les conditions de travail ne sont pas optimales pour les élèves confrontés au bruit, à l'agitation et au peu de disponibilité des surveillantes. Ces dernières ont fort à faire : le groupe est nombreux et elles doivent gérer à la fois les élèves qui ont des devoirs et ont besoin d'aide, et les plus petits qui ont terminé vite et deviennent turbulents. Puisqu'il y a deux surveillantes, ne serait-il pas plus judicieux de scinder le groupe en deux, séparant les petits des plus grands élèves ?

4.7.6 OBSERVATION DES DEVOIRS SURVEILLÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT N° 6

Conditions de travail

Après une pause d'un quart d'heure à la fin des cours, les élèves se retrouvent dans leur salle de classe, spacieuse et très vivante, débordante de matériel scolaire, de livres, de décorations. La disposition particulière des tables, en fer à cheval, semble favoriser la cohésion du groupe, tout en concentrant l'attention vers l'adulte. Cette utilisation de l'espace permet, en plus de la vingtaine de places assises, d'avoir à disposition 11 postes de travail avec ordinateur. Les 7 élèves présents viennent tous de la même classe de 3^e (5^e HarmoS) – sauf une élève de classe d'accueil. Ils sont assis seuls à une table, à l'exception d'un groupe de 2 filles. Les élèves ont souhaité se présenter aux chercheurs et ont posé des questions. Finalement la séance commence à 15h35. Les devoirs surveillés – appelés ici devoirs encadrés – durent jusqu'à 17h maximum, les élèves partant dès qu'ils ont terminé. La surveillante (« encadrante ») n'a pas de formation pédagogique particulière ; elle est maman d'un jeune enfant.

Fonctionnement

Au début de la séance, la titulaire de classe est présente et montre les devoirs de la semaine à la surveillante, lui explique ce qu'elle attend, lui donne les corrigés des exercices, puis quitte la classe. Les élèves apportent leurs agendas à la surveillante qui les garde afin d'y noter l'heure de départ. Les devoirs étant les mêmes pour tout le monde, la surveillante détermine l'ordre des tâches. Les élèves savent donc ce qu'ils ont à faire et se mettent au travail en silence. La plupart du temps, la surveillante est assise au pupitre, les élèves s'y rendent lorsqu'ils ne comprennent pas quelque chose ou lorsqu'ils ont terminé une tâche. Elle accorde alors toute son attention à chacun, les autres attendant patiemment leur tour. Pour aider un élève, la surveillante lui demande de relire la consigne à haute voix, lui donne des pistes, propose une démarche, guide et finalement corrige. À trois reprises, la surveillante passe vers tous les élèves pour voir comment ils avancent. Pour le second devoir, qu'aucun élève n'arrive à réaliser seul, la surveillante leur propose de travailler par deux (ce qu'ils font en chuchotant), puis finalement de faire l'exercice tous ensemble – comme une enseignante le ferait en classe. L'ambiance de travail, tout au long de la séance, est à la fois studieuse et conviviale ; les élèves ne se laissent pas distraire par des interventions extérieures (la porte de classe est restée ouverte). La surveillante n'a que rarement besoin de cadrer les élèves, si nécessaire elle le fait sans attendre, de manière à la fois impérative et bienveillante. La fillette de classe d'accueil a moins de devoirs que ses camarades et quitte la séance discrètement après 20 minutes. Tous les autres sont restés ce jour-là jusqu'à la fin, c'est-à-dire 17h ; ils ont à

cœur de terminer leurs devoirs et de les faire justes. Malgré tout, quelques corrections restent à terminer à la maison.

Impressions générales

Les conditions de travail sont optimales : la surveillante apporte aide, avec patience et bienveillance, et fait en sorte que la séance se déroule dans le calme. L'utilisation de pantoufles participe à cette ambiance feutrée. Le fait que les élèves aient les mêmes devoirs simplifie le travail de la surveillante – même s'ils n'en profitent pas pour interagir. Maîtresse et surveillante travaillent main dans la main, ce qui rend, à nos yeux, cette séance particulièrement efficace.

4.7.7 OBSERVATION DES DEVOIRS SURVEILLÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT N° 7

Conditions de travail

La disposition des tables de cette grande salle de classe est particulière : elles forment deux colonnes constituées chacune de tables accolées par deux. Au total, 24 places assises sont disponibles pour 12 élèves, installés soit par groupes de 2, soit seuls. La surveillante tient à disposition un exemplaire des principaux manuels utilisés par les élèves de 6^e (8^e HarmoS) ainsi que des dictionnaires, et du petit matériel. Il n'y a pas de coin postdevoirs, mais les élèves qui ont terminé leurs devoirs avant les 30 premières minutes obligatoires se voient proposer des fiches d'activités (sudokus, mandalas, etc.). Les élèves proviennent de deux classes. La surveillante est une personne sans formation pédagogique particulière, mais qui exerce cette activité depuis 8 ans, après une carrière dans un contexte scolaire. La séance débute à 16h35, après 15 minutes de récréation à l'extérieur comprenant un goûter offert.

Fonctionnement

La surveillante s'enquiert des devoirs pour le lendemain de chacune des deux classes, puis elle propose de commencer par le français. Quelques instants plus tard, une enseignante de français entre dans la salle et demande aux élèves s'ils ont besoin d'aide dans cette discipline. Un élève la sollicite et elle s'assied à côté de lui pour lui fournir un soutien. Ce dispositif fait partie d'un projet *équité*. Pendant ce temps, la surveillante passe vers chacun, en regardant ce qu'il est en train de faire, montre les erreurs s'il y en a, et fournit des pistes pour aider à trouver la bonne réponse. Elle consacre le temps qu'il faut à chaque élève. Malgré le fait qu'ils discutent, les élèves sont au travail et la séance est calme. Ils s'entraident en se proposant spontanément des explications, et en se faisant réciter. Ainsi, ils semblent profiter du fait qu'ils sont dans la même classe et ont les mêmes devoirs. À 17h00, la cloche sonne, ceux qui ont terminé ont l'autorisation de partir. Ils se rendent au pupitre où la surveillante valide les devoirs et inscrit l'heure du départ dans l'agenda. Pendant 10 minutes, la séance est perturbée par des allées et venues répétées et bruyantes. Après cette vague de départs, il reste 2 élèves qui terminent leurs devoirs dans le calme revenu, avec l'aide encore plus personnalisée de la surveillante. À 17h20, les élèves ont fini leurs devoirs qui ont été contrôlés, et la séance se clôt.

Impressions générales

De manière générale, les objectifs assignés aux devoirs surveillés ont été remplis : le travail s'est effectué de manière efficace, dans des conditions favorables. Toutefois, selon la surveillante cette séance est atypique – probablement en raison de notre présence. D'habitude, le niveau sonore est nettement plus élevé et il est rare que tous les élèves aient leur matériel.

De par son expérience à la fois du monde scolaire et des devoirs surveillés, la surveillante donne l'impression de bien maîtriser son activité. Elle est à la fois disponible, bienveillante, et compétente.

4.7.8 OBSERVATION DES DEVOIRS SURVEILLÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT N° 8

Conditions de travail

La salle de classe, de très grande taille (environ 70 m²) est divisée en plusieurs parties : deux tiers sont dévolus aux tables des élèves et au pupitre du maître, le reste étant occupé par un coin lecture, un ordinateur et une grande table. Une quantité importante de matériel scolaire prévu pour les devoirs est à disposition. Vingt-quatre places sont réparties de manière irrégulière en îlots de 2 à 4 places. Ce jour-là, la séance compte 18 élèves au lieu des 12 habituels, en raison de l'absence de certains surveillants. Les élèves proviennent de 4 classes de 1^e à 4^e primaire (3^e à 6^e HarmoS), et il y a un élève d'une classe de développement. La surveillante est une enseignante de l'établissement. La séance commence pour tous à 16h15, elle dure au minimum 30 minutes pour les plus jeunes et 45 minutes pour les autres.

Fonctionnement

La surveillante commence par assigner des places à certains pour prévenir d'éventuels dérangements. En raison du nombre important d'élèves, elle fait beaucoup de discipline, ce qui occupe une partie considérable de la séance. Elle est assise au pupitre et les élèves de CYP1 viennent vers elle avec leurs fiches ou leur agenda. Ils attendent tranquillement leur tour. Pendant ce temps, les 4 plus âgés s'organisent de manière autonome et se mettent au travail en s'entraîdant. La séance est relativement calme. Les élèves sont souvent debout, mais ne se déplacent que pour aller au pupitre. La surveillante vérifie tous les devoirs, et donne des explications si nécessaires. Les plus jeunes terminent rapidement ; ils s'occupent au coin postdevoirs ou à leur table en dessinant, certains s'ennuient. À 16h45, la surveillante autorise 2 élèves à s'en aller. À partir de ce moment, les départs se font de manière échelonnée et dans le calme. Certains jeunes restent parce qu'ils n'ont pas terminé leurs devoirs. À 17h00, 4 élèves de 4^e sont encore présents, auxquels la surveillante fait réciter une poésie. Une des élèves peine à l'apprendre et doit rester jusqu'à 17h30, heure à laquelle la séance se termine.

Impressions générales

Le nombre élevé de participants a sans aucun doute péjoré les conditions de travail de cette séance. Malgré cela, les élèves, sauf exception, sont partis leurs devoirs faits et corrigés. La surveillante a su maintenir l'ordre, mais de manière très dirigiste. Ainsi, même les élèves qui ont terminé leurs devoirs ne disposent pas de la liberté de s'occuper en silence comme ils le souhaitent.

Nous avons l'impression que la séance observée n'est pas forcément représentative. En effet, le lendemain, lors de notre venue pour l'entretien avec les élèves, elle avait lieu avec l'effectif habituel, et nous est apparue beaucoup plus détendue.

Tableau 86 : Tableau récapitulatif des observations en séances de devoirs surveillés

	Etablissement							
	1	2	3	4	5	6	7	8
Goûter avant la séance		x		x ¹			x	
Nombre de places dans la salle	22	24	24	18		20	24	24
Degrés scolaires (ancienne nomination)	5 ^e	5 ^e -6 ^e	5 ^e	1 ^e -6 ^e	1 ^e -4 ^e	3 ^e	6 ^e	1 ^e -4 ^e
Matériel à disposition	x			x	x	x	x	
Elèves :								
- doivent rester jusqu'à la fin de la séance				x	x			
- restent un temps minimum (minutes)	20						30	30-45
Coin postdevoirs		x			x			x
Profil du surveillant :								
- formation pédagogique		x		x	²		³	x
- sans formation pédagogique	x		x	x	x	x	x	
Taux d'encadrement (adulte(s)/élèves)	1/10	1/8	1/3	2/14	2/14	1/7	1/12	1/18 ⁴
Consultation de l'agenda par le surveillant en début de séance	x	x	x	x		x	x	x
Surveillant organise les devoirs des élèves		x	x	x	x	x	x	
Surveillant aide aux devoirs	x	x	x	x	x	x	x	x
Surveillant contrôle les devoirs	x	x	x	x	x	x		x
Surveillant corrige les devoirs	x	x		x		x		

1 Goûter pendant la séance

2 Présence exceptionnelle d'une enseignante en début de séance

3 Dans le cadre du projet équité, une enseignante de français offre de l'aide

4 Plus d'élèves que d'habitude (12), à cause de l'absence de certains surveillants

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DES PRATIQUES

Dans les huit situations observées, les conditions matérielles sont bonnes : les élèves disposent de suffisamment d'espace pour travailler confortablement, et du matériel pour les devoirs (livres, crayons, etc.) ou pour s'occuper après (jeux, BD, etc.) sont parfois à disposition. Les élèves choisissent s'ils travaillent seuls, en duo, ou en groupe, le surveillant proposant parfois des partenariats.

Certains élèves font leurs devoirs de manière autonome, mais beaucoup sollicitent l'intervention du surveillant. Il existe donc un fort besoin d'aide de la part des élèves. Pour cette raison, le rôle du surveillant n'est pas aisé et sa charge de travail est très importante. Tous les surveillants font preuve de bienveillance et montrent clairement une volonté de soutenir les élèves qui en ont besoin. Malgré cela, le manque d'expérience de certains les empêche de gérer la classe au mieux et les met dans une position où ils semblent dépassés. Dans ces cas, les conditions de travail ne sont plus optimales, les séances ayant lieu dans le bruit et l'agitation. Les surveillants expérimentés, quant à eux, parviennent à bien gérer la classe, y compris lorsque le public est jeune et les séances longues.

Dans certains cas, les élèves peuvent quitter les lieux une fois leurs devoirs terminés. Ces départs continus perturbent passablement la séance. Par contre, ils permettent au surveillant de se retrouver face à un plus petit effectif (généralement les élèves les plus lents ou les plus en difficulté) auquel il peut se consacrer plus longuement et sans être interrompu. Les séances qui n'autorisent pas les départs avant la fin officielle se terminent dans le calme (les enfants s'occupant, en dessinant par exemple) ou dans l'agitation (les élèves parlant fort et remuant) selon l'autorité dont fait preuve le surveillant.

Très rarement, il existe une coordination entre le surveillant et l'enseignant. Ce partenariat nous a pourtant semblé particulièrement efficace. Cette constatation, ainsi que d'autres, a contribué à la proposition de pistes à explorer que le lecteur peut retrouver au chapitre 7.

5 REGARDS CROISÉS

Dans ce chapitre, les informations sont présentées dans une perspective comparative, eu égard aux objectifs poursuivis par cette étude.

Ont donc été retenues les questions semblables posées à au moins deux catégories d'acteurs parmi les responsables communaux, les doyens, les surveillants et les élèves. Toutefois, seules seront discutées les questions dont les réponses présentent un intérêt particulier du fait de leur confrontation par les divers partenaires. Ce chapitre s'articule en trois parties : la première est en lien avec les surveillants, la deuxième avec les séances de devoirs surveillés et la troisième avec les opinions exprimées par les personnes interrogées.

5.1 LES SURVEILLANTS

Quelles sont les tâches des surveillants ?

La question des tâches à accomplir par les surveillants est d'importance, puisque, selon la réponse que l'on y donne, les devoirs surveillés changent radicalement de statut, passant de simple lieu surveillé par un adulte à un lieu d'aide et de soutien aux devoirs. Quelles sont, à cet égard, les attentes des divers partenaires ?

En croisant leurs réponses, on s'aperçoit que celles-ci varient en fonction de la place qu'occupent ces personnes dans le monde des devoirs surveillés. Ainsi, les responsables communaux ont tendance à adopter une position « officielle », dans la mesure où ils citent les objectifs des devoirs surveillés tels qu'ils figurent dans les lois et les règlements (comme par exemple garantir de bonnes conditions de travail aux élèves), et donc les tâches qui en découlent pour le surveillant. Ce faisant, ils endossent leur rôle d'autorité politique chargée de mettre en place et de financer cet aspect particulier de la journée de l'écolier. Les doyens, quant à eux, abordent la question des tâches d'un point de vue basé principalement sur les aspects organisationnels des séances de devoirs surveillés. Les propos qu'ils tiennent expriment leur souci du bon fonctionnement de cette structure qui œuvre en complément à l'établissement scolaire. Cependant, nombre d'entre eux attendent plus que de la surveillance ou, s'ils ne le formulent pas ainsi, ils saluent les efforts des surveillants qui en font davantage. Ces derniers, de leur côté, sont quasi unanimes sur le fait que leur travail ne saurait se résumer à de la simple surveillance, ce qui explique leur engagement personnel dans leur activité, souvent situé bien au-delà des attentes officielles. Pour eux, les devoirs surveillés sont un lieu où l'élève doit pouvoir obtenir l'aide nécessaire à la réalisation de ses devoirs. Quant aux élèves, leurs réponses montrent, sans équivoque, qu'ils attendent également que l'adulte leur fournisse explications et corrections en cas de besoin.

Ces réponses appellent deux commentaires. D'une part, les tâches des surveillants sont essentiellement pensées de manière dichotomique : il s'agit de savoir si elles se limitent à de la surveillance ou si elles vont plus loin et englobent une aide aux élèves. D'autre part, la majorité des acteurs – et de manière plus marquée lorsqu'ils sont proches du terrain – sollicitent spontanément cette aide alors que celle-ci, rappelons-le, n'est pas mentionnée explicitement dans les lois et les règlements. Il y a donc un fort consensus autour de cette question, même si plusieurs partenaires insistent sur le fait de ne pas confondre séance de devoirs surveillés et cours d'appui, ces deux structures ne répondant pas aux mêmes besoins.

Quelle est la formation des surveillants ?

La formation des surveillants joue sans aucun doute un rôle sur leurs capacités d'encadrement des élèves. En outre, le statut qu'une formation en rapport avec les métiers de l'enseignement confère est généralement meilleur que celui d'une personne exerçant cette activité sans qualification particulière. Les souhaits des différents acteurs à propos de cette question varient. Ainsi, même si certains responsables communaux aimeraient engager prioritairement des personnes au bénéfice d'une formation en relation avec les métiers de l'enseignement, la plupart d'entre eux n'ont pas cette attente. Les doyens, par contre, ont davantage d'exigences et expriment clairement leur souhait de pouvoir compter sur les forces de personnes disposant d'une formation spécifique. Certains vont jusqu'à imaginer que ce travail soit pris en charge uniquement par des enseignants. De leur côté, les surveillants, y compris ceux sans formation pédagogique, estiment qu'ils ont les compétences nécessaires pour effectuer correctement leur travail, même si certains ne s'opposeraient pas à l'idée de suivre une formation en relation avec les devoirs surveillés.

À l'instar de ce qui a été dit sur les tâches des surveillants, la formation est appréhendée de manière dichotomique. L'opposition qui apparaît lors du croisement d'informations est celle d'une formation à profil pédagogique *versus* une formation sans profil spécifique à la tâche. Une association est souvent faite entre meilleure formation et meilleur travail. Ceci est surtout vrai de la part des responsables communaux et des doyens.

Qui coordonne le travail des surveillants ?

D'après les responsables communaux, la coordination du travail des surveillants est assumée pour près de la moitié par eux-mêmes, l'autre moitié étant assurée soit par les doyens, soit par une tierce personne ne provenant ni du monde politique, ni du monde de l'enseignement. Hormis le cas, non applicable à cette question, où le surveillant est seul à gérer son activité, les responsables communaux laissent entendre que cette coordination est effective au sein des établissements scolaires de leur commune. Une partie des doyens ne sont pas de cet avis et affirment qu'il n'y a pas de coordination entre les surveillants. Ces dires sont corroborés par les surveillants eux-mêmes, qui sont encore plus nombreux que les doyens à préciser qu'il n'existe pas de coordination entre eux. L'image que se font les responsables communaux de la coordination du travail des surveillants ne semble donc correspondre que partiellement à ce qui se passe dans la réalité.

Existe-t-il des contacts entre surveillants et enseignants ?

Adressée seulement aux doyens et aux surveillants, cette question trouve une réponse consensuelle. En effet, tous sont d'accord pour dire que, dans la majorité des cas, ces contacts existent, mais qu'ils n'ont lieu qu'occasionnellement, pour régler des problèmes mineurs. Rares sont les collaborations qui s'étendent sur le long terme ; elles sont plutôt épisodiques et informelles, ou se déroulent par le biais de courts documents écrits. Si les doyens semblent s'accommoder de cette situation, il en va autrement pour certains surveillants qui déplorent le manque de collaboration entre les deux partenaires, cette situation pouvant mener, dans certains cas, à un important dysfonctionnement.

Que font les surveillants en cas de problèmes ?

Doyens et surveillants estiment de concert qu'il existe peu de problèmes lors des séances de devoirs surveillés et que les problèmes peu graves sont réglés par les surveillants. Leur représentation de la situation est toutefois différente lorsqu'on évoque des problèmes plus importants, liés notamment à des indisciplines. Alors que les doyens font état d'une certaine réglementation où chaque type de problème est renvoyé à un partenaire

correspondant, selon une procédure établie, certains surveillants sont davantage dans la confusion, arguant qu'ils n'ont pas les moyens suffisants pour agir ou ne sachant simplement pas quels sont les moyens d'action à leur disposition.

Cette situation appelle plusieurs commentaires. D'abord, l'attribution de compétences spécifiques aux surveillants varie d'une commune à l'autre et est, pour une part au moins, le reflet des différences de statut accordé aux surveillants. Ensuite, les acteurs les moins proches de la réalité du terrain ont davantage tendance à confier le rôle de juge et d'arbitre aux personnes extérieures et à trouver des solutions sous une forme institutionnelle. Les surveillants, quant à eux, ont en priorité besoin d'outils immédiatement disponibles pour régler des problèmes généralement d'ordre psychopédagogique. Enfin, il semble à la lecture de ces réponses que certains surveillants soient dans l'ignorance de règles que les doyens tiennent comme allant de soi. Une meilleure communication pourrait pallier ce problème.

5.2 LES SÉANCES DE DEVOIRS SURVEILLÉS

Qui surveille le bon fonctionnement des devoirs surveillés ?

Il est intéressant de constater que, de manière majoritaire, les responsables communaux considèrent que ce sont eux qui supervisent le bon fonctionnement des devoirs surveillés, les doyens estiment, pour leur part, que ce sont les doyens, tandis que les surveillants disent qu'il n'y a pas forcément de supervision. Plus qu'un manque d'information, ces réponses expriment, comme nous l'avons déjà constaté, le fait que les devoirs surveillés sont une problématique qui touche les personnes concernées de manière individuelle, et que chacun y apporte, au moins en partie, sa propre projection. Considérant la forte discrépance entre les réponses, il nous paraîtrait toutefois utile d'encourager, une nouvelle fois, une communication plus importante entre les divers partenaires.

Quelles sont les conditions d'accès aux devoirs surveillés ?

Comme cela a été dit précédemment, les devoirs surveillés sont en principe ouverts à tous. Cependant les partenaires comprennent la notion de « conditions d'accès » de manière différente, selon le rôle qu'ils jouent dans l'univers des devoirs surveillés. Il en résulte ainsi trois catégories de réponses distinctes. La première est relative à la logistique et correspond aux soucis des responsables communaux, principalement en matière de transport et de financement. La seconde, liée à l'organisation, concerne les préoccupations des doyens à propos des procédures d'inscription et des règles en vigueur que l'élève se doit de respecter. La dernière catégorie, plus « pratique », correspond aux réponses des surveillants qui s'éloignent des conditions d'accès à proprement parler, et mettent plutôt l'accent sur la spécificité du public d'élèves fréquentant les devoirs surveillés (à savoir des enfants dont les parents ne peuvent pas leur fournir une aide pour diverses raisons).

5.3 IMPRESSIONS DES PERSONNES INTERROGÉES

Les devoirs devraient-ils être supprimés ?

On pourrait raisonnablement faire l'hypothèse que les élèves, au moins, souhaitent supprimer les devoirs. Or, il n'en est rien. En effet, tous les partenaires concernés répondent majoritairement qu'il faut maintenir les devoirs. La raison invoquée est globalement la même pour tous, à savoir que les devoirs sont utiles aux apprentissages. Certains adultes, cependant, ont des discours plus critiques à leur égard. Ainsi, des

surveillants mentionnent que la tâche est parfois trop lourde pour certains élèves. Les doyens vont plus loin : ils mettent en exergue le caractère inévitable des devoirs malgré une efficacité parfois douteuse, si bien qu'une minorité d'entre eux seraient prêts à envisager la suppression des devoirs, sous certaines conditions.

Les devoirs surveillés sont-ils adaptés aux besoins des divers partenaires ? Les devoirs surveillés sont-ils efficaces ?

Les réponses aux deux questions posées ci-dessus étant dans leur large majorité positives, il semble donc y avoir consensus général à la fois sur l'aptitude des devoirs surveillés à répondre aux besoins de chacun et sur leur efficacité. Cependant, les raisons d'un tel contentement ne sont pas les mêmes chez tous. Ainsi, les élèves sont satisfaits des devoirs surveillés parce que, d'une part, grâce à eux ils ont généralement terminé leurs devoirs lorsqu'ils rentrent à la maison. D'autre part, en les faisant à l'école (ce qu'ils préfèrent), ils bénéficient de la compagnie de leurs camarades et de l'aide du surveillant. Ce sont donc des raisons de bien-être personnel qui expliquent leur fort degré de satisfaction.

L'appréciation positive des responsables communaux et des doyens repose sur des constatations factuelles telles que l'accroissement de la demande, qui constitue l'expression d'un besoin accru de la part des parents et des élèves. Toutefois, il ne faut pas amalgamer réponse à un besoin et satisfaction ou sentiment d'efficacité vis-à-vis de ce besoin, comme le font parfois trop rapidement certains d'entre eux. D'ailleurs, quelques voix s'élèvent pour dire que les devoirs surveillés pourraient être beaucoup plus efficaces qu'ils ne le sont actuellement, notamment en mettant davantage l'accent sur la formation des surveillants.

Quelles recommandations souhaiteriez-vous faire en matière de devoirs surveillés ?

Les responsables communaux n'ont que peu, voire pas, de recommandations à faire. Leurs préoccupations sont majoritairement administratives dans ce dossier ; certains questionnent, par exemple, la possibilité d'une délégation de la mise en place des devoirs surveillés au Canton. Il en va autrement des doyens et des surveillants, qui, de par leur proximité avec la pratique, sont essentiellement concernés par des réflexions d'ordre organisationnel et pédagogique. De leur point de vue, les enjeux d'une amélioration de la structure existante gravitent autour d'une meilleure collaboration, d'une meilleure formation des surveillants, et d'un renforcement de l'aide apportée aux élèves. Ces derniers, se déclarant majoritairement satisfaits par les structures existantes, n'ont généralement pas de propositions concrètes à faire, si ce n'est à un niveau qui les touche individuellement, comme la suppression de l'obligation de rester jusqu'à la fin des séances.

Les réponses, examinées de manière croisée, montrent une nouvelle fois que la position occupée par les différents acteurs dans l'organigramme des devoirs surveillés détermine la nature des propos tenus.

6 DISCUSSION

Peut-on dégager un ou plusieurs modèles de fonctionnement de devoirs surveillés qui répondent particulièrement bien aux besoins des élèves, ainsi qu'aux attentes des parents et de l'école ? La réponse à cette question est nuancée. En effet, le bon fonctionnement des devoirs surveillés dépend d'une multitude de facteurs ; et ce qui est opérant dans une commune ne l'est pas forcément dans une autre. Dans les lignes qui suivent seront décrits les rôles que jouent les différents facteurs. On répondra ainsi aux questions soulevées et aux hypothèses formulées en début d'ouvrage.

Offre réglementaire

Dans toutes les communes, les devoirs surveillés sont conformes aux exigences réglementaires minimales, c'est-à-dire qu'on met à disposition des élèves un espace de travail surveillé par un adulte. Les entretiens avec les différents acteurs et les observations des séances de devoirs surveillés montrent cependant que cette offre minimale ne satisfait pas les besoins des élèves, et ne répond pas aux souhaits de tous les parents. Les élèves ont dit dans les entretiens qu'ils aiment venir aux devoirs surveillés pour l'aide qu'ils y reçoivent, et les parents aimeraient, comme l'ont constaté certains doyens, que leurs enfants rentrent à la maison, les devoirs faits et corrigés. Ces attentes, si elles ne sont pas satisfaites peuvent être une source de conflit avec l'école et finissent, dans les cas extrêmes, avec le retrait de l'enfant des devoirs surveillés. Tenant compte des besoins des élèves et de leurs parents, une partie des communes offrent explicitement des prestations qui dépassent le minimum exigé par le Canton. Elles proposent – à divers degrés – de l'aide aux devoirs. Dans les autres communes, qui n'instituent pas de façon formelle le soutien aux devoirs, les surveillants font plus que ce qu'on leur demande en aidant de bon gré, dans les limites de leurs capacités et de leurs compétences, les enfants à faire leurs devoirs.

Conditions d'accès

Bien que les devoirs surveillés soient en principe ouverts à tous les élèves, des raisons matérielles peuvent en limiter l'accès. Les cotisations varient très fortement d'une commune à l'autre. Là où la prestation est payante, les familles modestes peuvent hésiter à inscrire leur enfant. Même s'il y a des communes qui prévoient des subsides pour les familles défavorisées, il peut arriver que celles-ci soient gênées de demander de l'aide. Dans les régions rurales, les élèves de plusieurs communes peuvent être regroupés dans l'établissement scolaire d'une seule commune. Ils utilisent alors les transports publics ou le bus scolaire pour aller à l'école. Le problème est que le dernier départ pour le retour correspond souvent à la fin des cours réguliers et que les devoirs surveillés ont lieu après ces derniers. Les communes n'ont pas toujours les moyens de mettre en place un service de transport scolaire supplémentaire. Une solution autre pourrait être d'organiser des séances de devoirs surveillés de façon décentralisée, mais le risque serait alors d'avoir de tout petits groupes dans les villages, ce qui s'avérerait également très coûteux. Dans les faits, ce sont donc les parents qui assument le transport de retour de leurs enfants. Il se peut que cette contrainte fasse renoncer certaines familles à envoyer leurs enfants aux devoirs surveillés.

Formation des surveillants

Dans le souci d'une aide efficace aux devoirs, la formation des surveillants peut jouer un rôle essentiel. Quelques communes accordent beaucoup d'importance à l'aide aux devoirs : elles engagent donc exclusivement des enseignants comme surveillants. D'autres

y renoncent délibérément, souvent pour des raisons financières ; les enseignants coûtent en effet plus chers que les surveillants sans formation pédagogique. Certaines communes auraient voulu recruter des enseignants comme surveillants, mais, faute de candidats, n'ont pas pu. Une commune a trouvé une formule intermédiaire : les séances de devoirs surveillés sont tenues par des surveillants sans formation pédagogique, mais ces derniers sont épaulés par un enseignant qui va d'un groupe à l'autre et apporte son aide aux élèves en difficulté. Les enseignants-surveillants ont un avantage dû à leur métier ; ils connaissent les matières et ont appris à gérer des groupes. Toutefois, on ne peut pas en déduire que les surveillants sans formation pédagogique ont des difficultés à faire leur travail, au contraire. On constate toutefois des différences d'une personne à l'autre : certaines ont une autorité naturelle qui leur permet de maintenir la discipline dans le groupe d'élèves, d'autres moins. Leurs connaissances des matières sont souvent suffisantes pour aider les enfants les plus jeunes. Pour les élèves plus âgés, par contre, certains surveillants rencontrent parfois leurs limites. Les surveillants (sans formation pédagogique) avec quelques années d'expérience se « débrouillent » souvent mieux que leurs jeunes collègues. Ils ont appris leur métier sur le tas, ou ils ont continué ce travail parce qu'il se passait bien dès le départ. Notons que tous les surveillants que nous avons rencontrés font preuve d'une grande motivation, ce qui est une condition essentielle pour le bon fonctionnement des devoirs surveillés.

Statut des surveillants

Les surveillants se distinguent entre eux non seulement par leur formation, mais également par leur statut dans l'établissement scolaire. Certains surveillants n'ont aucun contact, ni avec les enseignants, ni avec les parents d'élèves, qui peuvent même ignorer leur nom. Ces surveillants se sentent dévalorisés et méconnus par l'école, et en souffrent. D'autres participent à des réunions à l'école et collaborent étroitement avec les enseignants. Il arrive même qu'ils disposent des cahiers et des corrigés des devoirs, et qu'ils se mettent d'accord avec les enseignants en cas de besoins particuliers des élèves, ce qui leur permet d'apporter une aide aux devoirs ciblée et efficace. Le statut des surveillants est en principe lié à l'organisation des devoirs surveillés. Si celle-ci est assurée par l'établissement scolaire, des contacts directs avec le surveillant ont lieu, ce qui favorise son intégration à l'école. Par contre, si la commune organise les devoirs surveillés, la communication entre surveillants et école n'est pas toujours assurée. Tout dépend alors de la nature des liens entre la commune et l'école et des compétences accordées au surveillant, notamment celles qui concernent le contact direct avec les enseignants. Quel que soit le modèle d'organisation adopté, une bonne intégration du surveillant à l'établissement scolaire est un des facteurs de réussite des devoirs surveillés. Elle lui permet de coordonner son travail avec les enseignants et de chercher du soutien à proximité en cas de besoin.

Profil des élèves

Les élèves fréquentant les devoirs surveillés n'ont pas tous le même profil. Souvent, les enfants viennent aux devoirs surveillés parce que les parents ne peuvent pas les encadrer pour faire les devoirs. C'est le cas si les deux parents travaillent et/ou s'ils sont allophones. Dans ce dernier cas, les parents ont un double handicap. D'une part, ils peuvent être gênés par des connaissances insuffisantes en français, d'autre part par une compréhension lacunaire du système éducatif vaudois et de ses exigences. Il n'est pas rare que les enseignants encouragent les parents à inscrire leurs enfants aux devoirs surveillés, ceci en raison de devoirs non faits ou de difficultés scolaires. Ces profils sont un indice que les élèves qui vont aux devoirs surveillés ont besoin de plus que d'un simple espace pour faire

leurs devoirs. D'ailleurs, beaucoup d'élèves affirment qu'ils aiment venir aux devoirs surveillés pour l'aide qu'ils y reçoivent.

Conditions de travail des élèves

Plusieurs facteurs déterminent les conditions de travail des élèves aux séances de devoirs surveillés. Le temps qui précède les séances forme déjà une première condition. Si l'enfant a pu faire une bonne pause après les derniers cours, manger quelque chose, jouer, en résumé, se changer les idées, il arrive la tête reposée aux devoirs surveillés et son investissement s'en ressent. Certaines communes ou écoles en sont bien conscientes et offrent même un goûter aux élèves. La taille du groupe est aussi importante. Des petits groupes d'élèves sont plus faciles à gérer que les grands, et permettent aux surveillants de consacrer plus de temps à chaque élève et de l'aider à faire ses devoirs. Pour avoir un bon taux d'encadrement, il est aussi possible de mettre plusieurs surveillants dans des groupes plus grands. Si le groupe est homogène – les élèves appartiennent au même degré, voire à la même classe –, alors plusieurs enfants ont les mêmes devoirs. Ceci rend le travail du surveillant moins compliqué et plus efficace pour l'élève. Notons que la formation de petits groupes homogènes ne dépend pas seulement de la bonne volonté des organisateurs des devoirs surveillés. Les conditions pour un tel regroupement sont données dans de grands établissements avec un nombre important d'élèves inscrits aux devoirs surveillés. Dans les petits établissements, il y a parfois un seul groupe de devoirs surveillés accueillant nécessairement les élèves de plusieurs degrés scolaires. La taille raisonnable du groupe ne suffit cependant pas à créer de bonnes conditions de travail. Le surveillant doit pouvoir garantir une certaine discipline et du calme pour que les élèves puissent se concentrer sur leur travail. Les déplacements des élèves dans la salle, et les départs avant la fin des séances, peuvent causer des remous. Mais il faut nuancer. Est-il nécessaire que l'ambiance soit la même que dans les cours réguliers ? Les avis divergent. La sensibilité envers le bruit peut aussi être très différente d'un enfant à l'autre. Si un enfant est dérangé par le bruit ambiant, un autre ne l'est pas et trouve les conditions bien meilleures qu'à la maison. La capacité du surveillant à motiver les enfants et à les aider si nécessaire contribue aux bonnes conditions de travail. S'il n'y a pas un facteur prépondérant pour garantir de bonnes conditions de travail, c'est bien l'interaction entre les différents facteurs qui semble déterminante.

Problèmes rencontrés par les surveillants

Les surveillants peuvent rencontrer trois types de problèmes, liés respectivement aux élèves, à eux-mêmes, ou à leur statut. Les élèves peuvent oublier leurs affaires, ne pas savoir les devoirs qu'ils ont à faire, ne pas être capable de faire leurs devoirs seuls, ou avoir un comportement inadéquat. Les surveillants nouvellement engagés sont parfois mal ou pas du tout préparés à commencer leur travail. Les surveillants ne disposent pas toujours des supports nécessaires – cahiers, fiches, corrigés, petit matériel – pour faire leur travail de façon optimale. Ils n'ont pas toujours les connaissances disciplinaires pour aider les enfants à faire leurs devoirs. L'absence de coordination avec les enseignants est vécue par une partie des surveillants comme un manque qui rend plus difficile la tâche de bien répondre aux besoins des élèves. Enfin, le statut des surveillants est mal défini dans certaines communes. Sans cahier des charges, sans compétences bien définies, ils sont obligés d'inventer leur métier eux-mêmes.

Egalité

Le fait que les devoirs surveillés soient de la compétence de la commune explique la grande différence des prestations d'un endroit à un autre. Le nombre de séances, le profil

de formation des surveillants, la taille et l'homogénéité des groupes d'élèves, le profil des populations scolaires, la responsabilité de l'école, la qualité de l'aide aux devoirs, le montant des cotisations, la nécessité de moyens de transport sont autant de paramètres à prendre en compte. Dans ces circonstances, il est évident que tous les élèves du canton n'ont pas accès aux mêmes prestations en matière de devoirs surveillés ; étant donné que ce sont avant tout les jeunes élèves (CYP et CYT) qui les fréquentent, la qualité et la quantité des prestations offertes peuvent avoir une incidence sur l'orientation de l'élève opérée à la fin du CYT et, par conséquent, sur le parcours scolaire et professionnel futur du jeune. Cette inégalité de l'offre peut être discriminatoire pour certains élèves.

En ce qui concerne la question particulière de l'aide apportée aux élèves, il est intéressant de relever que le grand investissement consenti par les surveillants à cet égard (et relevé par les élèves et les doyens) est apparemment peu reconnu au niveau des communes, soit qu'elles méconnaissent la situation réelle sur le terrain, soit qu'elles n'ont pas jugé bon, lors de l'entretien, de mettre l'accent sur cet aspect-là.

Efficacité

La question de l'efficacité des devoirs surveillés ne peut pas obtenir de réponse directe. D'abord, il faudrait savoir si les devoirs à domicile ont un impact sur les performances scolaires, ce que la littérature n'a pas permis d'établir. Ensuite seulement, on pourrait examiner si les devoirs surveillés ont un effet positif sur ces performances. La mesure de ces effets dépasserait largement le cadre de la présente étude, qui doit se contenter dès lors de chercher des indices indirects de l'efficacité, et des conditions la favorisant.

Les acteurs interrogés sont très majoritaires à considérer que les devoirs surveillés sont efficaces. Par exemple, le fait que les devoirs surveillés répondent à une demande est considéré par certains responsables communaux comme un signe d'efficacité. D'autres arguments, d'ordre pédagogique, font valoir que l'aide apportée aux élèves rend les devoirs surveillés efficaces. La formation des surveillants conditionnerait la qualité de cette aide. Des aspects organisationnels auraient aussi un impact sur l'efficacité des devoirs surveillés. Ce sont notamment des surveillants qui avancent qu'une taille raisonnable et l'homogénéité du groupe créeraient de bonnes conditions de travail qui se répercuteraient sur l'efficacité des devoirs surveillés. Enfin, l'objectif principal des devoirs surveillés est que les enfants fassent leurs devoirs ; ce but atteint, les devoirs surveillés peuvent être considérés comme efficaces.

7 PISTES À EXPLORER

L'observation approfondie des devoirs surveillés dans 21 établissements scolaires permet d'avoir une représentation relativement complète des différents systèmes existants. Certains apparaissent rodés et efficaces, d'autres, selon l'opinion de leurs acteurs principaux, pourraient être améliorés. En piochant chez les uns et les autres des manières de fonctionner et des idées innovantes, nous pouvons dresser une liste de pistes à explorer où chacun pourra éventuellement s'enrichir de ce qui existe ailleurs. Chaque organisation est unique et un modèle peut convenir à l'une et pas à l'autre ; il ne s'agit donc pas là de recommandations, mais bien d'une fenêtre ouverte sur des possibilités différentes.

Les pistes données sont en majorité proposées par les acteurs interrogés (doyens et surveillants, plus rarement les élèves) ; quelques-unes sont issues des observations de pratique de la présente étude.

7.1 À PROPOS DES DEVOIRS SURVEILLÉS

Coûts des devoirs surveillés

Il n'est pas équitable pour les élèves et leurs familles que les devoirs surveillés soient gratuits dans un établissement scolaire et très coûteux dans un autre. De même, les enfants de familles défavorisées ne devraient pas se voir empêchés d'assister aux devoirs surveillés pour des questions liées au tarif de ceux-ci. Tout en respectant l'autonomie communale en la matière, il serait souhaitable d'une part d'homogénéiser les tarifs entre les communes et, d'autre part, de mettre en place de manière systématique des subsides ou un tarif proportionnel au salaire, pour les rendre accessibles à tous.

Par ailleurs, une solution pour diminuer le coût des devoirs surveillés pourrait être de privilégier une certaine souplesse en autorisant une participation à la carte. Cette piste est pertinente dans la mesure où la diminution du nombre d'élèves certains jours implique un nombre réduit de groupes d'élèves et donc de surveillants. Cette option répondrait également à des exigences de réalité des familles et laisserait de la place pour des activités extrascolaires.

Délégation de l'organisation aux établissements scolaires

Dans certaines communes, les devoirs surveillés sont bien structurés, des moyens suffisants sont alloués ; dans d'autres c'est moins le cas, car la commune est peu sensible à ce genre de problématique et préfère investir dans d'autres postes. Même quand les conditions sont bonnes, elles sont sujettes à fluctuation, et certains établissements scolaires craignent des coupes dans le budget communal consacré aux devoirs surveillés. Cette situation est source d'incertitude à chaque nouvelle année scolaire et ne favorise ni les initiatives ni un travail dans une relative sérénité.

Une autre raison en faveur de la délégation des devoirs surveillés aux établissements est que ces derniers sont forcément plus proches des besoins effectifs des élèves. D'ailleurs, ils apparaissent plus impliqués quand ce sont eux qui en ont la responsabilité et qu'ils ont choisi eux-mêmes les surveillants et, notamment, l'intégration de ces derniers est meilleure.

Transports scolaires

Le problème du transport des élèves concerne plusieurs communes rurales, notamment celles dont les bâtiments scolaires sont géographiquement dispersés. À la fin des séances, il arrive qu'il n'y ait pas de bus de retour. Des élèves ne viennent pas aux devoirs surveillés à cause de cette absence de moyen de transport scolaire. Ce problème a été soulevé, mais sans qu'une solution applicable à tous ait été trouvée – notamment dans le cas où les élèves partent au fur et à mesure. Il s'agit d'un problème local qu'il convient de régler avec les communes. Ces dernières devraient être sensibilisées à cette situation. Une solution pourrait être de décentraliser les devoirs surveillés pour qu'ils aient lieu là où se trouvent les élèves. On se retrouve cependant dès lors face à la question des coûts ou de l'investissement.

Devoirs surveillés le mercredi et/ou le vendredi

En règle générale, les devoirs surveillés ont lieu 3 fois par semaine, les lundi, mardi, et jeudi. Certains surveillants, très organisés, font faire les devoirs du jeudi dans la séance du mardi parce qu'ils savent que l'enfant sera seul le mercredi après-midi et soupçonnent qu'il ne fera pas, ou mal, ses devoirs. De ce fait, le mardi donne lieu à une séance très chargée.

Par ailleurs, la majorité des élèves travaillent le week-end, soit parce que la charge des devoirs est trop lourde pour se limiter à la semaine, soit parce que les conditions d'horaire ne permettent pas d'éviter des devoirs pour le lundi.

Sous réserve d'une diminution du volume des devoirs, on pourrait faire l'hypothèse que des devoirs surveillés le mercredi et le vendredi seraient souhaitables – cela se pratique dans certains établissements – mais cela a évidemment un coût.

Pause entre la fin des cours et le début des devoirs surveillés

De l'avis des adultes qui les entourent, les enfants ont besoin de se défouler et de « recharger les batteries » avant de se remettre au travail. Dix minutes de pause après 6 ou 7 périodes d'école ne sont pas suffisantes. Mettre en place une prise en charge qui leur permette de faire du sport, ou des jeux, avant de se remettre au travail (comme les enfants font chez eux) serait idéal. Pour la concentration, il faudrait également que les enfants mangent et boivent avant les devoirs surveillés. Il est généralement stipulé dans la lettre aux parents de donner un goûter aux enfants, or tous ne le font pas. Il serait donc souhaitable, comme certains établissements scolaires le pratiquent déjà, d'offrir un goûter à tous.

Groupes plus homogènes et/ou plus petits

Les groupes multiniveaux nécessitent un jonglage permanent pour le surveillant, et une organisation importante pour répondre aux besoins de tous. Souvent, les élèves les plus jeunes partent plus tôt que les autres, ce qui impose une contrainte supplémentaire. Ils monopolisent le surveillant dans la première partie de séance et font du bruit quand ils partent. Le risque est que les petits empêchent les grands de travailler, ou inversement. Les uns et les autres doivent être occupés pour ne pas perturber la séance.

Une grande hétérogénéité peut vite devenir problématique, c'est la raison pour laquelle surveillants et doyens vantent les mérites d'un effectif raisonnable, idéalement moins de dix élèves.

Matériel à disposition

Les oublis de matériel par les élèves sont fréquemment évoqués. Mettre systématiquement à disposition dictionnaires, ouvrages de référence, feuilles, crayons, etc., même si cela ne résout pas le problème de l'élève qui n'a pas son cahier de mathématiques, contribue au bon déroulement de la séance puisque cela minimise la perte de temps liée au fait d'aller chercher des affaires, et permet aux élèves qui les ont oubliées de faire malgré tout leurs devoirs.

Espaces « apprendre à apprendre »

De l'avis des personnes interrogées, se contenter des devoirs surveillés seuls ne suffit pas. Il faut que les élèves puissent y recevoir une part d'aide aux devoirs. Pour cela, il faudrait remplacer les devoirs surveillés par de l'assistance aux devoirs – ce qui, en pratique, est déjà le cas presque partout.

Les devoirs surveillés sont un moment idéal pour apprendre aux enfants à s'autogérer, leur montrer comment faire leurs devoirs, leur donner des stratégies d'apprentissage. Tous les enfants ne sont pas suffisamment armés face aux devoirs. Certains, malgré leur bonne volonté, ne savent pas comment s'y prendre ou s'y prennent mal et passent beaucoup de temps pour un résultat peu satisfaisant. Ces élèves n'ont pas besoin de revoir la leçon une fois de plus, mais ont besoin de connaître leur propre fonctionnement, pour mieux l'exploiter, et ainsi enrichir leurs moyens d'apprentissage. Il serait intéressant de faire venir un spécialiste de cette pédagogie « apprendre à apprendre » de temps en temps lors des séances ou de former les personnes intéressées (enseignants ou surveillants).

Obligation de rester jusqu'à la fin des séances

Deux formules existent : l'élève qui participe aux devoirs surveillés part quand il a terminé ses leçons (souvent un temps minimum est requis par le règlement) ou alors il reste jusqu'à la fin de la séance, même s'il n'a pas de devoirs ou s'il les a terminés. Chacune des deux formules pose un problème au niveau des conditions de travail. Dans le premier cas, les départs en continu peuvent perturber considérablement la séance, dans le second cas, ce sont les élèves inoccupés qui peuvent déranger ceux qui travaillent. Il n'y a pas de bonne solution ; les élèves se sont plaints des deux situations lors des entretiens. Au cours de nos observations de séances, il nous a toutefois semblé que libérer les élèves présentait l'avantage de rendre le surveillant disponible pour ceux encore au travail. Les départs peuvent être certes bruyants et agités, mais passée la vague de départs, la séance retrouve un calme studieux et un groupe de taille réduite propice à la concentration. Libérer les élèves ne doit d'ailleurs pas forcément signifier « les lâcher dans la nature », mais plutôt proposer un autre espace, différent de la salle où a lieu les devoirs surveillés, où les élèves qui ont terminé leurs leçons peuvent jouer sans déranger leurs camarades.

Si l'obligation de rester jusqu'à la fin de la séance est maintenue, il est important, pour que celle-ci ne se transforme pas en gardiennage et que les conditions de travail restent bonnes, d'occuper les enfants qui ont terminé leurs tâches. Les possibilités sont diverses : accès à la bibliothèque (dans certains établissements la bibliothèque ferme avant la séance des devoirs surveillés), aux ordinateurs, à des classeurs de fiches-jeux que l'enseignant peut mettre à disposition du surveillant, etc.

Statut des surveillants

Revoir ou aménager le cahier des charges des surveillants dans le sens de ce qu'ils font déjà, c'est-à-dire une aide à l'élève plutôt qu'une simple surveillance, permettrait de garantir plus d'homogénéité de pratiques, donc plus d'équité pour les élèves et éviterait

que les surveillants ne sachent pas ce qui est attendu d'eux, ce qui s'est parfois révélé être le cas.

Par exemple, certains surveillants ne savent pas ce qu'ils ont l'autorisation de faire et de ne pas faire en cas de problème (punir, mettre un mot dans l'agenda, contacter les parents, etc.), ou se plaignent du peu de moyens à leur disposition – ce qui les place dans une position peu confortable. De manière générale, il conviendrait d'améliorer la transmission d'informations entre la commune qui engage et les surveillants, par rapport à ce qui est attendu d'eux (cahier des charges), et par rapport à leurs droits et au fonctionnement des devoirs surveillés.

Partenariat entre surveillants et enseignants

Même si les surveillants apprécient beaucoup ce moment avec les élèves, ils disent également que ce n'est pas un travail très gratifiant, d'autant plus qu'ils ne se sentent pas reconnus au sein de l'école dans laquelle ils travaillent. Selon les établissements scolaires, les surveillants ne sont pas autorisés à utiliser le bureau de la maîtresse, n'ont pas accès à la salle des maîtres, n'ont pas le droit d'écrire dans l'agenda, de punir un élève, de s'adresser aux parents, etc. Un surveillant se plaint que personne ne connaît son nom ; « c'est comme si on n'existait pas », dit-il. Ailleurs, au contraire, le partenariat est privilégié. Une communication et une coordination actives sont établies avec les enseignants : les surveillants ont accès aux programmes scolaires et aux méthodes (ils ont une photocopie des livres par exemple), ils participent à certaines réunions, ils sont connus des parents, etc. Tous les acteurs paraissent gagnants dans cette situation.

Les rencontres formelles en début d'année sont peu répandues, mais elles permettraient aux surveillants de connaître l'enseignant des élèves dont ils ont la charge, et inversement, à l'enseignant de présenter les devoirs récurrents et de se mettre d'accord avec le surveillant sur un mode de fonctionnement (correction des devoirs, aide, etc.). Ce serait également une occasion pour répondre aux questions que les uns et les autres peuvent se poser. Par la suite, il serait souhaitable d'encourager les échanges, notamment afin que les surveillants se sentent les bienvenus pour relayer les difficultés d'un élève, les problèmes de comportement, les problèmes de quantité de devoirs aux enseignants respectifs des élèves dont ils s'occupent. Du point de vue des enseignants, il est intéressant d'avoir des retours, un regard externe sur les devoirs qu'il a donnés. Les établissements où ce partenariat est en place apprécient le fait d'avoir des règles communes, un langage commun, et évoquent « plein de petits accords internes » mis en place parce que surveillants et enseignants se voient régulièrement. Pour cela, il convient que les uns et les autres ne s'ignorent pas.

Dans le même ordre d'idées, les surveillants ne sont pas forcément outillés et à l'aise dans toutes les disciplines, pas plus qu'avec la méthodologie associée à chacune. Certains peinent en mathématiques ou en allemand, par exemple. Par ailleurs, il arrive qu'ils ne comprennent pas toujours ce que les enseignants demandent, ou que les élèves ne sachent pas vraiment quelles leçons ils ont à faire. Lors des entretiens, une surveillante a fait part de son excellente expérience de « duo » avec une enseignante qui lui communique tous les corrigés des devoirs, ce qui lui facilite grandement la tâche. On peut également imaginer que, dans certaines situations (l'apprentissage d'un vocabulaire par exemple), les élèves utilisent ce feuillet pour se corriger eux-mêmes. Cette manière de procéder donne non seulement un rôle actif à l'élève et lui permet de mieux ancrer ses apprentissages, mais libère également le surveillant d'une tâche qui prend beaucoup de temps. Ce dernier peut alors se consacrer à d'autres élèves.

Formation des surveillants

Certains établissements scolaires ont clairement exprimés le souhait que les surveillants soient des enseignants, ceci pour différentes raisons : ils connaissent les programmes, ils se font respecter par les élèves, ils sont déjà en contact avec les autres enseignants, etc. Toutefois, d'autres établissements, travaillant avec des non-professionnels, sont parfaitement satisfaits de la manière dont les devoirs surveillés fonctionnent, et tout aussi convaincus de leur efficacité. Le fait d'être enseignant n'est, par conséquent, peut-être pas une condition *sine qua non* pour la réussite des devoirs surveillés.

Par contre, les surveillants eux-mêmes ont émis le souhait de bénéficier d'une formation. On peut effectivement faire l'hypothèse (non démontrable, mais ressentie lors des observations) que les personnes les mieux formées et les plus expérimentées sont également les plus efficaces. Or, en pratique, on peut assister à des situations où un étudiant engagé le matin, commence son travail de surveillant sur le terrain l'après-midi même, et se retrouve ainsi « propulsé » devant les élèves. Sur les 21 surveillants interrogés dans notre étude, seuls 9 ont un lien avec le monde de l'enseignement. La tendance actuelle étant que les devoirs surveillés deviennent des devoirs accompagnés, peut-on continuer à confier les devoirs surveillés à des personnes sans aucune formation ? Former les personnes en place serait peut-être aussi une manière d'atténuer la possible tension entre le surveillant sans formation pédagogique et les enseignants.

La formation n'aurait pas forcément besoin d'être longue, mais devrait plutôt reposer sur un canevas de base. Elle pourrait, par exemple, avoir lieu durant les deux premières semaines d'école, quand les élèves n'ont pas encore ou peu de devoirs. Les surveillants pourraient être conseillés sur la gestion d'un groupe, la discipline. On pourrait également imaginer qu'ils assistent à quelques séances surveillées par des personnes ayant plusieurs années d'expérience, et qu'ils puissent leur poser des questions. Par la suite, un coaching, sorte de formation continue, pourrait les aider à résoudre les problèmes au moment où ils surviennent. Par exemple, un enseignant pourrait passer dans la classe à la demande des surveillants, pour régler des problèmes d'ordre pédagogique, comme cela se fait parfois.

Aide supplémentaire

Un enseignant pourrait rester durant le premier quart d'heure de la séance pour aider à la mise en route des devoirs (aide aux élèves et/ou aide au surveillant) ou encore, dans les grands établissements, un enseignant pourrait être à disposition de plusieurs groupes de devoirs surveillés.

Une autre piste serait de disposer d'un second adulte, sans formation pédagogique particulière (donc à moindre coût) qui permettrait d'aider au maintien du calme et de décharger le surveillant de certaines tâches particulièrement chronophages comme celle de dicter un vocabulaire. Une telle piste semble particulièrement appropriée dans les cas de groupes d'élèves importants.

Rencontres interétablissements

Certains doyens déplorent l'absence de rencontres interétablissements qui permettraient de parler des devoirs en général et des devoirs surveillés en particulier, alors qu'ils seraient preneur de nouvelles pistes à explorer. Ils se débrouillent comme ils le peuvent, sans savoir ce qui se fait ailleurs. Les bonnes idées existent partout et il serait efficace qu'elles profitent à tous. Par exemple, un doyen nous a décrit les pratiques développées par les surveillantes de son établissement, qui ont à faire avec un grand groupe : les plus âgés aident les plus jeunes, les élèves utilisent un dictaphone pour « s'autodicter », des

chaises supplémentaires sont installées pour que certains élèves puissent s'isoler ou travailler par deux, etc. De telles stratégies peuvent être utiles à d'autres surveillants et des échanges fructueux pourraient découler de telles rencontres.

Prise en compte des attentes des parents

La moitié des doyens font part de la déception des parents vis-à-vis des devoirs surveillés. Ils paient (parfois cher) et s'attendent à un service qui leur permette de se décharger des devoirs. Ils souhaiteraient que leurs enfants reçoivent une aide efficace sous forme d'appui ou de soutien pédagogique, que les devoirs soient terminés et corrigés quand ils rentrent à la maison. Ils se plaignent parfois que les devoirs surveillés ressemblent plus à une garderie. Il arrive alors que ces parents déçus retirent leur enfant des devoirs surveillés et leur offrent des leçons privées s'ils en ont les moyens. Ces demandes, qui reviennent régulièrement de la part de parents, indiquent un réel besoin d'aide. Ils se sentent désarmés face aux devoirs et souhaiteraient que ce système, imposé par l'école, soit réglé par elle et ne soit pas à la charge des familles, qui ne sont pas forcément bien armées pour y répondre.

En attendant un éventuel changement de statut des devoirs surveillés, et pour éviter les malentendus, il serait nécessaire de fournir une information claire et précise aux parents sur ce que les devoirs surveillés sont et ne sont pas.

Conclusion

La plupart des élèves disent préférer travailler aux devoirs surveillés plutôt qu'à la maison. D'ailleurs, s'ils étaient chez eux, certains élèves ne feraient tout simplement pas leurs devoirs. Les doyens et les surveillants, unanimement, disent trouver les devoirs surveillés indispensables. En conclusion, une dernière piste serait de les maintenir et de donner des moyens suffisants pour les faire fonctionner dans de bonnes conditions, suivant les pistes préalablement exposées.

7.2 À PROPOS DES DEVOIRS EN GÉNÉRAL

Consignes concernant les devoirs

La législation vaudoise donne des consignes très générales à propos des objectifs visés par les devoirs : « Les devoirs donnés par les enseignants [...] incitent à l'autonomie et à la responsabilisation » ; « ils servent à consolider des apprentissages effectués en classe. »²⁸ En outre, la manière d'atteindre ces objectifs n'est pas évoquée. Ce parti pris laisse une grande latitude aux établissements scolaires et aux enseignants, mais favorise également la diversité des pratiques, et par là même une inégalité de traitement potentielle, tout en empêchant toute évaluation des objectifs. Tous les acteurs auraient à y gagner si le Département (DFJC) pouvait mieux clarifier la finalité des devoirs.

Diminution des devoirs

Pour 40% des élèves interrogés, il y a trop de devoirs, soit de manière systématique, soit occasionnellement. La question de la suppression des devoirs mérite d'être débattue. En effet, les choses ne sont pas simples du côté des élèves. Les élèves qui ont des difficultés peinent à faire leurs devoirs – il n'est pas rare, par exemple, de constater, lors des devoirs surveillés, que des élèves de CYP2 n'arrivent pas à terminer leurs leçons en une heure – et

²⁸ Article 59 du règlement d'application de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (RLEO), 400.02.1

d'après les doyens et les surveillants, les devoirs leur apportent peu et ne favorisent pas la communication avec les familles. Certains enfants ne bénéficient d'aucune aide à la maison et sont prétérités. À ces problèmes, il faut ajouter que les élèves sont quasiment tous obligés de travailler le week-end pour les terminer et que les devoirs entrent fortement en concurrence avec des activités autres que scolaires ou correspondant à un temps pour se détendre, se reposer.

Du côté des familles, les devoirs sont sans conteste une charge supplémentaire. Le lien entre l'école et la famille devrait pouvoir se faire de manière agréable, or les devoirs ne le sont pas.

Pour les enseignants, en plus d'être chronophages, les devoirs sont potentiellement source de désagrément important en classe, lorsqu'ils ne sont pas ou mal faits.

Les interviewés ont également évoqués les côtés positifs des devoirs : ils aident à consolider ce qui a été fait en cours, à effectuer des tâches trop longues à faire en classe (apprentissage du vocabulaire par exemple), à développer l'autonomie de l'élève, à prendre des bonnes habitudes de travail, etc. Pour toutes ces raisons, la majorité d'entre eux proposent de maintenir les devoirs, mais en les réduisant à leur minimum.

Devoirs dans la grille horaire

D'après plusieurs doyens, un tiers des élèves environ ne font pas leurs devoirs dans de bonnes conditions. De plus, seuls les bons élèves sont réellement capables de faire leurs devoirs tout seuls. Leur proposition est donc de maintenir les devoirs mais sous la forme d'études après ou avant les cours, dans le cadre de l'école, complètement intégrées à la grille horaire. De cette manière, les devoirs seraient gérés par les enseignants (ce qui leur permettrait, en outre, d'avoir un autocontrôle sur les devoirs qu'ils donnent et de voir comment les élèves s'en sortent), et les élèves quitteraient l'école les devoirs faits. Les parents pourraient s'intéresser à la journée d'école de leur enfant sur un mode positif (ce dernier raconterait sa journée) et non pas sur un mode potentiellement conflictuel (les devoirs).

Les avantages seraient nombreux : tous les élèves bénéficieraient du même cadre de travail et feraient leurs devoirs dans une salle de classe, dans des conditions calmes, encadrés par un ou plusieurs adultes à disposition, possédant des compétences pédagogiques, et capables de répondre aux questions des élèves pour leur permettre d'avancer. Les élèves les plus à l'aise, s'ils terminent plus vite, pourraient faire ce qu'ils veulent, sans que ce soit en lien avec les devoirs du jour (lecture, recherche, etc.), tandis que les plus faibles pourraient rattraper ce qu'ils ont perdu à cause de leur lenteur. Ce serait une heure dévolue au travail, où l'élève ne pourrait rien faire d'autre. Les devoirs à domicile, eux, prennent la place du temps de jeu, lui aussi important pour le développement de l'enfant, ce qui explique que les élèves peuvent ne pas avoir envie de les faire. L'élève n'aurait aucun intérêt à bâcler les leçons, puisqu'il ne partirait pas jouer plus vite. Par contre, quand il rentrerait à la maison, sa journée d'école serait effectivement terminée.

On ne peut toutefois ignorer, du côté des inconvénients, les coûts qu'engendrerait une telle mesure (la rémunération des enseignants et des surveillants n'étant en principe pas la même), ni le changement de répartition de leur charge entre l'Etat et les communes qu'elle suppose.

Différenciation des devoirs

De l'avis unanime des doyens et des surveillants, les élèves en difficulté ne retirent que peu de profit des devoirs, voire même se découragent encore plus devant ces tâches trop lourdes pour eux. Ces acteurs encouragent donc la différenciation des devoirs qui consiste à donner moins en quantité aux plus faibles, et aussi d'éviter les devoirs qui demandent trop de réflexion ou d'autonomie. D'autres interviewés font remarquer que la plupart des devoirs donnés (comme une liste de mots à apprendre par cœur) ne sont pas motivants, et que chez les plus jeunes, en particulier, les devoirs gagneraient à être plus variés et plus ludiques. Ces pistes posent le problème plus général de la répartition des tâches et de ce que cela implique.

8 CONCLUSION

Principaux constats résultant de cette étude

Dans le canton de Vaud, le terme devoirs surveillés recouvre des réalités bien différentes d'une commune à une autre. Les objectifs sont plus ou moins bien définis et peuvent comprendre de l'aide aux devoirs ou non. Les différences concernent aussi bien la quantité que la qualité des prestations offertes. Ainsi, le nombre et la durée des séances sont variables. L'organisation des devoirs surveillés ne suit pas un seul modèle. Les groupes d'élèves peuvent être homogènes – appartenant à un même degré scolaire – ou pas, et de petite ou grande taille. Il peut y avoir un ou plusieurs surveillants par groupe. Enfin, les exigences par rapport au profil de formation des surveillants sont plus ou moins élevées. Suivant la commune, on engage des surveillants avec ou sans formation pédagogique. Les conditions d'accès aux devoirs surveillés sont aussi variables. Les séances sont plus ou moins chères, parfois gratuites. Dans des régions rurales, la nécessité de transport scolaire supplémentaire peut avoir un impact sur la fréquentation des devoirs surveillés. En amont des devoirs surveillés, il y a les devoirs à domicile. Leur contenu peut être plus ou moins supervisé au niveau de l'école, ou être de la seule compétence de l'enseignant. Le type et la quantité des devoirs ont des répercussions sur le déroulement des devoirs surveillés, et le travail des surveillants peut s'avérer plus ou moins exigeant.

Vu le grand nombre de paramètres définissant les devoirs surveillés, il n'est pas aisé de dégager le modèle qui fonctionne le mieux. La présente étude montre toutefois qu'un bon taux d'encadrement des élèves (relativement peu d'enfants par surveillant) et la formation des surveillants semblent être des conditions essentielles à ce bon fonctionnement. De plus, lorsque les élèves reçoivent une aide ciblée, ils aiment se rendre aux devoirs surveillés. Rappelons à ce propos que ce sont souvent des élèves qui ne reçoivent pas d'aide à la maison, des élèves en difficulté scolaire, ou allophones, qui les fréquentent.

D'un point de vue plus général, les résultats montrent également que chaque acteur se sent concerné par la problématique des devoirs surveillés et s'exprime selon sa perspective propre : les responsables communaux sont chargés d'organiser les devoirs surveillés, les doyens de les mettre en œuvre, et les surveillants de les faire fonctionner. Les sujets sont ainsi abordés sous un angle différent par chaque groupe d'acteurs.

Perspectives d'avenir

L'attribution de la compétence des communes en matière de devoirs surveillés a des avantages et des désavantages. Ainsi, elle peut permettre de trouver des solutions adaptées aux besoins particuliers locaux. Le revers de la médaille est que tous les élèves du canton n'ont pas accès au même niveau de prestations, ce qui pose un problème d'égalité de traitement. Cette réflexion autour de l'articulation entre un niveau local et un niveau plus centralisé est également mise en avant lorsque certains établissements scolaires, comme nous l'avons constaté au cours de l'étude, cherchent des solutions originales, notamment en puisant dans leur propre enveloppe, pour accompagner certaines catégories d'élèves dans la réalisation de leurs devoirs.

L'école vaudoise est touchée actuellement par de nombreux changements, tels que l'harmonisation de l'enseignement au niveau national, l'introduction d'un nouveau plan d'études au niveau romand (PER), et la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'école obligatoire (LEO) au niveau cantonal. Tous ces changements soulèvent un certain nombre de questions qui interpellent les responsables politiques. Ainsi, avec l'introduction de la journée continue des élèves, quelle sera la place des devoirs surveillés ? En feront-ils

partie ? Seront-ils obligatoires pour tous les élèves, ou représenteront-ils une option parmi d'autres ?

Le nouveau plan d'études romand (PER) a diminué la dotation horaire de certaines branches, tout en maintenant les objectifs. Ne risque-t-on pas, dès lors, un report du travail accompli précédemment en classe sur les devoirs à domicile ? Ceci pourrait accroître les problèmes des élèves déjà en difficulté et en poser à d'autres, ce qui pourrait avoir pour conséquence l'augmentation des effectifs dans les séances des devoirs surveillés. Les devoirs surveillés seraient-ils, sous leur forme actuelle, à même de répondre à une telle demande ?

Plus généralement, et étant donné la grande diversité dans l'offre et le contenu des devoirs surveillés – ainsi que l'impact qu'ils peuvent avoir sur le parcours scolaire d'un élève –, une meilleure définition des objectifs des devoirs surveillés et des responsabilités des acteurs pourrait s'avérer positive pour l'égalité des chances des élèves de tout le canton, devant l'enseignement.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Cadre réglementaire et organisation des devoirs surveillés dans les cantons romands.....	36
Tableau 2 : Prestations des devoirs surveillés dans les cantons romands	37
Tableau 3 : Organe responsable de la mise en place des devoirs surveillés.....	39
Tableau 4 : Personnes supervisant le fonctionnement des devoirs surveillés (plusieurs réponses possibles)	40
Tableau 5 : Personnes contactées en cas de problèmes graves (plusieurs réponses possibles)	41
Tableau 6 : Personne chargée de la coordination du travail des surveillants (plusieurs réponses possibles)	41
Tableau 7 : Lieu où se déroulent les devoirs surveillés.....	42
Tableau 8 : Objectifs des devoirs surveillés : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles).....	45
Tableau 9 : Recommandations (plusieurs réponses possibles).....	47
Tableau 10 : Types de règles appliqués aux devoirs à domicile (plusieurs réponses possibles).....	51
Tableau 11 : Modes de coordination	52
Tableau 12 : Principaux types de devoirs.....	52
Tableau 13 : Principaux types de devoirs selon la matière	53
Tableau 14 : Différences de pratiques entre enseignants	53
Tableau 15 : Objectifs des devoirs : occurrence des 5 réponses les plus citées.....	54
Tableau 16 : Connaissance des conditions de travail à la maison (plusieurs réponses possibles).....	61
Tableau 17 : Mesures d'aides proposées par l'école pour les devoirs à domicile (plusieurs réponses possibles)	62
Tableau 18 : Organe responsable de la mise en place des devoirs surveillés.....	65
Tableau 19 : Lieu où se déroulent les devoirs surveillés	66
Tableau 20 : Durée maximum des séances de devoirs surveillés	66
Tableau 21 : Profils de formation des surveillants (plusieurs réponses possibles)	67
Tableau 22 : Tâches des surveillants (plusieurs réponses possibles)	68
Tableau 23 : Organisation des surveillances	68
Tableau 24 : Organe recruteur et payeur des surveillants.....	69
Tableau 25 : Mode de contact entre surveillants et enseignants (plusieurs réponses possibles).....	70
Tableau 26 : Pourcentage d'élèves fréquentant les devoirs surveillés.....	71
Tableau 27 : Public cible des devoirs surveillés (plusieurs réponses possibles)	71
Tableau 28 : Personnes supervisant le fonctionnement des devoirs surveillés (plusieurs réponses possibles)	72
Tableau 29 : Existence d'un projet d'établissement lié aux devoirs surveillés.....	73
Tableau 30 : Efficacité des devoirs surveillés (plusieurs réponses possibles).....	75
Tableau 31 : Adéquation des devoirs surveillés aux besoins des élèves et des parents	76
Tableau 32 : Recommandations (plusieurs réponses possibles)	78
Tableau 33 : Manière d'être devenu surveillant (plusieurs réponses possibles).....	83
Tableau 34 : Années d'expérience en tant que surveillant.....	84
Tableau 35 : Public cible des devoirs surveillés : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles).....	85

Tableau 36 : Répartition des élèves selon les degrés d'enseignement.....	86
Tableau 37 : Caractéristiques du groupe d'élèves.....	86
Tableau 38 : Taille du groupe.....	87
Tableau 39 : Matériel à disposition : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles).....	89
Tableau 40 : Personne qui détermine la forme et le contenu des devoirs surveillés (plusieurs réponses possibles).....	89
Tableau 41 : Tâches du surveillant.....	90
Tableau 42 : Possibilités d'actions en cas de problèmes pendant le déroulement de la séance : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles).....	91
Tableau 43 : Personnes supervisant le fonctionnement des devoirs surveillés (plusieurs réponses possibles).....	92
Tableau 44 : Mode de coordination (plusieurs réponses possibles).....	93
Tableau 45 : Raisons de contacts entre surveillants et enseignants (plusieurs réponses possibles).....	94
Tableau 46 : Fréquence de contacts entre surveillants et enseignants.....	95
Tableau 47 : Raisons de contacts entre surveillants et parents : occurrence des 4 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles).....	95
Tableau 48 : Mode de contacts entre surveillants et parents : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles).....	96
Tableau 49 : Disciplines concernés par les devoirs (plusieurs réponses possibles).....	96
Tableau 50 : Problèmes avec les devoirs.....	97
Tableau 51 : Quantité de devoirs.....	98
Tableau 52 : Interventions du surveillant en cas de difficultés des élèves (plusieurs réponses possibles).....	100
Tableau 53 : Retours d'information que reçoivent les surveillants selon les acteurs.....	101
Tableau 54 : Efficacité des devoirs surveillés (plusieurs réponses possibles).....	102
Tableau 55 : Adéquation entre les devoirs surveillés et les besoins des élèves.....	102
Tableau 56 : Utilité des devoirs (plusieurs réponses possibles).....	103
Tableau 57 : Faut-il maintenir ou supprimer les devoirs ? (plusieurs réponses possibles).....	104
Tableau 58 : Recommandations (plusieurs réponses possibles).....	105
Tableau 59 : Autres dispositifs souhaités.....	106
Tableau 60 : Degrés fréquentés par les élèves.....	109
Tableau 61 : Âge des élèves.....	110
Tableau 62 : Nombre de langue(s) parlée(s) à la maison.....	110
Tableau 63 : Langue(s) parlée(s) à la maison : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles).....	111
Tableau 64 : Types de devoirs à faire aujourd'hui : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles).....	111
Tableau 65 : Types de devoirs en français : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles).....	112
Tableau 66 : Types de devoirs en mathématiques : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles).....	112
Tableau 67 : Évaluation de la quantité de devoirs.....	113

Tableau 68 : Existence de problèmes liés aux devoirs : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles).....	114
Tableau 69 : Opinion sur le maintien ou la suppression des devoirs.....	114
Tableau 70 : Raisons pour lesquelles les devoirs devraient être maintenus (plusieurs réponses possibles).....	115
Tableau 71 : Raisons pour lesquelles les devoirs devraient être supprimés (plusieurs réponses possibles).....	115
Tableau 72 : Utilité des devoirs : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles).....	116
Tableau 73 : Existence d'une aide à la maison.....	116
Tableau 74 : Personne ayant proposé les devoirs surveillés à l'enfant.....	117
Tableau 75 : Raison pour laquelle la proposition des devoirs surveillés a été faite : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles).....	118
Tableau 76 : Existence d'un travail les jours sans devoirs surveillés.....	118
Tableau 77 : Raisons qui font que les élèves aiment venir aux devoirs surveillés : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles).....	119
Tableau 78 : Avantages des devoirs surveillés : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles).....	120
Tableau 79 : Inconvénients des devoirs surveillés : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles).....	120
Tableau 80 : Lieu préféré pour faire ses devoirs.....	121
Tableau 81 : Raisons pour lesquelles les devoirs surveillés sont préférés à la maison : occurrence des 4 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles).....	121
Tableau 82 : Forme du travail : occurrence des 5 réponses les plus citées.....	122
Tableau 83 : Existence de bruit et mouvements dans la classe : occurrence des 5 réponses les plus citées.....	123
Tableau 84 : Aide apportée par le surveillant.....	124
Tableau 85 : Manière dont le surveillant aide : occurrence des 5 réponses les plus citées (plusieurs réponses possibles).....	124
Tableau 86 : Tableau récapitulatif des observations en séances de devoirs surveillés.....	137

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

1P	Première année primaire
ACT	Activités créatrices sur textiles
APE	Association des parents d'élèves
APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire
CADEV	Centrale d'achats de l'Etat de Vaud
CE1	Cours élémentaire 1 ^e année
CE2	Cours élémentaire 2 ^e année
CEPEP	Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (Québec)
CM1	Cours moyen 1 ^e année
CM2	Cours moyen 2 ^e année
CP	Cours préparatoire
CVAJ	Centre vaudois d'aide à la jeunesse
CYP1	Premier cycle primaire
CYP2	Deuxième cycle primaire
CYT	Cycle de transition
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (Vaud)
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire (DFJC)
FAPEO	Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (Belgique)
HarmoS	Concordat suisse d'harmonisation de la scolarité obligatoire
HEP	Haute Ecole pédagogique
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PER	Plan d'étude romand
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
RLEO	Règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire
RLS	Règlement d'application de la loi scolaire
SPJ	Service de protection de la jeunesse (DFJC)
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers

UFAPEC Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (Belgique)

VSB Voie secondaire de baccalauréat

VSG Voie secondaire générale

VSO Voie secondaire à options

Tableau de concordance des différents degrés du primaire sous la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) :

Vaud (LEO)	Vaud (avant LEO)		France
3H	1P	CYP1	CP
4H	2P		CE1
5H	3P	CYP2	CE2
6H	4P		CM1
7H	5 ^e	CYT	CM2
8H	6 ^e		6 ^e

BIBLIOGRAPHIE

- Alexandre, A. & Vagneck, N. (2004). *Comment rendre la correction des devoirs profitable aux élèves ?* Mémoire professionnel PLC2 de Mathématiques, IUFM de l'académie de Montpellier.
- Bégoc, F. (2001-2002). *Les devoirs à la maison*.
<http://florent.begoc.pagesperso-orange.fr/>
- Circulaire de novembre 1912. *Suppression des devoirs écrits dans la famille*.
- Circulaire du 29 novembre 1956. *Suppression des devoirs à la maison ou en étude*.
- Circulaire n° 64-496 du 17 décembre 1964. *Interdiction des devoirs à la maison pour les élèves des classes primaires*.
- Circulaire n° 71-38 du 28 janvier 1971. *Interdiction, dans l'enseignement élémentaire, des devoirs écrits à faire à la maison ou en étude*.
- Circulaire n°86-083 du 25 février 1986. *Les études à l'école, au collège, au lycée : un élément important de la pédagogie de la réussite*.
- Circulaire n° 94-226 du 6 septembre 1994. *Organisation des études dirigées à l'école élémentaire*.
- Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (CEPEP). (2010). *Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire*. Québec : Conseil supérieur de l'éducation.
- Conférence nationale sur les rythmes scolaires (2011). *Rapport de synthèse des auditions, des débats en académie et des échanges sur internet*. Paris : Ministère de l'Education nationale.
- Cooper, H., Civey Robinson, J. & Patall, E. A. (2006). Does homework improve academic achievement ? A synthesis of research, 1987-2003. *Review of educational research*, 79, (1), 1-62.
- Danguèger, A. (1911). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette.
<http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/>
- Dobbelstein, B. (1996). *Quels devoirs développent quel sens de l'effort ?* Travail de fin d'études, Institut supérieur pédagogique Saint-Roch et Notre-Dame Theux.
- Dubois, L. & Navarro Dubois, G. (1997). *Les devoirs à domicile : Des tâches sans tâches ?*
http://tecfa.unige.ch/~laurent/publications/Les_devoirs_a_domicile_1997.pdf
- FAPEO. (2008). *Le sens du rythme. Rythmes scolaires, biologiques et psychologiques de l'enfant et de l'adolescent*.
http://www.fapeo.be/wp-content/analyses/archives/sens_rythme.pdf
- Favre, B. & Steffen, N. (1988). *Tant qu'il y aura des devoirs...* Genève : SRED.
- Glasman, D. & Collonges, G. (1994). *Cours particuliers et construction sociale de la scolarité*. Paris : CNDP-FAS.
- Glasman, D. (en collaboration avec Besson, L.) (2004). *Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école*. Paris : Ministère de l'Education nationale, Haut Conseil de l'évaluation de l'école.
- Grandserre, S. (2007). *Les devoirs à la maison.. Une question pédagogique, sociale et politique*.
www.meirieu.com/classeauquotidien/devoirsgrandserre.pdf
- Gouyon, M. (2004). L'aide aux devoirs apportée par les parents. *INSEE Première*, 996.
- Gouyon, M. (2006). Une chambre à soi : un atout dans la scolarité ? In *Données sociales : La société française*. Paris : INSEE.

- Guiguet, F. & Jaillardon, L. (1992). *Travail en classe et devoirs à la maison*. Mémoire de maîtrise, Université Lumière-Lyon 2.
- Hong, E., Topham, A., Carter, S., Wozniak, E., Tomoff, J. & Lee, K. (2000). A cross cultural examination of the kinds of homework children prefer. *Journal of research and development in education*, 34, (1), 28-39.
- Jourdan, J. (1965). Les trimestres scolaires : degré de fatigue chez les élèves et chez les maîtres à certaines époques de l'année. *Enfance*, 1, (18), 135-156.
- Kakpo, S. & Netter, J. (2013). L'aide aux devoirs. Dispositif de lutte contre l'échec scolaire ou caisse de résonance des difficultés non résolues au sein de la classe. *Revue française de pédagogie*, 182, 55-70.
- Larue, R. (1995). Le travail personnel des élèves en dehors de la classe. *Education & formations*, 44, 5-9.
- Legendre, R. (2005). *Dictionnaire actuel de l'éducation*. Montréal : Guérin.
- Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), du 7 juin 2011.
- Maulini, O. (2000). Un seul devoir : la circulation des savoirs. *Bulletin du groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines (GAPP)*, 80, 24-26.
- Meirieu, P. (2000). *L'école et les parents : la grande explication*. Paris : Plon.
- Meirieu, P. (2004). *Les devoirs à la maison. Parents, enfants, enseignants : pour en finir avec ce casse-tête*. Paris : La Découverte.
- Mottey, A. (2005). *Comment utiliser les devoirs à la maison pour aider les élèves à se remotiver à travailler chez eux ?* Mémoire professionnel, IUFM de Dijon.
- Mouraux, D. (1992). *Du rythme d'enfer au rythme d'enfant. Résultats de l'enquête auprès des familles sur le projet d'aménagement des rythmes scolaires*. Bruxelles : De Boeck.
- OCDE. (2014). *Les devoirs entretiennent-ils les inégalités en matière d'éducation ? PISA à la loupe 2014/12*. OCDE 2014.
- Pecorini, M., Jaunin, A., Ducret, J., Benninghoff, F. (2010). *Aménagement du temps scolaire et extrascolaire. Vers un nouvel horaire scolaire*. Genève : Service de la recherche en éducation.
- Perrenoud, P. (1990). Pourquoi parler de l'essentiel quand il est si amusant de parler des devoirs ? *Educateur*, 7, 13-15.
- Perrenoud, P. (2004). « Est-ce que tu as fait tes devoirs ? » : une question inégalement persécutante. *Educateur*, 10, 6-8.
- Prost, A. (1983). *Les lycées et leurs études au seuil du 21ème siècle*. Paris : CNDP.
- Règlement d'application de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire.
- Règlement d'application de la loi scolaire du 12 juin 1984 - Etat au 01.01.2007.
- Richard, J.-M. (1990). Pour l'école à l'école. *Educateur*, 7, 26-27.
- Sweet, R., Mandell, N., Anisef, P. & Adamuti-Trache, M. (2007). *Managing the home learning environment : parents, adolescents, and the homework problems*. Report prepared for the Canadian Council of Learning.
- Tédesco, E., Maness, D. & Vari, S. (1985). *Les attitudes et les comportements des maîtres à l'égard du travail scolaire à la maison dans l'enseignement élémentaire*. Paris : INRP, coll. Rapports de recherche, n° 2.
- Testu, F. (2008). *Rythmes de vie et rythmes scolaires : aspects chronobiologiques et chronopsychologiques*. Issy-les-Moulineaux : Elsevier Masson.
- UFAPEC (2000). *Les travaux à domicile à l'école primaire. L'avis des parents*.

<http://www.ufapec.be/nos-analyses/3508-devoirs/>

Vander Gucht, D. (1998). Les investissements éducatifs en Communauté française. *Revue de l'Institut de Sociologie*, 3-4, 223-273.

Van Kempen, J.-L. (2008). *Les travaux à domicile à l'école primaire contribuent-ils à renforcer les inégalités sociales ?* Analyse UFAPEC n°35.08.

<http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2008/35-08-devoir.pdf>

Vermeil, C. Vermeil, G. (1999). *Lièvres et tortues*. Paris : Stock.

Vermeil, G. (1984). *La fatigue à l'école*. Paris : ESF.

ANNEXES

Questionnaire adressé aux responsables cantonaux

Canevas d'entretien avec les responsables communaux

Canevas d'entretien avec les doyens

Canevas d'entretien avec les surveillants

Canevas d'entretien avec les élèves

Grille d'observation des séances de devoirs surveillés

Questionnaire adressé aux responsables cantonaux



Unité de recherche pour le pilotage
des systèmes pédagogiques



Enquête sur les études surveillées

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une enquête sur les études surveillées dans le canton de Vaud, nous aimerions comparer la situation vaudoise à celle des autres cantons romands. Nous vous prions donc de répondre aux questions ci-dessous.

Le questionnaire peut être rempli directement à l'écran. Chaque question comporte des éléments de réponse que vous pouvez sélectionner en cliquant sur le bouton correspondant. La rubrique *Remarques* vous permet de préciser votre réponse ou de faire des commentaires. La souris ou la touche tabulateur vous permettent de passer d'un bouton ou d'une zone texte (remarques) à l'autre.

Nous vous prions de nous retourner le questionnaire complété et enregistré jusqu'au 26 mars. Vous pouvez l'envoyer de préférence par courriel ou par la poste :

eugen.stocker@vd.ch - Eugen Stocker, URSP, Route de Chavannes 31, 1014 Lausanne

Pour d'éventuelles questions, n'hésitez pas à nous contacter (tél. 031 316 06 22).

En vous remerciant d'avance de votre collaboration, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Veuillez sélectionner votre canton, s.v.p. :	Nom du/de la répondant/e	<input type="text"/>
	Fonction	<input type="text"/>
	Téléphone	<input type="text"/>
	E-mail	<input type="text"/>

1) **Dans votre canton, qui fixe le cadre réglementaire des études surveillées ?**

(exigences concernant la formation des surveillants, nombre d'élèves minimum pour rendre l'offre d'études surveillées obligatoire...)

Cochez ce qui convient; une seule réponse possible

<input type="radio"/> Le Canton	<input type="radio"/> L'École
<input type="radio"/> La Commune	<input type="radio"/> Autre (précisez sous remarques, s.v.p.)

Remarques :

--

2) **Qui organise les études surveillées ?**

(gestion personnel, locaux, horaires...)

Une seule réponse possible

<input type="radio"/> Le Canton	<input type="radio"/> L'École
<input type="radio"/> La Commune	<input type="radio"/> Autre (précisez sous remarques, s.v.p.)

Remarques :

--

Il arrive que lorsque le canton ou la commune sont les organisateurs, ils délèguent cette tâche à l'école. Si c'est le cas dans votre canton, quelle part des écoles est concernée ?

Une seule réponse possible

<input type="radio"/> Toutes les écoles
<input type="radio"/> La majorité des écoles
<input type="radio"/> Moins de la moitié des écoles
<input type="radio"/> Autre (précisez sous remarques, s.v.p.)

Remarques :

--

3) Quel est l'objectif des études surveillées ?

Une réponse par item

a) Offrir aux élèves un espace propice au travail
(un adulte surveille)

Oui Non

b) Offrir aux élèves une aide
(un adulte les guide, les met au travail)

Oui Non

c) Offrir aux élèves un appui
(un adulte explique, corrige)

Oui Non

Remarques :

4) Quelle est la formation exigée pour les surveillants ?

Une seule réponse possible

- Pas de formation particulière
 Formation d'enseignant
 Autre formation ou exigence (précisez laquelle sous remarques, s.v.p.)

Remarques :

5) Le nombre d'élèves par surveillant est-il réglementé ?

Une seule réponse possible

- Non
 Oui (précisez sous remarques le nombre maximal et minimal, s.v.p.)

Remarques :

6) Les enseignants sont-ils mis à contribution ?

Une seule réponse possible

- Oui, cela fait partie de leur cahier de charges
- Oui, ils sont payés en plus
- Non
- Autre, précisez sous remarques, s.v.p.

Remarques :

7) Quels degrés d'enseignement sont concernés par les études surveillées ?

Cochez ce qui convient, s.v.p.

Enseignement primaire

 P1 P2 P3 P4 P5* P6*

* CYT au canton de Vaud

Enseignement secondaire I

 S1 S2 S3

Autre (précisez sous remarques, s.v.p.)

Remarques :

8) Un public cible des études surveillées est-il défini ?

Plusieurs réponses possibles

- Non
- Enfants dont les parents travaillent
- Enfants de milieu défavorisé
- Enfants en difficulté scolaire
- Enfants allophones
- Autre (précisez sous remarques, s.v.p.)

Remarques :

9) Qui peut faire la demande d'une participation aux études surveillées ?

Plusieurs réponses possibles

<input type="radio"/>	Les élèves ou leurs parents
<input type="radio"/>	L'école
<input type="radio"/>	Autre (précisez sous remarques, s.v.p.)

Remarques :

--

10) Peut-on imposer la fréquentation des études surveillées à un élève ?

<input type="radio"/>	Non	<input type="radio"/>	Oui (précisez sous remarques dans quelles conditions, s.v.p.)
-----------------------	-----	-----------------------	---

Remarques :

--

11) Pouvez-vous estimer la proportion d'élèves fréquentant les études surveillées au niveau cantonal ?

Une seule réponse possible

<input type="radio"/>	Non	<input type="radio"/>	Oui (précisez sous remarques les %, s.v.p.)
-----------------------	-----	-----------------------	---

Remarques :

--

12) Quelle est la participation des familles au financement des études surveillées ?

Une seule réponse possible

<input type="radio"/>	Gratuit pour les familles
<input type="radio"/>	Payant (précisez sous remarques le montant par période, semestre ou année, s.v.p.)

Remarques :

--

13) Existe-t-il un contrôle du bon fonctionnement des études surveillées ?

Une seule réponse possible

Non Oui, précisez sous remarques par qui, s.v.p.

Remarques :

14) Avez-vous connaissance de retours (positifs ou négatifs) de la part de parents, d'enseignants ou de surveillants concernant les études surveillées ?

Une seule réponse possible

Non Oui. Précisez sous remarques lesquels et de la part de qui, s.v.p.

Remarques :

15) Des modifications par rapport aux devoirs surveillés sont-elles prévues dans un proche avenir ?

(généralisation, changement de responsabilité ou dans l'organisation...)

Une seule réponse possible

Non Oui. Précisez sous remarques lesquelles, s.v.p.

Remarques :

16) Existe-t-il des documents concernant les études surveillées dans votre canton ?

Non Oui (précisez lesquels, s.v.p.)

Si oui, merci de joindre ces documents

Remarques :

Nous vous remercions d'avoir répondu à ce questionnaire

Veillez enregistrer ce questionnaire et l'envoyer à l'adresse suivante, s.v.p. :

eugen.stocker@vd.ch

ou par courrier à : Eugen Stocker, URSP, rte de Chavannes 31, 1015 Lausanne

Canevas d'entretien avec les responsables communaux

Organisation	Y a-t-il des DS dans la commune ? Qui organise les DS ? (Commune, organisme intercommunal, établissement scolaire, association de parents, ...) Existe-t-il un règlement écrit? Ecrit par qui ?
Accès aux devoirs surveillés	Quelles sont les conditions d'accès aux DS ? (Ouvert à tout le monde, élèves aux conditions de travail inadéquates à la maison, en difficulté scolaire, allophones, ...)
Objectifs des devoirs surveillés	Quels sont les objectifs des DS ? (Surveillance, aide aux devoirs, soutien, correction des devoirs, ...)
Le fonctionnement des devoirs surveillés :	Où ont lieu les DS ? Quels sont les moments et la durée des DS ? (jours, heures, durée) Obligation minimum de suivi ? Quel est le nombre / taux d'élèves fréquentant les DS ? Qui surveille le bon fonctionnement des DS ? Que font les surveillants en cas de problèmes ? (Ressort de la commune ? Règlement ?) Y a-t-il une relation entre la commune et quelqu'un de l'établissement ?
Le transport des élèves (le cas échéant) :	Qui organise le transport des élèves ? Qui paye le transport des élèves ? Est-ce que le transport pose des problèmes logistiques ? Est-ce que des problèmes de transport sont dissuasifs pour la participation aux DS ?
Les surveillants :	Qui engage les surveillants ? Qui paye les surveillants ? Quelle est la formation des surveillants ? Quelles sont les tâches des surveillants (cahier des charges) ? Qui coordonne le travail des surveillants ? La commune reçoit-elle des retours de la part des surveillants ?
Le financement des devoirs surveillés :	Qui finance les DS ? Est-ce que les parents paient pour les DS ? Combien ? Combien les DS coûtent à la commune par année ? Est-ce qu'il y a des allègements pour les familles modestes ?

Avis/recommandations

La commune reçoit-elle des retours de la part de l'école, d'enseignants, de parents, ou d'élèves ? Lesquels ? (organisation, coûts, satisfaction, ...)

Est-ce que la commune prévoit des modifications concernant les DS ?

Est-ce que la commune juge efficace les DS ? En quoi ?

Est-ce que les DS sont adéquats aux besoins des élèves, parents ou enseignants ? En quoi ?

La commune souhaite-t-elle faire des recommandations concernant les DS ? (cantonalisation...)

Canevas d'entretien avec les doyen(ne)s

Nom :

Etablissement :

Fonction :

Introduction

Présentation personnelle, présentation et explication des raisons de l'enquête

Définition des modalités de l'entretien (durée prévue, prise de notes, enregistrement, confidentialité)

Demander de préciser la fonction de la personne

Présenter brièvement la structure du canevas

I. Devoirs à domicile (politique d'établissement, organisation)

- 1) Y a-t-il des règles en relation avec les devoirs à domicile au sein de l'établissement ?
 - Existe-t-il un règlement interne écrit ou est-ce un règlement tacite ?
 - Ces règles sont-elles contraignantes ?
 - Contenu du règlement : quantité de devoirs ? fréquence ? durée ? types ? interdictions ? sanctions si non faits ?
- 2) Les enseignants se coordonnent-ils pour donner des devoirs à la classe ?
 - De quelle manière ?
(comment les enseignants transmettent-ils les informations ?)
 - Cette coordination entre enseignants se passe-t-elle bien ?
(y a-t-il des problèmes ? lesquels ? qui se plaint ? à qui ?)

II. Devoirs à domicile (types, finalités, efficacité et problèmes)

- 4) Quels types de devoirs les enseignants donnent-ils ?
 - Devoirs d'achèvement (*finir à la maison le travail commencé en classe*) ?
 - Devoirs pratiques (*revoir et renforcer les concepts étudiés en classe*) ?
 - Devoirs de préparation (*préparer les élèves à une leçon à venir*) ?
 - Devoirs d'approfondissement (*explorer ou raffiner les apprentissages dans de nouveaux contextes ou intégrer et approfondir les apprentissages réalisés en classe*)
 - Différents en fonction de la matière ?
 - Différences de pratiques entre les enseignants ?

- 5) De manière générale, à quoi servent les devoirs, selon vous ?
(à s'approprier les contenus ? à avancer dans le programme ? à créer des bonnes habitudes de travail ? à aider les élèves les plus faibles ? à développer l'autonomie ? à communiquer avec les familles ?)
- 6) Selon vous, ces objectifs sont-ils atteints ?
(les devoirs sont-ils efficaces ? certains plus que d'autres ? pour tout le monde ?)
- 7) Pensez-vous qu'on puisse établir un lien entre les devoirs et les résultats scolaires de l'enfant ? Si oui, y a-t-il des élèves pour qui cela ne fonctionne pas ?
- 8) Les devoirs posent-ils problème ?
 - A qui ? *(élèves ? enseignants ? parents ?)*
 - Si oui, quels types de problèmes ? *(coordination entre enseignants, quantité : trop ou pas assez, devoirs non faits, etc.)*
 - D'après vous, les devoirs à domicile devraient-ils être conservés ou supprimés ?
- 9) Que savez-vous des conditions dans lesquelles les élèves font généralement leurs devoirs ?
 - Les enseignants connaissent-ils ces conditions ?
 - Sait-on si les élèves reçoivent de l'aide pour leurs devoirs *(parents, répétiteurs)* ?
 - Quelle part font leurs devoirs dans de bonnes conditions / dans de mauvaises conditions ?
- 10) Prenez-vous des mesures si vous savez qu'un élève a besoin d'aide aux devoirs ? Si oui, lesquelles
(mesures individuelles ? appuis en petits groupes ? mesures spéciales ?)

III. Devoirs surveillés

- 11) Avez-vous des informations précises sur **l'organisation et le fonctionnement** des devoirs surveillés dans votre établissement ?
 - 11.1) **La commune**
 - La commune gère-t-elle l'entier des devoirs surveillés ou délègue-t-elle une partie à votre établissement ?
 - 11.2) **Les aspects pratiques** liés aux devoirs surveillés
 - Lieu ?
 - Moment ?
 - Fréquence ?
 - Durée ?
 - Prix ?

11.3) Les surveillants

- Qui sont les surveillants ? quelle formation est exigée ?
- Quelles sont leurs tâches ? Leurs pratiques ?
- Comment sont-ils organisés/coordonnés entre eux ?
- Qui les engage ? qui les paie ?
- Sont-ils en contact avec les enseignants ou avec vous ? si oui, à quelle fréquence et pour quelles raisons ?
- Que font-ils en cas de problème ? (*personne de réf. dans l'établissement ?*)

11.4) Les élèves

- Quel est le nombre ou la part d'élèves qui fréquentent les devoirs surveillés ?
- Quel est le public cible ?
- Quels sont les conditions et les modes d'accès ?
(*qui les y envoie ? est-ce obligatoire ? y vont-ils toute l'année ?*)

11.5) Questions générales

- Qui surveille le bon fonctionnement des devoirs surveillés ?
- Y a-t-il des modifications prévues dans l'organisation des devoirs surveillés ? Si oui, lesquelles et pourquoi ?

12) Existe-t-il un **projet d'établissement** lié aux devoirs (surveillés) ?

13) Avis

13a) Recevez-vous des retours plutôt positifs ou plutôt négatifs de la part des surveillants ? Des élèves ? Des parents ?

13b) Quelle est votre opinion personnelle par rapport aux devoirs surveillés ?

- Leur efficacité ?
- Leur adéquation par rapport aux besoins des élèves ? des parents ? des enseignants ?
- D'autres dispositifs seraient-ils souhaitables ?
- Recommandations

Canevas d'entretien	
Avec les surveillant-e-s	
Commune :	<p>Introduction</p> <p>Présentation de la recherche</p> <p>Mentionner l'existence des différents modèles en place. Ceux-ci dépendent de la commune</p> <p>Entretiens avec responsables communaux, doyens, surveillants et élèves, permettant des regards croisés sur les devoirs surveillés</p> <p>Le travail du surveillant n'est pas évalué</p> <p>La confidentialité est garantie</p>
Etablissement :	
Nom surveillant :	
1. Surveillant	
a. Comment êtes-vous devenu surveillant ?	
b. Depuis combien de temps êtes-vous surveillant ?	
c. Deviez-vous remplir certaines conditions ? (<i>formation d'enseignant, autre formation pédagogique, expérience de travail avec des enfants, aucune</i>)	
d. Qui vous a engagé ?	
e. Quel est votre métier ?	
2. Elèves	
a. Avez-vous une idée du public cible des devoirs surveillés ? (<i>milieu favorisé/défavorisé, répartition selon le genre, type de famille (monoparentale, les deux parents travaillent...)</i>)	
b. Quelle est la répartition des élèves selon les degrés d'enseignement ?	

c. Quelles sont les caractéristiques du groupe ? <i>(en provenance de plusieurs classes, âge des élèves...)</i>	
d. Quelle est la taille du groupe ?	
3. Les devoirs surveillés – organisation, aspects pratiques	
a. A quelle fréquence ont lieu les devoirs surveillés ?	
b. Y a-t-il une obligation pour les élèves de suivre tous les cours ?	
c. Quelle est la durée des séances des devoirs surveillés ?	
d. Les élèves sont obligés de rester jusqu'à la fin des séances ?	
e. Y a-t-il du matériel spécifique à disposition des élèves ?	
f. Qui détermine la forme et le contenu des devoirs surveillés ? <i>(la commune, l'école, l'enseignant, vous-même)</i>	
4. Les devoirs surveillés – tâches et coordination	
a. Quelles sont les tâches du surveillant ?	
i. Surveiller <i>(garantir le calme, maintenir la discipline, noter la présence et le départ des élèves)</i>	
ii. Aider <i>(expliquer les consignes, expliquer les notions, refaire le cours,</i>	

<i>réviser vocabulaires)</i>	
iii. Vérifier les devoirs <i>(vérifier si les devoirs sont faits (avant départ des élèves), vérifier si les devoirs sont correctement faits, corriger les devoirs)</i>	
b. Est-ce qu'il y a une coordination entre surveillants ? <i>(absence de coordination, concernant la forme et le contenu des devoirs surveillés, échanger informations concernant les élèves, résolution de problèmes)</i>	
c. Par quel biais la coordination a-t-elle lieu ?	
d. Est-ce qu'il y a des contacts entre surveillants et enseignants ?	
i. Pour quelles raisons ? <i>(cibler les besoins des élèves, gérer (in)discipline des élèves)</i>	
ii. Par quel biais la coordination a-t-elle lieu ?	
iii. A quelle fréquence ?	
e. Est-ce qu'il y a des contacts entre surveillants et parents d'élèves ?	
i. Pour quelles raisons <i>(cibler les besoins des élèves, gérer (in)discipline des élèves)</i>	
ii. Par quel biais les contacts ont-ils lieu ?	

5. Les devoirs surveillés – problèmes et supervision		
a. Qu'est-ce que vous faites en cas de problèmes pendant le déroulement de la séance ? <i>(punitions, renvoi, exclusion, appel à d'autres personnes)</i>		
b. Est-ce qu'il y a une supervision des séances de devoirs surveillés ?		
i. Par qui ? <i>(responsable communal, doyen, enseignants)</i>		
ii. Comment se fait cette supervision ? <i>(passage régulier dans les cours, passage sporadique, sur demande du surveillant)</i>		
c. Faites-vous vous-même l'objet d'une supervision ou devez-vous rendre compte des séances de devoirs surveillés ?		
6. Quels sont les types de devoirs ?	CYP	CYT
<i>(exercices, préparation de tests, vocabulaires)</i>		
7. Les devoirs posent-ils problèmes ?	CYP	CYT
a. Quels types de problème ?		
b. Quels types de devoir posent problème ? <i>(plus de problèmes avec certaines classes)</i>		
c. Est-ce que la quantité de devoirs pose problème ?		
d. Y a-t-il plus de problèmes avec certaines classes ?		

e. Les élèves comprennent-ils les consignes (en général) ?		
f. Les élèves sont-ils motivés (en général) ?		
g. Les élèves sont-ils disciplinés (en général) ?		
h. Est-ce que les élèves terminent leurs devoirs (en général) ?		
i. Que faites vous si un élève a des difficultés avec ses devoirs ?		
8. Avis		
a. Recevez-vous des retours positifs/négatifs ?		
i. Élèves		
ii. Parents		
iii. Enseignants, doyens		
b. Considérez-vous les devoirs surveillés comme efficaces ?		
	CYP	CYT
c. Est-ce que les devoirs surveillés sont en adéquation avec les besoins des élèves ?		
d. Etes-vous satisfait(e) de votre relation avec les élèves ?		
e. A quoi servent les devoirs à domicile , selon vous ?		
f. Considérez-vous les devoirs à domicile comme efficaces ?		
g. Les devoirs à domicile devraient-ils être conservés ou supprimés ?		

9. Recommandations	
<p><i>(tâches, encadrement, compétences des surveillants, règle, départ des élèves)</i></p> <p><i>D'autres dispositifs seraient-ils souhaitables ?</i></p>	
10. Commentaires	

Canevas d'entretien avec les élèves

Jour :

Etablissement :

Degré :

Prénom :

Age : **Sexe :**

Langue parlée à la maison :

Introduction

Présentation : « Je m'appelle « Prénom Nom », mon travail c'est de faire des recherches sur les devoirs, alors je vais te poser quelques questions à ce sujet ; d'abord sur les devoirs que te donne ta maîtresse et ensuite sur comment ça se passe quand tu es aux devoirs surveillés. »

I. Devoirs en général

1. Quantité

a. Aujourd'hui quels devoirs as-tu à faire ?

b. En général, as-tu l'impression d'avoir trop, pas assez de devoirs ? ou c'est bien comme ça ?

2. Problèmes

Certains devoirs te posent-ils des problèmes ? Lesquels ? Quels problèmes ?

3. Utilité

a. Les devoirs devraient-ils être conservés ou supprimés ? Pourquoi ?

b. A ton avis, à quoi servent les devoirs ?

4. Aide à la maison

Reçois-tu de l'aide à la maison pour tes devoirs ?

Si oui, de qui ?

Si non, pourquoi ?

II. Devoirs surveillés	
5. Raison	
a. Qui t'a proposé d'aller aux devoirs surveillés ?	
b. Pourquoi ? (Pourquoi fais-tu tes devoirs aux ds plutôt qu'à la maison ?)	
6. Fréquence	
a. Combien de fois par semaine viens-tu aux devoirs surveillés ?	
b. Les jours où tu ne vas pas aux devoirs surveillés, travailles-tu ? Et le we ?	
7. Appréciation	
a. Aimes-tu venir aux devoirs surveillés ? Pourquoi ?	
b. Peut-tu dire quelque chose qui est bien, et quelque chose qui n'est pas bien aux d.s. ?	
c. Préfères-tu faire tes devoirs à la maison ou aux d.s. ? Pourquoi ?	
8. Mode de travail	
a. Aux d.s., travailles-tu seul, par 2, ou plus ?	
b. Faire tes devoirs avec tes camarades, c'est bien ou pas ? Pourquoi ?	
9. Condition de travail	
Est-ce qu'il y a du bruit, des mouvements dans la classe ? Si oui, ça te gêne ?	
10. Aide du surveillant	
a. Est-ce que le (la) surveillant-e t'aide ? Suffisamment ? De quelle manière ?	
b. Est-ce que le (la) surveillant-e corrige tes devoirs ?	

11. Devoirs terminés	
Quand tu pars, tes devoirs sont-ils terminés ? Jamais / parfois (rarement, souvent) / toujours ?	
12. A la maison	
Tes parents vérifient-ils les devoirs faits aux devoirs surveillés ?	

Grille d'observation des séances de devoirs surveillés

Contexte

a. Etablissement	i. Nombre d'élèves
b. Nom de la surveillante	j. Degrés
c. Formation de la surveillante	k. Provenance (nombre de classes)
d. Lieu	l. Disposition des élèves
e. Taille de la salle	m. Heure premier départ
f. Nombre de places assises	n. Heure dernier départ
g. Matériel scolaire à disposition	o. Durée annoncée
h. Coin post-devoirs	

Déroulement

1. Mise en route de la séance
2. Travail des élèves
3. Implication de la surveillante

4. Cadrage de la surveillante
5. Placement de la surveillante
6. Niveau sonore
7. Déplacement des élèves
8. Départ des élèves